



PDCOM de CONFIGNON

Révision du Plan directeur communal

Version V10

Septembre 2025

Commune de Confignon

AETC

VERSION	DATE	CONCERNE	MODIFICATIONS	DIFFUSION
V0	20.12.2019	Pour remarques	-	Comité de pilotage
V1			Selon remarques de Mme Braunschweiger (commune de Confignon)	Comité de pilotage
V2	09.03.2021		Mise à jour plan des énergies	Services techniques
V3	14.09.2023	Pour remarques	Mise à jour selon remarques de la CAM du 21.03.23 sauf parties Environnement, Espace non bâti et mobilité	Comité de pilotage
V4	26.09.2023	Pour remarques	Mise à jour selon remarques de la CAM du 21.03.23 intégration des parties Environnement, Espace non bâti et mobilité	Comité de pilotage
V5	07.11.2023	Pour remarques	Mise à jour selon remarques de Mme Braunschweiger (commune de Confignon)	Comité de pilotage
V6	20.12.2023	Pour remarques	Mise à jour selon remarques de Mme Braunschweiger (commune de Confignon)	Conseil Administratif
V7	12.02.2024		Mise à jour selon remarques de Mme Uldry Frossard	Conseil Municipal
V8	27.05.24	Pour transmission à l'OCEN	Mise à jour de la partie Energie	OCEN
V9	23.06.25	Pour transmission à M. Dubs	Mise à jour selon remarques préavis services du Canton	Office de l'Urbanisme
V10	21.08.25	Pour transmission finalisation	Mise à jour selon remarques de l'OU et de l'OCAN	Conseil Administratif et Conseil Municipal

En 2020, Confignon a connu un changement de législature communale, marquant une opportunité pour exposer aux conseillers municipaux les différents chapitres du document au sein de commissions sectorielles, entre septembre 2020 et mars 2021. Cela a permis aux élus d'exprimer leurs opinions sur le document, et leurs remarques ont ensuite été incorporées à la version actuelle.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	6
---------------------	---

GLOSSAIRE	8
-----------------	---

I. INTRODUCTION	11
-----------------------	----

A. Cadre légal et de planification	12
B. Méthodologie.....	13
B.1 Déroulement de la révision du PDCom.....	13
B.2 Processus participatif.....	13
C. Portrait de la commune.....	16
C.1 Confignon à l'échelle du canton.....	16
C.2 Confignon au cours du temps.....	20

II. VISION ET STRATÉGIE DU PDCOM 2040	23
---	----

2.1 Vision territoriale.....	24
2.1.1 Une position géographique singulière	24
2.1.2 Dichotomie espace non bâti – espace construit.....	24
2.1.3 Une commune polycentrique en interaction forte avec ses voisins.....	26
2.2 Stratégie d'aménagement.....	28

III. DIAGNOSTIC	33
-----------------------	----

3.1 Vie communale	34
3.1.1 Population.....	34
3.1.2 Une commune dynamique.....	36
3.1.3 Équipements et services	40
3.1.4 Évolution de l'économie et de l'emploi	46
3.1.5 «Confignon quand j'aurai 30 ans» : la parole aux enfants	48
3.1.6 Enjeux.....	50
3.2 Environnement et climat.....	52
3.2.1 Énergie	52
3.2.3 Zone industrielle	58
3.2.4 Protection de l'air.....	59
3.2.5 Nuisances.....	60
3.2.6 Consommation responsable / déchets	62
3.2.7 Risques OPAM	64
3.2.8 Eau	66
3.2.9 Confignon face au changement climatique	68
3.2.10 Enjeux.....	73

3.3 Espace non bâti	75
3.3.1 Espace non bâti	75
3.3.2 Paysage	76
3.3.3 Espace rural	79
3.3.4 Enjeux	83
3.4 Urbanisation	85
3.4.1 Zones d'affectation	85
3.4.2 Déclassés	87
3.4.3 Patrimoine bâti	87
3.4.4 Grands Projets et transformations urbaines	93
3.4.5 Habitat	97
3.4.6 Potentiels de densification dans la zone à bâtir	98
3.4.7 Zone 5	101
3.4.8 Enjeux	105
3.5 Mobilité	107
3.5.1 Contexte général	107
3.5.2 Analyse de la situation actuelle	108

IV. FICHES DE MESURE	122
-----------------------------	------------

CARTE DE SYNTHÈSE	200
--------------------------	------------

CARTE DE SYNTHÈSE ENVIRONNEMENT	201
--	------------

PLAN PAYSAGE	202
---------------------	------------

LISTE DES FIGURES	203
--------------------------	------------

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement le directeur des écoles primaires de Cressy et de Conflignon sans qui la démarche participative n'aurait pas pu voir le jour, tous les enseignants qui ont fait un travail remarquable auprès des enfants ainsi que les élèves des classes 7p-8p des écoles de Conflignon et de Cressy.

Merci également au Conseil Administratif et aux Conseillers Municipaux pour leurs apports lors des commissions communales. Nous remercions également l'administration communale pour le suivi et l'accompagnement tout au long de la révision du Plan Directeur communal (PDCom).

GLOSSAIRE

AVP	Avant-projet
CA	Conseil administratif
CAD	Chauffage à distance
CADIOM	Chauffage à distance par incinération des ordures
CE	Conseil d'État
CET	Concept énergétique
CFPS	Centre de formation professionnelle santé et social
CM	Conseil municipal
CMNS	Commission des monuments, de la nature et des sites
CO	Cycle d'Orientation
COPIL	Comité de pilotage
EMS	Établissement médico-social
ES2	École Secondaire 2
FTI	Fondation pour les Terrains Industriels
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
GP	Grand Projet
IVER	Indice de verdure
LaLAT	Loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire
LUP	Logement d'Utilité Publique
MD	Mobilité douce
MZ	Modification de zone
OCIRT	Office cantonal de l'inspection et des relations de travail
OITC	Ordonnance sur les installations de transport par conduite
OPAM	Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
ORNI	Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant
PA	Projet d'agglomération
PAC	Pompe à chaleur
PATC	Plan d'actions du plan directeur des transports collectifs
PDCn	Plan directeur cantonal du canton de Genève
PDCom	Plan directeur communal
PDComE	Plan directeur communal de l'énergie
PDCP	Plan directeur des chemins pour piétons
PDMD	Plan directeur de la mobilité douce

PDQ	Plan directeur de quartier
PDZIA	Plan directeur de la zone industrielle et artisanale
PGC	Plan guide cantonal
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PLQ	Plan localisé de quartier
PMR	Personne à mobilité réduite
PREE	Plan régional d'évacuation des eaux
REG	Réseau écologique genevois
SAU	Surface agricole utile
SBG-2030	Stratégie biodiversité Genève 2030
SPrB	Surface de promotion de la biodiversité
SRE	Surface de référence énergétique
TC	Transports collectifs
THPE	Très haute performance énergétique
TIM	Transport individuel motorisé
TSHM	Travailleurs sociaux hors-murs
VLI	Valeur d'immission
VP	Valeur de planification
ZAS	Zone agricole spéciale
ZD	Zone de développement
ZDIA	Zone de développement artisanal et industriel
ZIPLO	Zone industrielle de Plan-les-Ouates

I. Introduction

A. CADRE LÉGAL ET DE PLANIFICATION

La loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), approuvée par le Grand Conseil le 29 novembre 2002, confère un statut légal au PDCom. Le Plan directeur communal (PDCom) est un outil central d'aide à la décision qui offre des lignes directrices stratégiques en matière d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Le PDCom de Confignon actuellement en vigueur a été adopté le 2 juin 2006 par le Conseil municipal (CM) et approuvé le 4 octobre 2006 par le Conseil d'Etat (CE). Le PDCom de Confignon est donc en force depuis 18 ans et depuis lors, de nombreux changements ont fait évoluer le contexte local de l'aménagement du territoire communal.

La révision du PDCom de Confignon se doit de les intégrer. Elle doit également être conforme aux documents-cadres de planification supérieure suivants :

- Le **Projet d'agglomération de 4^{ème} génération du Grand Genève**, adopté en 2021. Il pose les bases des **périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA)**, définissant la vision d'une agglomération transfrontalière.

- Le **Projet d'agglomération de 5^{ème} génération du Grand Genève**, en cours de finalisation et qui sera remis aux services fédéraux en juin 2025.

Les projets d'agglomération permettent en outre

d'obtenir des financements fédéraux et cantonaux pour les infrastructures de mobilité et d'espaces publics.

- le **Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030**, qui définit les visions et stratégies à l'échelle du canton a été adopté par le Grand Conseil en avril 2019 et approuvé par le Conseil fédéral en janvier 2021.

- La démarche **VTT 2050** pour laquelle les communes du Grand Genève ont été associées et qui a été validée par le Conseil d'Etat courant 2024

B. MÉTHODOLOGIE

B.1 Déroulement de la révision du PDCom

B.1.1 Phases d'étude

L'étude pour la révision du plan directeur communal de 2006 s'est déroulée en quatre phases principales :

- Établissement de l'avant-projet de plan directeur entre février 2019 et juin 2025
- Consultation des services cantonaux entre juin 2024 et décembre 2024.
- Établissement du projet de plan directeur et mise en consultation publique du 1er octobre 2025 au 1er novembre 2025.
- Adoption par le CM et le CE le XX.XX.XXXX.

B.1.2 Démarche participative

Dans le cadre de la révision du PDCom de 2006, une démarche participative à plusieurs niveaux a été menée en étroite collaboration avec les commissions communales ainsi que le corps enseignant des écoles de Confignon et de Cressy. Cette démarche est à l'origine de la première édition du Festival de l'Aménagement qui s'est déroulé du 4 au 15 novembre 2019 à la salle communale de Confignon. Cet événement a rassemblé plusieurs concepteurs des projets d'urbanisation et d'architecture en cours de développement sur la commune, ainsi que l'équipe du PDCom autour d'une présentation et d'une exposition publique.

B.2 Processus participatif

B.2.1 Concertation avec les commissions communales

L'ensemble des commissions communales de Confignon a été consulté lors de l'établissement de l'avant-projet du PDcom :

- Commission Sociale, logement et communication
- Culture, espaces publics et paysage
- Mobilité, sécurité et sport
- Constructions, équipements et voirie
- Aménagement et Durabilité
- Finances, gestion et développement économique.

Ces consultations, qui se sont déroulées lors des commissions ordinaires, ont permis :

- de **présenter l'avancement du travail** en fonction des thématiques d'étude,
- d'entendre les **remarques et les attentes des commissions**,
- de **réorienter** au besoin les **mesures proposées**.

L'année 2020 a été marquée par un changement de législature communale à Confignon. Cette transition a constitué une opportunité pour présenter aux conseillers municipaux les divers chapitres du document au sein de commissions sectorielles, entre septembre 2020 et mars 2021. Les élus ont ainsi pu exprimer leurs points de vue sur ce document, et leurs observations ont

ultérieurement été intégrées à la version actuelle. Par ailleurs, le Conseil administratif a affirmé sa volonté d'intégrer la stratégie de la zone 5 ainsi que les différentes mesures du plan climat, à ce projet de plan directeur.

B.2.2 Concertation avec les écoliers

Le processus participatif a été élaboré avec le directeur des écoles primaires de Cressy et de Confignon et le corps enseignant, en particulier les professeurs des niveaux de 7p et 8p ainsi que le professeur d'art visuel. Les maîtres adjoints ont également été associés à la démarche et se sont prononcés favorablement à la mise en œuvre d'une telle démarche durant les mois d'août et de septembre 2019.

Plus de 90 élèves, soit 47 élèves de l'école de Cressy et 44 élèves de l'école de Confignon, ont participé à la démarche et ont été les moteurs de nouvelles réflexions et de travaux pratiques individuels et collectifs sur le territoire. Ils ont été encadrés par l'équipe de mandataires et le corps enseignant.

Objectifs

Plusieurs objectifs ont guidé le déroulement du travail :

- **Sensibiliser** les élèves aux notions de territoire et d'espace public.
- **Collecter des informations** sur les pratiques et habitudes des élèves au sein de leur commune.

- Échanger **in situ** sur deux secteurs très contrastés et identitaires de Confignon : la Croisée de Confignon et la césure verte
- **Imaginer une vision idéale de la commune** de «Confignon quand j'aurai 30 ans.»
- **Développer un projet collectif** au travers d'un travail de groupe sur les secteurs de la Croisée de Confignon et de la césure verte.
- **Initier des discussions informelles** autour de l'aménagement communal, au sein de l'école, dans la cour de récréation ou en famille.
- Faire participer les écoliers au débat du **CM** lors d'une session extraordinaire.

Démarche

Le travail a été réparti entre le temps scolaire et le travail individuel à la maison.

Première partie du travail (1 semaine) :

- Explication du document du PDCom et de ses enjeux par les mandataires et le responsable communal.
- Arpentage avec les écoliers et les spécialistes du groupement de deux sites de la commune : la **Croisée de Confignon** et la **césure verte**.
- Discussion des différentes thématiques abordées dans la révision du PDCom sur le terrain.
- Travail de cartographie : chaque enfant a décrit et dessiné ses pratiques quotidiennes au sein de la commune : mobilité, espaces de

loisirs, de jeux...

- Travail individuel prospectif de dessin pour imaginer le «visage de Confignon quand j'aurai 30 ans».

Seconde partie du travail (1 mois) :

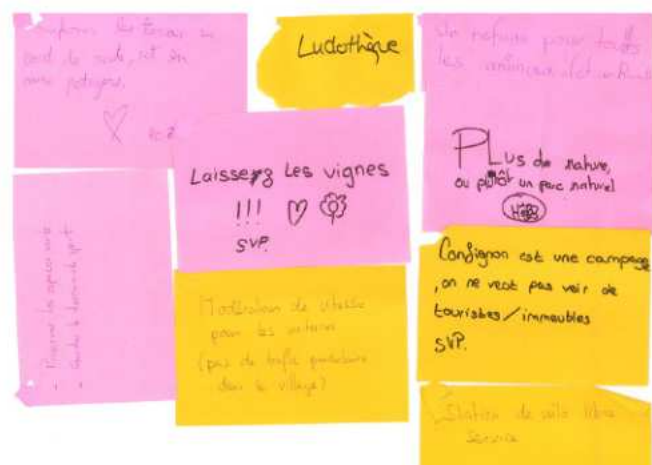
- Présentation individuelle des «visages de Confignon» devant la classe.
- Elaboration de maquettes par groupes de 4 à 6 élèves sur les secteurs de la **Croisée de Confignon** et la **césure verte**.

Troisième partie du travail (4 au 15 novembre) :

- Festival de l'Aménagement : Exposition des «visages de Confignon quand j'aurai 30 ans» et des maquettes d'étude sur les secteurs de la Croisée de Confignon et la césure verte.

B.2.3 Concertation avec les habitants

Les habitants de Confignon ont été invités à s'exprimer sur les travaux des écoliers et de voter pour leurs projets favoris lors du Festival de l'Aménagement. Ils ont également pu contribuer à la révision du PDCOM en déposant des idées ou des commentaires dans une boîte à idées. Les thématiques les plus abordées sont liées aux questions environnementales, aux pratiques de loisirs et à la mobilité.



Contributions de la boîte à idées mise à disposition lors du Festival de l'Aménagement

C. PORTRAIT DE LA COMMUNE

C.1 Confignon à l'échelle du canton

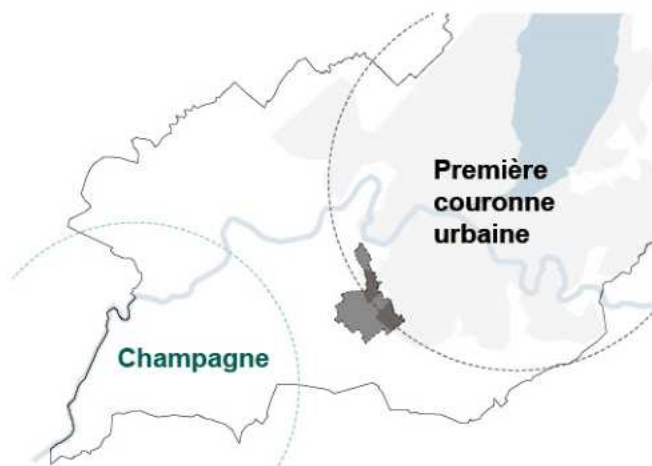
La commune de Confignon est localisée à l'ouest du canton et bordée de quatre communes : Bernex, Onex, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux. Confignon se situe en partie dans la **première couronne** de l'agglomération, qui délimite l'espace bâti du canton, ainsi qu'aux portes de l'espace rural de **la Champagne**.

D'une superficie de 276 hectares, Confignon est l'une des plus petites communes du canton. Cependant, deux Grands Projets (GP) d'importance cantonale ont été planifiés sur ou à proximité immédiate de son territoire :

- Le grand projet des Cherpines, au sud de l'Aire,
- Le grand projet Bernex, au nord de la commune.

Le GP des **Cherpines**, dont le périmètre s'étend également sur la commune de Plan-les-Ouates, sera totalement réalisé à l'horizon 2035. Ce projet prévoit **4'200 logements et 2'500 emplois**, des services, des écoles, un parc des sports, un pôle culturel, mais également une zone industrielle et artisanale de pointe, l'**écoParc des Cherpines**. Ces développements ont été accompagnés du prolongement du tram 15 en direction de Saint-Julien-en-Genevois depuis décembre 2023..

Le GP de **Bernex** a pour objectif la mise en oeuvre d'un pôle régional pouvant accueillir **1600**

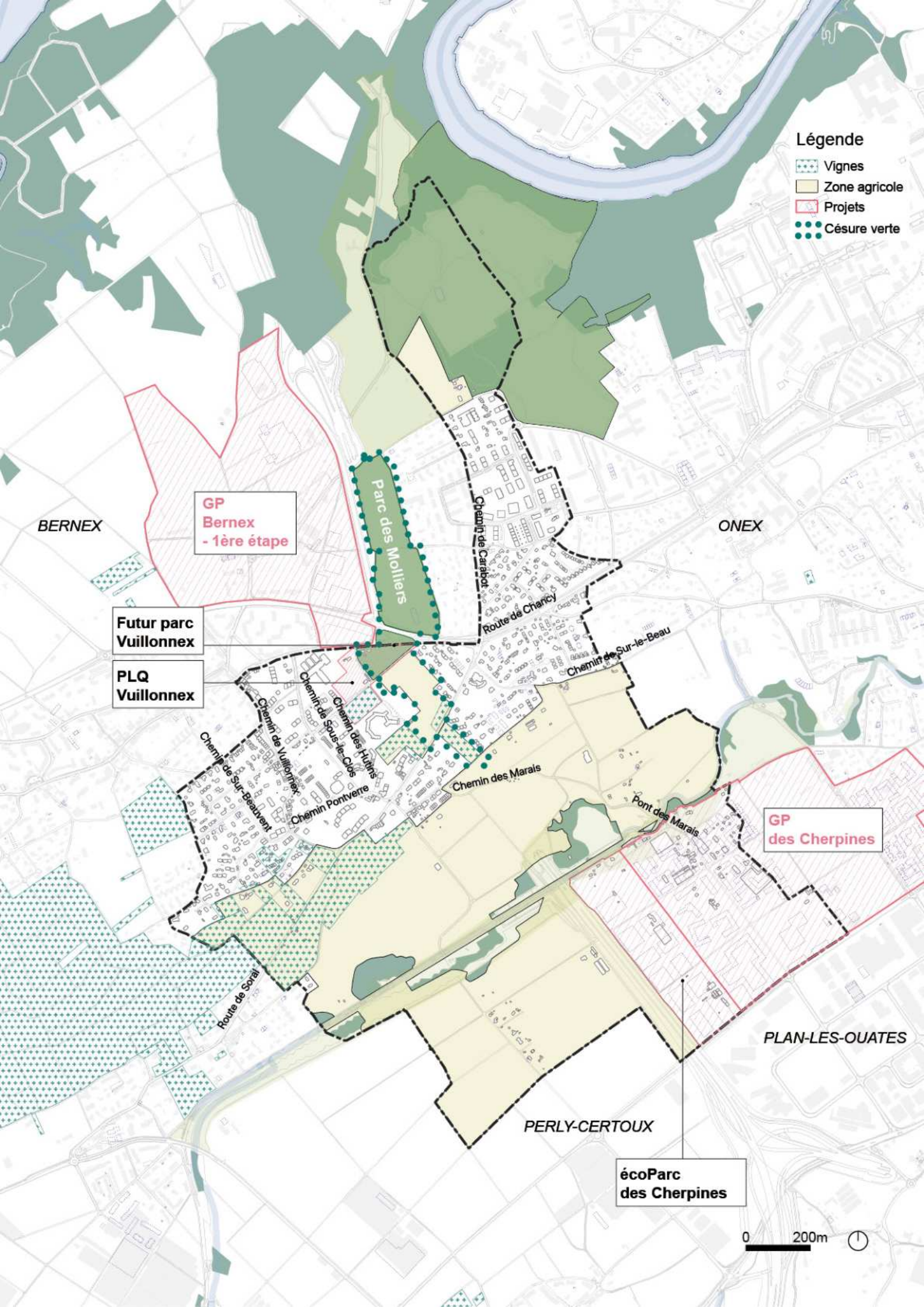


Confignon, entre la première couronne de l'agglomération et l'espace rural de la Champagne

logements et 1600 emplois dans une première phase de développement. A terme, 5'700 logements et 5'700 emplois sont prévus.

A Bernex, le PLQ Saint-Mathieu accueille 420 logements. Le parc des Molliers d'une superficie de 8 ha a été inauguré début 2023. Le Grand projet Bernex s'étend sur près de 120 hectares et vise une réalisation à l'horizon 2030. Il comprend plusieurs périmètres de développement, dont le secteur de Bernex-Est (étape 1) avec les quartiers de Saint-Mathieu et du Grouet, le parc agro-urbain des Molliers, des équipements publics à la Goutte de Saint-Mathieu, ainsi que la zone industrielle des Rouettes. Les secteurs de Vailly et de Vuillonex font également partie intégrante du projet.

Ce nouveau morceau de ville positionne les
Situation de Confignon, Grands Projets et espace rural



Légende

- Vignes
- Zone agricole
- Projets
- Césure verte

BERNEX

ONEX

GP
Bernex
- 1ère étape

Futur parc
Vuillonex

PLQ
Vuillonex

Parc des Molliers

Chemin de Carabot

Route de Chancy

Chemin de Sur-le-Beau

Chemin de Vuillonex

Chemin de Sous-le-Clos

Chemin des Huins

Chemin Pontverre

Chemin des Marais

Pont des Marais

GP
des Cherpines

Route de Sorai

PLAN-LES-OUATES

PERLY-CERTOUX

écoParc
des Cherpines

0 200m

communes de Bernex et Confignon dans la dynamique d'un des pôles de l'agglomération franco-valdo-genevoise multipolaire et verte. Il s'inscrit dans la continuité et les tracés du tissu urbain existant afin de faciliter son intégration dans le territoire. La structure de la ville esquissée propose d'asseoir les nouveaux quartiers sur le boulevard urbain qui irrigue la ville : l'actuelle route de Chancy est en effet requalifiée en véritable espace public avec le tram **TCOB** (Cornavin-Onex-Bernex).

Le **parc des Molliers**, vitrine de l'agriculture genevoise à l'échelle cantonale, sera livré en 2034.

Sur le territoire de Confignon, le **PLQ Vuillonex**, actuellement en cours de révision et dont la réalisation est planifiée pour 2030-2033 devrait accueillir environ 180 logements, des commerces, des services et un pôle intergénérationnel, la Maison des Vies. Le **parc de Vuillonex**, contigu aux nouveaux logements, permettra une requalification des espaces ouverts de la césure verte.

C.1.1 Structure territoriale de la commune

Confignon se déploie entre les bassins versants du **Rhône** et de l'**Aire** et possède un **coteau sud** idéalement exposé. La route de Chancy, axe structurant à l'échelle cantonale, qualifie la géographie de la commune puisqu'elle scinde en deux la partie nord de Confignon, séparant Cressy du centre de Confignon.

C.1.2 Une commune traversée par deux pénétrantes de verdure

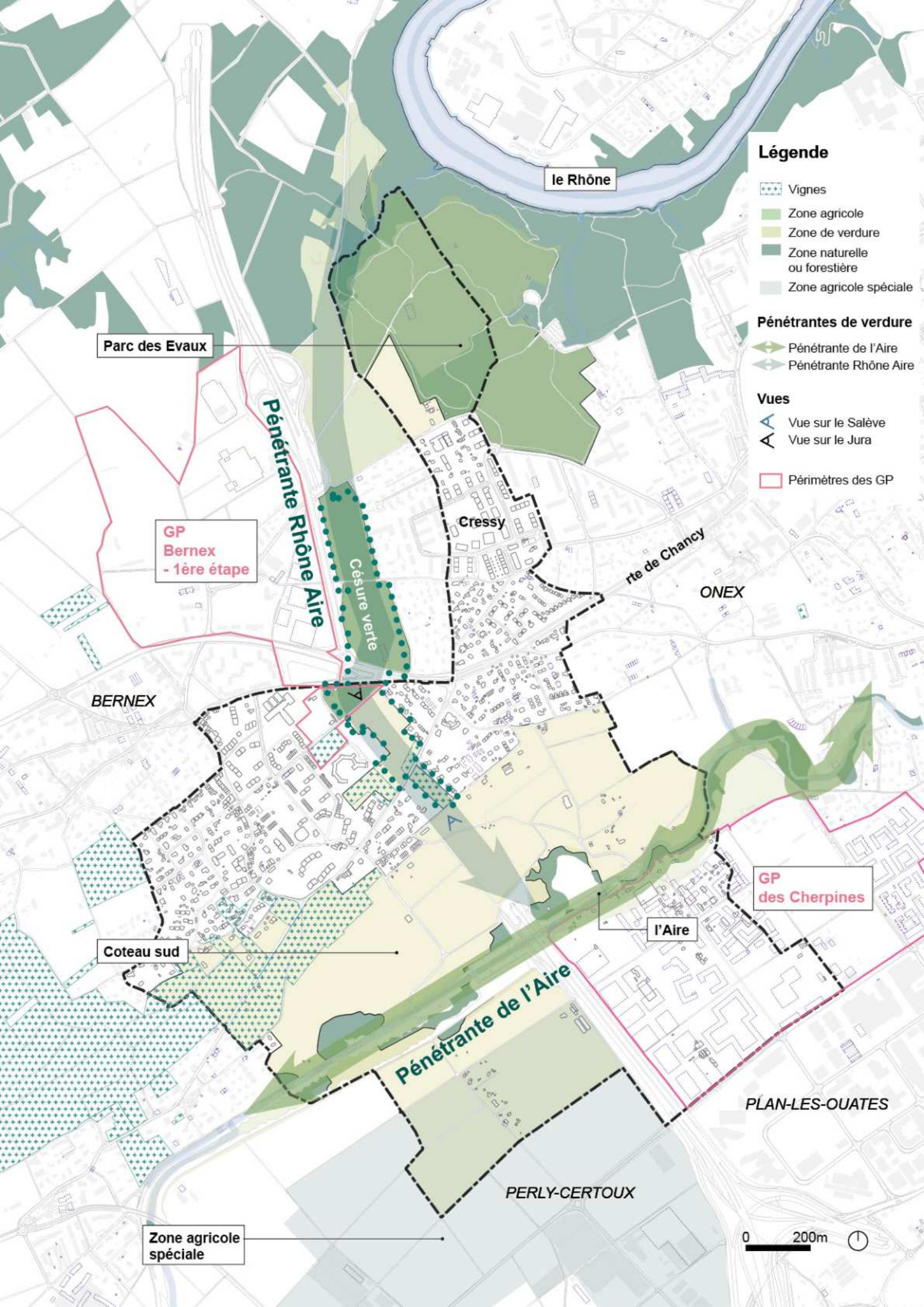
Confignon est traversée par deux importantes pénétrantes de verdure répertoriées à l'échelle cantonale et régionale (PA, PDCn, Plan Guide Cantonal (PGC)).

La **pénétrante Rhône-Aire** connecte le Rhône à l'Aire et constitue à ce titre un important corridor biologique. Une partie de cette pénétrante est située au-dessus du tunnel autoroutier et forme la **Césure verte** qui relie les espaces boisés et de loisirs du parc des **Evaux** au cœur de la commune puis aux **bords de l'Aire**.

La **pénétrante de l'Aire** longe quant à elle le sud de la commune. Elle accueille une des opérations de renaturation les plus emblématiques de Suisse romande et fait office de transition avec le futur quartier des Cherpines. Une image directrice intercommunale pour le Vallon de l'Aire a été réalisée par le Canton de Genève et les communes.

La topographie locale est marquée par le contraste entre le cœur villageois bordé des principales zones résidentielles et la plaine de l'Aire. La césure verte et le coteau orienté au sud offrent des vues exceptionnelles vers le grand paysage : le Jura au nord, le Salève et la plaine de l'Aire au sud. L'habitant comme le visiteur perçoivent intuitivement l'ancrage de la commune dans les structures identitaires majeures du

Situation de Confignon, pénétrantes de verdure et espace rural



bassin genevois, ce qui confère une grande qualité au territoire communal.

C.1.3 Une commune rurale

Confignon est également une commune rurale puisque **44 %** de son territoire est inscrit en zone agricole. Avec les espaces naturels (parc des Evaux, bois de l'Aire, zone agricole), ce sont au total **57 %** des surfaces qui sont inconstructibles. Le coteau sud, la plaine de l'Aire et la Zone Agricole Spéciale (ZAS) accueillent la majorité des parcelles agricoles en relation avec l'espace rural des communes de Bernex et Perly-Certoux.

Localement, l'espace rural présente des valeurs paysagères intrinsèques : coteaux viticoles, bocages, vergers, boisements longeant les cours d'eau, mais aussi ensembles villageois, quelques voies historiques et objets patrimoniaux. Ces éléments sont notamment mis en valeur par les Promenades thématiques qui traversent le territoire.

C.2 Confignon au cours du temps

C.2.1 Des limites communales singulières

Les limites communales de Confignon n'ont cessé d'évoluer au cours de l'histoire. Savoyarde puis française, Confignon devient suisse en 1816, à la suite du traité de Turin. A l'époque, elle fait partie de la commune Onex-Bernex-Confignon. En 1850, Confignon et Onex se séparent de

Bernex, et c'est en 1851 que Confignon devient indépendante et connaît sa forme actuelle.

La commune a toujours maintenu des liens très forts avec ses voisines de manière à pouvoir accompagner et financer ses développements. Cette véritable culture de l'intercommunalité est amenée à se poursuivre, voire à s'intensifier ces prochaines années, compte tenu des enjeux d'aménagement et d'environnement qui dépassent le strict cadre local de Confignon.

C.2.3 Une évolution polycentrique

Au cours du temps, la commune s'est développée simultanément à plusieurs endroits. Ces installations se sont consolidées sous la forme de **polarités**, dont chacune détient aujourd'hui une identité propre.

La proximité territoriale et la coopération intercommunale ont donné une cohérence à ces polarités qui se sont urbanisées au fil du temps:

- le secteur de Vuillonex, qui fonctionne en synergie avec le village historique de Bernex
- le quartier de Cressy, qui se situe dans la continuité d'Onex
- les zones villas de la route de Chancy, qui se trouvent dans un continuum bâti entre Bernex et Lancy.

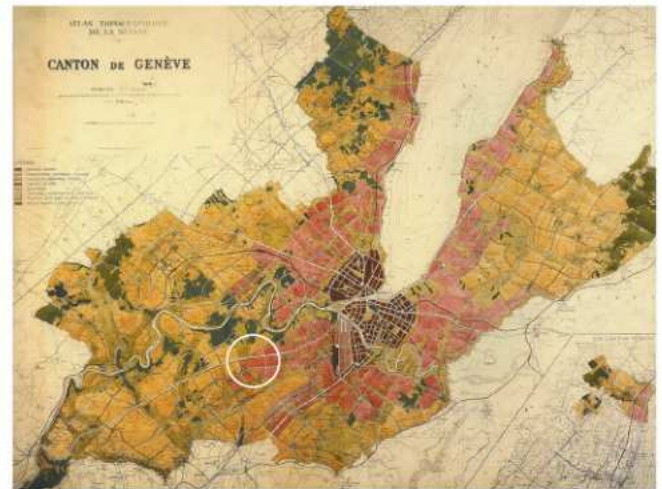
Le développement au sud de la commune du quartier des Cherpines ces prochaines années ne fera pas exception à la règle puisqu'il se fera main dans la main avec Plan-les-Ouates.

C.2.4 Permanences des espaces non bâtis

On observe que certains espaces non bâtis ont persisté au cours du temps :

- la **césure verte**, identifiée très tôt dans les planifications cantonales comme un espace libre à préserver, voire comme une « surface publique ou site à classer » selon le Plan des zones du canton de Genève de 1936.
- les **Evaux**, espace agricole puis espace dédié aux loisirs.
- le **coteau sud**, dédié à l'agriculture.
- les **bords de l'Aire**, canalisés puis renaturés et les bois au bord de l'Aire, classés depuis 1934 au recensement architectural du canton de Genève.

Dans les années à venir, la pression sur ces espaces va augmenter avec les développements urbanistiques et l'augmentation de la population. Il faudra veiller à **pérenniser et protéger** ces lieux de respiration, caractéristiques de Confignon.



Plan des zones du canton de Genève de 1936.

II. Vision et stratégie du PDCom 2040

2.1 VISION TERRITORIALE

2.1.1 Une position géographique singulière

Confignon se situe en partie dans la couronne urbaine de Genève. A ce titre, plusieurs secteurs de densification ont été identifiés. Cette situation va être requestionnée au cours des 15 prochaines années, notamment par le Grand Projet Bernex qui prévoit une urbanisation conséquente en déclassant 23 ha de zone agricole et, au sud, par le GP des Cherpines avec un déclassement de 57 ha. La limite avec l'espace agricole va donc reculer et la commune de Confignon sera davantage incluse dans le continuum urbanisé de Genève. Elle restera néanmoins en contact avec la campagne au niveau du coteau sud et dans la plaine de l'Aire (entre l'autoroute et Perly-Certoux).

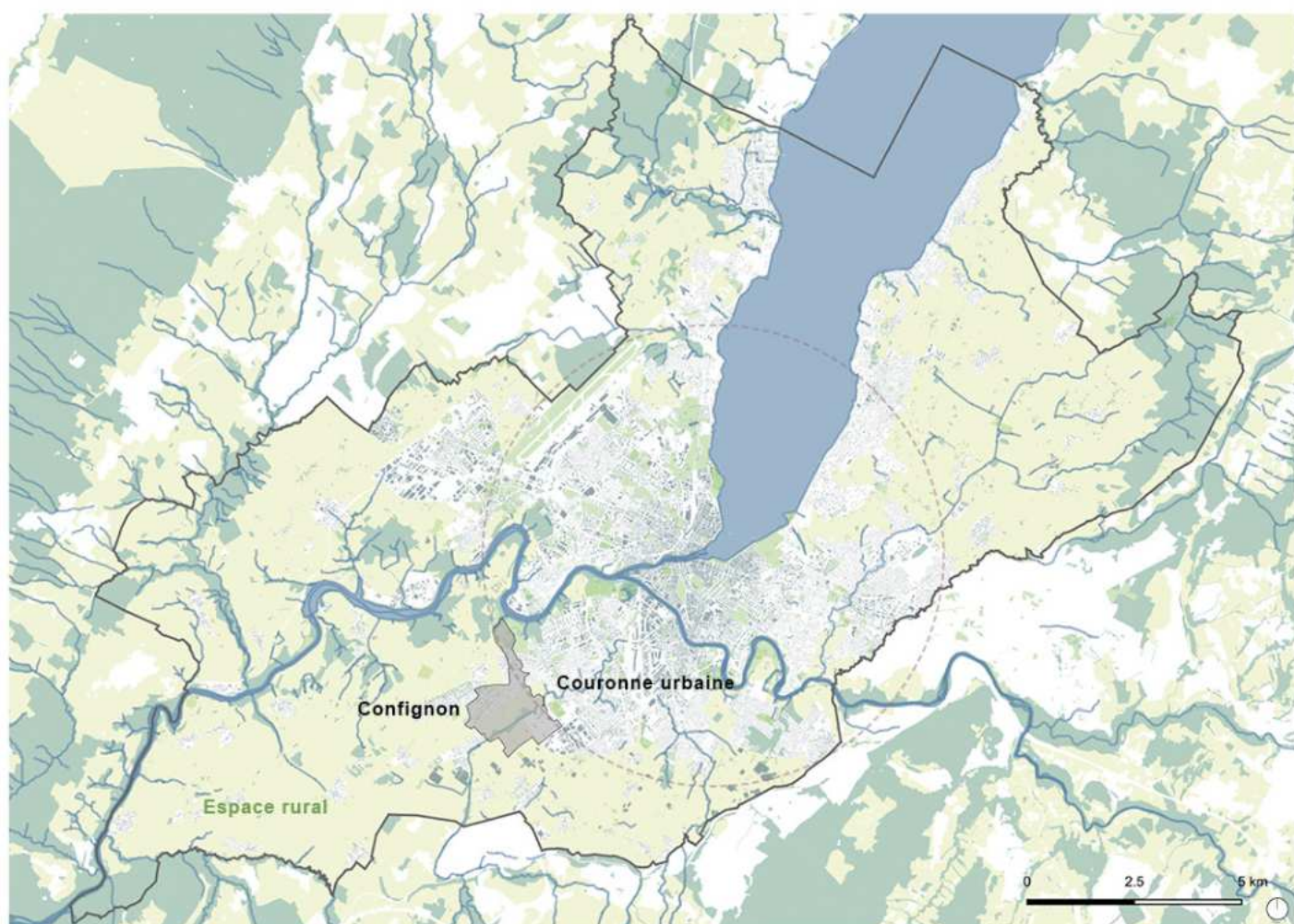
Ces particularités sont pour Confignon une occasion de se définir en tant que commune **pivot**, à la fois **tournée vers le développement de l'agglomération genevoise** et également comme **porte d'entrée sur la campagne avoisinante**, garante d'un équilibre entre espace construit d'une part et espace non bâti d'autre part.

2.1.2 Dichotomie espace non bâti – espace construit

Dès les premières implantations humaines sur le territoire de Confignon, les vides ont été des marqueurs de l'identité de la commune.

Certains de ces espaces se sont pérennisés au cours du temps :

- **le coteau sud**, conservant sa vocation agricole,
- **la plaine de l'Aire**, avec l'espace rural (Zone Agricole Spéciale) et la renaturation de l'Aire, lieu de promenade et de biodiversité,
- **le parc des Evaux**, aujourd'hui dédié principalement aux loisirs,
- **la césure verte**, ensemble de parcelles reliant le parc des Evaux au coteau sud, résistent à la pression de l'urbanisation de par la présence souterraine d'une infrastructure rendant le terrain inconstructible : le tunnel de l'autoroute. En surface, la césure verte se matérialise par un ensemble de parcelles cultivées. Le parc des Molliers actuellement en cours de réalisation et le futur parc de Vuillonex permettront de conserver la césure verte libre de construction et sa vocation agricole et paysagère tout en accueillant le public. En outre, la césure verte permet de distinguer clairement Bernex-Confignon de l'agglomération continue Genève-Lancy-Onex. A ce titre, elle représente un élément constitutif de l'identité locale comme premier



Position de Confignon dans la couronne urbaine de Genève

dégagement sur le grand paysage (Jura et Salève) lorsque l'on vient de la ville et offre une vue panoramique quand on sort de l'autoroute avant d'entrer en ville.

L'espace rural a perdu de son emprise au cours du temps sur le territoire communal : - **96 hectares** entre 1974 et 2017, déclassés en zone de développement. Le développement de la zone villas dans les années 1960 et 1970 et les réseaux permettant de la desservir et de la connecter ont également participé au **mitage** de nombreuses terres agricoles. Dans le même temps, les éléments naturels favorisant la biodiversité et mis en place par la main de l'homme n'ont pas résisté à la pression de l'urbanisation. En témoigne les quelques traces suivantes : reliquats de bocage, arbres isolés de haut-jet, le long des routes ou au sein des jardins.

Il en résulte une **dégradation du milieu naturel, une pression accrue sur l'espace rural et agricole et sur les vides** en général. Les GP de Bernex et des Cherpines, et notamment l'écoParc des Cherpines (ZDIA) et le PLQ Vuillonnex, vont amener Confignon à devoir requalifier la nouvelle limite entre espace construit et non bâti en tant qu'interface à requalifier.

2.1.3 Une commune polycentrique en interaction forte avec ses voisines

Les communes voisines de Confignon évoluent elles aussi en s'urbanisant et en se densifiant : Bernex avec le GP Bernex, Plan-les-Ouates avec le GP des Cherpines et Onex avec l'établissement d'un plan guide visant au renouvellement urbain du tissu de villas. Ces changements et l'orientation des politiques territoriales influenceront fortement la commune de Confignon qui doit définir une stratégie cohérente à l'horizon de ces 15 prochaines années, en coordination avec ses voisines.

En effet, si Confignon fonctionnait jusqu'à présent avec **deux pôles** bien distincts séparés par la route de Chancy - Cressy au nord et le village de Confignon au sud, délimités par des espaces de nature (parc des Evaux) ou agricoles (coteau sud) - le GP des Cherpines au sud de l'Aire va créer une **nouvelle polarité d'envergure**.

Le développement des nouveaux projets sur le sol de la commune (PLQ de Vuillonnex, GP des Cherpines) doit répondre à deux enjeux majeurs : préserver un équilibre entre monde rural et monde urbanisé et assurer une bonne **cohésion** entre les différents **quartiers** des secteurs nord, centre et sud et leurs populations.



Espaces bâtis et non bâtis



Polarités

1. Le centre villageois
2. Cressy
3. Les Cherpines

2.2 STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

La révision du Plan Directeur Communal est organisée autour de plusieurs axes. Le diagnostic établi permet de souligner **trois constats** :

- Le premier est le caractère morcelé de la commune, où l'on distingue trois polarités : le quartier de Cressy, Conignon village et le quartier de Vuillonnex ainsi que le quartier à venir des Cherpines.
- Le deuxième est l'ampleur des changements à venir aux vues des GP prévus sur la commune. En effet, le développement des quartiers de Vuillonnex et des Cherpines va plus que doubler la population de la commune et changera considérablement son visage.
- Le dernier est la pression que ces projets et développements futurs vont exercer sur la zone agricole et les espaces de nature.

Ces constats permettent de définir trois **concepts directeurs** pour la commune dans les quinze années à venir :

- Une **priorité politique** : rassembler les différentes polarités pour une meilleure cohésion de la commune.
- Une **nécessité sociale** : développer l'intercommunalité, afin d'accueillir l'arrivée des nouveaux quartiers.

- Un **devoir environnemental** : préserver un équilibre entre ville et campagne, pour que la commune conserve son caractère d'entre deux.

Ces concepts directeurs se déclinent sous forme d'objectifs politiques et de stratégie opérationnelle.

- Les **objectifs politiques** vont être de dessiner le nouveau portrait de la commune selon les développements en cours, renforcer la cohésion entre les quartiers et définir une politique intercommunale relative aux questions territoriales.
- La **stratégie opérationnelle** accompagnant ces objectifs comprend la mobilisation des institutions, la population et les jeunes dans le but de mener une démarche participative visant à définir le nouveau visage de la commune.

STRATEGIE

Constats

- Confignon est une commune scindée en trois polarités de quartier que sont Cressy, Confignon village et le quartier du Vuillonnex et les Cherpines
- Sa population va plus que doubler avec l'arrivée des quartiers Vuillonnex et des Cherpines au sud de l'Aire et son aspect s'en trouvera changé
- La pression sur la zone agricole et les espace de nature va augmenter
- Une adaptation des territoires est nécessaire face à l'urgence climatique



Concepts directeurs

- Réunir les différentes polarités
- Développer l'intercommunalité
- Equilibre ville-campagne : conserver un caractère d'entre-deux
- Saisir chaque opportunité pour préserver Confignon face à l'urgence climatique.



Objectifs politiques

- Définir le nouveau visage de la commune en tenant compte des développements en cours
- Renforcer la cohésion entre les différents quartiers
- S'inscrire dans une politique du territoire intercommunale en coordination et en synergie avec ses voisins
- Accompagner l'accroissement de la population et des emplois dans la commune
- Assurer le maintien d'un équilibre social
- Maintenir et développer les valeurs environnementales et les ressources locales
- Soutenir l'adaptation au changement climatique



Stratégie opérationnelle

- Mobiliser les institutions, la population et les jeunes pour définir ce nouveau visage (démarche participative)
- Développer des projets qui favorisent les dynamiques et les interactions entre quartiers



Mesures de mise en oeuvre

Vie communale
Environnement et climat
Espace non bâti
Urbanisation
Mobilité

Pour rendre ces différents éléments opérationnels, des mesures de mise en œuvre ont été précisés dans les fiches. Elles sont classées selon **cinq thématiques** issues du diagnostic :

- Vie communale
- Environnement et climat
- Espace non bâti
- Urbanisation
- Mobilité

La **vie communale** rassemble tous les éléments liés à la cohésion du territoire, à l'intercommunalité à l'échelon administratif, aux loisirs et activités ainsi qu'aux équipements dans les espaces publics.

La thématique de l'**environnement** intègre les enjeux du Plan directeur communal des énergies (PDComE*) et des nouvelles infrastructures qui y sont liées, les questions relatives à l'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales, le concept d'écoparc des Cherpines, la gestion des déchets ménagers, la protection et l'augmentation de la biodiversité ainsi que l'objectif pour Confignon de renforcer son rôle de poumon vert à l'échelle intercommunale. Ce chapitre traite également la notion d'adaptation au changement climatique.

L'**espace non bâti** intègre toutes les mesures paysagères liées à la zone agricole, au vallon de l'Aire et à sa gestion intercommunale, à l'aménagement de la Croisée de Confignon et à la qualification de la césure verte.

Le chapitre **urbanisation** examine les questions relatives à l'évolution de la zone 5**, aux objectifs qualitatifs en terme de développement urbain, au patrimoine et à la stratégie foncière.

Le volet **mobilité** répond à plusieurs enjeux, dont la perméabilité du territoire et les franchissements manquants pour les piétons, l'accès aux arrêts de transports publics et le maillage de mobilité douce.

* Le PDComE se trouve en annexe. A la p.61, chapitre 9 « Synthèse et recommandations » de cette annexe se trouve le résumé du PDComE.

** La Stratégie d'évolution de la zone 5 se trouve en annexe à la page XX.

III. Diagnostic

3.1 VIE COMMUNALE

3.1.1 Population

3.1.1.1 Évolution démographique

3.1.1.1.1 Une population en augmentation

La population de Confignon est passée de **3'141** habitants en 2006 à **4'601** habitants en 2022 avec une accélération à partir de 2013. Cette croissance connaîtra un **nouveau rebond dans les 10 à 15 ans à venir**, avec les développements de deux nouveaux projets sur le territoire communal :

- le quartier de Vuillonex qui prévoit **180 nouveaux logements** ;
- les Cherpines, prévoyant l'accueil de **4'200** nouveaux logements sur l'ensemble du secteur partagé avec la commune de Plan-les-Ouates.

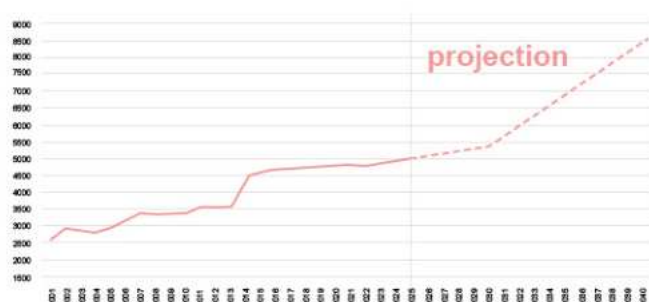
D'autre part, bien que situés dans une commune limitrophe, les **1'600 logements** supplémentaires de la première étape du GP de Bernex auront également un impact significatif sur Confignon.

Cette croissance démographique aura également des impacts énergétiques (voir PDCom énergie pp. 13, 33).

3.1.1.1.2 Une population jeune

La part d'habitants de **moins de 20 ans est de 23%** à Confignon, soit supérieure à la **moyenne**

Evolution de la population entre 2001 et 2022 et projection à 2030



Sources :

OCSTAT, Population résidante selon le groupe d'âges, par commune en 2022, T 01.01.12.03

cantonale qui est de 20.9%. Les habitants entre 20 et 64 ans et au-delà sont quant à eux sous-représentés relativement à la moyenne cantonale (77% contre 79,1%). Confignon est une **commune jeune avec un potentiel fort, dynamique, social et économique.**

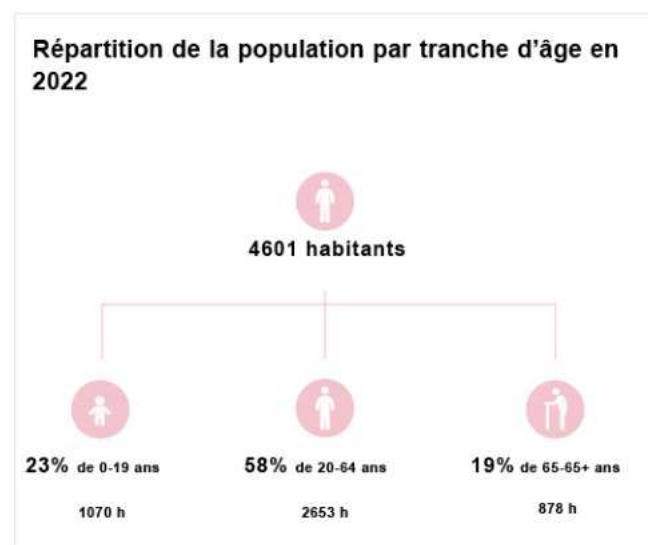
Ce statut sera accentué encore par la création de logements pour étudiants dans le cadre du PLQ Vuillonex, en lien avec le Centre de Formation Professionnelle Santé et Social (CFPS) de la Goutte Saint-Mathieu.

3.1.1.2 Richesse

La population de Confignon possède un niveau de revenu **inférieur** pour les **couples mariés**

(rapport interquartile : 2.2) à la valeur cantonale (rapport interquartile : 2.4) et **supérieure** pour les **célibataires** (rapport interquartile : 7.9) à la valeur cantonale (rapport interquartile : 3.4).

La mixité sociale est moyenne au regard des statistiques cantonales.



3.1.2 Une commune dynamique

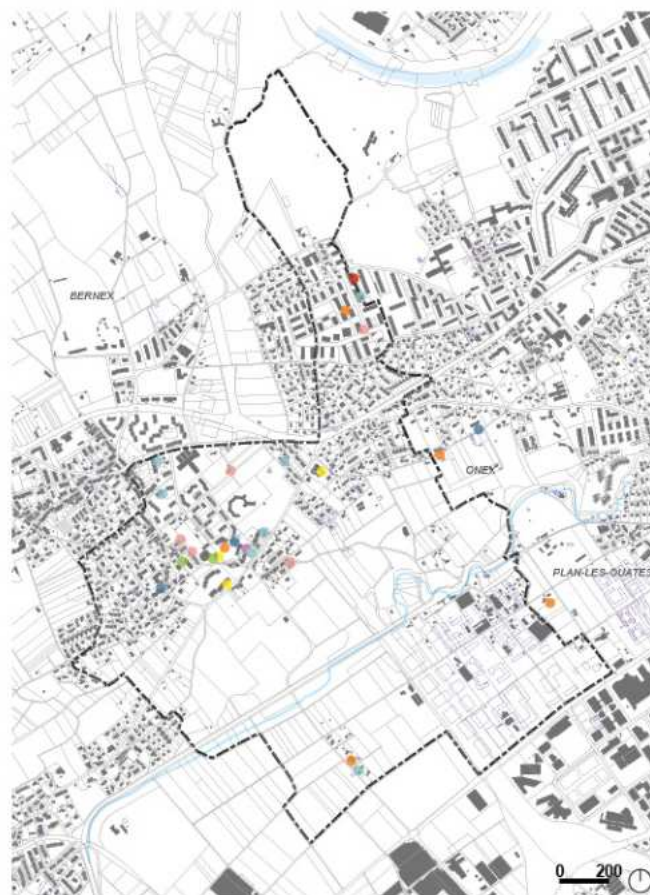
3.1.2.1 Un tissu associatif fort

Confignon possède un atout majeur avec l'existence d'une **vie associative forte**. Les associations répertoriées à ce jour excèdent la cinquantaine, soit **une association pour 107 habitants**. L'implication des citoyens dans la vie de leur commune devrait favoriser l'intégration des nouveaux habitants attendus et permettre de tisser des liens entre les futurs quartiers des Cherpines et du Vuillonnex et les quartiers existants.

Ces liens seront d'autant plus faciles à créer qu'aujourd'hui, **5 associations actives à Confignon sont domiciliées dans les communes voisines**.

La qualité des liens actuels entre la population de Confignon et les quartiers des communes adjacentes n'est pas à prouver ; elle est réelle et autorise à envisager leur amplification future.

Le PLQ n°30'087 des Cherpines, planifié comme un quartier homogène situé sur deux communes, permettra logiquement le développement de la vie associative intercommunale existante et la création d'un nouveau canal de collaboration entre Confignon et Plan-les-Ouates. La pièce D du PLQ indique que 7'300 m² de surface seront dédiées aux activités culturelles. Le PLQ Vuillonnex devrait accueillir des surfaces dédiées à des locaux associatifs et culturels.



Initiatives communales et tissu associatif

Social ●

Esprit Festif
Cerebral Genève
Les Confi d'oïzes

Sport ●

Abode Amicale de Badminton
Bernex Basket
Cressy Sport et Loisirs DaishiKan
FSG Bernex-Confignon
Samedis de ski de Confignon
Signal F.C. Bernex-Confignon
Société de Pétanque
Tennis Club Confignon
YAK

Jeunesse ●

APECC - Association des parents
d'élèves de Confignon et de
Cressy
Groupe Scout Benoit de Pontverre
Lud'Onex - ludothèque d'Onex,
Bernex et Confignon

Seniors ●

Gym Seniors
Le Coteau - Association de seniors

Défense d'intérêts ●

AHCY - Association des habitant-
e-s de Confignon village
ANPVA - Association Nature et
Patrimoine du Val d'Aire
ASBEC - Association qualité de
vie à Bernex-Confignon
Association des Habitants de
Cressy
Association des Intérêts de
Confignon
Association en faveur de l'Ecole
Rudolph Steiner de Genève
Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs
Association Région Plaine de
l'Aire : Cherpines-Charrotons

Communication ●

le Forum de Confignon

Musique ●

Choeur de Pontverre
Conservatoire Populaire de Musique,
Danse et Théâtre
Confignon musical

Logement ●

Coopérative d'habitation INTI

Arts et culture ●

Accroch'contes
ART'AIRe
Artisan/Art
Association Atelier Philippe
Lambercy (céramiste)
Atelier de Poterie de Confignon
Association Le Feuillu de
Confignon
Mémoire de Confignon
Une fois, un cirque...
Culture&Rencontre

Autres ●

Association du Marché de Noël
L'Amicale des anciens élu-e-s de
la commune de Confignon
Potager Brieler
Section des Samaritains d'Onex-
Confignon
CRI-201

3.1.2.2 Une offre scolaire, éducative et parascolaire importante

Petite enfance

Il existe actuellement une crèche (EVE) située dans le village de Confignon.

Les projets de développement des quartiers des Cherpines et du Vuillonex prévoient l'implantation de **nouvelles crèches**.

Ecoles primaires

Trois écoles primaires prennent place sur le territoire de la commune. L'**école de Confignon** scolarise 230 élèves, l'école intercommunale de **Cressy** (accueillant également des enfants de Bernex), 240 élèves. L'école privée **Rudolph Steiner**, quant à elle, accueille 350 élèves (de 2 à 19 ans) en provenance de tout le canton.

Les restaurants scolaires, gérés par la commune de Confignon avec le soutien du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), organisent la prise en charge des repas pour les enfants des écoles de Confignon et de Cressy.

Le GIAP organise des accueils de midi et des activités surveillées l'après-midi.

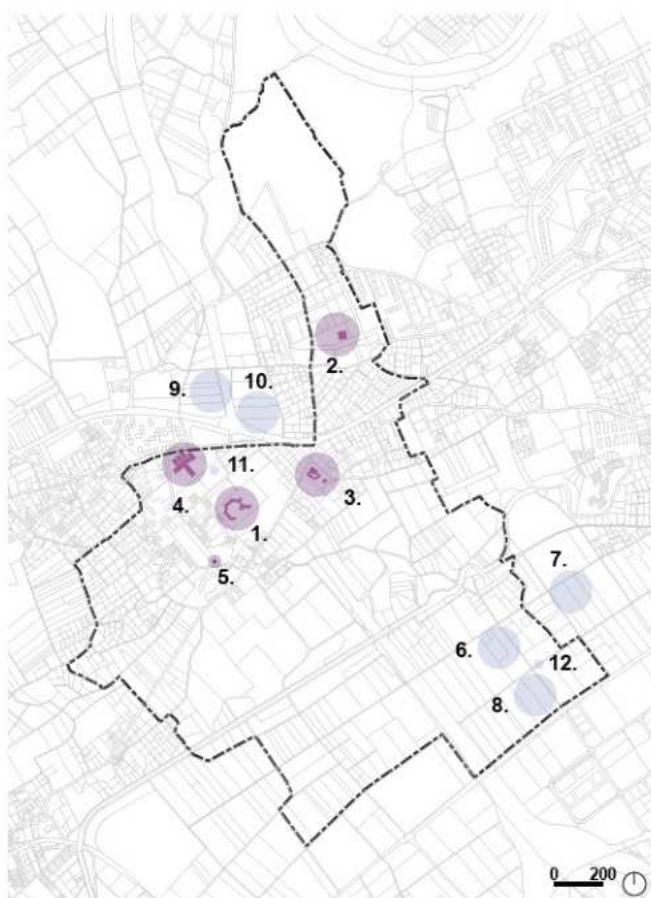


Ecole primaire de Confignon



Ecole primaire de Cressy

Les écoles primaires de Confignon et de Cressy sont des lieux importants, générateurs d'échanges et de vie sociale. Elles accueillent un grand nombre d'activités parascolaires et associatives à destination des enfants et des adultes. Les écoles permettent également l'organisation d'événements associatifs en dehors des horaires scolaires.



Répartition de l'offre scolaire existante et projetée

Offre existante

Ecoles

- | | |
|-----------------------|------------------|
| 1. Ecole de Confignon | 4. CO Vuillonnex |
| 2. Ecole de Cressy | |
| 3. Ecole Steiner | |

Crèche

5. Crèche EVE

Offre projetée (horizons 2024-2027)

Ecoles

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| 6. Nouvelle école primaire | 9. CO Saint-Mathieu |
| 7. Nouvelle école primaire (PLO) | 10. CFPS Saint-Mathieu |
| 8. Ecole Secondaire II Confignon | |

Crèches

11. Crèche du Vuillonnex
12. Crèches des Cherpines

Deux nouveaux groupes scolaires sont prévus aux Cherpines et devraient répondre aux besoins des nouveaux habitants : un pour Confignon (24 salles de classe) et l'autre pour Plan-les-Ouates (le Rolliet, 16 classes), pour un total de 40 classes.

La commune accueille également l'externat pédago-thérapeutique Arc-en-ciel, destiné aux enfants souffrant de troubles graves de la personnalité et du développement.

Ecoles secondaires

Le Cycle d'Orientation (CO) de Vuillonnex se situe en limite de la rue de Bernex, du Grand Projet Bernex-Est et des futurs développements de la Croisée de Bernex et du PLQ Vuillonnex.

Le projet de développement de la Goutte Saint-Mathieu à Bernex prévoit la construction d'un **pôle d'enseignement (CO et CFPS) de 2'700 étudiants**, à l'horizon 2029.

Aux Cherpines à Confignon, la mise en service de l'**Ecole d'Enseignement Secondaire 2 (ESII)** prévue pour la rentrée de 2029 complètera l'offre existante présente (Ecole de Commerce et de Culture Générale d'Aimée-Stitelmann).

Enseignement supérieur

Le Département de l'Instruction Publique (DIP) planifie un nouveau pôle d'enseignement cantonal, **le pôle d'enseignement** sur le lieu-dit de la Goutte Saint-Mathieu à Bernex.

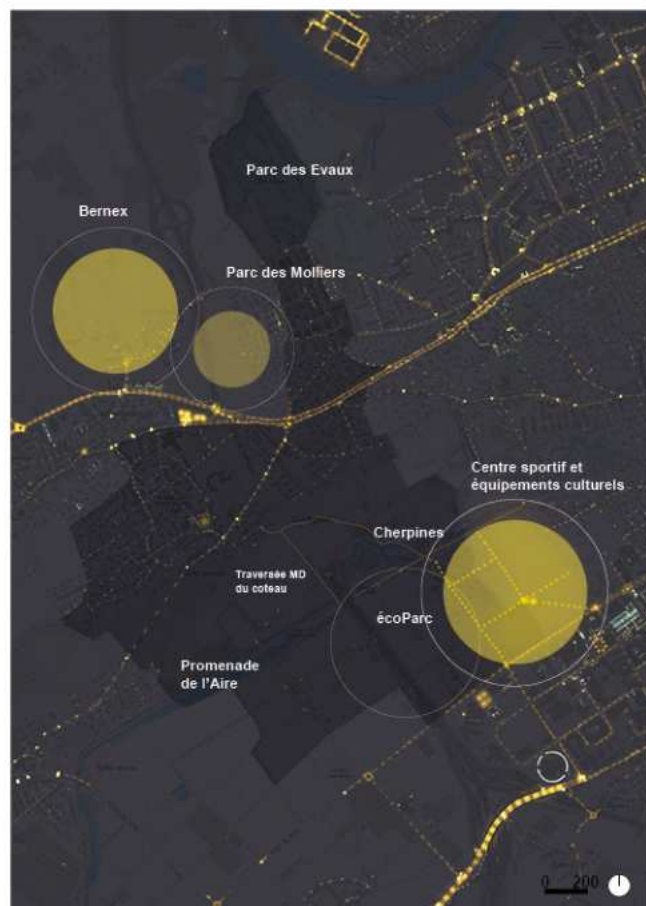
Sa mise en service est prévue pour la rentrée de 2029.

L'accroissement démographique prévisible avec la constitution d'un nouveau parc immobilier, de logements familiaux et étudiants ne peut qu'avoir un impact bénéfique sur le dynamisme économique et social de la commune. De nouveaux et jeunes habitants rendront nécessaires des infrastructures et des structures économiques et sociales supplémentaires.

3.1.2.3 Vie nocturne

Il n'existe pas aujourd'hui de lieux dédiés exclusivement à la vie culturelle et nocturne à Confignon. Les diverses manifestations se déroulent ponctuellement sur la place du village, dans des locaux associatifs, les écoles ou encore à proximité de l'Aire en été.

Les GP à venir des Cherpines et Bernex prévoient des lieux d'accueil à investir pour améliorer l'offre culturelle et répondre aux besoins des nouveaux habitants à venir.



Polarités nocturnes projetées (horizon 2025-2030+)

3.1.3 Équipements et services

3.1.3.1 Commerces et services de proximité

Village

Les commerces et services de proximité sont principalement regroupés autour de la place de l'Eglise : supermarché Coop, restaurant, bar, boulangerie, pizzeria, bureau de poste, marché bi-hebdomadaire. A proximité se trouve également un bar à bières ainsi que le restaurant de l'actuel tennis-club. Les équipements publics propres à la vie communale se situent dans la continuité de la place de l'Eglise : école de Confignon, crèche EVE et salle communale. La concentration de commerces et de services communaux dans le cœur historique du village de Confignon assure une bonne animation du quartier et offre l'opportunité aux Confignonnais de se retrouver dans un lieu réaménagé récemment à côté des institutions communales.

Quelques services et commerces se trouvent également sur le chemin de Vuillonnex, notamment au nord au niveau du croisement avec la rue de Bernex (magasin d'optique, restaurant) et au sud avec le croisement du chemin de Sur-Beauvent.



Place de l'Eglise



Services et commerces à Cressy

Cressy

La présence de services et de commerces dans le quartier de Cressy reste marginale, avec des locaux commerciaux aménagés dans les rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 18 rue Edouard-Vallet : épicerie, tea-room, services à la personne (coiffeur, local jeunes).

L'ensemble de ces commerces et services ne peut à l'évidence satisfaire tous les besoins de la population attendue à l'horizon 2030-2035. Leur prise en charge incombera aux nouveaux quartiers selon la répartition suivante :

- Environ 3'000 m² de nouveaux commerces et de services au sein du **PLQ de Vuillonnex**, notamment au sein de la Maison des vies pour le quartier Vuillonnex et la Croisée de Bernex
- Environ 40'000 m² SBP de surface commerciale et de services aux **Cherpines** du fait du développement de ce morceau de ville et du nombre de nouveaux habitants.

3.1.3.2 Équipements sportifs

Les équipements sportifs dans la commune se répartissent entre :

- Le stade de football et les trois cours de tennis publics à côté de l'école de Confignon, en contact direct avec la césure verte,
- Le tennis-club au chemin de Chaumont qui seront à terme déplacés afin de permettre le développement du PLQ du Vuillonnex,
- Le terrain de pétanque, à côté de l'ancienne école dans le centre villageois,



Terrain de football et courts de tennis de l'école de Confignon



Terrain de tennis du parc des Evaux

- Les salles de gymnastique de l'école de Confignon,
- La salle de gymnastique du CO du Vuillonnex.

3.1.3.3 Équipements culturels et de loisirs

Un local pour jeunes est disponible à Confignon : le local S.A.S à proximité du CO du Vuillonnex, gérés par les Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) de la Fondation Genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), équipe du Bus prévention parc Rhône-Aire (BUPP), accueillant tous les jeunes confignonnois de 11 à 16 ans.

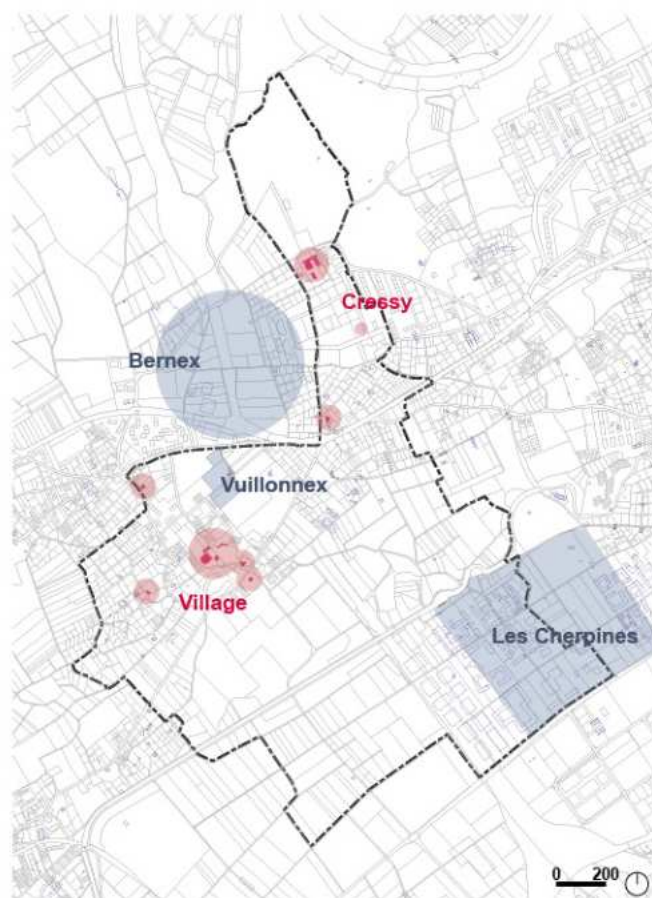
La future maison de l'Aire planifiée aux Cherpines permettra de sensibiliser le public à la biodiversité de la rivière. Un jardin Robinson et plusieurs locaux pour la jeunesse sont aussi prévus aux Cherpines.

Un centre culturel intercommunal est planifié avec les communes de Bernex et d'Onex et prendra place au niveau de la Croisée de Bernex.

3.1.3.4 Équipements sociaux-médicaux

L'offre se situe majoritairement dans le secteur nord de la commune, avec :

- L'EMS Résidence Beauregard (36 résidents),
- L'EMS Les Charmettes, situé sur la commune de Bernex (84 résidents),
- Les EMS Résidence Butini (132 résidents) et Résidence de la Rive (48 résidents), situés à Onex,
- Cressy Santé au sein des Bains de Cressy et dépendant des HUG,



Répartition de l'offre de commerces, de services et d'équipements médicaux-sociaux, état actuel.

- Offre existante
- Offre projetée dans le cadre des Grands Projets

- La permanence la plus proche se trouve à Onex (Cité Générations).
- A cela s'ajoutera la Maison des Vies intergénérationnelle du quartier de Vuillonnex.

3.1.3.5 Équipements intercommunaux

Cinq équipements intercommunaux sont situés dans les secteurs nord et sud de la commune :

- Le **parc des Evaux**, d'une surface de 50 hectares s'étend sur les communes de Bernex, Confignon, Lancy et Onex et est géré par la Fondation des Evaux depuis 2009. Le parc est dédié à la nature, aux loisirs et au sport. L'offre d'usages y est variée : promenade, beach-volley, ping pong, pétanque, tennis, stade d'athlétisme, terrains de football, disc golf, parcours de BMX, parcours d'acrobranches,
- Le **Centre Régional d'Intervention 201**, avec la nouvelle caserne de pompiers située à Bernex depuis 2014,
- **L'école de Cressy**, qui accueille également des élèves de Bernex,
- Le **centre sportif des Cherpines**, d'une surface de 9 hectares, situé sur la commune de Plan-les-Ouates, comprend actuellement des terrains de football et de rugby,
- Le **Centre Intercommunal de Voirie** pour les communes d'Onex, de Bernex et de Confignon, situé à Bernex.

Le **Vallon de l'Aire** représente également un espace intercommunal d'envergure pour Confignon. Une image directrice, ayant pour buts de concilier les différents usages du site (agricole, naturel, de loisirs) à large échelle est achevée. Elle permettra en outre de définir une gouvernance et des propositions de mesures de cet espace entre les différentes communes et le



Équipements Intercommunaux, état actuel.

- **Confignon - Bernex**
Centre Régional d'Intervention 201
Ecole de Cressy
- **Confignon - Bernex - Onex**
Centre intercommunal de voirie
- **Confignon - Bernex - Onex - Lancy**
Parc des Evaux
- **Confignon - Plan-les-Ouates**
Centre sportif des Cherpines
- **Confignon - Plan-les-Ouates - Onex - Perly-Certoux - Bernex - Lancy - Canton de Genève**
Vallon de l'Aire

Canton et de coordonner les actions publiques, privées et associatives.

Le **parc des Molliers**, situé sur la commune de Bernex, fait partie de la césure verte. Il fait face au futur parc de Vuillonnex et comprend des espaces dédiés à l'agriculture et au maraîchage, des potagers didactiques, des espaces sportifs (skatepark, street workout), une place de jeux et un espace inter-quartier. En outre, il sera connecté à la Voie Verte Bernex Bâtie au niveau du ch. des Suzettes.

La **pièce D** est un espace qui accueillera des équipements culturels et sportifs aux Cherpines. La pièce D se situe au Sud du centre sportif des Cherpines et constitue un trait-d'union entre le quartier des Rolliets et le quartier des Cherpines. La commune de Plan-les-Ouates est la locomotive de ce projet. La programmation sportive de la pièce D comprend notamment plusieurs bassins de natation extérieurs et intérieurs, un centre trois raquettes, une patinoire olympique, un fitness, des murs d'escalades intérieurs et extérieurs, des salles multisports. A noter qu'en complément de cette programmation, les communes vont disposer d'une salle multisports à l'intérieur de l'école secondaire 2.

La programmation culturelle de la pièce D comprend une salle des musiques actuelles, une salle polyvalente, des studios de théâtre et de danse. En plus de ces différents éléments, la pièce D accueillera également un centre administratif, un centre d'hébergement pour les sportifs et une maison du sport.

La Ruche est un équipement public intercommunal qui accueillera une programmation socio-culturelle sur environ 3000 m². La Ruche se situera sur la place de Cherpines et constituera une des centralités majeures du quartier. La programmation de la Ruche prévoit une salle de spectacle modulable, des salles de cours de musique, des salles de répétitions, une salle d'exposition, des locaux pour les associations, deux salles polyvalentes.

En complément des équipements prévus dans la Ruche, un local pour les jeunes est prévu dans l'école secondaire 2, à proximité.

3.1.4 Évolution de l'économie et de l'emploi

La corrélation entre l'évolution économique, l'augmentation de l'emploi et la croissance démographique est nette.

En 2016, 253 établissements offraient 1'022 emplois, dont **3%** dans le secteur primaire, **11%** dans le secteur secondaire et **86%** dans le secteur tertiaire.

La comparaison entre 2001 et 2016 fait apparaître les évolutions suivantes :

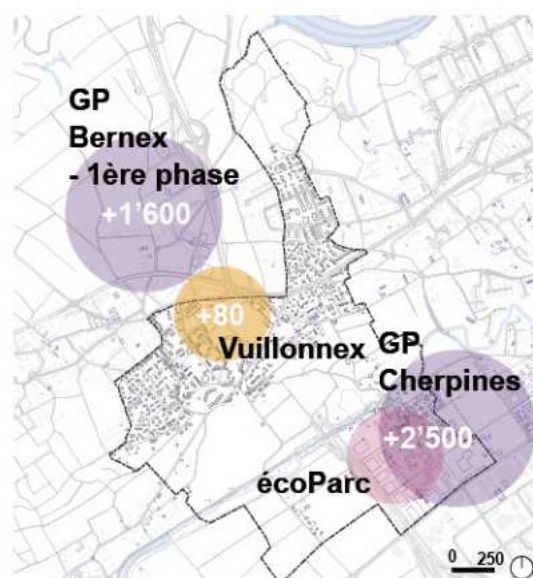
- Le nombre total d'établissements a connu une augmentation de 154 nouveaux établissements.
- Le nombre d'emplois est passé de 670 à 1'022.
- Entre 2003 et 2016, la croissance des emplois représente une augmentation de 53%, tandis que dans la même période de temps, les habitants ont augmenté de 78%, passant de 2'590 à 4'601.

3.1.4.1 Le secteur primaire en recul

La part d'emplois du secteur primaire a fortement diminué entre 2001 et 2016, passant de 15% à 3%. En 2019, un seul centre d'exploitation agricole se situe à Confignon, bien que 16 agriculteurs cultivent les 57,1 ha de surface agricole utile de la commune.

3.1.4.2 Un développement du secteur secondaire planifié

La part d'emplois liée au secteur secondaire reste faible à Confignon en 2016. Cette tendance est sur le point d'évoluer puisque l'écoParc des Cherpines, une ZDIA faisant partie du GP des Cherpines accueillera près de 1'700 emplois. Cet écoParc va permettre à la commune d'accroître le nombre d'emplois liés au secteur secondaire, de diversifier ses activités en accueillant des industries de pointe, et ainsi d'augmenter ses recettes. L'ambition de l'écoParc est de créer une véritable synergie entre les entreprises qui s'y implanteront, notamment du point de vue du développement durable : production et utilisation de l'énergie, mobilité sur et vers le site, production et gestion des déchets.



Emplois projetés accompagnant les développements de la commune

3.1.4.3 Croissance du secteur tertiaire

La part d'emplois dans le secteur tertiaire a fortement augmenté entre 2001 et 2016 passant de 65% à 86%.

Répartition des emplois du secteur tertiaire

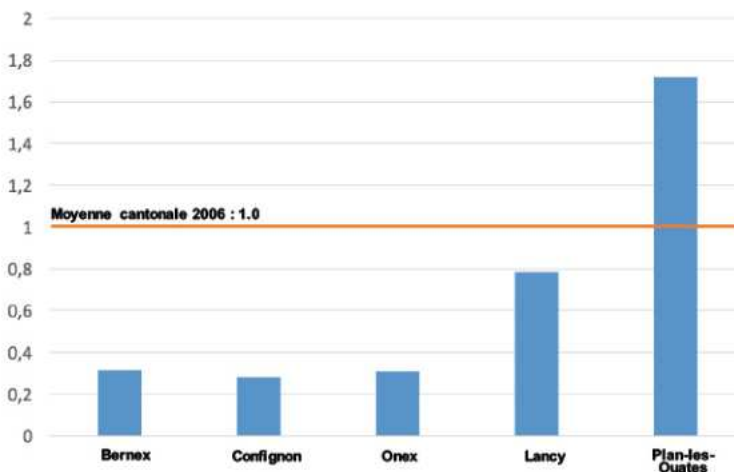
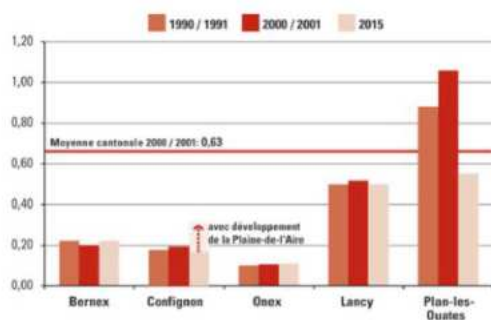
	Commerces, hôtellerie et restauration	Transports et communication	Activités financières, assurances	Immobilier, services aux entreprises	Enseignement, social et santé	Autres services	Administration publique
2001	53	7	7	52	330	16	6
2016	109	20	12	70	392	22	7
Différence	+56	+13	5	+18	+62	+6	+1

- Forte augmentation dans les domaines de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale
- Forte augmentation des commerces, de l'hôtellerie et de la restauration
- Augmentation globale de l'emploi dans les autres secteurs

Rapport emploi par habitant entre 2001 et 2016

- Évolution positive du rapport emplois par habitants entre 2001 et 2017 (0.2 à 0.3)

Figure 8 : Ratio "emplois/habitants" des communes de Confignon, Bernex, Lancy, Onex et Plan-les-Ouates en 1990/91, 2000/01 et avec l'hypothèse d'un développement pour 2000 emplois et 4000 habitants aux Cherpines, ainsi que la moyenne cantonale en 2000/01 (OCSTAT, DAEL)



3.1.5 «Confignon quand j'aurai 30 ans» : la parole aux enfants

Les écoliers ont eu l'occasion d'établir un diagnostic de leur commune et d'imaginer son évolution à travers l'exercice prospectif du « visage de Confignon quand j'aurai 30 ans » et du travail collectif de maquettes.

Constat

On observe des différences notables entre les écoles de Confignon et de Cressy.

- **Aimer vivre à Confignon, un sentiment partagé** : les enfants de l'école de Confignon répondent oui à l'unanimité (97 %), tandis qu'à l'école de Cressy les réponses sont plus mitigées : 79% de «oui», 7 % de «non» et 14 % de «oui et non».
- **Une perception de la commune divergente** : Confignon un village ? Oui, à 95% pour l'école de Confignon et 73% pour l'école de Cressy. Confignon, la campagne ? Oui, à 85% pour l'école de Confignon et un sentiment moins partagé avec 28% de oui pour Cressy.
- **Une majorité de déplacements doux pour se rendre à l'école** : 58 % des trajets pour se rendre à l'école se font à pied et 18 % en trottinette pour les deux écoles. En troisième place viennent la voiture (11 %) puis le vélo (9 %).

- Un **attachement à la commune** lié : au **calme**, à la **nature** et à la **végétation**, à l'**entourage** et à l'**environnement** (ambiance, campagne, village).
- Une **situation géographique** et des **activités** perçues à la fois comme des **atouts** ou des **contraintes** : l'offre de sport, de jeux et les animations de la commune ont été relevées comme aspect positif du fait de sa concentration et de sa diversité. Pour d'autres enfants, l'éloignement de la ville de Genève et le manque d'activités limitent l'attractivité de Confignon.
- Une majorité d'enfants **se déplace en dehors de Confignon pour pratiquer des activités** : foot en club, danse, natation, musique, cours de langue, équitation, basket, judo et poterie.

Quelques pistes pour imaginer le Confignon de demain :

Une majorité d'enfants souhaite que leur commune propose :

- **Plus de lieux de loisirs** : terrains de sport, piscine...
- **D'aménager davantage l'espace public** : toilettes publiques, fontaines...
- **Plus de services de proximité** : des restaurants, des magasins
- **Plus d'espaces de nature** : parcs, champs,

végétation, cours d'eau, réserve pour animaux...

- **Moins de pollution.**

12% des enfants voudraient que Confignon conserve son caractère actuel.

Certains enfants souhaiteraient voir s'installer un **abri pour migrants et/ou sans-abri**.

« J'ai la chance de pouvoir admirer un paysage unique. »

Hêja

« Je rajouterai plus de pistes cyclables, un endroit protégé pour les animaux et des maisons pour les personnes sans-abri. »

Fatoumata

« Plus d'activités, moins de pollution et surtout des parcs et des zones vertes. »

Lilian



Visages de «Confignon quand j'aurai 30 ans», travail des 7p et 8p, octobre 2019

3.1.6 Enjeux

3.1.6.1 Poursuivre l'intercommunalité

Avec l'aménagement des nouveaux quartiers des GP et des nouveaux équipements, la commune de Confignon devra poursuivre une gestion intercommunale par secteur : secteurs nord et centre avec Bernex et Onex (Cressy, route de Chancy, Vuillonnex, village et Bernex), secteur sud (Cherpines) avec Plan-les-Ouates et Perly-Certoux.

3.1.6.2 Une vie nocturne à inventer

Le doublement de population à venir serait l'occasion de définir un lieu de vie nocturne et associatif. Celui-ci pourrait être développé en synergie avec le nouvel écoParc des Cherpines, en contact direct avec le quartier d'habitation projeté, profitant ainsi des espaces dédiés à l'artisanat et l'activité qui le soir ou le week-end se prêtent particulièrement à la vie nocturne et à une offre culturelle attractive.

3.1.6.3 Mobiliser les jeunes autour de l'aménagement du territoire

Solliciter / rencontrer les écoles afin de poursuivre le dialogue initié dans le cadre du PDCom et du Festival de l'Aménagement pour promouvoir et partager une «culture» du projet et du territoire communal.

3.1.6.4 Stimuler le dynamisme économique, l'esprit d'initiative auprès des jeunes, les synergies entre le monde éducatif et le monde professionnel

Profiter du développement de l'écoParc des Cherpines, des écoles supérieures du GP Bernex et du GP Cherpines ainsi que des structures associatives existantes et à venir pour les jeunes adultes afin de créer des moments de rencontre, des ateliers, des mini-projets, junior entreprises etc. Mettre à disposition des espaces d'accueil communaux.

SYNTHÈSE

CHIFFRES-CLÉ 2019



une vie associative riche et dynamique



une population jeune

- de nombreuses initiatives intercommunales : associations, services communaux et :



équipements intercommunaux

le parc des Evaux, le Centre Régional d'Intervention 201, l'école de Cressy, le centre sportif des Cherpines, le Centre Intercommunal de Voirie

CHIFFRES-CLÉ ET OBJECTIFS HORIZON À 15 ANS :



une population amenée à doubler a minima



une diversification de l'économie avec l'écoParc des Cherpines



nouveaux emplois (projection)



intégrer et organiser la vie nocturne

- poursuivre la coopération intercommunale en matière de gestion et de services communaux

- saisir l'opportunité offerte par l'augmentation des recettes fiscales dues à l'accroissement du nombre d'emplois, telle que la mise en place d'une politique foncière plus vaste (voir chapitre Urbanisation)

- absorber les besoins en équipements et services en développant l'intercommunalité, pour une meilleure coordination

- accompagner l'évolution de la commune et de son identité au moyen de programmes de soutien aux associations, notamment dans le but de favoriser la cohésion territoriale.

3.2.1 Energie

3.2.1.1 Constats

Le tissu bâti est relativement homogène et inclut une part importante de logements individuels qui sont anciens (années 60 à 80), peu performants au niveau énergétique, et encore fortement dépendants des énergies fossiles (voir PDComE, pp.10-12 et 24-27).

Le territoire offre une quantité et une diversité importantes en ressources énergétiques locales et renouvelables (solaire, air, sous-sol), qui sont actuellement faiblement mobilisées (voir PDComE, pp. 35-46).

Il existe un grand potentiel en matière d'économies d'énergie et de développement de filières renouvelables pour le bâti existant.

Le territoire communal constitue un secteur stratégique du Canton sur le plan énergétique car il va connaître un développement important en matière d'urbanisation (+6'000 habitants – soit plus qu'un doublement de la population – et +2'600 emplois environ d'ici ces 10-15 prochaines années) et de projets d'infrastructures énergétiques structurants (Réseau thermique structurant (RTS)).



■ Habitat collectif ■ Habitat individuel ■ Administration ■ Ecole
■ Commerce ■ Restauration ■ Lieu de rassemblement ■ Hôpital
■ Atelier, artisanat, industrie ■ Dépôt, hangar ■ Installation sportive ■ Piscine couverte

Anneau interne : SRE par affectation (m²) **Anneau externe : consommation (kWh)**

3.2.1.2 Enjeux

Le premier enjeu consiste à diminuer les besoins du bâti existant, en assainissant les enveloppes des bâtiments par étapes et à sortir progressivement des énergies fossiles :

- Les mesures incitatives sont pour l'instant le principal levier pour accélérer la rénovation énergétique ; la commune dispose de leviers en complétant les aides existantes ;
- Le développement de réseaux thermiques approvisionnés en majorité par des énergies non fossiles constitue un levier essentiel de la transition énergétique, en particulier à travers le réseau CAD communal actuel, et le réseau cantonal structurant à venir Réseau thermique structurant (RTS).
- La production décentralisée (PAC, biomasse, solaire etc.) est à développer en dehors des

périmètres de développement des réseaux. Le programme communal «sortir du fossile» est désormais relayé par le Règlement cantonal sur l'énergie (09.22) qui donne un nouveau cadre pour la transition énergétique sur lequel s'appuyer.

Le second enjeu concerne les développements urbains, que ce soit sur les Cherpines ou autres PLQ, où des concepts énergétiques ont été proposés afin de minimiser le recours à des énergies fossiles. La mise en œuvre des concepts énergétiques territoriaux (CET) constitue donc un levier majeur pour limiter l'augmentation des besoins dans le futur et les approvisionner par des énergies non fossiles.

- Le développement des quartiers Cherpines et Vuillonex en particulier constitue un enjeu important. Ces deux projets se situent dans les zones d'influence de GéniTerre. Une coordination avec les SIG devra être menée afin de faciliter le déploiement du réseau thermique structurant en accord avec les autres politiques publiques (déploiement à court terme du CAD communal) et la gestion du transitoire. Il s'agira de préciser à brève échéance la nature des activités qui seront développées (écoParc des Cherpines en particulier) afin d'identifier le profil des besoins énergétiques.
- Le secteur Village se trouve à la fois dans la zone d'influence du CAD communal et de GéniTerre. Tout déploiement de nouveau

réseau thermique ou toute extension thermique existant devra être coordonné entre les autorités communales et les SIG.

La Commune de Confignon intègre ces deux enjeux depuis plusieurs années grâce à une politique énergétique ambitieuse (Cité de l'énergie Gold depuis 2014). Il s'agit dès lors d'intensifier cette politique tant pour le patrimoine communal que pour le secteur privé en développant et renforçant les partenariats multiples.

3.2.1.3 Prospective

Afin d'explorer dans quelle direction la Commune peut évoluer selon la marge de manœuvre disponible, l'étude a développé puis analysé **trois scénarios d'efficacité et d'approvisionnement énergétique** :

- Un scénario conservateur qui suit la tendance actuelle en matière de rénovation du parc bâti et qui tient compte des projets énergétiques dont la mise en œuvre est relativement certaine.
- Deux scénarios ambitieux explorent la possibilité d'une rénovation plus intensive du parc bâti et proposent une large mobilisation des ressources renouvelables locales avec des infrastructures dont la mise en œuvre est encore incertaine actuellement. Une différenciation des scénarios ambitieux a été effectuée pour démontrer la mise en

œuvre plus ou moins volontaire de réseaux centralisés comme le Réseau thermique structurant (RTS).

- Le scénario «ambitieux centralisé» tient donc compte d'une pénétration plus importante de ces réseaux thermiques,
- Le scénario «ambitieux décentralisé» explore un approvisionnement plutôt individuel, avec une part plus importante de pompes à chaleur notamment.

Ces trois scénarios, ont été évalués sur le plan quantitatif, ce qui nous permet de comparer leur mise en œuvre avec les objectifs formulés dans le Plan Directeur Communal des Energies (en conformité avec les objectifs intermédiaires de la Société à 2000 watts en 2035) (voir PDComE pp. 49-59). Il s'agissait notamment, par rapport à 2005, de :

- Réduire de 30% la consommation d'énergie primaire,
- Réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'atteindre ces objectifs, les efforts à fournir les 15 prochaines années seront conséquents dans tous les domaines. Même le scénario conservateur repose sur des hypothèses qui demandent un certain engagement, notamment la réalisation de rénovations, la poursuite du programme « sortir du fossile », et la mise en

œuvre d'un approvisionnement majoritairement renouvelable pour les bâtiments neufs. La mise en œuvre des réseaux thermiques exige des efforts particuliers de coordination entre les acteurs concernés. Par conséquent, consolider l'intérêt des acteurs aux perspectives qu'offrent les réseaux de chaleur est un facteur de réussite clé pour atteindre les objectifs. Des garanties technico-économiques sont un autre facteur de réussite du déploiement des réseaux.

Dans tous les cas, la planification énergétique de Confignon doit renforcer la mise en œuvre des solutions renouvelables ambitieuses, en accentuant le leadership déjà démontré par la Commune – comme le montre l'obtention du label Cité de l'Energie Gold. L'agenda de déploiement des réseaux thermiques structurants (RTS) est défini par la carte de déploiement adoptée par le Conseil d'Etat en mai 2023.

La mise en œuvre du scénario ambitieux centralisé permettra une réduction conséquente des émissions de GES des postes fixes (bâtiments) à l'horizon 2035. Ainsi, le domaine de la mobilité représentera un enjeu crucial sur le plan climatique. Au-delà d'un transfert du parc automobile vers l'électromobilité (domaine qui dépasse les compétences communales et qui pourrait accentuer la consommation en électricité en constante augmentation), un effort particulier devra être fait pour encourager les mobilités alternatives au transport individuel motorisé. (voir PDCom, chapitre mobilité).

3.2.2 Faune, flore et trame noire

La biodiversité, consistant de la diversité génétique, la diversité des milieux naturels, les espèces et leurs interactions, permet d'améliorer la résilience des écosystèmes face aux changements environnementaux. Les services écosystémiques sont indispensables pour la vie humaine, leur protection est dans notre intérêt commun. Cependant, malgré les mesures mises en place ces dernières décennies en Suisse et dans le canton de Genève, la biodiversité continue de s'appauvrir. L'une des raisons principales de cette perte est la disparition et la fragmentation des milieux naturels due à l'extension des zones urbaines. La commune de Confignon possède un potentiel important et présente de nombreux enjeux liés à la protection et à la restauration des valeurs biologiques. Elle a pour but d'être exemplaire dans la gestion de la biodiversité.

La Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030) a été élaborée pour définir une stratégie qui permettra de minimiser les effets négatifs des activités humaines et du développement du territoire sur la faune et la flore. Elle souligne l'importance primordiale de la protection et l'amélioration de la qualité des milieux naturels existants, ainsi que celle de la restauration des milieux perdus lors de la réalisation des projets.

Les nouveaux projets réalisés au sein de la commune, avec la collaboration des communes voisines (notamment les quartiers Vuillonnex et Cherpines) représenteront une pression

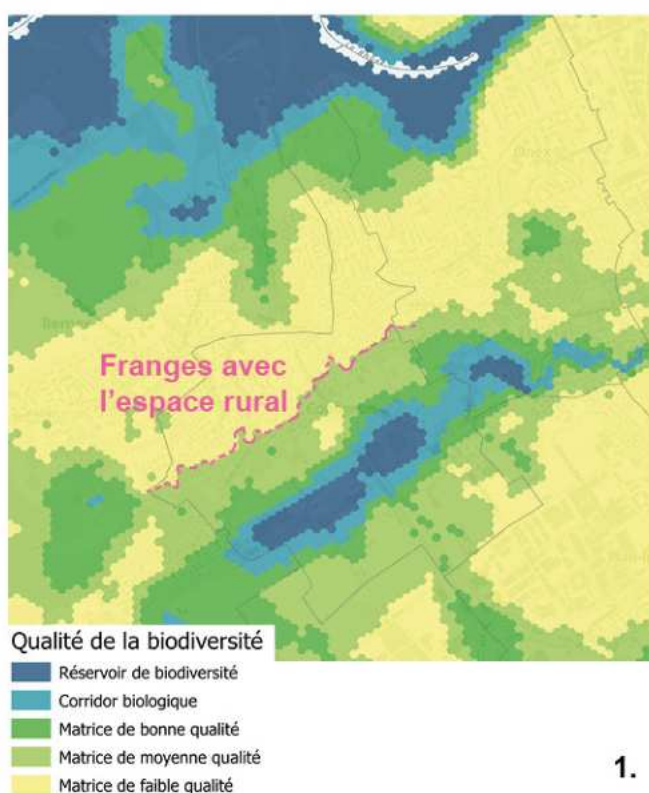
importante sur la nature. Lors de la réalisation de ces projets, la prise en compte des questions liées à la biodiversité sera primordiale pour minimiser les impacts négatifs sur la faune et la flore, préserver et rétablir les milieux naturels touchés, et atteindre l'objectif de «**poumon vert**» de la commune.

3.2.2.1 Enjeux liés au secteur Nord (Les Evaux et Cressy)

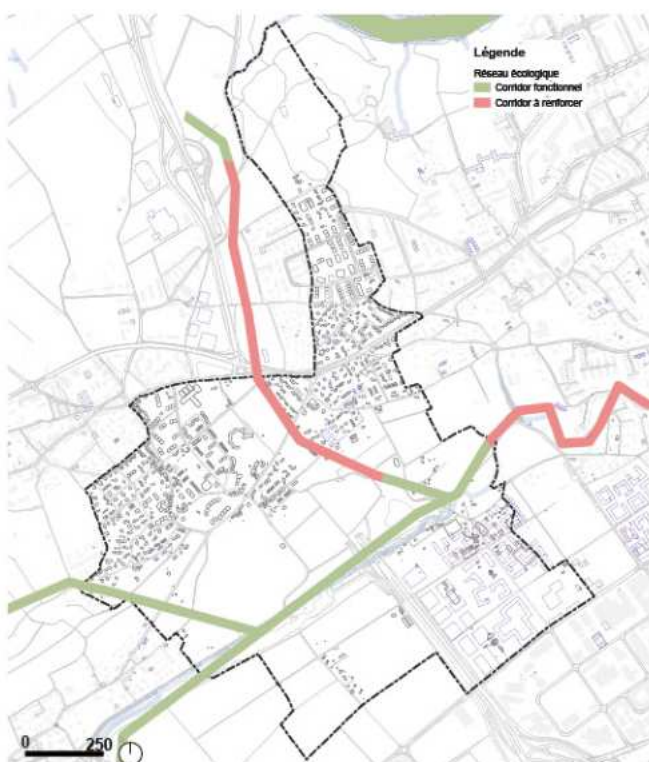
Les Evaux présentent actuellement des terrains de sport nécessitant un entretien intensif, des prairies ainsi que des milieux boisés au nord, au bord du Rhône. Ce site représente un potentiel écologique important à préserver et à développer et devrait faire partie du projet de rétablissement du corridor écologique entre les deux grandes entités naturelles présentes au sein de la commune : les milieux naturels du bord du Rhône et les milieux du vallon de l'Aire renaturé. Les Evaux représentent également un lieu non impacté par la pollution lumineuse qu'il convient de préserver (classés comme «**nuit à conserver**» par la Trame noire cantonale).

3.2.2.2 Enjeux liés au secteur centre (Vuillonnex/Croisée et centre villageois)

Ce secteur consiste en une surface dure importante et une diversité actuelle des milieux médiocre et fragmentée. Une grande partie de ce secteur est touchée par la réalisation du nouveau quartier Vuillonnex, faisant partie du projet Bernex. La réalisation de la césure Verte est une étape importante du projet, et représente



1.



2.

Infrastructure écologique de Confignon (1) et des corridors écologiques (2)

un enjeu primordial dans le rétablissement du corridor écologique entre le Rhône et l'Aire. Une luminosité adaptée et une surface adéquate dédiée à la biodiversité seront indispensables pour que le corridor réalisé soit fonctionnel. L'analyse de la trame noire indique aujourd'hui que la Route de Chancy est actuellement en conflit avec cet objectif qui devrait également être traité lors de la création du corridor.

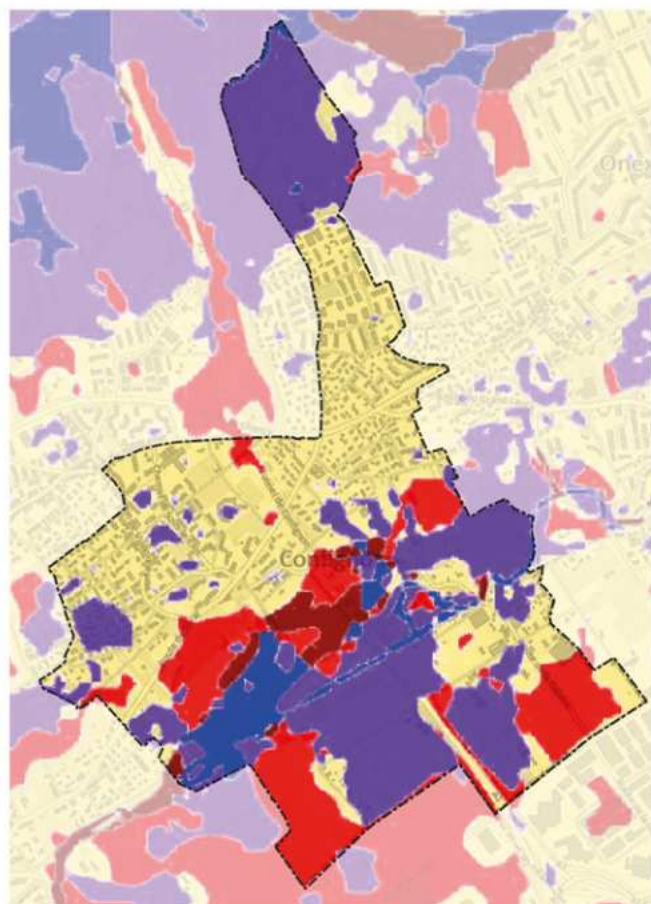
Les espaces libres arborés du centre villageois ainsi que les jardins de la zone villas située à l'ouest sont répertoriés par la Trame noire cantonale comme des espaces où la nuit est à préserver. Deux zones de la césure verte (à l'emplacement du futur parc du Vuillonex, dont le projet tient compte de ce paramètre, et aux abords de l'école de Confignon) sont classées comme lieux où la nuit doit être restaurée.

3.2.2.3 Enjeux liés au Vallon de l'Aire

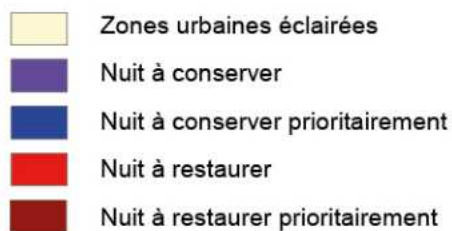
Le Vallon de l'Aire est un territoire d'une grande qualité, tant paysagère que biologique, unanimement reconnu pour sa richesse naturelle. Il a déjà bénéficié de projets exemplaires, notamment la renaturation de son cours d'eau, illustrant un engagement fort en faveur de la préservation et de la valorisation de cet environnement remarquable. La carte de la trame noire cantonale indique que cet espace représente un fort enjeu pour la conservation de la nuit sans pollution lumineuse (Nuit à conserver et conserver prioritairement).

3.2.2.3 Enjeux liés au secteur Sud (Cherpines)

La réalisation du nouveau quartier des Cherpines et l'écoParc au sein de ce secteur est un projet majeur pour la commune. De nombreux enjeux concernant la réalisation et la gestion future des espaces consacrés à la biodiversité et à l'activité humaine, les potagers urbains, la connectivité entre les milieux au sein du quartier et les milieux naturels du vallon de l'Aire sont à considérer. La gestion des champs agricoles voisins (ZAS) est également importante et devrait permettre une amélioration de la diversité des écosystèmes.



Carte de la trame noire cantonale, SITG



3.2.3 Zone industrielle

Le secteur des Cherpines a été identifié dans le plan directeur cantonal 2001, comme une extension urbaine sur la zone agricole. Sur cette base, des premières études ont été engagées dès 2008 et ont abouti à une modification des limites de zones adoptée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010. Contestée par référendum, la modification des zones a été confirmée par vote populaire le 15 mai 2011.

Les études engagées depuis (PDQ et maîtrise d'œuvre urbaine) ont été menées en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs : Communes, Canton, FTI, propriétaires. Le PDQ a ainsi été adopté par les CM de Confignon et de Plan-les-Ouates le 18 juin 2013. Enfin, il a été approuvé par le CE le 2 octobre 2013.

La future ZDIA des Cherpines présente une surface totale d'environ 13 hectares. Le plan directeur de la zone industrielle et artisanale (PDZIA) est délimité par la route de Base au sud, l'autoroute N1 à l'ouest, l'Aire au nord et une nouvelle voirie en limite de zone avec les futurs quartiers d'habitation en zone de développement 3. Situé à l'ouest du secteur des Cherpines, l'écoParc sera développé par la FTI. Un potentiel de 1'300 emplois répartis sur plus de 100'000 m² de surface brute de plancher (SBP) destinés aux activités industrielles et artisanales est prévu (Source: Plan directeur de zone industrielle et artisanale écoParc industriel des Cherpines (Confignon, Plan-les-Ouates), 2018).

Dans le cadre du GP des Cherpines, la ZDIA est projetée comme un écoParc industriel, un secteur conçu de façon participative et géré de manière active par l'association des entreprises en présence, qui vise à une interaction positive avec la collectivité et le territoire. En sa qualité d'écoParc industriel, les collaborations inter-entreprises ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources (mutualisation des parkings, des services, des locaux et de l'énergie) seront favorisées. Une structure dédiée (commission écoParc) associant les entreprises, les communes, le canton et la FTI sera mise en place.

Selon le Guide de mise en œuvre du PDZIA, le nouveau quartier d'activités fera la part belle aux points suivants :

- Une nouvelle route d'accès le long de l'autoroute pour éviter le trafic poids lourds à proximité des habitations;
- Des aménagements paysagers constituant un filtre vis-à-vis des futures habitations et offrant des espaces de rencontre aux usagers;
- Une continuité piétonne et cyclable avec le quartier résidentiel et la place des Cherpines, nouvelle centralité urbaine;
- Des synergies et une complémentarité avec la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO), notamment en termes d'énergie et de gestion de déchets;
- Une grande souplesse d'accueil pour de petites, moyennes ou grandes entreprises;
- Des services ou commerces ouverts aux habitants du quartier voisin.

3.2.4 Protection de l'air

La commune se situe dans une région satisfaisant les valeurs limites d'immissions de l'OPair en matière de NO₂. Les sources d'émission sont essentiellement dûes au trafic routier (autoroute, rtes de Chancy, de Base et du Grand-Lancy) et, plus faiblement, aux équipement de production de chaleur (chaudières) (voir PDComE, pp. 53, 59-60, lien climat et émissions GES).

La commune de Confignon a obtenu le label «Cité de l'énergie - Gold» suite à la réalisation d'un certain nombre d'actions et souhaite le conserver. Les actions réalisées, s'implantent à différentes échelles :

Aménagement du territoire :

- Une densification de l'habitat et des emplois dans les secteurs bien desservis par les transports publics (Croisée de Bernex).
- En encourageant des systèmes de production centralisée d'énergie à l'échelle d'un quartier et l'exploitation des possibilités de chauffage à distance.
- Le suivi et l'assainissement de ses bâtiments et installations visant une meilleure performance des installations de chauffage (voir PDComE, pp. 8-9).

Mobilité et réseaux de déplacement :

- Développement des réseaux piétonniers et

cyclables dans toute la commune (mise en valeur des espaces publics et équipements, accès aux immeubles, etc.)

- Amélioration des interfaces piétons/vélos/TC (Croisée de Confignon).
- Gestion coordonnée des axes de transit, zones à vitesse limitée, gestion incitative du stationnement
- Incitation économique (taxes, subventions pour les transports publics et la mobilité douce).

Organisation interne :

- Développement d'un plan de mobilité d'entreprise dès 2012 pour les employés de la mairie, consolidé en 2018 dans un Règlement de mobilité.
- Promotion de l'éco-conduite et des modes de déplacement non polluants.
- Participation à l'événement « Bike to work» depuis 2008.
- Formation continue pour les collaborateurs de la commune.
- Communication et coopération : information et sensibilisation de la population par le biais de journées d'information, par le journal de la commune, etc.

3.2.5 Nuisances

3.2.5.1 Nuisances sonores

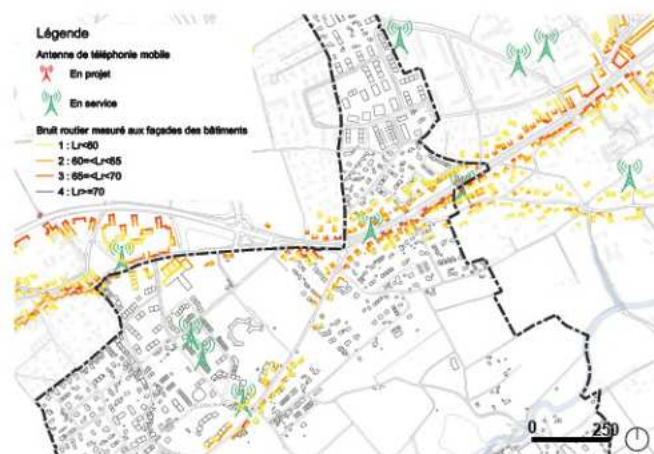
3.2.5.1.1 Degré de sensibilité au bruit

Les nuisances sonores générées par le trafic routier sont réglées par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit routier (OPB), qui définit des valeurs limites d'exposition (valeurs de planification (VP), d'immissions (VLI) et d'alarme (VA), en fonction des degrés de sensibilité II (zones résidentielles) et III (zones mixtes). Les velléités du canton en matière de densification de la zone villas (secteur Route de Chancy) ne devraient pas avoir d'impact sur l'attribution actuelle des degrés de sensibilité. La plupart de la commune se trouve en DS II, à l'exception de la zone Cherpines, qui est prévue en DS III et IV. Dans ces zones de développement, il s'agira donc de s'assurer que les valeurs de planification (tableau ci-après) seront respectées pour les locaux sensibles au bruit (art. 29 de l'OPB).

Degré de sensibilité (DS)		Valeur de planification (VP) en dB(A)		Valeur limite d'immission (VLI) en dB(A)		Valeur d'alarme (VA) en dB(A)	
		Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
I	Détente	50	40	55	45	65	60
II	Habitation	55	45	60	50	70	65
III	Habitation/artisanat	60	50	65	55	70	65
IV	Industrie	65	55	70	60	75	70

3.2.5.1.2 Cadastre du bruit

Le cadastre du bruit indique le niveau sonore actuel sur les façades des constructions situées le long



Carte du bruit du trafic routier diurne, état actuel

des routes cantonales. Les VLI sont dépassées le long de la route de Chancy (60 dB(A) en DSII durant la journée) et ponctuellement même les valeurs d'alarme (70dB(A) en DSII durant la journée).

Sur la majorité des façades au bord de la route de Soral, les valeurs limites d'immission sont également dépassées. Ces tronçons devront être assainis par le canton. Sur le réseau communal, les valeurs limites d'immission sont dépassées sur la route de Bernex.

A noter que ces valeurs n'ont pas systématiquement été mises à jour depuis les travaux entrepris sur les routes. En effet, les routes de Chancy et Soral ont été assainies entre 2006 et 2010, et la route de Bernex a été assainie récemment (la Confédération avait fixé la limite au 1^{er} avril 2018).

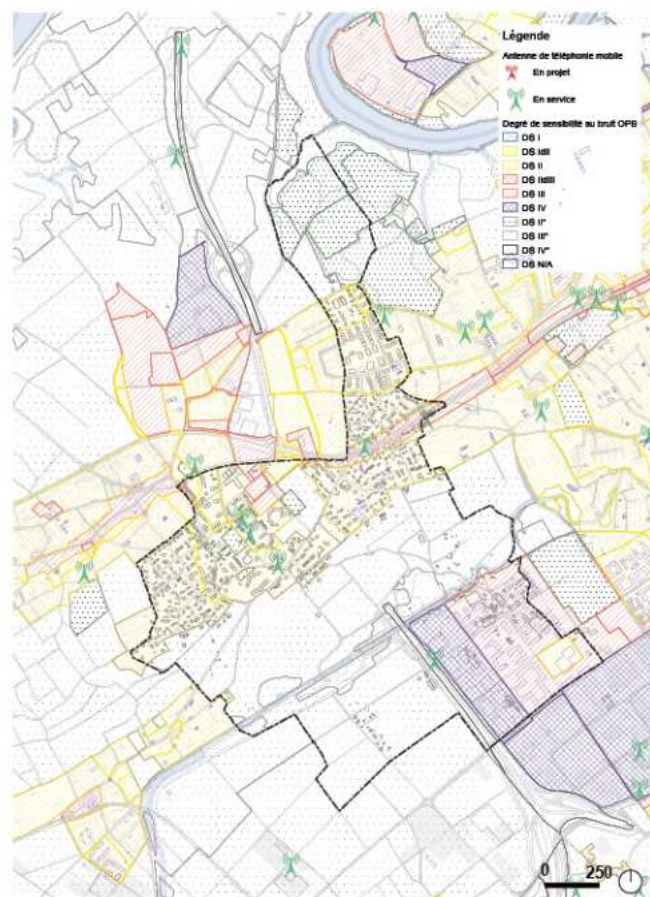
3.2.5.2 Rayonnement non ionisant

3.2.5.2.1 Lignes aériennes

Une ligne aérienne à haute tension (13 kV) traverse le canton au Nord de la Commune de Confignon et traverse le Rhône à la hauteur du Parc des Evaux. Les lignes électriques de haute et très haute tension (dès 13 kV) sont régies par l'Ordonnance fédérale sur les installations à courant fort. Dans le cas de lignes aériennes, les rayonnements non ionisants peuvent entraîner des distances de sécurité entre 5 à 20 m de l'axe de la ligne, où des restrictions de droit à bâtir peuvent être exigées. Les distances précises sont définies de cas en cas. Les lignes à moyenne tension sont progressivement enterrées (sous les routes). Les lignes restées en surface n'ont toutefois pas d'impact quant aux droits à bâtir, mais sont normalement déplacées ou enterrées en fonction des projets. Le coût de ces travaux peut toutefois présenter un obstacle non négligeable (p.ex. le déplacement / enterrement de la ligne le long de l'Aire).

3.2.5.2.2 Installations d'antennes de téléphonie mobile

Les antennes de téléphonie mobile sont soumises à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et le règlement cantonal sur la protection contre le rayonnement non ionisant des installations stationnaires (K 1 70.07) du 16.10.99. La planification en matière de téléphonie mobile est assurée par



Légende

Antenne de téléphonie mobile

En projet

En service

Degré de sensibilité au bruit OPB

DS I

DS IdII

DS II

DS IdIII

DS III

DS IV

DS II*

DS III*

DS IV*

DS N/A

un organe de coordination, réunissant les trois opérateurs Swisscom, Sunrise et Salt, la Ville de Genève, la Police des constructions et le service cantonal contre le bruit et les rayonnements non ionisants. La concentration des RNI autour des installations stationnaires diminue rapidement dès que l'on s'éloigne quelque peu de la source. Cette caractéristique est à la base du principe d'implantation défini par les autorités cantonales :

- En milieu urbain, les installations sont, dans la mesure du possible, réparties sur le territoire de manière diffuse pour ne pas concentrer les RNI.
- En campagne et dans les secteurs peu peuplés, à l'inverse, les installations sont regroupées pour des raisons d'intégration paysagère. Les autorisations de construire sont de compétence cantonale (respect des valeurs d'immissions, VLI). La commune peut formuler un préavis (notamment par rapport à l'intégration paysagère). Le nombre des demandes des opérateurs augmente constamment en raison de l'augmentation des communications et de l'arrivée du nouveau service UMTS (la combinaison d'antennes GSM et UMTS entraîne l'addition des RNI et pose ainsi le problème du respect des VLI). Les antennes sur ou à proximité du territoire communal sont indiquées sur la carte Contraintes naturelles et techniques (selon le cadastre des installations de téléphonie mobile datant de fin 2002). Il n'y a pas de dépassement des VLI. En ce qui concerne l'antenne sur le toit de l'école de Confignon,

une étude des nuisances a démontré le respect des VLI (mesures en temps réel des immissions).

3.2.6 Consommation responsable / déchets

Dans un contexte global où la gestion des déchets est à un tournant, la nouvelle politique genevoise de gestion des déchets se veut ambitieuse en demandant à tous les acteurs de la société civile de tout mettre en œuvre pour préserver les ressources naturelles épuisables de notre planète et réduire notre impact sur l'environnement.

Cette nouvelle politique est orientée autour de 4 axes principaux :

- Diminution des déchets à la source.
- Amélioration du tri et de la valorisation des déchets.
- Élimination de déchets sur le territoire.
- Rôle exemplaire de l'Etat et des institutions publiques autonomes.

La commune de Confignon produit actuellement env. 778 to de déchets urbains communaux incinérés pour une population de 4'601 habitants, ce qui représente 169 kg de déchets urbains incinérés par habitant (Inventaire 2022 : déchets urbains communaux et état des collectes sélectives).

Par comparaison avec la moyenne des communes genevoises, la commune de Confignon produit moins de déchets urbains par habitant et ceci depuis plusieurs années (2013), l'écart est toutefois en train de se resserrer (voir ligne orange

et grise sur le graphique schématique ci-contre).

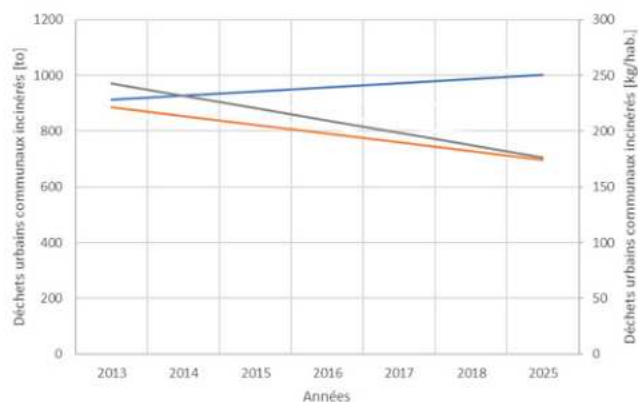
L'objectif annoncé par le futur plan cantonal de gestion des déchets qui s'inscrit dans le cadre de la diminution des déchets à la source est de diminuer la quantité de déchets urbains des ménages à 160kg/habitant/an à fin 2024. Confignon se dirige bien dans cette direction mais l'objectif ne pourra être atteint sans une amélioration notable du tri et de la récupération des biodéchets (jardin et cuisine).

En parallèle à cette nouvelle politique cantonale de gestion des déchets et des objectifs à atteindre pour fin 2024, la commune de Confignon va fortement évoluer au cours de ces prochaines années.

Dans le cadre du développement futur de la commune, la création de nouveaux quartiers (Vuillonex, Cherpines) ainsi que d'une ZDIA (écoParc) va amener d'une part la population actuelle à doubler à l'horizon de 10 à 15 ans et d'autre part générer des emplois supplémentaires (+2'600).

Cet accroissement de la population et des emplois va se traduire par une augmentation importante de la quantité de déchets urbains générés sur le territoire communal (ligne bleue sur le graphique).

Dans ce contexte et afin de répondre à cet objectif de diminution des déchets à la source, il est essentiel que l'ensemble des acteurs et notamment les communes qui sont les premières



Evolution de la production de déchets urbains incinérés pour la commune de Confignon

en tonne pour l'ensemble de la commune et en kg par habitant ainsi que l'évolution de la production de déchets urbains incinérés pour la totalité des communes genevoises en kg par habitant

- déchets urbains incinérés (to)
- déchets urbains incinérés (kg/hab)
- déchets urbains incinérés total communes genevoises (kg/hab)

concernées par l'élimination des déchets urbains (organisation de leur collecte et leur élimination) entreprennent des mesures et des actions qui doivent être inscrites dans leur plan directeur.

3.2.7 Risques OPAM

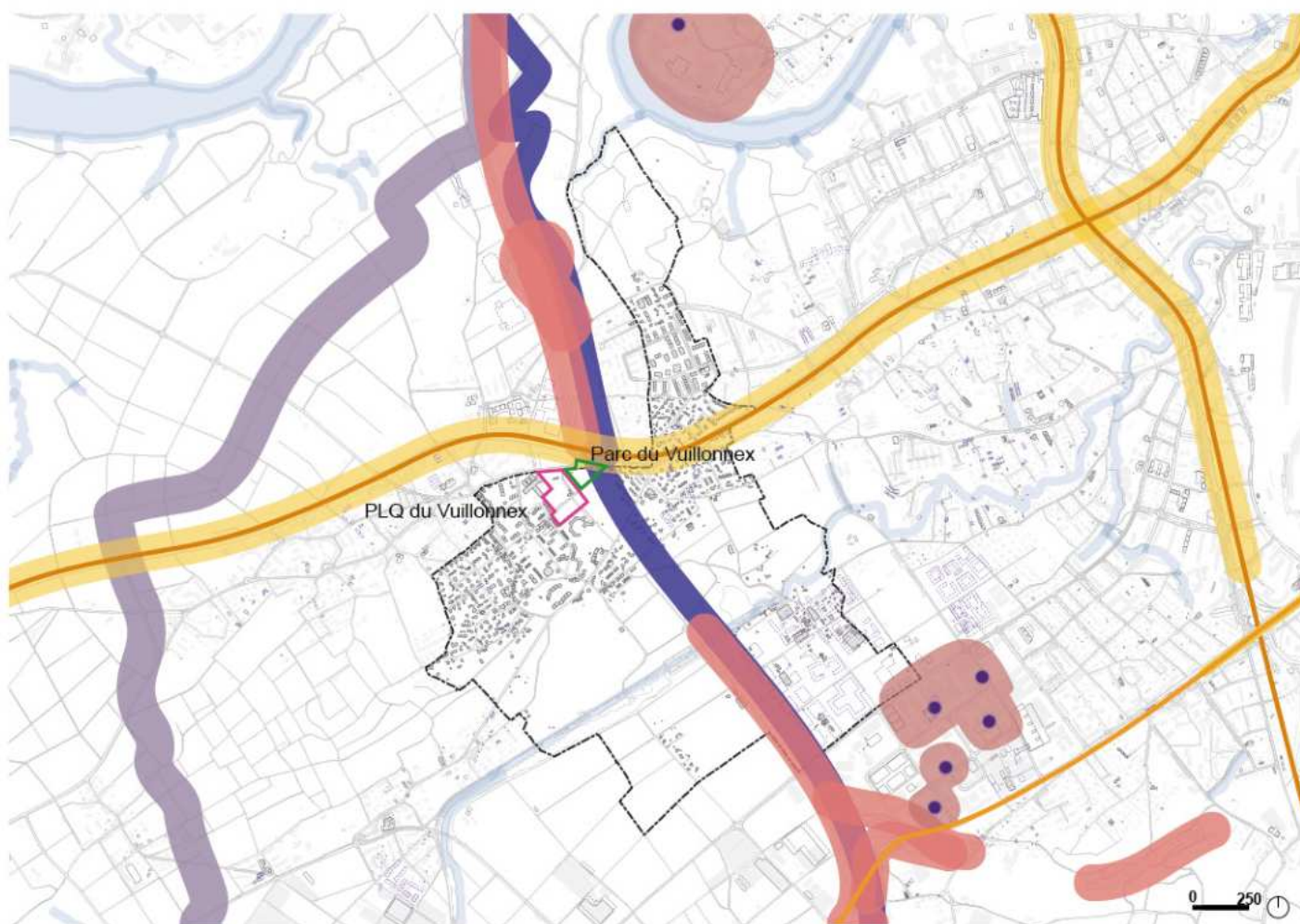
La commune ne comporte aucune entreprise assujettie à l'Ordonnance sur la protection contre les risques majeurs (OPAM) sur son territoire. Toutefois, une entreprise soumise aux dispositions de l'OPAM est implantée à Plan-les-Ouates à proximité de la commune (LRG Groupe SA, en raison de l'utilisation d'ammoniac). Par conséquent, en cas de projets d'aménagement près de la ZIPLO, l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT) devra être consulté pour déterminer d'éventuelles mesures particulières de protection.

La commune est traversée par un gazoduc qui suit l'axe de l'autoroute de contournement du Nord au Sud (pression supérieure à 5 bars). Les gazoducs sont soumis à la Loi fédérale sur les installations de transport par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux et son Ordonnance sur les installations de transport par conduites (OITC). Ils font l'objet d'une estimation de danger et d'analyse de risques dans le cadre des procédures d'approbation des plans prévus par cette législation. Ils sont inventoriés par le cadastre cantonal des risques établi par l'OCIRT. L'exécution de projets prévus à proximité de gazoducs dont la pression de service est supérieure à 5 bars est soumise à une autorisation de l'autorité de surveillance (Inspection fédérale

des pipelines) :

- L'autorisation est notamment exigée pour tous les projets à l'intérieur d'une bande de terrain de 10 m, mesurée de part et d'autre de la conduite (travaux de construction et de fouille, de remblayage, d'excavation souterraine, de modification de la configuration du terrain et de modification importante de l'affectation du sol). Les travaux agricoles jusqu'à une profondeur de 30 cm échappent à cette obligation.
- Des projets à plus de 10 m nécessitent également une autorisation si leur exécution peut avoir des répercussions néfastes sur la conduite (travaux à l'explosif, déversement de produits chimiques, utilisation d'installations produisant des vibrations ou qui sont des sources d'influences électriques ou chimiques).

Le futur quartier du Vuillonnex se situe en partie dans les périmètres de consultation de l'OPAM (route de Chancy et gazoduc). Ces deux éléments n'impactent pas la constructibilité du quartier de Vuillonnex car ils se concentrent sur la zone de verdure : le futur parc du Vuillonnex.

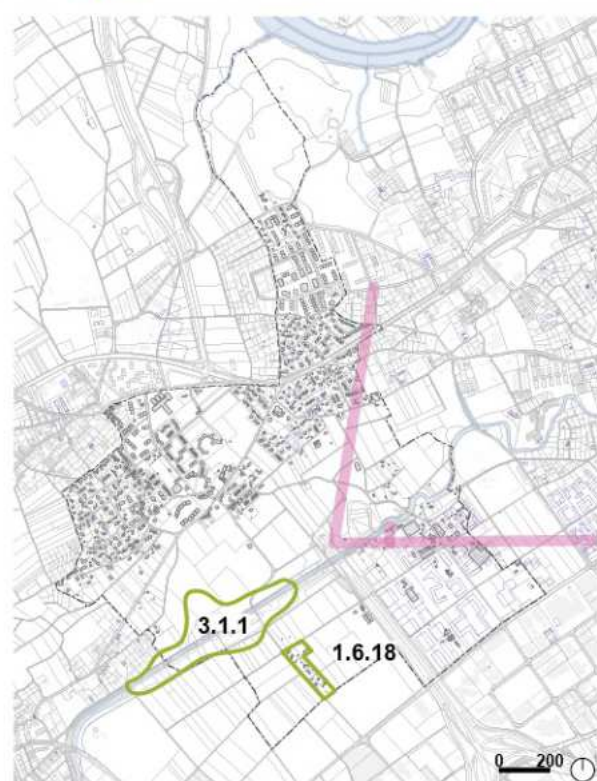


Dangers

- entreprises
- routes de transit
- Firmenich, Givaudan
- route nationale (100m)
- chemin de fer (100m)
- gazoduc (100m)
- oléoduc (100m)
- emprise du PLQ du Vuillonnex
- emprise du futur parc du Vuillonnex

Situation des actions du PGEE et du PREE et actions réalisées au 31.12.2018

— sans impact sur le plan directeur



3.2.8 Eau

Le Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Aire-Drize est un document de référence qui vise notamment la protection de la qualité de l'eau, la gestion hydrologique et à la parcelle, la renaturation des cours d'eau, ainsi que la préservation des milieux naturels, des espèces et des corridors écologiques, tout en intégrant la valeur paysagère et la gestion des usages récréatifs tels que les cheminements piétons ou la pêche ; il comprend également un Plan des Mesures pour la mise en œuvre de ces objectifs. La commune de Confignon est concernée par les mesures suivantes :

- Volet qualité de l'eau (Q) - 4.1.2. Adoption des PGEE (Q2), voir ci-dessous.
- Volet morphologie du cours d'eau et des berges : Fiche Aire R 1 (km 5.460 - 7.000) - Renaturation de l'Aire 3e étape.
- Volet suivi (A) : 4.8.4. ZAS de la Plaine de l'Aire (A4) : suivre l'étude de la préservation de la césure verte.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Confignon, Bernex, Perly-Certoux et Bardonnex a été adopté par le CE le 07.6.2017. Il se base sur un diagnostic de l'existant et planifie les actions à mener sur le territoire pour atteindre les objectifs principaux de l'assainissement urbain qui sont les suivants :

- Protection maximale de la population contre les inondations.
- Influence minimale des déversements du

réseau sur le milieu récepteur.

- Modification minimale du cycle naturel de l'eau.

Ces objectifs doivent être atteints en utilisant au mieux l'infrastructure existante et en respectant les conditions naturelles (sous-sol et cours d'eau). Il en découle l'application des principes généraux suivants :

- Infiltration des eaux non polluées dans le sous-sol en première priorité, lorsque les conditions locales le permettent
- Séparation entre eaux polluées et eaux non-polluées, suppression des mauvais branchements
- Rétention des eaux non polluées avant évacuation dans les cours d'eau

Les contraintes liées aux cours d'eau se basent sur le rapport d'état sur les cours d'eau et les résultats du Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) Aire-Drize d'octobre 2013. Le PREE Aire Drize définit la contrainte générale de 5 l/s. ha pour un temps de retour de 10 ans pour les bassins versants de ces deux rivières. Le PGEE doit satisfaire aux objectifs fixés dans le PREE. Les mesures liées à la gestion des eaux du PREE ne sont pas contraignantes pour l'aménagement du territoire, car il s'agit de réorganisation du système de collecte primaire par la mise en œuvre d'ouvrages souterrains en grande profondeur.

Les mesures des PGEE et PREE sont consignées dans un plan d'actions. Les mesures suivantes ont été réalisées (au 30.12.2019) :

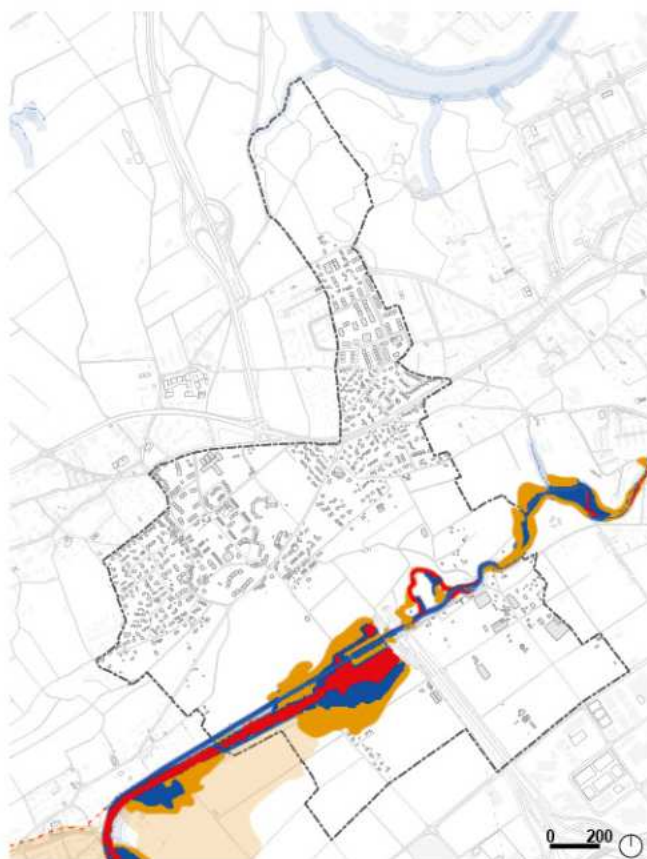
- Action 3.1.1 du PREE - Intégration des mesures de gestion des eaux pluviales à la 3ème étape de renaturation de l'Aire
- Action 1.6.18 du PGEE - Nouveaux collecteurs EP/EU au quartier du chemin de la Moulaz-Grand champs (quartier de villas) : mise en séparatif des biens-fonds et des collecteurs communaux.

L'image directrice du vallon de l'Aire a pour objectif de planifier de façon durable les différents usages de ce territoire et oeuvre à la préservation des ressources, notamment la qualité de l'eau de la rivière.

A l'échelle de la Commune et dans une logique d'adaptation aux changements climatiques et en cohérence avec les démarches telles qu'Eau en ville, la valorisation des eaux pluviales devra reposer sur une gestion intégrée à ciel ouvert, visant à limiter le ruissellement de surface et les risques d'inondation. Cela passe par le ralentissement, l'infiltration et la rétention des eaux directement sur site. L'augmentation de la présence de l'eau dans les espaces d'usage (places, parcs, cheminements) renforce à la fois la qualité paysagère et le confort thermique. Pour cela, il est essentiel de favoriser la gestion des eaux à la parcelle, de désimperméabiliser les surfaces (et donc d'augmenter la pleine terre) et de promouvoir le triptyque eau-sol-arbre, garant de la résilience du territoire.



Carte de l'aléa de ruissellement, OFEV



Carte des dangers

- inondation - danger élevé
- inondation - danger moyen
- inondation - danger faible
- inondation - danger résiduel

3.2.9 Confignon face au changement climatique

Le Plan Climat de Genève 2ème génération renforce les objectifs avec un objectif de neutralité carbone en 2050. Il définit aussi 7 axes stratégiques divisés entre les mesures de réductions et d'adaptations.

3.2.9.1 Ilots de chaleur

La carte ci-contre représente pour la période 2020-2049 la température ressentie sur l'ensemble du territoire communal.

Espace non bâti, îlots de chaleur et îlots de fraîcheur

Les îlots de chaleur sont en majorité situés au niveau des espaces agricoles ouverts et peu arborés : la césure verte entre la route de Chancy et le bois de l'Aire ainsi que le coteau viticole et la Zone Agricole Spéciale au sud. Les terrains de sports du parc des Evaux sont également concernés.

L'Aire et ses bois ainsi que les parties arborées du parc des Evaux constituent quant à elles les deux îlots de fraîcheur principaux de la commune.

Le secteur ch. de Pontverre, place de l'Eglise et rampe de Chavant représente un îlot de fraîcheur à l'échelle du village, de la même manière que la promenade des Rêveries et son petit bois à l'arrière de la mairie.

Les jardins des zones villas relativement anciennes comme celles de Murcie et Sur-le-Beau sont fortement arborées et apportent de la fraîcheur.

Espace construit

Plusieurs îlots de chaleur sont recensés au sein de l'espace bâti de la commune :

- Le chemin du Vuillonex et ses abords, le cimetière et le parc communal, la zone 4BP autour de la route de Soral et du ch. des Marais
- Le chemin de Carabot et la rue Joseph Bertet, les Bains de Cressy, la zone villas de Cressy.

La cour de l'école de Confignon constitue également un îlot de chaleur.

Le verdissement du préau de l'école de Cressy a été réalisé en 2021-2022 ce qui améliore la situation.

Les futurs quartiers des Cherpines et du Vuillonex devront être pensés, notamment en ce qui concerne l'arborisation, la gestion de l'eau de pluie et la nature des matériaux employés pour les constructions et les espaces publics comme générateurs d'îlots de fraîcheur.

La carte des températures ressenties de la page ci-contre n'intègre pas les différents projets d'arborisation qui pourraient contribuer à une évolution positive des températures ressenties (par ex, les arbres Leonelli sur la PDZIA ou encore le boulevard des Abarois qui prévoit près de 500 plantages dans des bermes végétalisées).

Une attention particulière doit être portée au futur écoParc des Cherpines. En effet, la vision prospective ci-contre fait état d'un îlot de chaleur important.

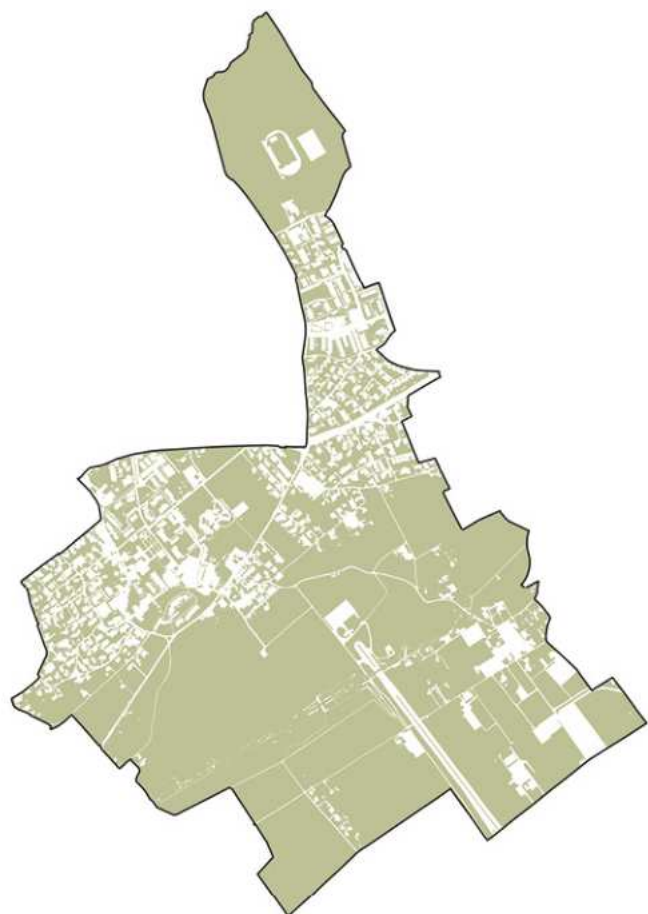


Température ressentie PET (°C) période 2020-2049,
source SITG

3.2.9.2 Sols

La commune de Confignon possède près de 70% de sols en pleine terre. Ces sols sont principalement situés en zones agricoles (césure verte, coteau viticole, plaine de l'Aire), de bois et forêts (parc des Evaux, Bois de l'Aire), en zones de verdure mais on les trouve également dans les zones bâties principalement au sein des jardins privés (zone villas, zone 4BP).

Face aux enjeux climatiques et à la perte de biodiversité, la conservation des sols en pleine terre et la régénération des sols urbains deviennent des leviers majeurs pour renforcer la résilience du territoire. Il s'agit de préserver les sols non artificialisés en limitant les emprises et en valorisant leur rôle écologique, hydrologique et paysager. La désimperméabilisation, la reconstitution de sols vivants, et la gestion intégrée du triptyque eau-sol-arbre permettent de restaurer des fonctions essentielles : infiltration des eaux, régulation thermique, support à la végétation et accueil de la biodiversité. Ces actions doivent s'inscrire dans une logique pérenne, soutenue par des pratiques d'entretien respectueux de l'environnement (privilégier des pratiques de gestion douce (pas de pesticides, tonte différenciée, paillage, etc.) pour maintenir l'activité biologique du sol.), un suivi de la qualité des sols (perméabilité, vie microbienne, taux de matière organique) pour adapter les interventions dans le temps) et une implication active des usagers (pédagogie autour des démarches de régénération des sols pour



Carte des sols en pleine terre de la commune de Confignon, source SITG

■ sols en pleine terre

renforcer l'appropriation des espaces et leur bon usage, développer des projets pilotes de sols vivants dans l'espace public (rues perméables, îlots de fraîcheur, jardins urbains) pour créer des références reproductibles..

3.2.9.3 Vulnérabilité de la population au changement climatique

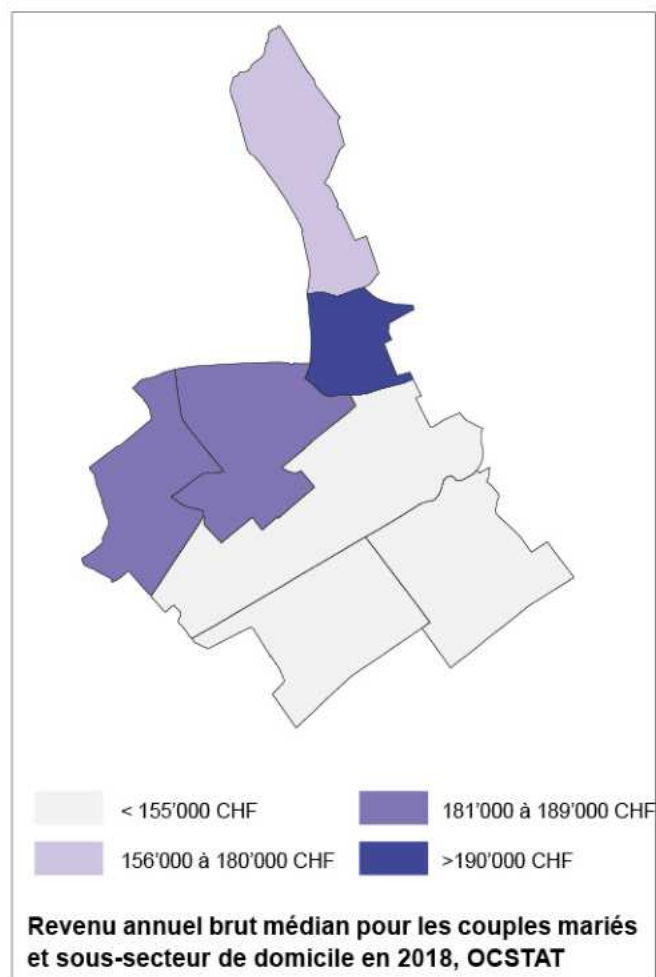
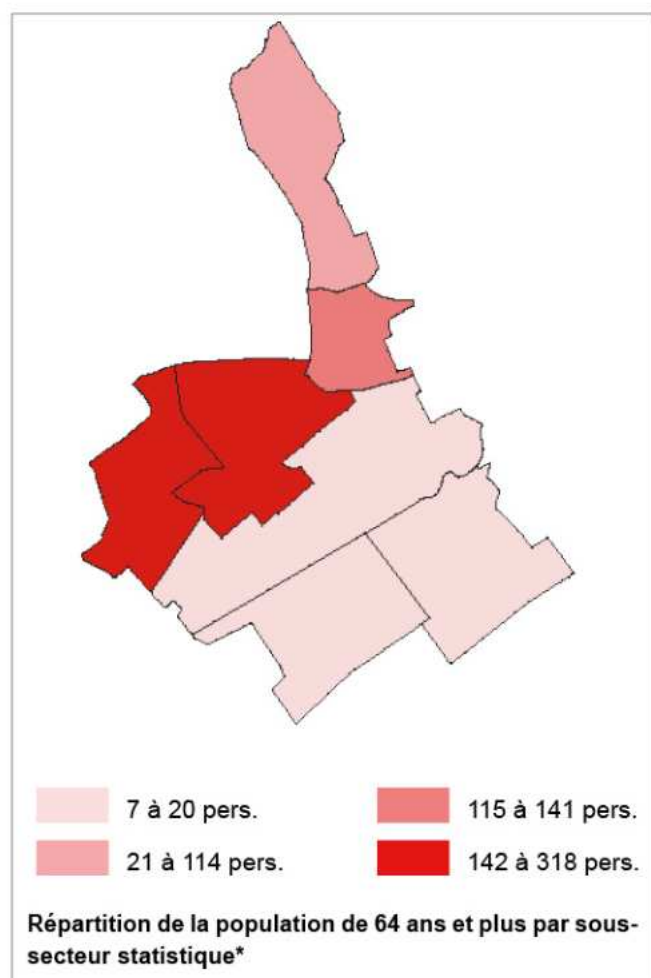
Les points de vulnérabilité du territoire communal face au changement climatique doivent être identifiés afin de déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre permettant la meilleure adaptation possible.

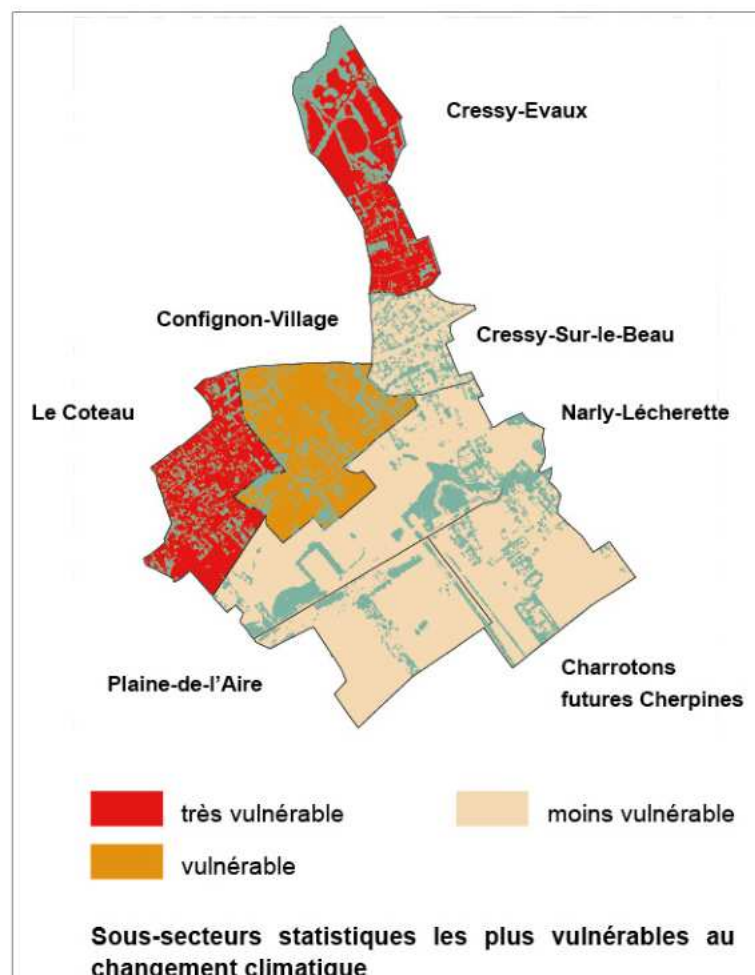
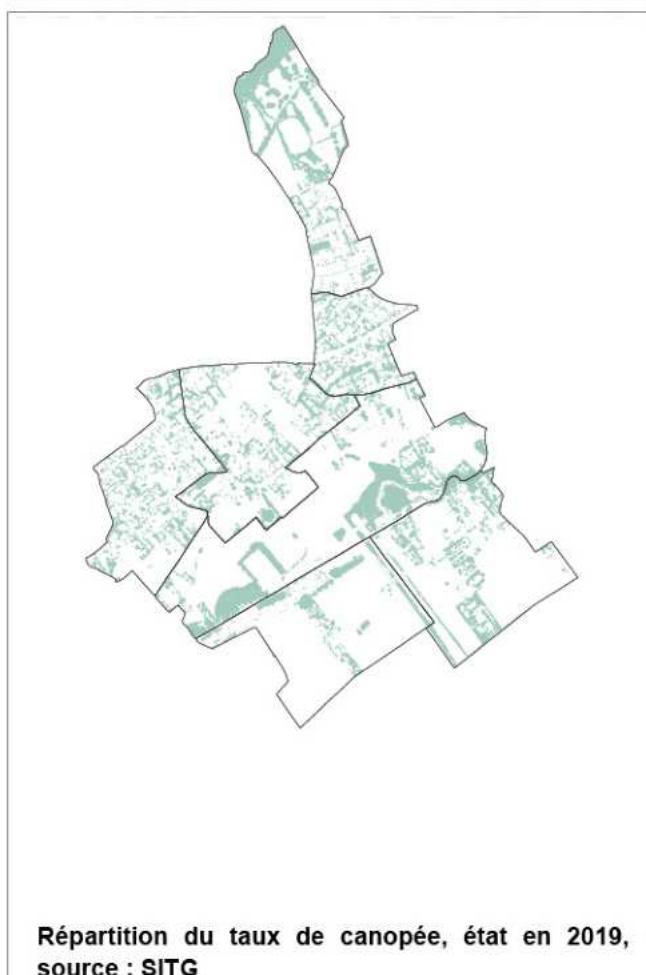
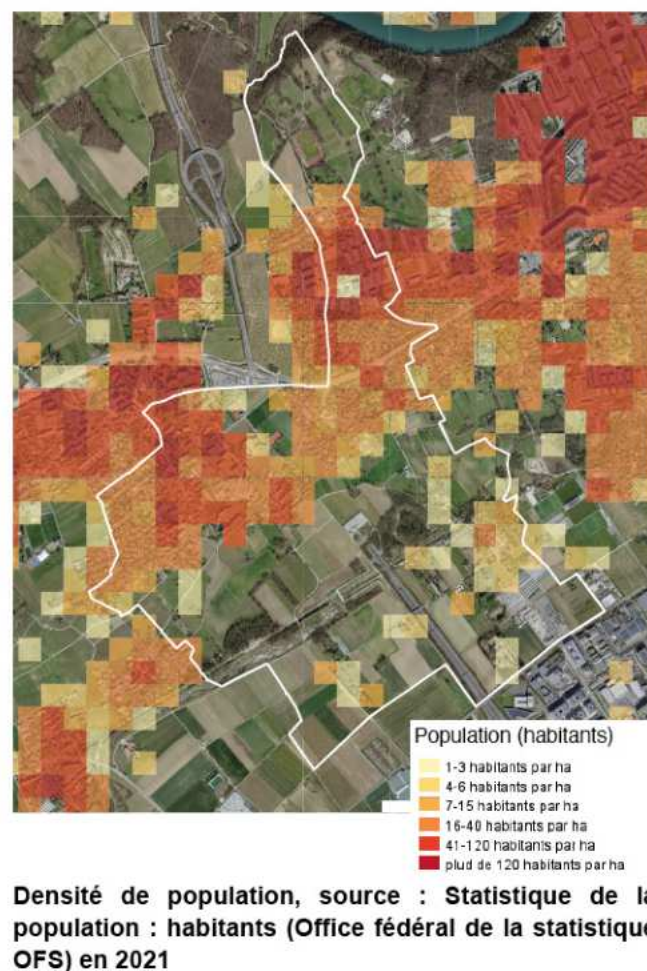
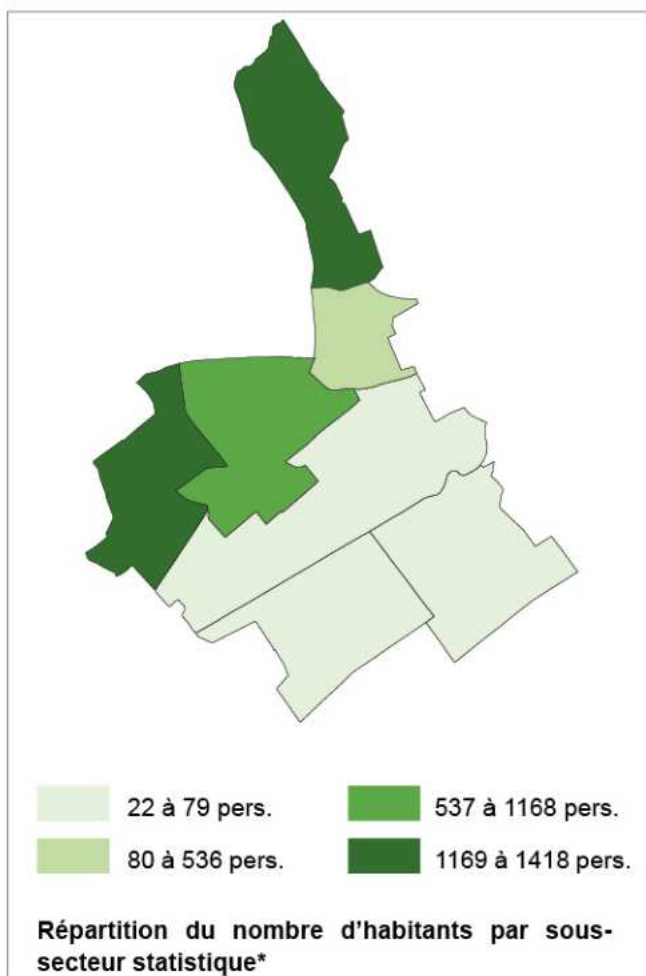
Les personnes âgées ainsi que les foyers à revenus modestes sont les premiers impactés par le changement climatique.

Une grande densité de population et un faible taux de canopée représentent un second point de vigilance.

A Confignon, les sous-secteurs statistiques les plus à risque pour l'ensemble de ces facteurs sont les suivants : Cressy-Evaux, Le Coteau, puis dans une moindre mesure, Confignon-Village. Les sous-secteurs de Plaine-de-l'Aire et de Narly-Lécherette abritent très peu d'habitants. Le sous-secteur des Charrotons est pour le moment très peu peuplé. Cette situation devrait cependant évoluer avec le développement du nouveau quartier des Cherpines.

* Source : Population résidente selon le groupe d'âges quinquennal, par secteur et sous-secteur statistique, en 2022, OCSTAT





3.2.10 Enjeux

3.2.10.1 Développer la biodiversité et favoriser les espaces verts

La commune de Confignon doit retrouver une logique d'aménagement permettant d'en faire une commune propice à la sauvegarde et au développement de la biodiversité. Les espaces verts ont un rôle primordial à jouer dans l'accueil de la biodiversité, la création de zone de détente et d'apprentissage et de sauvegarde du patrimoine rural de Confignon.

3.2.10.2 Réussir l'intégration d'une zone industrielle dans la commune

La commune de Confignon va accueillir sa première zone industrielle, dans le secteur des Cherpines. Le défi sera de réussir son développement tout en respectant la charte écoParc industriel, défini par la FTI, et en répondant au mieux à une catégorie d'activités conservant des caractéristiques vertes et complémentaires aux activités du quartier voisin.

3.2.10.3 Consommer de manière responsable et rationnelle

Avec l'expansion démographique que va connaître la commune de Confignon dans les prochaines années, les différentes formes de consommations (énergie, eau, mobilité, produits quotidiens) et les résidus en découlant (rejets de CO₂ et particules, déchets ménagers, etc.) vont nettement augmenter. Confignon doit dès à

présent proposer des mesures pour conserver la qualité de l'air actuelle et respecter les seuils multi-consommations réglementaires (voir PDComE).

Il est également impératif de prendre des mesures concrètes visant à transformer les modes de vie et de consommation. Il est essentiel de concentrer les efforts sur les actions suivantes : la réduction de la quantité de déchets produits, tout particulièrement les déchets incinérables et en augmentant la récupération des biodéchets qui réintègrent un cycle naturel de valorisation, en adoptant des habitudes plus économes et en favorisant le recyclage ; la valorisation des déchets résiduels par le tri sélectif, afin de récupérer ce qui peut encore être réutilisé ; la diminution de la consommation de biens, de matériaux et de ressources, en privilégiant la qualité sur la quantité ; l'augmentation de la part d'activités économiques durables et responsables, contribuant ainsi à la lutte contre le gaspillage et la réduction de l'empreinte environnementale ; l'augmentation de la part de consommation de proximité, soutenant ainsi les communautés locales et favorisant des échanges plus durables ; enfin, l'augmentation de la part d'alimentation locale, biologique et d'origine végétale, promouvant une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement pour tous. En mettant en œuvre ces actions, un avenir plus écologique et éthique peut être construit pour les générations à venir.

3.2.10.4 Retrouver une gestion quantitative et qualitative des eaux du territoire

Avec la densification des constructions et la diminution des espaces verts du territoire, de

plus en plus de surfaces imperméables vont apparaître, occasionnant des changements relatifs à la gestion actuelle des eaux de surface. Afin d'en limiter les conséquences, la commune devra porter une attention particulière à la gestion des eaux de surface pour tout nouveau projet de construction. La déconnexion des eaux pluviales, notamment des petites pluies et leur valorisation au bénéfice de la végétation sera ainsi un enjeu majeur pour l'adaptation du territoire.

3.2.10.5 Lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie pour la population

Pour faire face au changement climatique, la commune de Confignon va devoir réduire les îlots de chaleur existants et anticiper l'aménagement des futurs quartiers afin de protéger la population lors de vagues de chaleur.

3.2.10.6 Préserver et régénérer les sols

La conservation des sols naturels et la régénération des sols urbains représentent un objectif prioritaire face aux défis climatiques et à la gestion durable du territoire. En limitant le ruissellement, en favorisant l'infiltration des eaux pluviales et en renforçant la biodiversité, cette démarche vise à restaurer les fonctions écologiques essentielles des sols.

SYNTHÈSE

CHIFFRES-CLÉ 2019

-  79% de surface bâtie majoritairement de logements
-  Une commune labellisée "Cité de l'énergie – Gold"
-  193.5 kg/hab une quantité de déchets par habitant en dessous des seuils actuels imposés par le canton
-  Une bonne qualité de l'air à conserver
-  Une nature sous la pression de l'expansion démographique et des derniers projets de construction

CHIFFRES-CLÉ ET OBJECTIFS HORIZON À 15 ANS :

-  x1.7 - Des besoins énergétiques en forte augmentation
-  - 160kg/hab Un durcissement des exigences en matière de génération de déchets par an
-  - Augmenter l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables et locales
-  - Conserver et créer des espaces propices au développement de la faune et de la flore à travers des corridors écologique, et la césure verte
-  - Améliorer la gestion des eaux du territoire à travers les projets de développement de la Commune
- Réussir l'intégration d'un écoParc répondant aux objectifs EcoParc fixés par la FTI
- Adapter le territoire de Confignon au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur existants et en anticipant l'aménagement des futurs quartiers (Cherpines et Vuillonex)

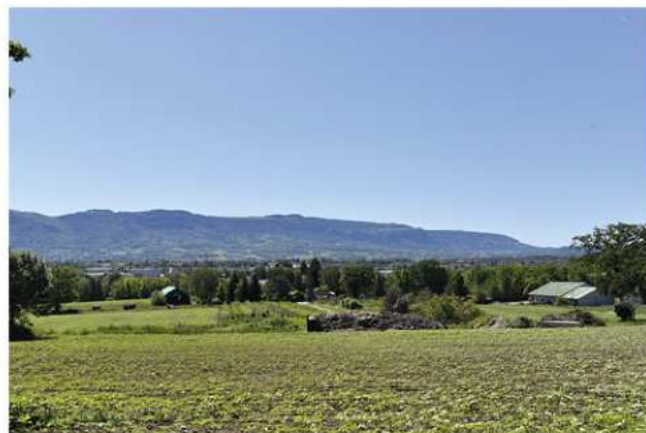
3.3 ESPACE NON BÂTI

3.3.1 Espace non bâti

La concomitance d'espaces construits relativement concentrés et d'espaces cultivés ou libres représente une des caractéristiques identitaires de la commune de Confignon. L'équilibre entre zones agricoles, espaces naturels et secteurs urbanisés répond à un enjeu quantitatif qui, à ce jour, dépasse les limites communales et est géré au niveau cantonal (plan de zones). A l'échelle communale, il se joue davantage sur le plan qualitatif. Les importants développements urbains aux Cherpines et à Bernex et la tendance au réchauffement climatique vont accroître la pression des pratiques de loisir sur ces espaces fortement attractifs pour les habitants des zones urbanisées. A l'inverse, les activités productives pourraient potentiellement générer des conflits de voisinage liés aux nuisances réelles ou ressenties. L'enjeu de la révision du PDCom est ici de définir quelles mesures territoriales ou organisationnelles pourraient être promues pour une cohabitation harmonieuse des usages citadins et ruraux.



Césure verte, vue vers le Salève



Coteau sud

3.3.2 Paysage

3.3.2.1 La césure verte : une entité paysagère d'exception

La curiosité des limites administratives de la commune lui confère sa plus grande particularité : constituée de bientôt trois pôles urbains, elle recèle en son centre un espace non bâti qui accueille deux pénétrantes de verdure d'importance cantonale et dont le vide donne à voir la toile de fond paysagère du bassin genevois que sont le Salève et le Jura. Sa topographie marquée dégage un coteau favorablement exposé au sud et peu construit.

Le paysage confignonnois est marqué par cette césure verte : une entité qui sert aussi à distinguer un seuil entre Bernex-Confignon et le tissu bâti continu de Genève-Lancy-Onex. Elle est à ce titre un élément constitutif de l'identité locale, en tant que premier dégagement sur le grand paysage lorsque l'on vient en provenance de la ville ou à la sortie de l'autoroute.

3.3.2.2 Transition paysagère entre espace rural et urbanisation

En 2014, la manifestation « Genève, ville et champs » a pris ses quartiers entre le Bois de la Bâtie et Bernex, en passant par le territoire de Confignon. S'emparant de la problématique d'une cohabitation harmonieuse entre zones urbaines et agricoles dans un contexte de fort développement, elle a utilisé le paysage et la culture comme

vecteur de communication et de sensibilisation. Le choix du site (Bois de la Bâtie, parc des Evaux, zones agricoles au nord de Confignon) n'est pas sans liens avec les qualités paysagères de cette partie du canton.

Ainsi Confignon concentre sur un territoire relativement exigu nombre d'éléments paysagers de valeur : points de vue et dégagements sur le grand paysage, Aire renaturée, diversité de paysages agricoles (vignes, bocages, vergers, grandes cultures), forêts et parcs (Evaux, Mairie).



Transition paysagère



Transition paysagère

S'ajoute à l'espace rural la grande part de zone pavillonnaire qui, avec ses jardins, conforte un environnement globalement très vert. L'espace non bâti étant situé au cœur du territoire communal, les recommandations de l'OMS préconisant un espace vert à 300m de son domicile sont largement remplies. Chacun trouve en effet, si ce n'est au pied de son logement, du moins dans l'espace rural proche, un lieu de détente et de fraîcheur en pleine verdure. Paradoxalement, cette situation très favorable du point de vue de l'habitant constitue une menace sur les activités agricoles, mais aussi les espaces naturels. En effet, l'augmentation du nombre d'habitants et d'emplois au sein de la commune amènera davantage de pression sur ces espaces : augmentation de la fréquence de passage, promeneurs avec chiens, etc.

La question de la déambulation dans l'espace rural, mais aussi du traitement des franges entre la zone agricole, la zone à bâtir et les espaces de nature se pose, en particulier le long de la césure verte qui côtoie plusieurs zones d'affectation différentes. Avec les développements urbains planifiés, la vocation de la césure verte pourrait changer et viser prioritairement une mise en cohérence du territoire communal de Confignon en tant qu'espace paysager de liaison.

3.3.2.3 Le vallon de l'Aire, un enjeu intercommunal

A Confignon, l'Aire a été renaturée. Une «restauration» du territoire a été opérée, grâce



Espace public des bords de l'Aire



Parc de la mairie

à la reconstruction de dispositifs paysagers. Les bords de la rivière ont été réaménagés avec la création de promenades et la mise en place d'espaces publics. Cette renaturation s'inscrit dans un contexte plus ambitieux et intercommunal : la définition d'une image directrice du Vallon de l'Aire. L'objectif majeur de l'image directrice est de protéger les caractéristiques naturelles du site au sein d'une gouvernance partagée.

Le travail mené avec les communes traversées par la rivière et le Canton est à ce propos

actuellement en cours.

3.3.2.3 Espaces publics

Il ressort de la concertation réalisée avec les élèves des écoles que la présence de lieux de rencontre, quelle que soit leur nature, demeure une priorité pour les enfants. Même si les adultes sont davantage accaparés par leurs activités quotidiennes, il est reconnu que ce besoin de sociabilité demeure tout au long de la vie. C'est une des principales vocations de l'espace public que d'y répondre. Les relations de voisinage, la possibilité de rencontres spontanées ou programmées contribuent à la qualité de vie d'un quartier et au sentiment d'appartenance de ses habitants. Confignon présente à ce titre toutes les qualités d'un village, que sa configuration urbaine en trois pôles distincts permettra de faire perdurer.

Les espaces publics de Confignon sont actuellement de quatre ordres :

- Le cœur villageois constitué par la place de l'Eglise et les aménagements attenants achevés en 2014.
- Les bords de l'Aire, soit un réseau dédié principalement à la promenade.
- Les parcs des Evaux et de la Mairie.
- Les routes et rues ordinaires.

Le cœur villageois constitue l'espace public identitaire par excellence, avec sa place ombragée, ses commerces, ses services communaux et écoles. Avec les aménagements



Place de l'Eglise



Route de Soral



Chemin des Hutins

de l'Aire, ils ont fait l'objet d'interventions soignées dont la qualité est reconnue bien au-delà des frontières communales, sur le plan tant architectural que des usages. Le parc de la Mairie, dont la gestion extensive renforce le caractère romantique, devrait voir son usage augmenter avec l'accroissement de la population.

Les routes et rues sont quant à elles traitées uniquement sous l'angle des déplacements et leur aménagement ne présente aucune qualité particulière.

Les développements attendus à Vuillonnex, aux Cherpines, voire à Bernex, prévoient la création d'espaces verts et publics au sein des quartiers. Un parc verra le jour sur la césure verte, dans le prolongement du parc des Molliers sis sur la commune de Bernex. Ceci permettra de répondre aux besoins de rencontre et de délasserment d'une population en augmentation.

Les axes routiers demeurent toutefois les parents pauvres alors qu'ils accueillent une grande partie des usagers quotidiens de l'espace public. Se rendre à l'école, rejoindre l'arrêt de bus, faire ses courses, etc. est d'autant plus agréable que le chemin est non seulement sûr, mais aussi confortable, beau, voire propice aux rencontres. L'attractivité des mobilités douces s'en trouve renforcée, surtout au sein d'une commune demeurant à échelle humaine. Un environnement routier de qualité peut également inciter l'automobiliste à plus de prudence.

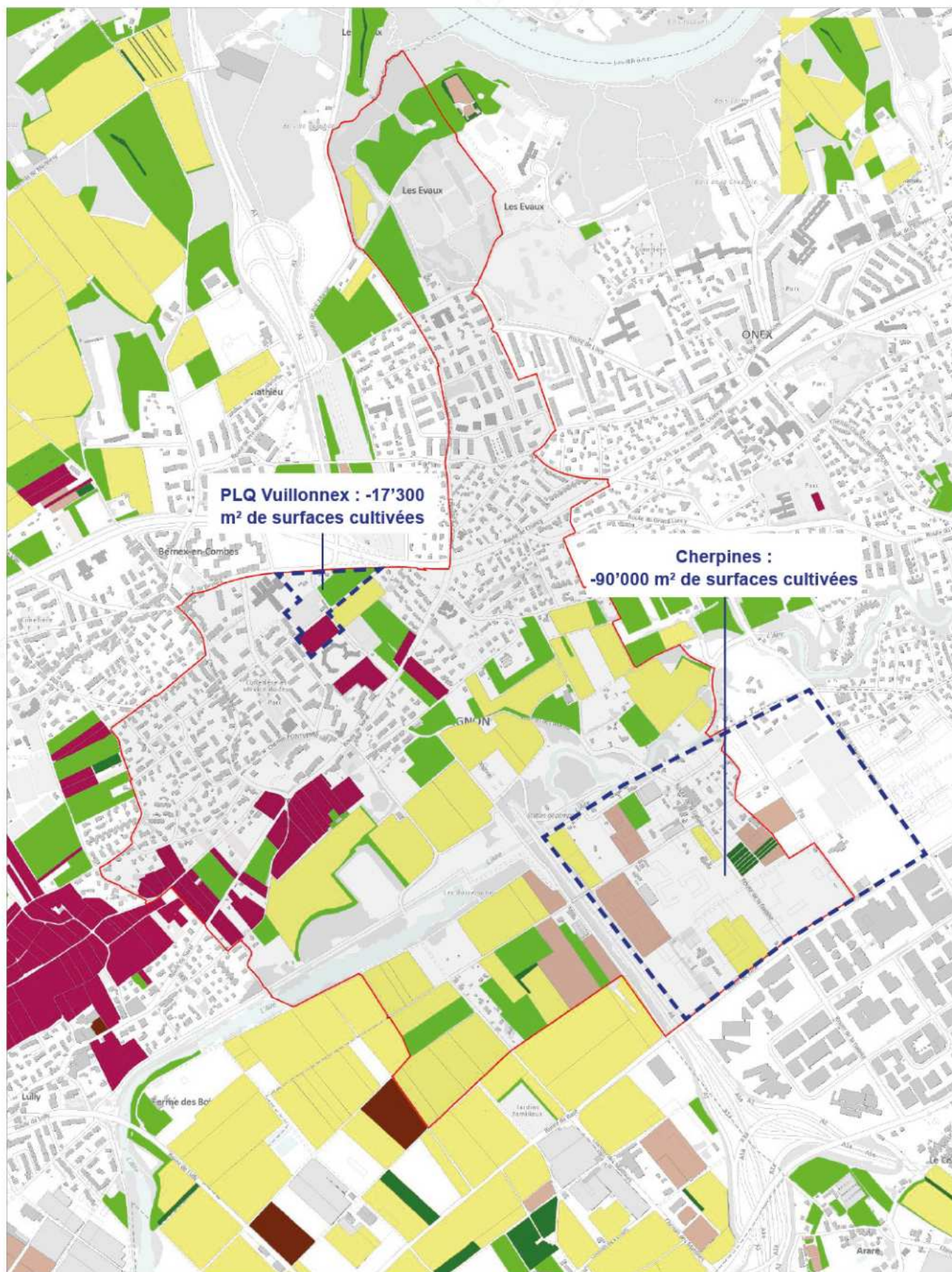
L'enjeu de la révision du PDCOM est de prévoir prioritairement une requalification des routes de Chancy et de Soral, conçue à l'échelle intercommunale. La première consiste en la création d'un boulevard urbain et le traitement de la croisée de Confignon. La deuxième a pour but de favoriser les continuités entre le village et la Mairie et de valoriser le paysage de flanc de coteau et ses dégagements latéraux.

3.3.3 Espace rural

Un diagnostic agricole a été établi avec les producteurs et les agriculteurs locaux de manière à dresser un portrait du dynamisme et de la production agricole de Confignon. Les agriculteurs ont été impliqués en aval de cette démarche et entendus comme acteurs du développement de leur territoire. Une collaboration avec Agrigenève est également envisagée pour coordonner avec cette organisation la planification à une échelle intercommunale.

3.3.3.1 Etat des lieux de la zone agricole

L'agriculture est très présente sur la commune, principalement les modes d'exploitation en grandes cultures et en cultures maraîchères. Les exploitations sur la commune sont principalement de taille réduite. La commune possède également de nombreux vergers qui sont caractéristiques de cette partie du canton. Il est important de noter que la zone rurale de Confignon a perdu 42



**Surfaces agricoles recensées de Confignon,
2025 (source SITG)**

hectares de surface agricole utile depuis 2003 (actuellement 96 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) restants).

Les surfaces agricoles utiles se répartissent comme suit :

- Grande culture : 56 ha de Surface Agricole Utile (SAU)
- Maraîchage : 12 ha
- Surface herbagère : 5 ha
- Vigne : 11 ha
- Surface de Promotion de la Biodiversité (SPrB) : 12 ha

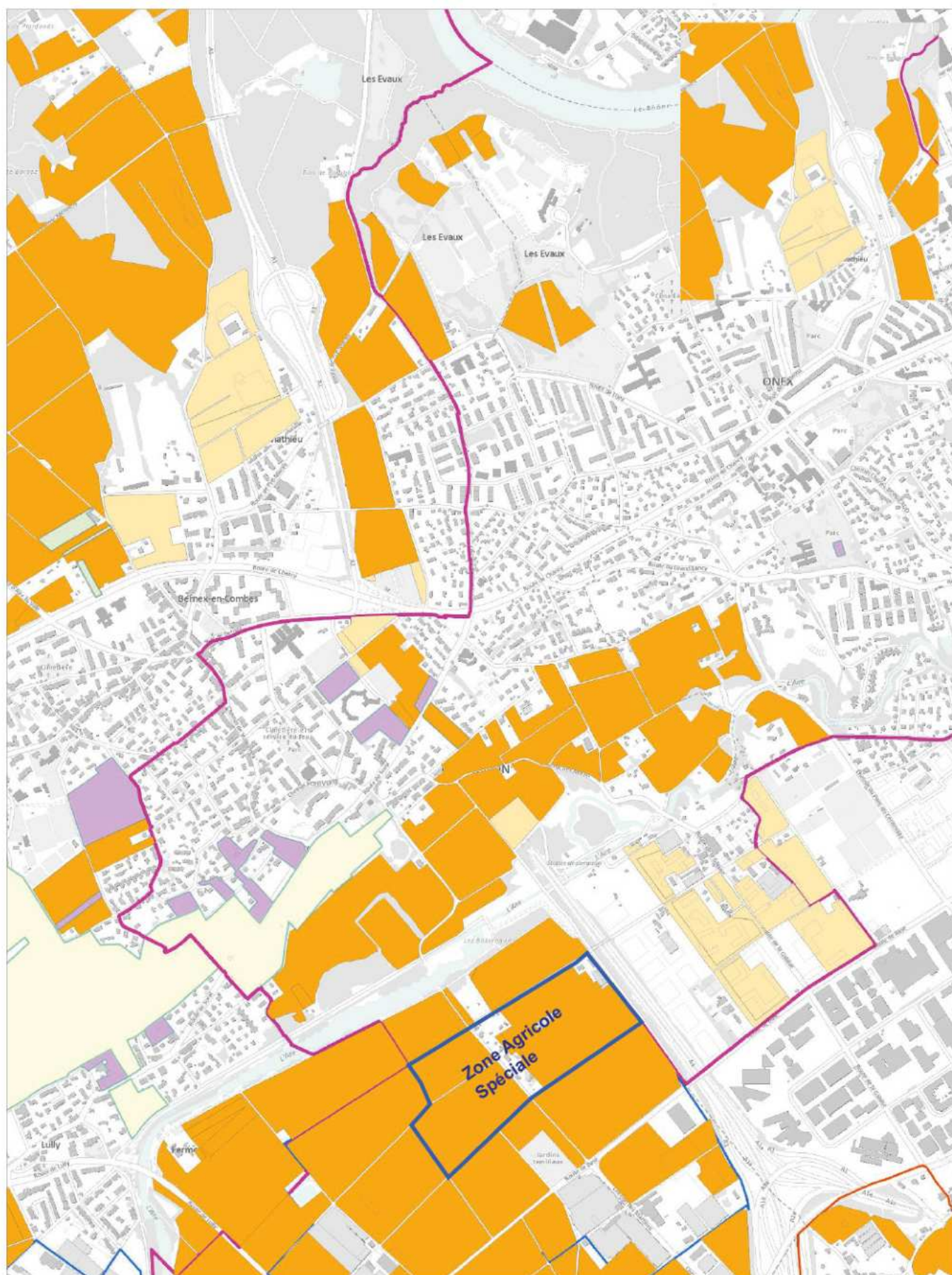
La zone rurale de Confignon fait face à une grande pression de l'urbanisation. Les futurs projets d'urbanisation des Cherpines et de Bernex ne vont faire qu'augmenter la pression sur ces espaces. En effet, la zone rurale subit déjà des pertes effectives de surface agricole utile. Elles sont passées de 132 ha en 2003 à 96 ha actuellement.

Il n'existe qu'un **seul centre d'exploitation** (propriété de M. Foëx) pour 16 agriculteurs cultivant les terres de la commune. De ce fait, le monde agricole est potentiellement mal représenté au niveau communal et cela nécessite une réflexion globale au niveau intercommunal.

Le réseau agro-écologique reste encore faiblement développé et est à agrandir en fonction de la volonté des agriculteurs. La

réflexion autour de la zone rurale de la commune doit également tenir compte du devenir des zones agricoles spéciales au Sud de l'Aire. Ces zones ne vont pas subir d'évolution dans les 10 à 15 prochaines années, mais doivent impérativement faire partie de la réflexion.

L'agroforesterie constitue une piste intéressante afin de renforcer le réseau agro-écologique dans la plaine de l'Aire, tout en arborisant les chemins agricoles existants. Cette pratique permettrait de qualifier le paysage bocager constitutif de cette partie de territoire, tout en améliorant le taux de canopée.



Surfaces d'assolement, cadastre viticole et ZAS de Confignon, 2025 (source SITG)

3.3.4 Enjeux

3.3.4.1 Qualifier à l'échelle locale les structures paysagères d'importance cantonale

Vu l'augmentation du nombre d'habitants et d'emplois et la tendance au réchauffement climatique, les besoins accrus en matière de délasserement vont nécessiter de définir précisément la vocation de la césure verte et des pénétrantes de verdure. L'équilibre entre espaces naturels, richesses agricoles et pratiques de loisirs sera recherché. L'intégration paysagère des bâtiments agricoles et la capacité d'accueil d'infrastructures de déplacement, notamment de nouvelles lignes de transports publics potentiellement très impactantes, seront examinées avec soin.

3.3.4.2 Assurer un maillage d'espaces publics, de rencontre et de fraîcheur au sein des entités bâties

La préservation du « cœur vert » de la commune passe par la mise à disposition d'un réseau d'espaces publics de proximité au sein des quartiers, qui permette de répondre aux besoins quotidiens des habitants. Il s'agit, à chaque opération de densification, de réserver une part de terrain aux usages collectifs, qu'ils soient privés ou publics. Il s'agit également de considérer chaque portion de rue ou de route comme un lieu de rencontre et de sociabilité potentielle, donc de concevoir leur aménagement prioritairement à échelle humaine.

3.3.4.2 Ménager le paysage pavillonnaire

Les jardins ornementaux ou productifs caractéristiques des secteurs pavillonnaires constituent une part importante du patrimoine végétal de Confignon. En effet, la zone villa occupe 15 % de la surface communale et 35 % de la zone à bâtir. La densification des zones à bâtir existantes devra veiller à maintenir une masse et une variété végétale, la qualité des structures végétales existantes ainsi qu'une perméabilité des sols significatives, dans l'objectif de ménager le climat urbain et un paysage domestique dont profite l'ensemble de la population malgré son caractère privé.



La césure verte (situation actuelle)



Intégrer le bâti hors zone

3.3.4.3 Préserver le patrimoine arboré existant et élaborer une stratégie d'arborisation

Les arbres présents sur le territoire de Confignon doivent être préservés. Les conditions de plantation doivent être améliorées, notamment sur la place de l'Eglise où la santé des arbres est déclinante.



Qualifier la vocation de la césure verte



Assurer un maillage d'espaces publics de proximité



Chemin des Hutins

SYNTHÈSE

CHIFFRES-CLÉ 2019

- 57%** du territoire communal à vocation de pénétrante de verdure
- 57%** du territoire communal non bâti en 2019
- 15%** de la zone à bâtir en zone villa avec jardins
-  env. 60% du territoire communal vert et perméable

OBJECTIFS HORIZON À 15 ANS :

- +20%** d'espaces bâtis = + 7'000 usagers potentiels de l'espace rural (habitants + emplois)
- Assurer un maillage d'espaces publics, verts, de détente et de fraîcheur au sein des nouveaux quartiers en faveur des mobilités douces
- Requalifier les routes de Chancy et de Soral
- Limiter l'imperméabilisation des sols et imposer un indice de verdure lors de densifications de la zone villa
- Valoriser la césure verte et les vues vers le grand paysage
- Intégrer et valoriser l'activité agricole et son paysage
- Ménager les transitions entre zone à bâtir et espace rural



Vue aérienne du paysage pavillonnaire, secteur route de Chancy

3.4 URBANISATION

3.4.1 Zones d'affectation

La commune de Confignon est composée des zones d'affectations suivantes :

Zones inconstructibles : 57%

Zone agricole : 44%

Zone de verdure : 8%

Zone de bois et forêts : 5%

Zone à bâtir : 43%

Zones construites

Zone 5 et D5 : 15%

Zone 4BP : 6%

Zone 4B : 2%

Zones de développement faisant l'objet de projets

Zone D4A : 1%

Zone D4B : 5%

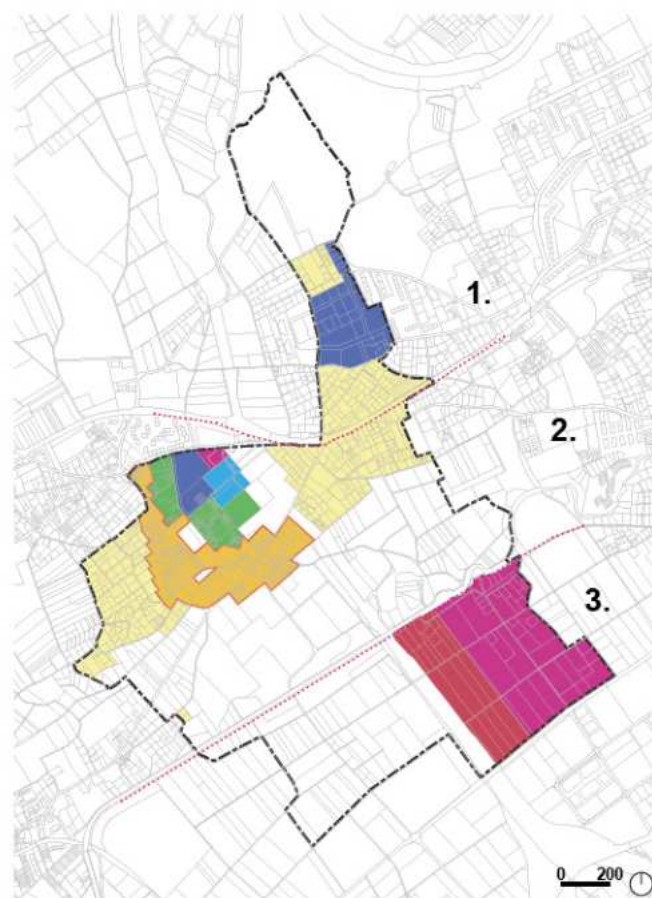
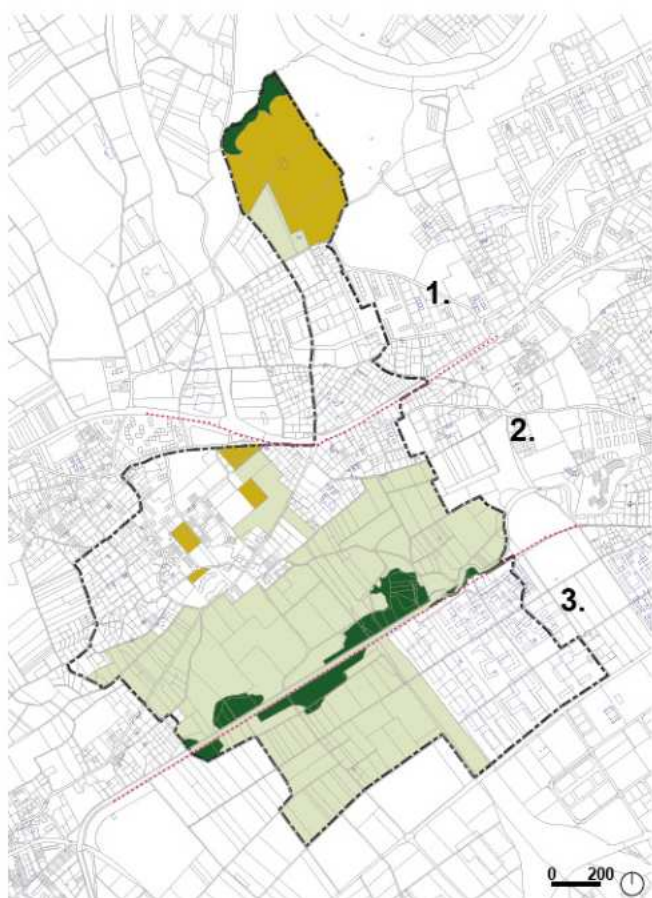
Zone D3 : 9%

Zone DIA : 5%

La majorité de la zone à bâtir de Confignon se situe au nord et au centre de la commune et est déjà densément urbanisée. Les zones de développement se situent au centre et au sud de la commune dans le prolongement des Grands Projets de Bernex et des Cherpines.

Les trois secteurs de la commune sont composés comme suit :

- **Secteur nord** : le quartier de Cressy est constitué de zones 5 situées au nord de la route de Chancy et à proximité du parc des Evaux, de zone développement 4A, de zone agricole, de zone de verdure et bois et forêt pour le parc des Evaux.
- **Secteur centre** : le bourg villageois est constitué des zones 4B, 4BP. La zone 5 se déploie du côté de Bernex à l'ouest et de la route de Chancy à l'est. Les zones de développement 3, 4A et 4B sont dédiées au développement du PLQ Vuillonex. La césure verte et le coteau sud sont composés de zone de verdure, de zone agricole et de zone bois et forêt.
- **Secteur sud** : la plaine cultivée de l'Aire est constituée de zone agricole et de zone bois et forêt. Le futur quartier des Cherpines prendra place sur des zones de développement 3 et DIA.



Zones d'affectation inconstructibles

- Zone agricole
- Zone de verdure
- Zone bois et forêts

Découpage des secteurs

1. SECTEUR NORD
2. SECTEUR CENTRE
3. SECTEUR SUD

Zone à bâtir

- Zones 5 et D5
- Zone 4BP
- Zone 4B
- Zone D4A
- Zone D4B
- Zone D3
- Zone DIA

3.4.2 Déclassements

Plusieurs déclassements conséquents de parcelles situées en zone agricole ont été entrepris ces dernières années à Confignon :

- **38 hectares** dans le secteur Cherpines-Charrotons en 2010 pour accueillir le développement du GP des Cherpines
- **4 hectares** en 2017 dans le secteur du Vuillonex pour accompagner le développement du GP Bernex à Confignon.

Ces déclassements en zones de développement, en zone de verdure et en zone de développement industriel et artisanal amorcent les changements importants que connaîtra Confignon ces prochaines années.

3.4.3 Patrimoine bâti

La commune de Confignon s'étend sur la pente orientale du coteau de Bernex. Le village est composé de deux ensembles distincts dont l'un prolonge le site de Bernex et l'autre concerne le périmètre de l'église. La route de Soral surplombe à mi-pente la plaine de l'Aire et offre des vues ouvertes sur le Salève.

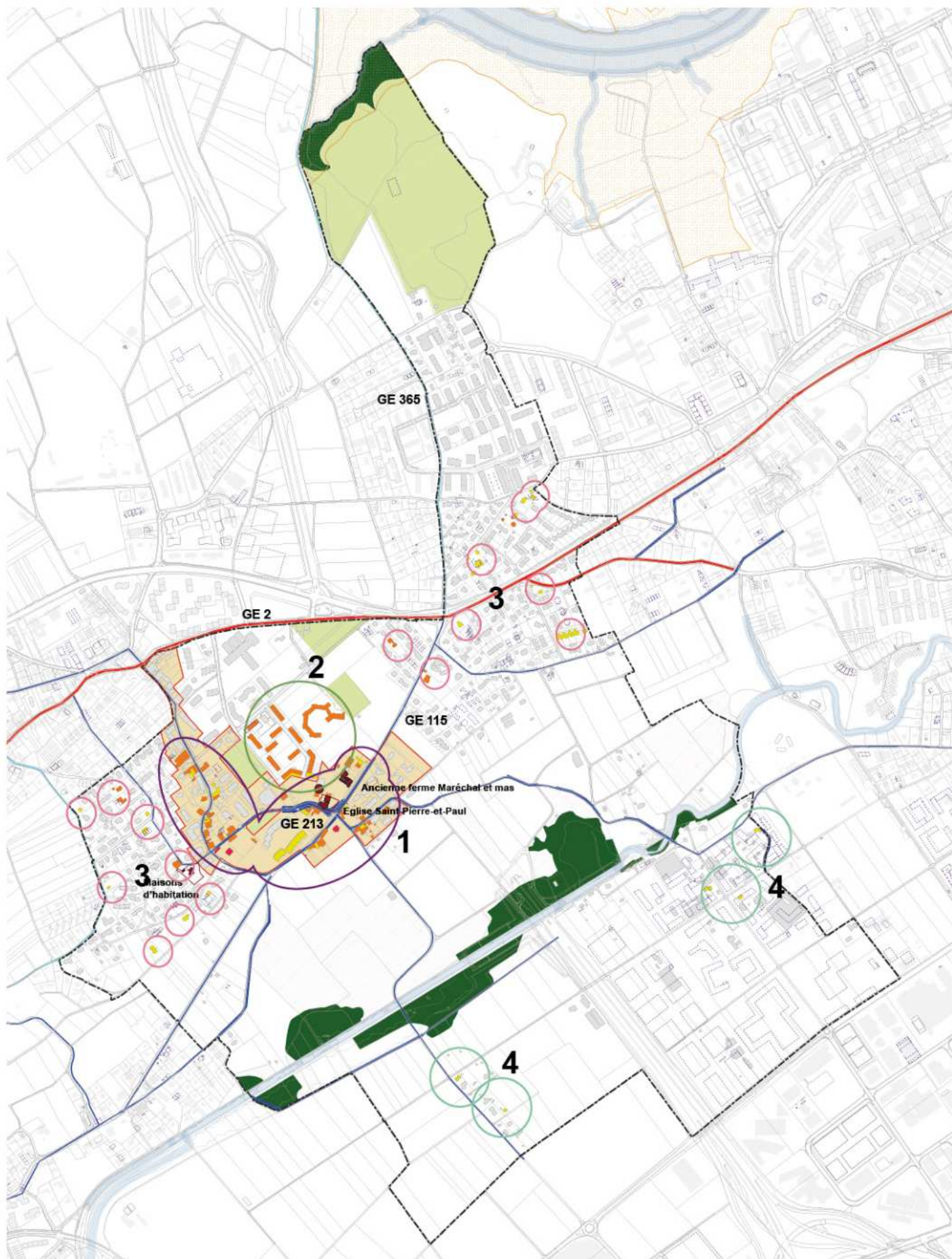
3.4.3.1 Objets et sites au bénéfice de mesures de protection

Objets classés

L'inscription à l'inventaire est une mesure de protection prévue par la loi cantonale sur la protection des monuments et sites (LPMS) du 4 juin 1976 (L4 05). Les immeubles inscrits à l'inventaire doivent être maintenus et leurs éléments dignes d'intérêt préservés (art. 6) (voir PDComE pp. 16-17, enjeux liés à la protection du patrimoine versus rénovations énergétiques).

A ce jour, plusieurs éléments situés au niveau du village de Confignon dans le secteur centre y sont inscrits :

- L'Ancienne ferme "Maréchal" et le mas rural, voisin de l'ancienne ferme "Maréchal", sur la route de Soral (arrêté du 24 septembre 2004) ;
- l'Eglise Saint-Pierre-et-Paul, (Protection fédérale, PF62, Confédération Suisse, 15.4.1966. Classement, MS-c56, Conseil d'Etat, 30.12.1921)



Légende

Objets et sites au bénéfice de mesures de protection

-  Mesures de protection, objets et bâtiments classés / à l'inventaire
-  Zone 4BP
-  Zone V / BF

Inventaires fédéraux

-  Inventaire Fédéral des Paysages
- IVS importance
 -  nationale, régionale, locale
 -  peu / substance / beaucoup de substance

Inventaire cantonal

- Rencensement architectural :
 -  bâtiment exceptionnel,
 -  intéressant,
 -  intérêt secondaire
-  1 - Bâtiments à caractère villageois
-  2 - Ensembles modernes
-  3 - Villas
-  4 - Bâtiments dans l'espace rural

sur la place du village ;

- Trois pierres archéologiques à Confignon (Classement, MS-c178, Conseil d'Etat, 6.11.1962)
- Deux maisons d'habitation et leur parcelle (n°10557), chemin de Pontverre (préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 26 septembre 2007) ;

3.4.3.2 Recensement architectural (RAC)

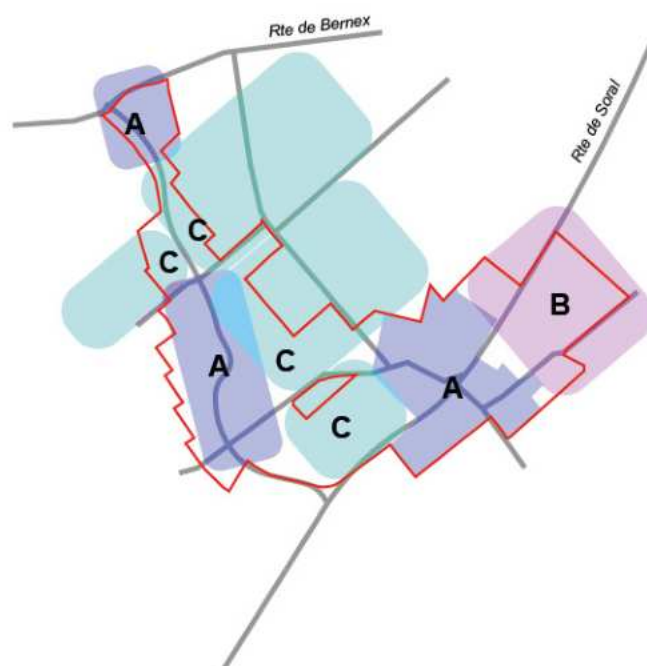
Les bâtiments de Confignon ont fait l'objet d'un nouveau recensement architectural par le Service des Monuments et des Sites en 2019.

Il apparaît que la grande majorité des bâtiments ayant une valeur exceptionnelle et intéressante se situent au niveau du noyau villageois :

- 1, les bâtiments à caractère villageois se situent au coeur de la zone 4BP ch. de Vuillonnex, ch. de Pontverre, ch. des Marais.
- 2, l'ensemble moderne des Hutins et l'école de Confignon.

Les autres bâtiments avec une valeur intéressante ou d'intérêt secondaire se trouvent dans les zones villas Village, Coteau, Murcie, Sur-Puy, Sur-le-Beau et Cressy (3).

Quelques bâtiments avec une valeur d'intérêt secondaire sont quant à eux situés aux Cherpines



Zone 4BP, différents ensembles bâtis

A	Tissu villageois ancien
B	Tissu proche du tissu de villas
C	Tissu de petits collectifs
	Zone 4BP de Confignon



A - Caractère villageois du chemin de Pontverre



A - Caractère villageois du chemin des Marais



B - Petits collectifs et villa, route de Soral

le long du ch. de Murlaz et du ch. des Grands-Champs (4).

Zone 4BP

La zone 4BP de Confignon correspond au noyau villageois. Celui-ci est organisé autour des axes structurants que sont les chemins de Vuillonnex, de Pontverre et de la route de Soral.

Ce secteur comprend l'ensemble des bâtiments faisant l'objet de mesures de protection ainsi qu'une majorité des bâtiments recensés au RAC. C'est également au sein du noyau villageois qu'on trouve les principaux commerces, services à la personne et espaces publics (place de l'Eglise, parc communal) actuels à Confignon.

On distingue plusieurs ensembles bâtis au sein de la zone 4BP :

- **A** - Un tissu villageois ancien, le long du chemin du Vuillonnex et jusqu'au chemin de Charroyette, puis au niveau du croisement avec la rue de Bernex ainsi qu'au croisement du chemin de Pontverre et de la route de Soral.

Les secteurs A de Confignon sont caractérisés par plusieurs espaces-rues propre aux villages historiques.

L'espace-rue correspond à l'espace compris entre deux façades situées de part et d'autre de la rue. Il comprend les chaussées, les trottoirs, les terrasses, les plantations, les petits jardins,

les cours et englobe les façades des bâtiments. L'espace-rue ne fait pas de distinction entre le domaine public et le domaine privé et permet d'appréhender le caractère des différents quartiers. Il est aussi un bon indicateur de la qualité de l'aménagement du village, notamment à l'échelle du piéton.

Les espaces-rues de Confignon sont caractérisés par des plantes grimpantes sur les façades, des jardinières, des bancs, des fontaines, des murets, etc. Ces marqueurs témoignent de l'activité agricole passée de la commune.

- **B** - Un tissu en relation avec l'espace agricole et la césure verte composé de petits collectifs et proche du tissu de villas avec des jardins privés.

- **C** - Plusieurs ensembles de petits collectifs organisés autour d'espaces libres offrant des dégagements importants (ch. de Vuillonex, Sous-le-Clos) ou des jardins privés (route de Soral, arrière de la salle communale, etc.)

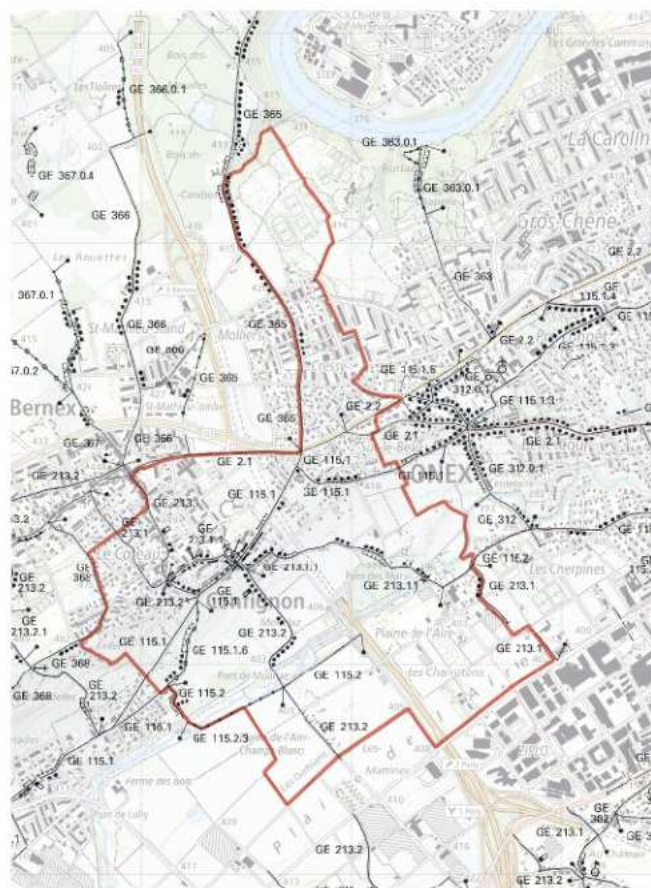
3.4.3.3 Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Ce recensement, élaboré par l'Office fédéral des routes, assigne une valeur spécifique aux routes actuelles, une valeur héritée de leur passé et des éléments patrimoniaux qu'elles renferment telles que : haies, murets, objets liés à la route, arbres, etc.

Carte des voies de communication historiques de la Suisse, source Geoadmin

L'itinéraire GE 2 d'importance nationale relie Genève au Fort-de-l'Écluse en France. Il longe la limite administrative de Confignon le long de la rue de Bernex avant de rejoindre la route de Chancy puis la route du Grand-Lancy.

Le centre du village représente un carrefour de passage important puisqu'il permet de relier Genève à Viry en France (GE 115) ou encore Aire-la-Ville à Landecy (GE 213) au niveau des chemins de Vuillonex, de Pontverre et de la route de Soral.



IVS National

Voies de communication historiques d'importance nationale
 — Tracé historique avec beaucoup de substance
 — Tracé historique avec substance

Voies de communication historiques d'importance locale
 — Tracé historique avec beaucoup de substance
 — Tracé historique avec substance
 — Tracé historique

IVS Régional et local

Voies de communication historiques d'importance régionale
 — Tracé historique avec beaucoup de substance
 — Tracé historique avec substance
 — Tracé historique



Maison en bordure du ch. de Cressy, photographie, Aline Jeandrevin pour l'OPS



Foyer pour jeunes gens construit par l'architecte Jean-Marc Lamunière en 1964, photographie, Gilles Brodard pour l'OPS



Maison de maître et orangerie - Chemin Pontverre 17, photographie, Gilles Brodard pour l'OPS



Immeuble à logements - Chemin des Hutins 31, entrée principale, photographie, Aline Jeandrevin pour l'OPS



Maison et communs - Chemin des Grands-Champs 63, photographie, Bruno Santos pour l'OPS

Le chemin de Carabot puis la route de Loëx matérialisent l'itinéraire local qui relie Bernex au Bois des Fonds (GE 365).

3.4.4 Grands Projets et transformations urbaines

3.4.4.1 Transformations urbaines entre 2006 et 2023

Confignon a connu plusieurs changements dans l'organisation de son territoire. Le quartier de Cressy est arrivé au terme de son développement, avec l'inauguration de l'école primaire en 2006 et les derniers immeubles de logements sortis de terre en 2015. La zone villas a connu un changement majeur avec **un développement orienté vers l'intérieur** des zones déjà urbanisées par la redivision des parcelles existantes.

La route de Chancy a été réaménagée en boulevard urbain pour accueillir le **tram 14**, inauguré en 2011, dont le terminus se situe au niveau du P+R de Vailly à Bernex.

Le tram 15 dessert également le secteur Cherpines depuis 2023.

2.4.4.2 Les Cherpines : un morceau de ville en gestation (horizon 2025-2035+)

Le GP des Cherpines est inscrit dans le Plan directeur cantonal et prend place sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates.

Il s'inscrit entre l'autoroute, l'Aire et la route de Base. Son potentiel de développement avoisine les 4'200 logements pour 2'500 emplois.

Les Cherpines vont former une nouvelle polarité puisque l'échelle du projet est celle d'un morceau de ville à la programmation variée.

Des services, des écoles, un parc des sports, un pôle culturel compléteront l'offre du quartier. Le quartier est imaginé et conçu comme un quartier mixte et durable où logements et emplois trouveront leur place.

Le GP se décompose en 2 PLQ et un PDZIA :

- Le PLQ du Rolliet actuellement en force avec 1'000 logements et 500 emplois.
- Le PLQ des Cherpines en cours d'élaboration, qui accueillera 2'700 logements, 900 emplois et 1'400 élèves au sein d'un établissement secondaire II (concours en cours).
- Le PDZIA Ecoparc des Cherpines, entré en force depuis 2018. L'écoParc qui accueillera environ 2'000 emplois représentera la première zone de développement industriel et artisanal pour Confignon. Une partie de la ZDIA sera réalisé d'ici 5 à 10 ans.

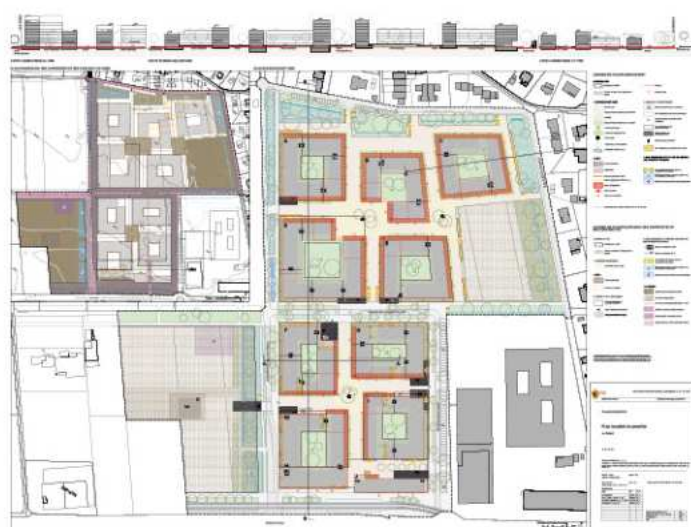
La première phase de réalisation prévoit la mise en oeuvre du PLQ Rolliet et d'une partie de la ZDIA. Ce sont 1'000 logements et 1'300 emplois qui sont prévus à l'horizon 2026-2028.



Plan Guide du Grand Projet des Cherpines (mise à jour de septembre 2022)



Plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal «écoParc Industriel des Cherpines», Volet aménagement (13.06.17)



Plan localisé de quartier «le Rolliet», n°30043-529, adopté par le CE le 18 avril 2018

La seconde phase de réalisation concerne le PLQ des Cherpines. Le développement se fera en parallèle du déploiement de l'offre en transport et des infrastructures, afin de faciliter les déplacements des nouveaux habitants et des usagers des alentours. 3'200 logements et 300 emplois supplémentaires pourraient ainsi être construits d'ici une dizaine d'années.

Ce nouveau quartier sera connecté au centre-ville de Genève et à Saint-Julien-en-Genevois (France) par le tram 15. La première étape de cette infrastructure, du centre-ville aux Cherpines, a été réalisée et livrée en décembre 2023. La seconde étape de l'aménagement du tram jusqu'en France sera effectuée dans les prochaines années.

Une image directrice du Vallon de l'Aire est actuellement en cours d'élaboration afin de définir les lieux à protéger du point de vue naturel et d'orienter les usages et déplacements au sein de cet espace.

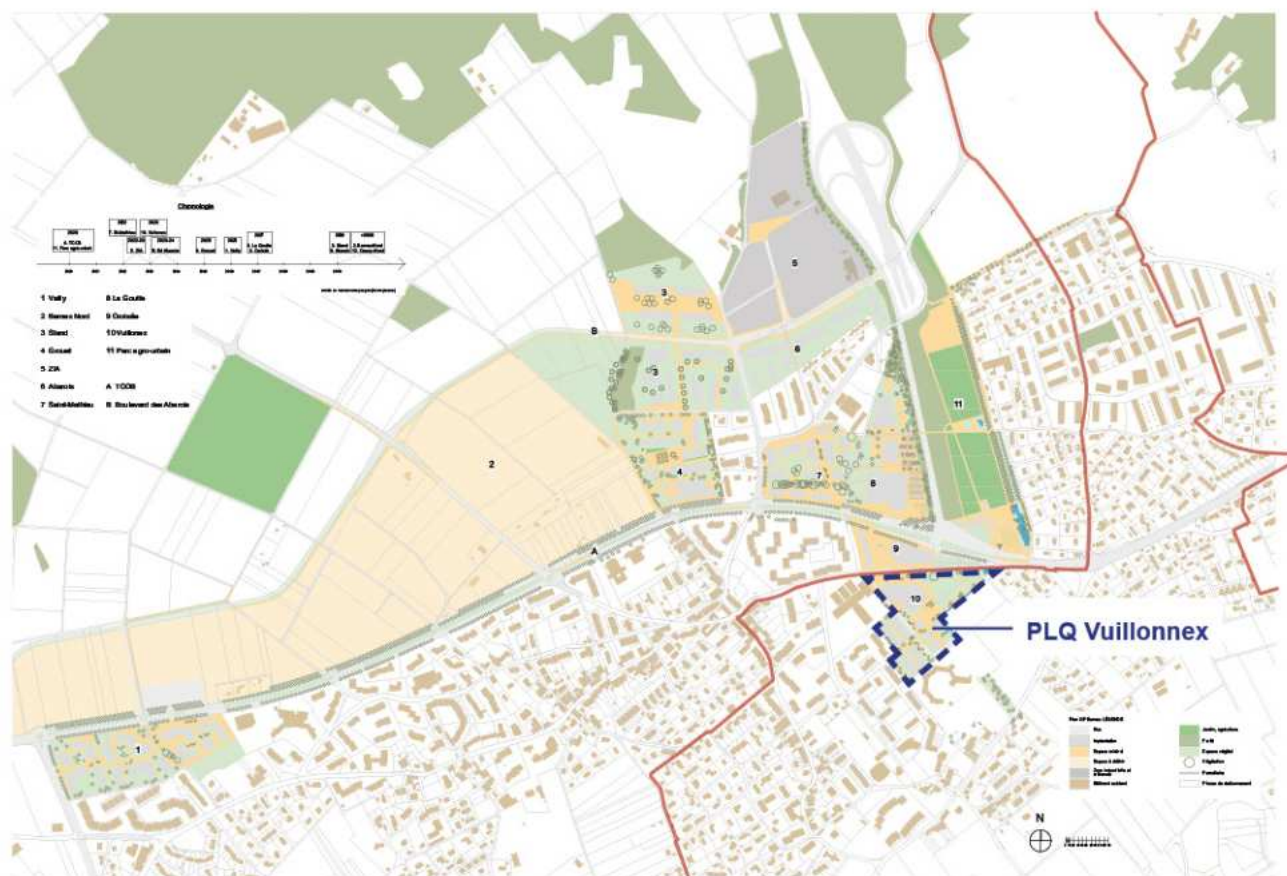
3.4.4.3 Le quartier de Vuillonnex (horizon 2030)

Le PLQ de Vuillonnex s'inscrit dans la continuité du Grand Projet Bernex. Situé à l'articulation entre la césure verte et le village de Confignon, le PLQ est actuellement en révision.

Pour développer ce nouveau quartier, les terrains de tennis seront relocalisés aux abords du terrain de sport de l'école de Confignon. Ce seront à terme 180 logements, des services et une Maison

des Vies qui compléteront le tissu construit de Confignon. Le futur quartier du Vuillonnex est pensé comme une transition entre les petits collectifs des Hutins et les développements en cours et planifiés à Saint-Mathieu et à la Goutte Saint-Mathieu à Bernex. A ce titre, le pôle d'enseignement de la Goutte St Mathieu dont le concours a été adjugé accueillera 2'700 étudiants et 300 emplois.

Le parc de Vuillonnex prendra place sur la césure verte. Il sera en relation directe avec le parc des Molliers de Bernex grâce au réaménagement du passage sous-voie pour piétons et cycles. Le futur parc, dont le mandat adjugé, permettra différents usages : ludiques, festifs, sportifs, contemplatifs, etc. Il favorisera également la biodiversité (cordons boisés, prairies fleuries, noue, etc.).



Plan du Grand Projet Bernex Plan de synthèse - horizon 2030 et au delà, source Direction du Développement urbain - Office de l'urbanisme



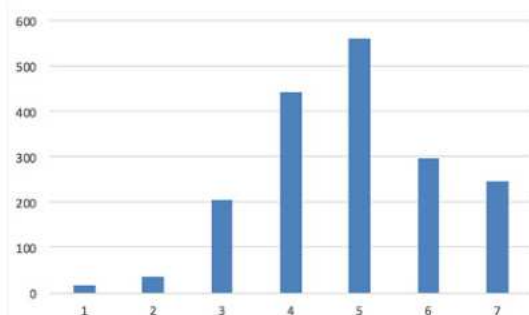
Plan issu du concours MEP pour le Parc de Vuillonex, MAP PAYSAGE, EDMS, AVIS VERT

3.4.5 Habitat

3.4.5.1 Logements

Les logements construits entre **1961 et 2000** représentent **58% du parc actuel**, alors que la production d'habitat a ralenti à l'échelle du canton dans la même période de temps. La majorité des bâtiments d'habitation construits à Confignon est dédiée à la **maison individuelle** puisque celle-ci représente **68%** de la production totale de logements. Elle est plus élevée qu'à l'échelle cantonale (51%). Les logements de **5 pièces** constituent la part la plus importante de l'offre de logement. Les petits logements d'**1 à 3 pièces** sont peu nombreux sur le sol de la commune alors qu'une grande partie des **ménages de Confignon ne comprennent qu'une personne**, ce qui traduit un décalage entre l'offre et la demande de logements. Une analyse des typologies énergétiques (affectations, classes d'âge, etc) se trouve dans le PDComE, pp.10-12.

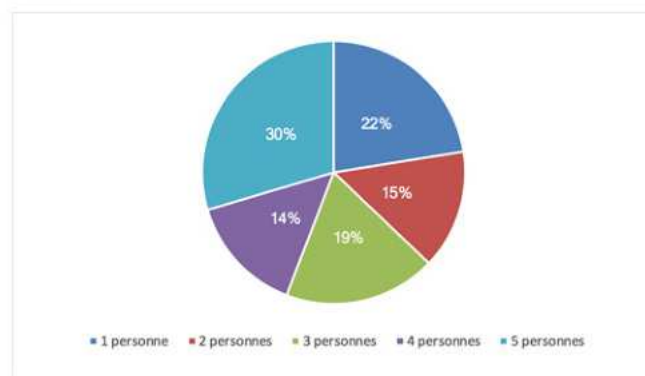
Bâtiments à usage d'habitation selon le nombre de pièces (situation au 1^{er} trimestre 2019)



OCSTAT, Population résidente selon la taille du ménage, par commune, de 2013 à 2017, 11.04.2019

OCSTAT, Contribuables et dispersion du revenu annuel brut par type de contribuable et commune de domicile en 2015

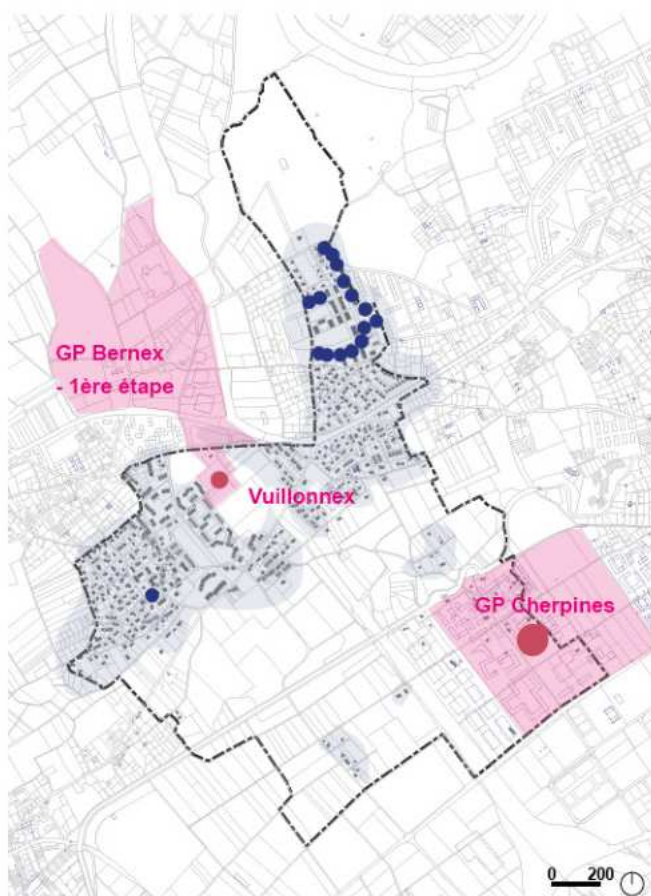
Répartition de la population par taille de ménage en 2018



3.4.5.2 Logements subventionnés

Les logements subventionnés représentent **19%** des bâtiments d'habitation de la commune, ce qui est en dessous de la moyenne cantonale (37%). **40%** des logements subventionnés sont des **Logements d'Utilité Publique (LUP)**. Les logements subventionnés sont concentrés dans le secteur nord de Confignon, au niveau de Cressy (Habitat Bon Marché, Habitations Mixtes, Habitat à Loyer Modéré) et dans le secteur centre, au niveau du chemin de Pontverre (Habitat à Loyer Modéré).

Les logements développés dans le cadre du Grand Projet des Cherpines augmenteront le nombre de logements subventionnés. Ces nouveaux logements permettront de rééquilibrer la répartition de logements subventionnés sur le territoire.

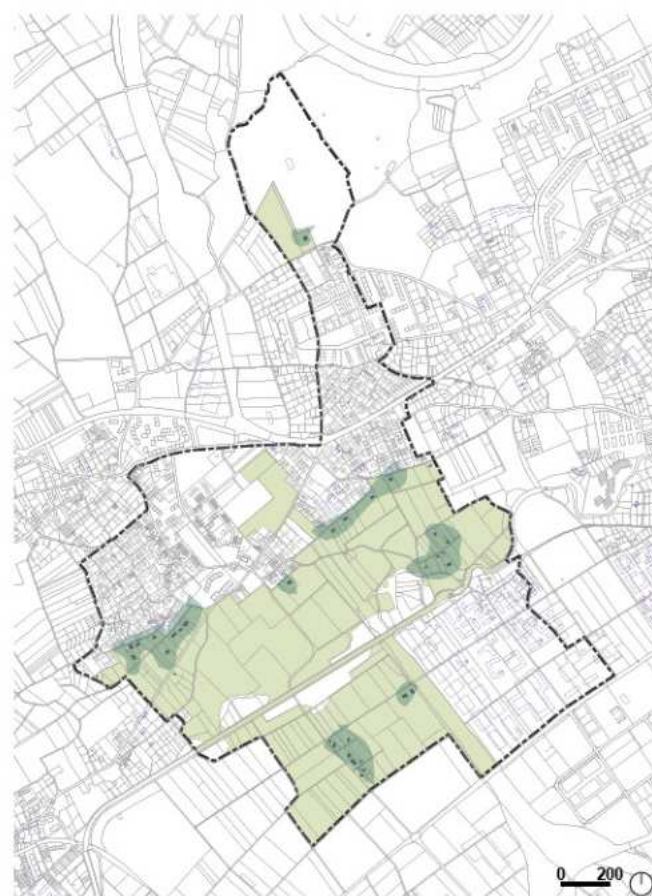


Répartition des habitations sur le territoire communal

- Habitations actuelles
- Futurs quartiers d'habitation
- Logements subventionnés existants / projetés

3.4.5.3 Habitations hors zone à bâtir

2% des bâtiments d'habitation ne se trouvent pas dans la zone à bâtir de Confignon. En 2019, **38 logements** se situent **dans la zone agricole** : au niveau des franges du coteau sud et dans la plaine de l'Aire.



Habitations situées hors de la zone à bâtir

- Zone agricole
- Habitations en zone agricole



Maison située dans le coteau sud (zone agricole)

3.4.6 Potentiels de densification dans la zone à bâtir

L'identification de potentiels pour le développement de nouveaux projets a été menée sur l'ensemble de la zone à bâtir de Confignon : zones 4B, 4BP, D3, D4A, D4B. La Zone 5 ou zone villas fait l'objet d'un chapitre spécifique.

L'analyse s'est appuyée sur les éléments suivants : morphologie des parcelles, époques de construction des logements, perméabilités viaires et piétonnes, qualité de la végétation, proximité d'équipements, surfaces de pleine terre, etc.

Zones 4BP et 4B

En dehors des zones de développement, la zone à bâtir est majoritairement constituée de la zone 4BP, où un développement conséquent n'est pas possible. Cette zone est entièrement construite : bâtiments datant d'avant 1919 à forte valeur patrimoniale ou bâtiments de petits collectifs récents. La zone 4BP comporte, au niveau du chemin du Vuillonnex et de la rue de Bernex, de grands jardins très arborés à l'arrière des bâtiments d'habitation. Ces qualités écologiques sont à préserver et participent à l'identité du village historique.

La zone 4B, présente les mêmes caractéristiques d'arborisation entre les chemins Sous-le-Clos et Vuillonnex et la rue de Bernex.

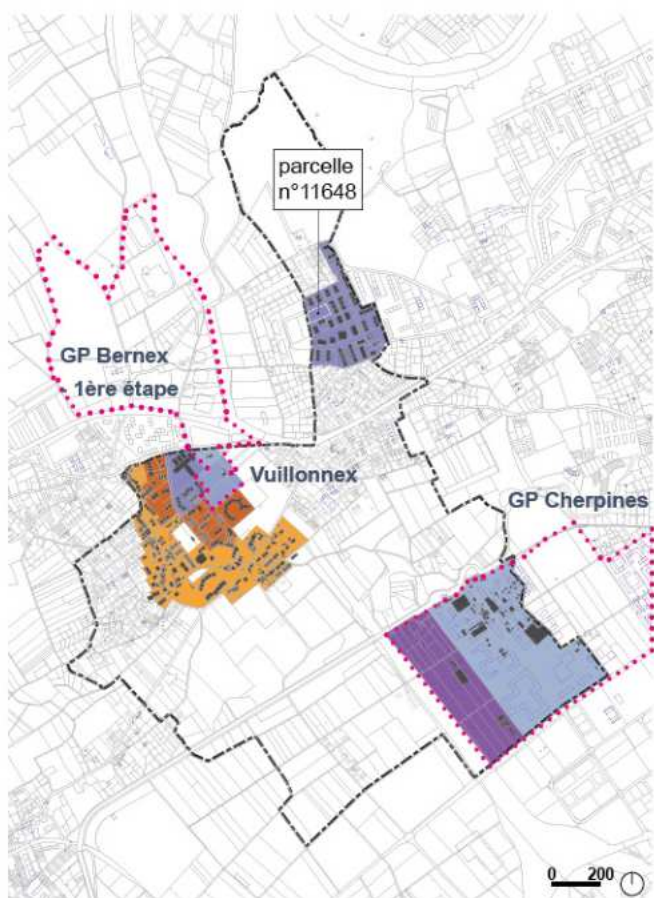
Zones de développement

La majorité des sites propices à la construction de logements et d'activités a déjà été identifiée et fait l'objet de projets d'envergure : GP des Cherpines, au sud de l'Aire et PLQ de Vuillonnex au niveau de la Croisée de Bernex.

Dans le quartier de Cressy, la parcelle n°11648, actuellement non bâtie, comporte un bosquet qu'il convient de protéger.

Résultats

Il n'existe pas de nouveaux potentiels pour la densification au sein des zones 4BP, 4B, D3, D4A, D4B de Confignon. Ces zones sont presque entièrement construites ou font l'objet de projets. L'équilibre existant entre constructions et espaces non bâtis est à conserver et à préserver.



Zone à bâtir (hors zone 5)



Chemin Sous-le-Clos, parc arboré



Chemin du Vuillonnex et jardins arborés

3.4.7 Zone 5

La majorité de la zone 5 de Confignon fait partie d'un continuum de villas qui s'étend du parc des Molliers de Bernex jusqu'à Lancy.

La zone villas s'étend sur un peu plus de 425'000 m² et représente **15% du territoire de Confignon** et **35% de la zone à bâtir** de la commune.

Densification spontanée

Entre 2006 et 2019, 44 maisons individuelles ont été construites sur l'ensemble de la zone à bâtir de la commune de Confignon (Source : OCSTAT, Bâtiments à usage d'habitation (1) et maisons individuelles (2), selon la période de construction, par commune, du 05.03.2019). Dans le même temps, 22 Demandes Définitives ont été déposées et concernent la zone villas (Source : SITG) pour des cas de projets de maisons mitoyennes à la parcelle. Cela signifie que la moitié de la production de maisons individuelles en 13 ans s'est faite sous la forme d'une densification spontanée au sein de la zone 5.

La zone villas, un environnement qualitatif en péril

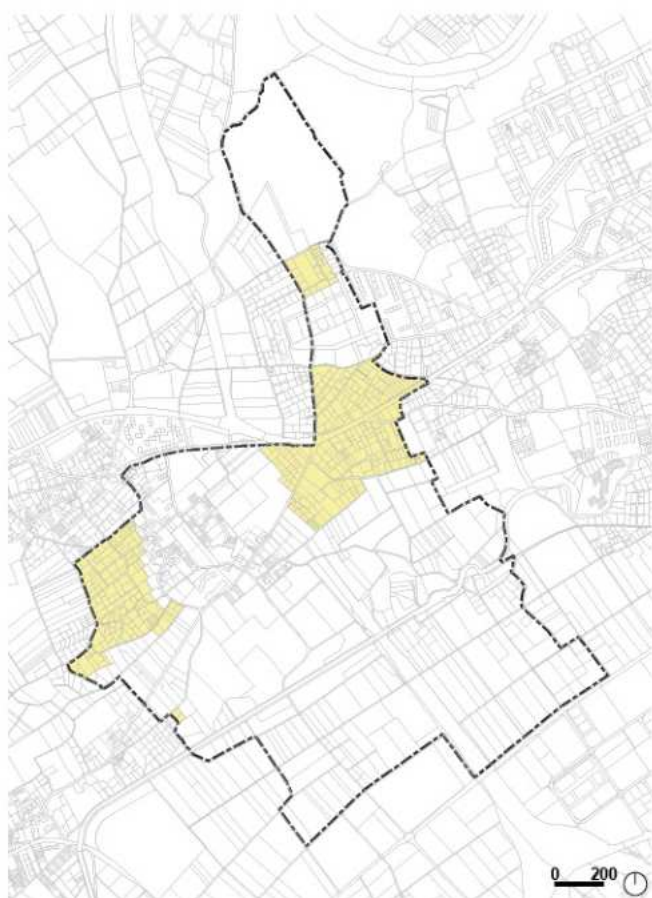
La zone villas offre un environnement gage de qualité de vie pour la population. Elle contribue au maintien des corridors biologiques qui abritent une part importante de la biodiversité du canton et des espaces de tranquillité. Les zones villa pacifient

les transitions avec les autres types de tissus construits ou les espaces non bâtis. A Confignon, elles permettent une liaison douce avec la césure verte et l'espace agricole du coteau sud.

La zone villas de Confignon s'est développée vers l'intérieur ces dernières années. Si son évolution n'est pas maîtrisée, la zone 5 risque une péjoration de son environnement et un appauvrissement général du cadre de vie qu'elle apporte : morcellement des parcelles, imperméabilisation des sols, réduction des masses arborées, augmentation du stationnement et du trafic routier...

L'enjeu majeur consiste donc à adopter une **vision globale pour la zone villas qui est déclinée dans la "Stratégie d'évolution de la zone 5 de Confignon", en annexe.**

Cette stratégie a pour but de cadrer l'évolution de la zone 5 pour des développements et changements qualitatifs (voir chapitre 4. Méthodologie). L'étude a établi différents diagnostics de la zone 5 de Confignon. Sur cette base, une série de conditions et recommandations a été formulée, afin d'assurer la qualité des développements. Elles s'appliquent à toute demande d'autorisation de construire. Selon la situation de la parcelle, des demandes spécifiques peuvent être formulées (proximité d'entité naturelle, coteau, cheminements). Il est à noter que la commune conserve une marge de manoeuvre sur les critères non-objectivables des projets au moment du préavis (architecture, intégration du projet).



Zone 5 et D5 de Confignon

 Zones 5 et D5



Maisons mitoyennes récentes organisées le long d'une voie de desserte en impasse.



Présence ponctuelle de grands arbres sur les parcelles

La stratégie est développée sur la base d'une division de la zone 5 en sept secteurs s'appuyant sur les lieux-dits définis sur le SITG et le réseau viaire (voir chapitre 4. Méthodologie):

- Cressy Nord et Cressy : se situent au nord de la commune, entre la route de Chancy et le parc des Evaux ;
- Sur-le-Beau, Sur Puy et Murcie : s'étend du quartier de la route de Chancy jusqu'à la frange du coteau sud ;
- Coteau et Village : circonscrit au nord-ouest de la commune, le long de la limite avec Bernex, adossée au domaine agricole et viticole Sur Beauvent ;
- Le sous-secteur de la Lécherette est en zone de développement 5.

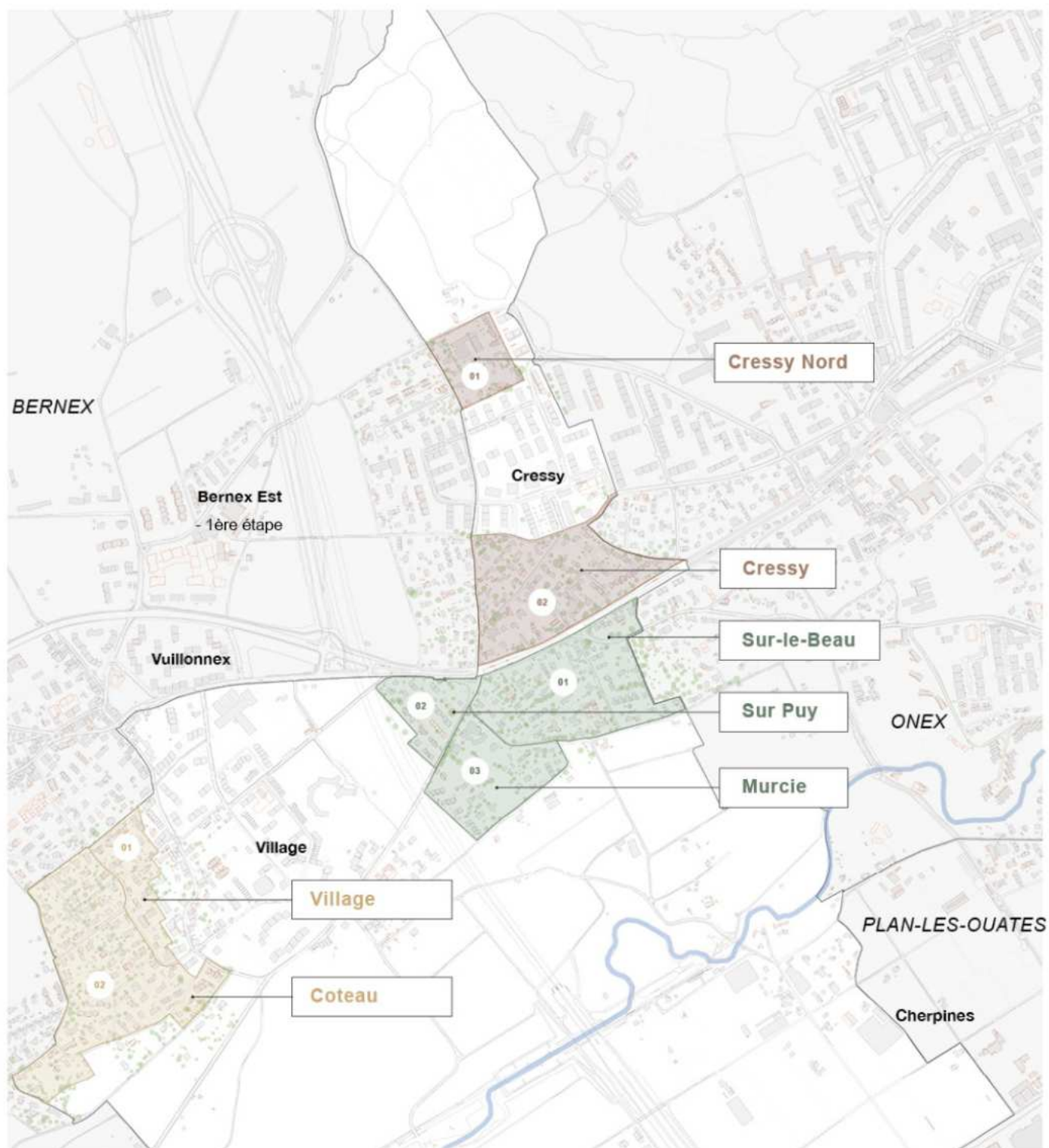
Ces secteurs sont analysés selon plusieurs critères : morphologie des parcelles, époques de construction des logements, perméabilités viaires et piétonnes, qualité de la végétation, proximité d'équipements, indice IVER (indice de végétalisation). Cette analyse permet de définir si les sous-secteurs sont porteurs d'enjeux à l'échelle de la commune. Selon cette analyse, une série de conditions et de recommandations sont formulées.

D'autre part, la stratégie d'évolution de la zone 5 repose sur le principe initial selon lequel, pour que la commune puisse exiger le respect de certaines conditions relatives à l'urbanisation de son territoire, ces conditions doivent être en lien avec l'intérêt public.

Les éléments d'intérêt public considérés sont les suivants :

- La préservation ou la reconstitution des composantes paysagères constitutives de l'identité communale ainsi que du caractère et de l'harmonie des quartiers : haies, alignements d'arbres, haies bocagères, traitement des interfaces entre domaine public et privé, maintien de grands domaines peu bâtis, vues sur le Salève;
- Le fonctionnement des réseaux de mobilité : cheminements piétonniers, regroupement des accès aux parcelles privées ;
- La fonctionnalité des réseaux naturels : perméabilités et connexions biologiques, traitement des haies et clôtures.

Un deuxième postulat est basé sur l'égalité de traitement entre propriétaires. Ainsi, la stratégie ne fixe pas de manière arbitraire des indices différenciés selon les secteurs. Toute la zone 5 est en périmètre de densification accrue. Elle est basée sur des mesures qui touchent l'ensemble des propriétaires de la zone 5. Par ailleurs, l'indice d'utilisation du sol (IUS) ne constitue pas en tant que tel un indicateur de la qualité ou de l'acceptabilité d'un projet.



3.4.8 Enjeux

3.4.8.1 Politique foncière

3.4.8.1.1 Propriété des collectivités publiques

Plusieurs parcelles appartiennent à la **commune** (n°10837, 10487, 10292, 10675, 10008, 11757, 116608, 10012, 10384, 10615, 11682, 10299, 10010), à l'**Etat de Genève** (n°10319, 11690, 10295, 10294, 10291, 10806, 10328, 10708) et à la **Confédération** (tunnel de Confignon, parcelles n°11684, 11293, 11295, 11629, 11656, 11642, 11659, 11294, 11683, 11635) sur le territoire de Confignon. Certaines de ces parcelles sont stratégiques pour favoriser un développement cohérent de la commune.

L'**Etat de Genève** possède à ce titre plusieurs parcelles au niveau de la **Croisée de Confignon** (n°10319, 11690), à l'articulation entre les secteurs nord et sud de la commune (voir fiche mesure NB05, *Aménager la Croisée de Confignon*), ainsi que deux parcelles au niveau de la **césure verte** (n°10328, 10708) entre la route de Soral et le chemin de Murcie (voir fiche mesure NB04, *Qualifier la césure verte*). Ces parcelles en main d'acteurs publics permettent d'envisager un développement à destination du bien commun.

3.4.8.1.2 Opportunités

Dans les années à venir, il s'agira pour la commune de Confignon de saisir les opportunités de rachat lors de densification (proposition de Modification de Zone) ou de projets (au cas par cas) de

parcelles privées porteuses d'enjeux, notamment quand il s'agira de perméabilités piétonnes et de continuités écologiques identifiées dans le document "*Stratégie d'évolution de la zone 5 de Confignon*".

3.4.8.2 Mettre en valeur le patrimoine bâti de Confignon

Les éléments de patrimoine sont nombreux et de natures différentes. Les éléments identitaires communaux construits (secteurs de la zone 4BP, domaines à valeur patrimoniale, périmètres à valeur d'ensemble ou bâtiments d'habitations) ou non bâtis (jardins historiques, espaces libres en zone 4BP et chemins IVS) doivent être préservés et le développement de ces secteurs doit être encadré.

3.4.8.3 Diversifier l'offre de logements

La commune de Confignon a pour objectif d'assurer une mixité sociale au sein des nouveaux quartiers à l'échelle de l'îlot ou du groupe d'immeubles.

3.4.8.4 Mettre en œuvre la stratégie pour la zone villa

La zone villa représente un enjeu majeur pour l'évolution de Confignon à l'échelle locale, c'est pourquoi la stratégie développée pour la zone 5 devrait être mise en œuvre.

SYNTHÈSE

CHIFFRES-CLÉ 2019

-  **58%** du parc de logement
date d'entre 1961-2000
-  **68%** de maisons individuelles
-  **5+** 61.5% de logements à
5, 6 pièces ou plus
-  **29%** de maisons datant d'avant 1970
-  **18%** de logements subventionnés
-  **50%** de la production de maisons individuelles
sous forme de densification spontanée
(zone 5)

OBJECTIFS HORIZON À 15 ANS :

- Vieillessement du parc de logements, rénovation à prévoir
- Enjeu de densification à l'intérieur de la zone villas
- Diversifier l'offre de logements (logements plus petits)
- Veiller à une répartition équitable des logements d'utilité publique sur le territoire (les trois secteurs)
- Proposer des projets sur les sites de la Croisée de Confignon et la césure verte
- Rachat à l'opportunité de parcelles porteuses d'enjeux par la commune
- Permettre le (re)déploiement de l'activité agricole
- Gérer les flux et les questions environnementales autour de l'écoParc des Cherpines
- Poursuivre l'intercommunalité dans la gestion des services communaux par secteur : secteur nord et centre avec Bemex et Onex, secteur sud avec Plan-les-Ouates et Perly-Certoux
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et non bâti

3.5.1 Contexte général

La commune de Confignon se situe dans la première couronne de l'agglomération genevoise et partage les limites de son territoire avec les communes de Bernex, Onex, Perly-Certoux et Plan-les-Ouates. Elle s'inscrit dans une frange urbaine qui présente un fort potentiel de développement urbanistique, notamment caractérisé par les Grands Projets de Bernex et des Cherpines qui considèrent l'avènement d'environ 10'000 logements supplémentaires et de deux nouvelles zones industrielles sur les communes de Bernex, Confignon et Plan-les-Ouates. Ainsi, la commune de Confignon contribue activement à l'émergence d'une nouvelle polarité régionale.

Dans un contexte marqué par un changement de paradigme majeur, la commune de Confignon se doit de repenser en profondeur sa politique de mobilité. Cette transition découle des impératifs de la transition écologique et de l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050. Pour ce faire, la révision du plan directeur devient un instrument essentiel permettant d'initier et de façonner l'évolution des comportements de mobilité. L'objectif principal est désormais de soutenir activement l'usage des «modes alternatifs» à la voiture individuelle, tels que

les transports publics, le vélo ou la marche à pied. Cette transformation nécessite une vision cohérente de l'organisation des espaces publics et de voirie, ainsi qu'une requalification tangible des infrastructures de mobilité, y compris de l'offre de stationnement. En parallèle, il est impératif de réexaminer le rôle du réseau routier, en tenant compte de l'évolution des fonctions du territoire, notamment sur des axes majeurs comme la route de Chancy et la route de Base. Cette réflexion profonde sur la mobilité est une étape cruciale pour contribuer activement à la transition vers une société plus durable et respectueuse de l'environnement.

3.5.2 Analyse de la situation actuelle

3.5.3.1 Concept multimodal d'organisation des déplacements

Le développement d'une commune tel que celui envisagé dans le cadre des planifications directrices locales et régionales se doit de répondre à des objectifs ambitieux en matière de mobilité ; ceci en cohérence avec l'expansion planifiée des développements urbanistiques (notamment en lien avec les Grands Projets) et des infrastructures de transport. Le concept multimodal proposé intègre ainsi les orientations suivantes en matière d'organisation générale des déplacements :

- les caractéristiques du secteur et la proximité de certains équipements favorisent des déplacements internes au quartier et un rabattement vers l'interface de transports publics basé sur la marche (et le vélo dans une moindre mesure);
- le lien avec le centre villageois de Confignon est orienté sur une locomotion douce (le vélo ou la marche);
- les échanges avec le centre-ville de Genève sont fondés sur l'usage des transports publics et des cycles (notamment électriques);
- l'accès aux centralités périphériques desservies par le réseau de transports publics doit s'orienter sur le tram et le bus. L'usage

de la voiture devrait se cantonner à des mouvements caractérisés par des contraintes spécifiques (horaires, marchandises...);

- le flux des transports individuels motorisés est principalement orienté vers l'autoroute A1 et la jonction de Bernex en particulier.

3.5.2.1 Accessibilité en modes doux

Le réseau des chemins de randonnées pédestres s'inscrit dans le territoire communal comme un maillage assurant les liaisons entre les villages et les communes voisines. S'ils se concentrent essentiellement sur le domaine rural avec des liaisons est-ouest longeant l'Aire et le Rhône de Bernex à Onex par exemple, ils traversent également les tissus denses selon un axe nord-sud à travers les bourgs villageois de Bernex, Confignon et Onex et tendent à offrir des liaisons fonctionnelles conjointement aux aménagements cyclables présents le long du réseau routier primaire sur la route de Chancy et la route de Base.

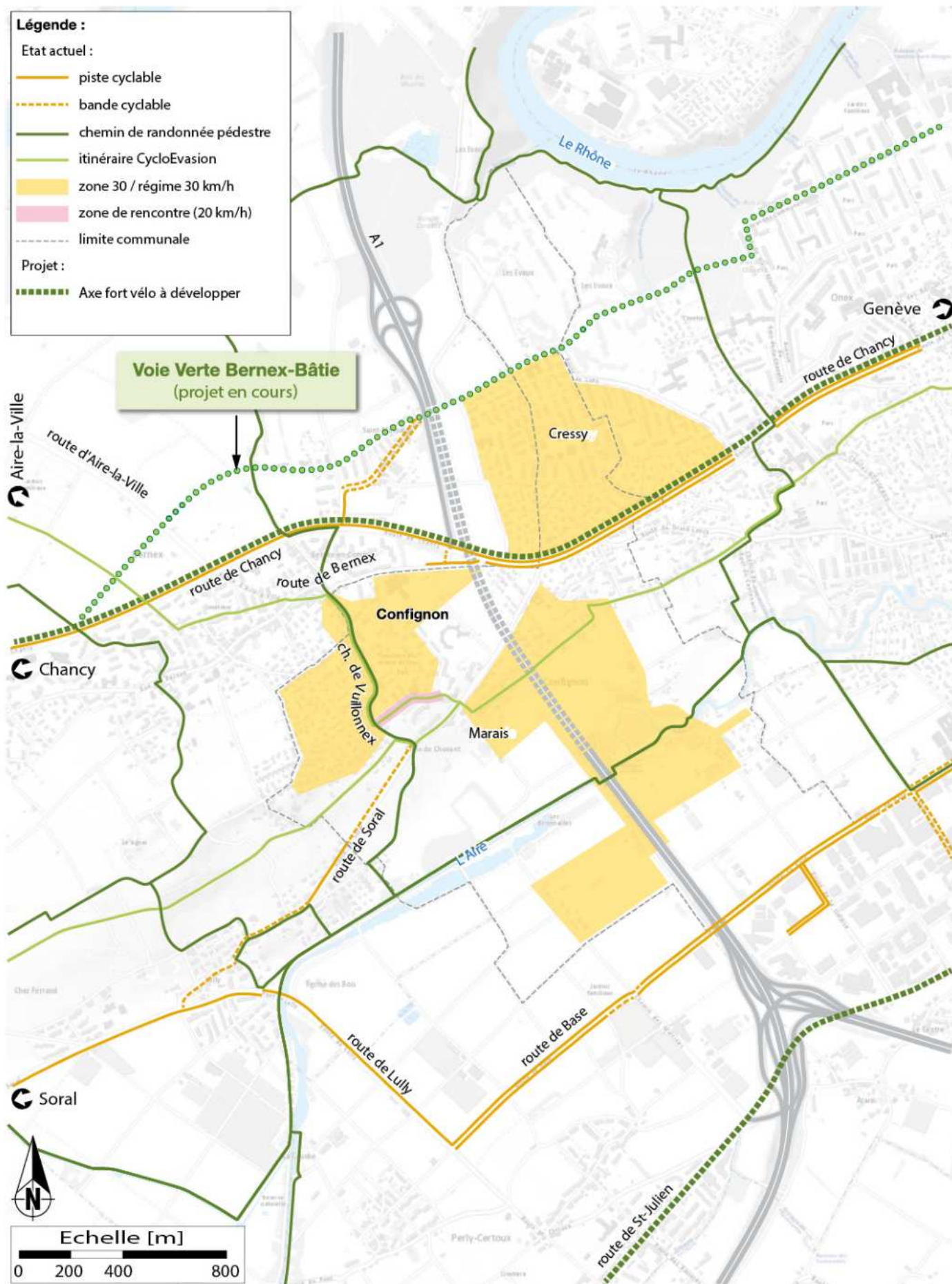
Le centre villageois de Confignon et de Cressy se situant au cœur d'une zone à trafic modéré plus propice aux modes doux. La perméabilité est principalement assurée par le réseau de voirie et les trottoirs qui bordent la chaussée sur au moins un des côtés.

Concernant les aménagements destinés aux cyclistes, ils sont relativement disparates. Une piste cyclable équipe la route de Chancy sur une grande majorité de son tracé. En direction du sud, la route de Soral n'offre une bande cyclable qu'à partir du carrefour «Croix-de-Chavant». Sur le réseau routier secondaire ainsi qu'à l'intérieur des localités, les aménagements révèlent parfois un manque de cohérence et de lisibilité en matière d'itinéraires.

Il apparaît que le potentiel de développement des aménagements dédiés aux cycles a été, à l'image des équipements piétons, contraint par une cohabitation avec le trafic individuel motorisé (en fonction des gabarits disponibles), parfois au détriment du confort et de la sécurité des usagers. Dès lors, il s'agit de poursuivre les efforts en matière de modération du trafic et surtout de développement des espaces publics sur la base du potentiel avéré de report modal et assurer la sécurité et le confort des modes doux par l'aménagement de liaisons efficaces soutenues par des équipements adéquats.

En ce sens, les réflexions autour du plan directeur des mobilités douces 2030 (PDMD 2030) tendent à intégrer le rôle structurant des futures interfaces de transports publics et ainsi tirer profit des mesures projetées dans le cadre du développement de la commune (interface de « la Croisée », parc des Molliers, césure verte, etc.) pour promouvoir l'usage des mobilités douces. Les promenades thématiques mises en place sur la commune récemment permettent de valoriser le patrimoine paysager de la commune tout en garantissant des itinéraires de mobilité douce sécurisés et agréables.

Par ailleurs, le développement de liaisons tangentielles en modes doux représente une priorité stratégique pour renforcer les connexions intercommunales, en particulier entre Confignon et Plan-les-Ouates. Ces liaisons transversales, encore peu développées, permettraient



d'améliorer significativement la continuité du réseau de mobilité douce en s'affranchissant de la logique centrée sur l'hypercentre genevois. Il est donc essentiel d'identifier et de planifier des tracés structurants pour les piétons et les cyclistes reliant les centralités périphériques, afin de mieux intégrer Confignon au sein de la dynamique métropolitaine et de favoriser des alternatives crédibles à la voiture individuelle.

La révision du PDCP de Confignon, en annexe du document, vise également à améliorer la situation des mobilités douces en identifiant des perméabilités piétonnes à garantir et des traversées à sécuriser dans le but de permettre une desserte fine du territoire communal.

3.5.2.2 Accessibilité en transports publics

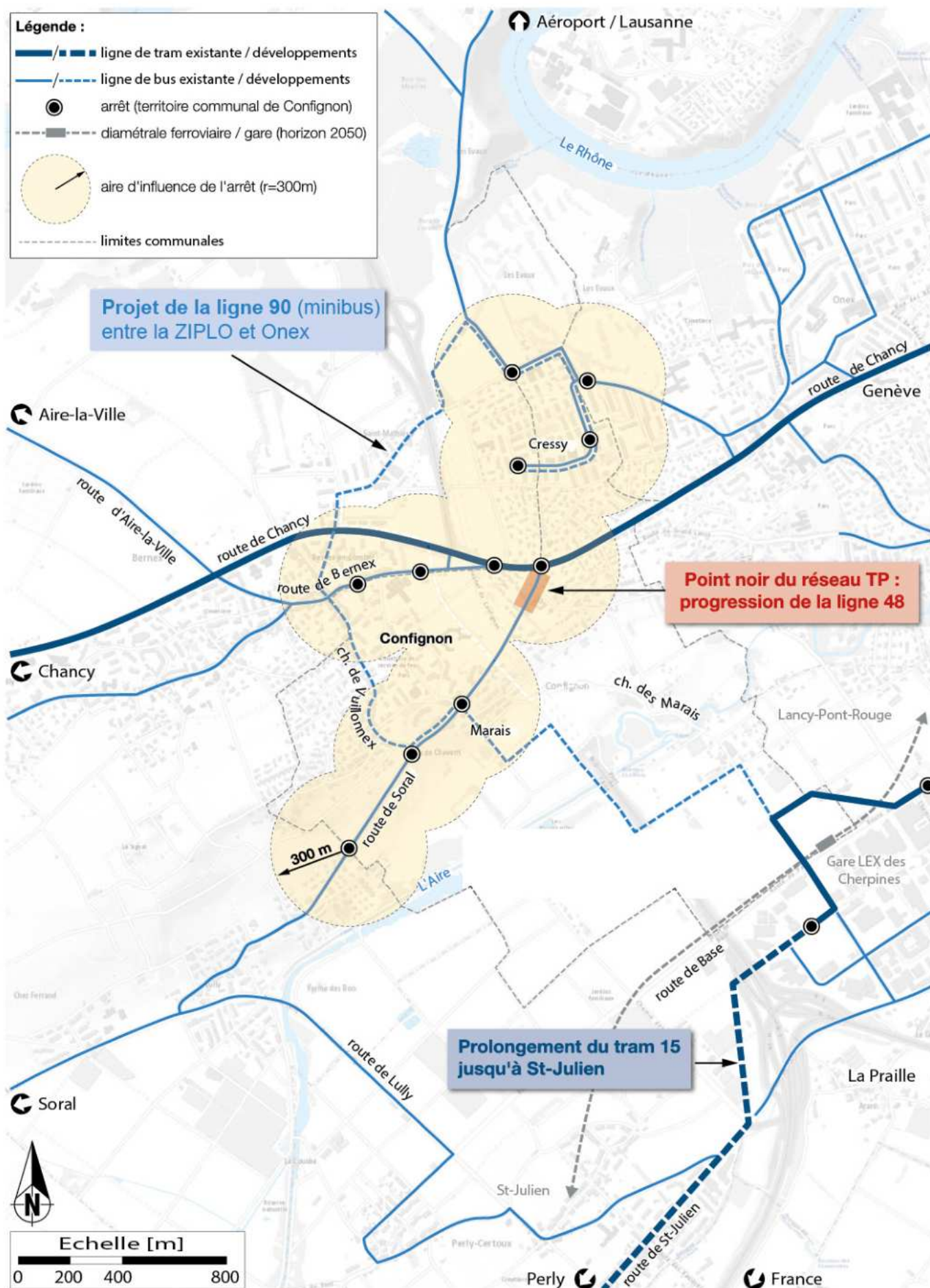
Au niveau de la commune de Confignon, la qualité de l'offre en transports publics est globalement attractive du fait de liaisons fréquentes et directes vers le centre-ville de Genève (tram 14), ainsi que vers les communes de Onex, Lancy et Carouge (bus J, K et 21).

Au sein du réseau existant, la ligne de tram 14 joue ainsi un rôle prépondérant. En effet, circulant à intervalle de 4 à 5 minutes, elle permet de rejoindre le cœur de l'agglomération en moins de 30 minutes. Son offre est complétée par les lignes de bus J et K qui assurent des liaisons transversales Est-Ouest, via la route de Chancy et en direction de Lancy, toutes les 20 minutes.

Les lignes de bus L, 42, 47 et 48 font davantage le lien avec le sud-ouest du territoire. Elles assurent la desserte locale et permettent notamment d'atteindre des localités plus rurales comme Soral, Laconnex ou encore Athénaz mais aussi rabattent vers Carouge, via Perly, la ZIPLO et Lancy Bachet (ligne 42). Les habitants de la Commune de Confignon peuvent par ailleurs disposer de l'offre TPG Flex (Région Champagne), un service de bus à la demande qui complète les lignes régulières du réseau. Il permet aux voyageurs et voyageuses de rejoindre un arrêt d'une ligne régulière ou d'effectuer un trajet entre deux arrêts situés dans le secteur.

Comme le stipule le contrat de prestation qui lie les tpg à ses mandants, la localisation des arrêts des différentes lignes desservant la commune assure un niveau de desserte satisfaisant pour la majorité des zones d'habitations et des infrastructures de Confignon et de Cressy. Toutefois, le cœur du village de Confignon et son tissu périphérique à l'ouest n'est pas directement desservi, impliquant de rejoindre un des axes routiers structurants (route de Soral, rue de Bernex) pour accéder à une interface. Une situation problématique soulevée par les habitants qui suscite des attentes quant au développement de l'offre de transports publics.

Dans cette perspective, les réflexions autour du plan d'action des transports collectifs 2020-2024 (PATC) ont eu pour objectif de coordonner les développements de l'offre de transports publics avec les expansions urbanistiques cantonales et communales. Ces développements, tels que le prolongement des trams 14 et 15 (réalisés),



la transformation de l'interface multimodale de « la Croisée » et le rabattement sur le réseau ferroviaire (en lien notamment avec la mise en service du Léman Express) engendrent des perspectives intéressantes quant au rôle des transports publics dans les déplacements des habitants de Confignon.

Ces projets d'infrastructure permettent également d'assurer la synergie avec les Grand Projets genevois, à l'image des développements de Bernex qui seront desservis par le prolongement de la ligne de tram 14 et de la ligne de bus 21 passant par Cressy, tandis que le futur quartier des Cherpines sera quant à lui rattaché grâce à la nouvelle ligne 90 anticipant la tangentielle 25 et la ligne 15 du tram qui sera prolongée jusqu'à St-Julien.

Dans le prolongement de ces dynamiques, le développement de liaisons tangentielles en transports publics entre Confignon, Plan-les-Ouates et Vernier apparaît comme une nécessité stratégique. À l'heure actuelle, les connexions entre ces centralités restent limitées et peu attractives, en grande partie en raison d'un réseau encore structuré selon une logique radiale vers le centre de Genève. Or, une meilleure connectivité transversale permettrait de répondre aux besoins croissants de déplacements intercommunaux, de soutenir les dynamiques d'urbanisation de la couronne périurbaine et de proposer une alternative pertinente à la voiture individuelle. L'anticipation de ces besoins dans les futurs plans d'action (PATC, PDMT, etc.) est essentielle pour

garantir un réseau résilient, adapté aux mobilités du quotidien.

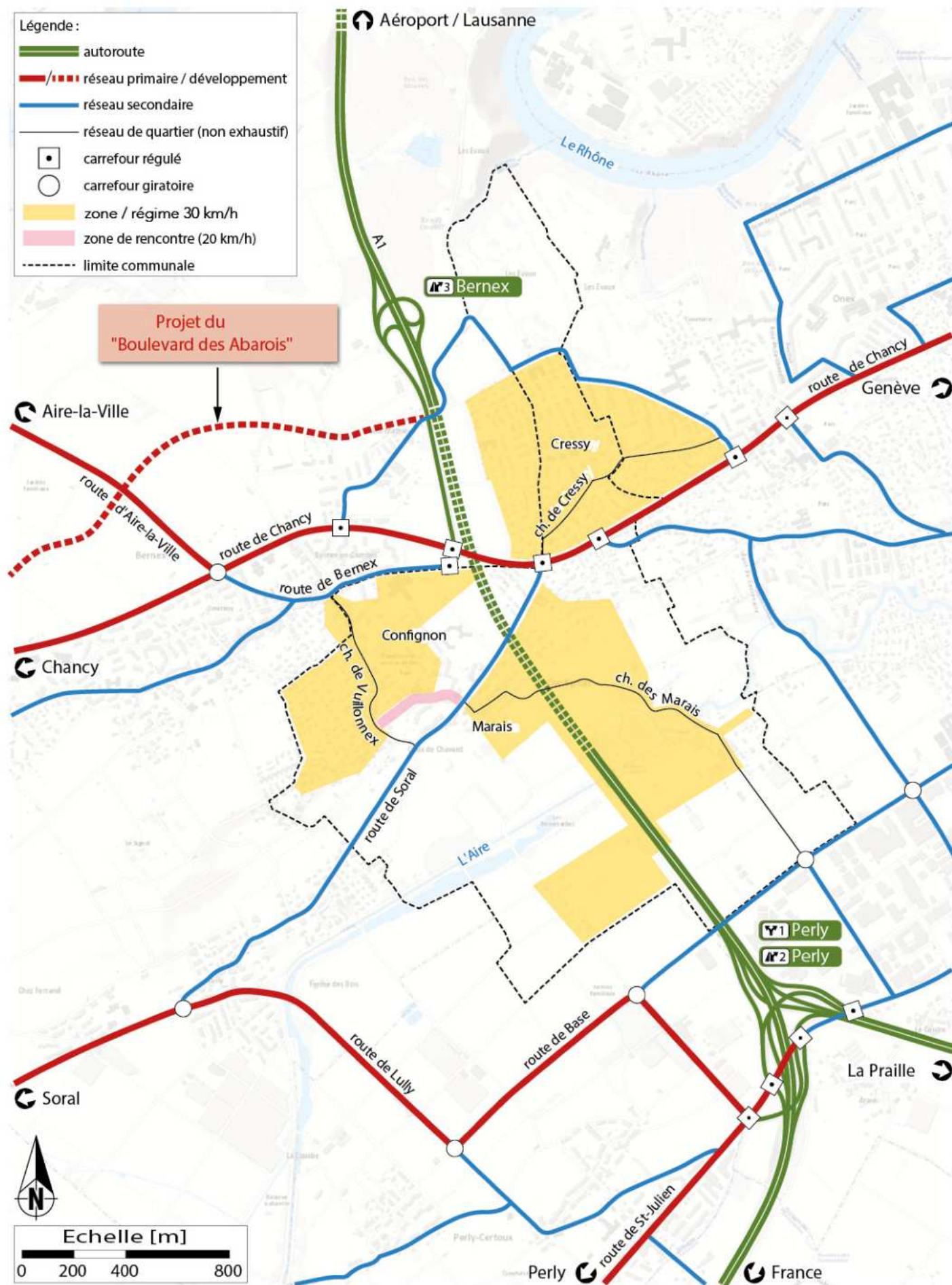
3.5.2.3 Accessibilité routière

La Commune de Confignon bénéficie d'une bonne accessibilité routière. Elle est en effet desservie par deux jonctions autoroutières : Bernex et Perly. La localité est directement connectée au réseau des routes nationales permettant des liaisons motorisées fonctionnelles à l'échelle de l'agglomération et au-delà. Un ensemble d'axes routiers structurants des réseaux primaires (route de Chancy) et secondaires (route de Soral, rue de Bernex, route de Loëx, route du Grand-Lancy) vient renforcer l'offre en proposant des connexions avec le centre-ville de Genève et les communes voisines.

Sur le plan de l'exploitation, le réseau routier principal, dont l'usage est en particulier « rythmé » par des flux pendulaires, est notamment jalonné par des carrefours régulés qui jouent un rôle important dans la gestion du trafic motorisé (« contrôle d'accès » vers le centre-ville).

Le réseau routier communal intègre des régimes de circulation spécifiques caractérisés par des zones 30 ou des zones de rencontres orientant vers un caractère plus apaisé et permettant une meilleure cohabitation des différents modes sur la voirie, en particulier au niveau des localités de Confignon et de Cressy.

Il est également à noter que le schéma de



Organisation du réseau routier - état actuel (2023)

circulation caractérisant le réseau de quartier intègre ponctuellement certaines contraintes, qui visent en particulier à limiter les itinéraires de «bypass», notamment durant les périodes de pointe marquée par une percolation importante du trafic pendulaire.

3.5.2.4 Offre de stationnement

À l'échelle communale, l'offre de stationnement sur le domaine public est **généreuse** et caractérisée par une gestion différenciée (zone bleue, limitée à 30 minutes à proximité des commerces...), notamment au niveau du village de Confignon et du quartier de Cressy ou des principales interfaces de transport modal du secteur, à savoir les arrêts Bernex-P+R et P+R Vailly de la ligne de tram 14 (P+R à destination d'un usage régional).

3.5.2.5 Demande motorisée

Les volumes de trafic observés s'avèrent en relative cohérence avec la hiérarchie actuelle du réseau routier, notamment au niveau des axes structurants comme la route de Chancy qui accueille des flux journaliers de 20'000 à 25'000 véh/j. L'évolution de la demande y est marquée par une augmentation tangible, en particulier en accès à l'autoroute depuis l'ouest (+30% sur 10 ans).

Au niveau du réseau routier secondaire, les flux motorisés qui s'écoulent en marge de la localité de Confignon sur la route de Soral et la rue de Bernex représentent 7'000 à 8'500 véh/j et révèlent, quant à eux, une baisse relative des

charges de trafic d'environ 10% à 30% sur la dernière décennie.

Ces tendances s'expliquent notamment par la réorganisation du réseau routier structurant consécutive à la mise en service de la ligne de tram 14, ainsi que par la fermeture du Pont de Moulaz et d'autres mesures ponctuelles de modération du trafic ayant significativement impacté la demande sur la route de Soral.

Au centre des localités de Confignon et de Cressy, les charges de trafic – bien qu'ayant sensiblement augmenté en valeurs relatives au cours des dix dernières années – restent relativement faibles (en valeurs absolues) avec des volumes journaliers compris entre 1'100 et 3'200 véh/j. Cette augmentation s'explique en partie par des flux de trafic pendulaires de «bypass» en provenance de la rue de Bernex et de la route de Soral qui percolent à travers le village de Confignon pour rejoindre les équipements routiers structurants au niveau de « la Croisée ».

Globalement, les principales intersections fonctionnent correctement et présentent des réserves de capacité tout au long de la journée. Cependant le carrefour Chancy/Soral/Carabot reste fortement sollicité durant l'heure de pointe du matin, ce qui se traduit ponctuellement par la formation de remontée de files d'attente sur la route de Chancy et la route de Soral au plus fort des périodes déterminantes. La stratégie d'exploitation de type «contrôle d'accès» et les contraintes d'une gestion coordonnées des carrefours amont et aval intégrant les besoins des

lignes de transports publics et des traversées piétonnes accentuent la pression qui caractérise le fonctionnement du réseau routier du secteur.

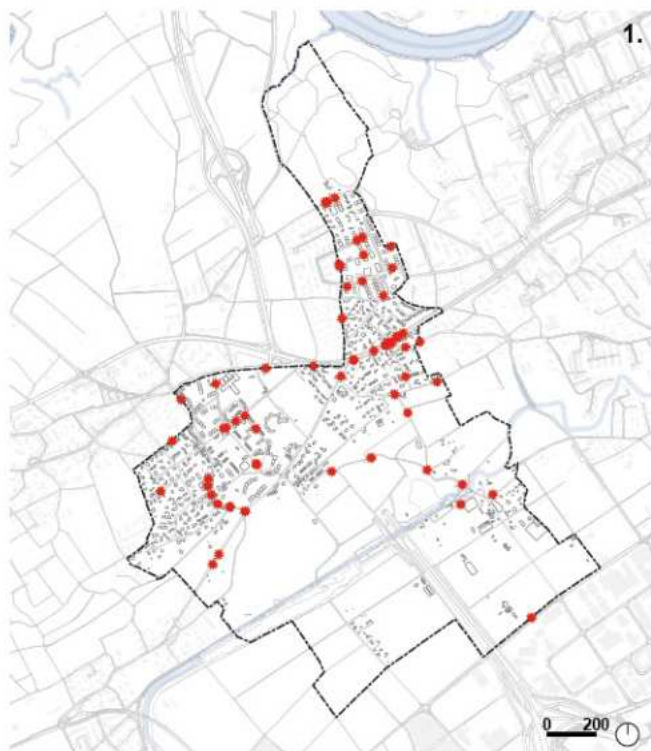
Le volume et la répartition modale des déplacements à destination et au départ de Confignon ne présentent pas d'évolution significative au cours des dernières années et restent conformes aux parts observées dans les communes de la deuxième couronne genevoise. Néanmoins, **l'augmentation relative du trafic transitant à travers le village de Confignon et de Cressy questionne sur les mesures de modération du trafic récemment mises en place afin d'optimiser la gestion des circulations et de favoriser la cohabitation entre les différents modes sur le réseau de quartier.** L'enjeu est particulièrement prégnant du fait des développements urbains prévus dans le secteur de Vuillonnex.

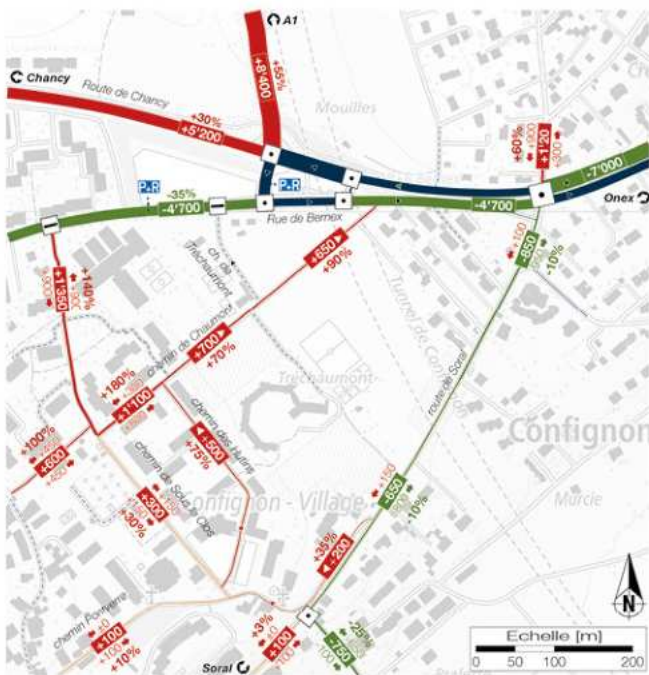
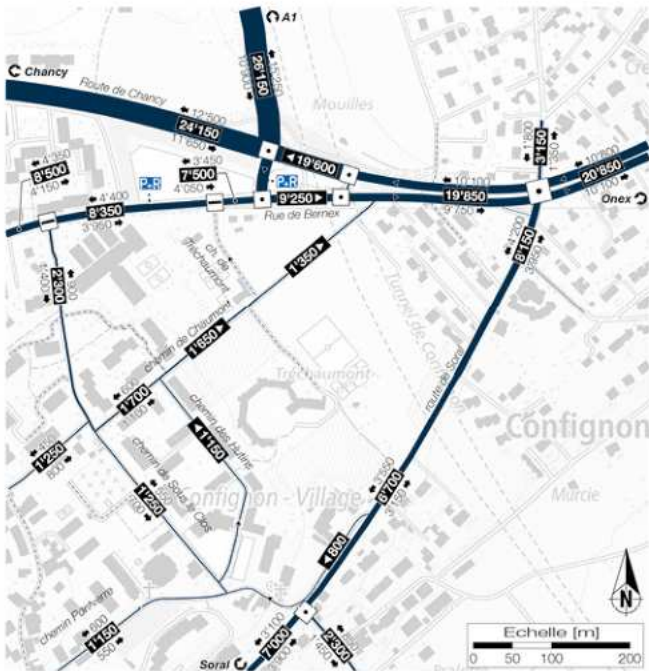
Au-delà de ce diagnostic, la déclinaison des objectifs climatiques impose des baisses drastiques de la demande motorisée à moyen et long terme.

3.5.2.6 Accidentologie

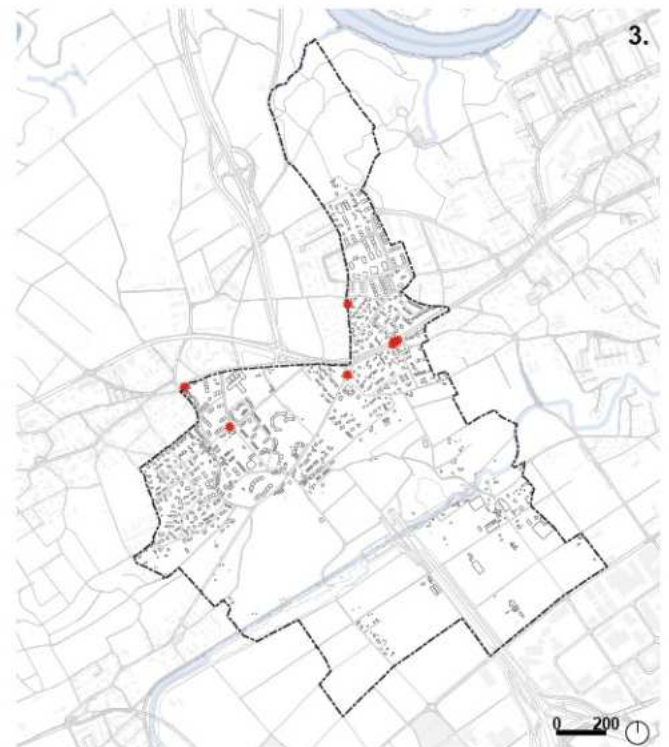
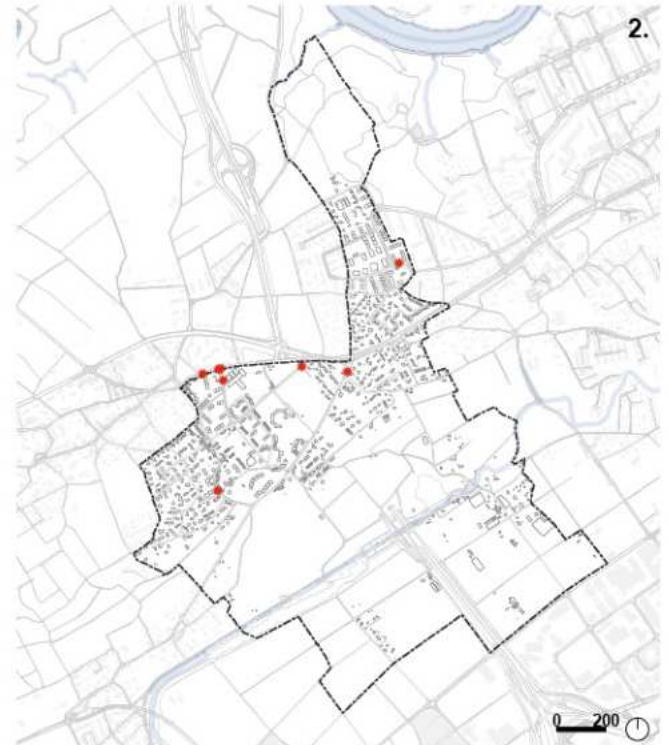
Le recensement quinquennal des accidents sur le territoire communal démontre une baisse globale du nombre d'accidents d'environ 20% (60 sur les cinq dernières années). Parmi les événements recensés, plus de la moitié sont localisés sur le réseau routier communal et témoignent de

l'augmentation significative du trafic et des enjeux de sécurité que cela comporte, notamment sur le réseau routier structurant (route de Chancy) en cohabitation avec le trafic individuel et la progression des lignes de transports publics. Bien que la part d'accidents impliquant les modes doux reste inférieure à 20% (5 accidents avec piétons et 6 accidents avec cyclistes), la sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers doit être garantie sur le territoire communal.





1. Trafic d'un jour ouvrable moyen (TJOM) - état actuel
2. Evolution de la demande entre 1998 et 2018 (TJOM)



1. Accidents tous types (2013 à 2018)
2. Accidents piétons (2013 à 2018)
3. Accidents vélos (2013 à 2018)

3.5.3 Enjeux

Le développement d'une commune tel que celui envisagé dans le cadre des planifications directrices locales et régionales se doit de répondre à des objectifs ambitieux en matière de mobilité ; ceci en cohérence avec l'expansion planifiée des développements urbanistiques (notamment en lien avec les Grands Projets) et des infrastructures de transport. Le concept multimodal proposé intègre ainsi les orientations suivantes en matière d'organisation générale des déplacements :

- les caractéristiques du secteur et la proximité de certains équipements favorisent des déplacements internes au quartier et un rabattement vers l'interface de transports publics basé sur la marche (et le vélo dans une moindre mesure);
- le lien avec le centre villageois de Confignon est orienté sur une locomotion douce (le vélo ou la marche);
- les échanges avec le centre-ville de Genève sont fondés sur l'usage des transports publics et des cycles (notamment électriques);
- l'accès aux centralités périphériques desservies par le réseau de transports publics doit s'orienter sur le train et le bus. L'usage de la voiture devrait se cantonner à des mouvements caractérisés par des contraintes

spécifiques (horaires, marchandises...);

- le flux des transports individuels motorisés est principalement orienté vers l'autoroute A1 et la jonction de Bernex en particulier.

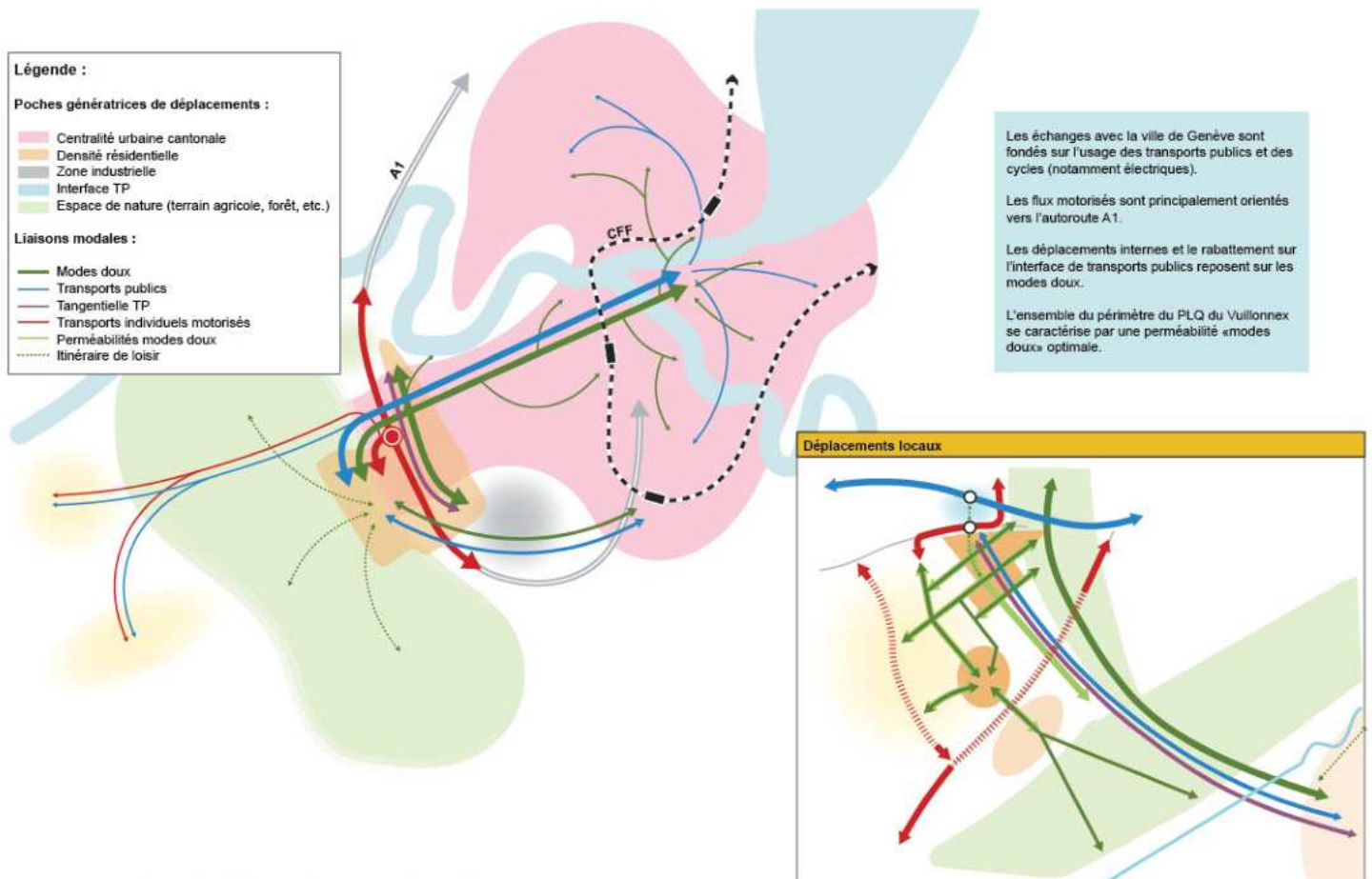
De manière plus spécifique, les enjeux suivants sont à considérer dans le développement des infrastructures multimodales dans et aux frontières de la commune de Confignon :

- mobilités douces :
 - intégration d'un réseau d'espaces publics de cheminements maillé au sein du secteur afin d'assurer une perméabilité du tissu villageois et favoriser les déplacements internes à la commune ;
 - organisation stratégique de l'offre de stationnement vélos en lien avec les pôles intermodaux de la commune ;
 - coordination avec le projet de réaménagement de la route de Chancy, de la route de Soral et de la rue de Bernex afin de garantir des continuités piétonnes attractives (en section et aux intersections : gestion des priorités) notamment en direction du centre-ville;
 - participation au développement d'itinéraires modes doux sécurisés et confortables en lien avec les centralités existantes en tirant profit des mesures projetées en coordination avec les communes voisines et la ville de Genève (coulée verte, parc des Molliers, etc.) ;

- les nouveaux quartiers (Cherpines, Vuillonnex) seront, quant à eux, des laboratoires de la mobilité de demain. Ils proposeront des mesures très ambitieuses pour limiter l'impact des TIM dans les quartiers.
- transports publics :
 - intégration infrastructurelle de la desserte future par les transports publics (réserve foncière et dimensionnement des équipements);
 - gestion efficace des flux «bus» et «trams» en lien avec l'interface multimodale de «la Croisée» pour favoriser les échanges

avec le centre-ville de Genève et les centralités comme Plan-les-Ouates ou Vernier ;

- voitures privées et deux-roues motorisés :
 - gestion des flux sur les axes primaires avec un rabattement prédominant sur le réseau autoroutier (en lien avec la jonction autoroutière de Bernex raccordée à la route de Chancy et au projet du boulevard des Abarois en particulier);
 - aménagement / gestion des carrefours structurants, en incorporant la demande liée aux modes alternatifs;



Concept multimodal d'organisation des déplacements

- dimensionnement cohérent de l'offre de stationnement (diminution drastique: lien pragmatique avec les objectifs soutenus par les instances cantonales et communales en matière de réduction du trafic motorisé).

SYNTHÈSE

CHIFFRES-CLÉ 2019

- Une augmentation contenue de la demande de déplacement en lien avec Confignon ;

 Une part modale des transports individuels motorisés qui montre une légère inflexion mais qui continue à être majoritaire pour les déplacements en relation avec la commune (+ 50%) ;

 Une offre de transports publics attractives (toutes les 5 minutes un tram vers le centre-ville), mais des arrêts parfois éloigné des polarités locales ;

- Une augmentation relative sensible des flux de transit à travers le village (+140 % au maximum), mais des charges de trafic absolue qui restent relativement faibles (1'350 véh/j au maximum).

OBJECTIFS HORIZON À 15 ANS :

- Tirer profit du développement des infrastructures de transports publics et des équipements modes doux pour renforcer leur usage : une part modale supérieure à 50 % ! ;

- Soutenir un report modal important vers la mobilité douce et de loisir au sein de la commune : +24 kilomètres de promenades aménagées ;

- Profiter des réorganisations du réseau routier (boulevard des Abarois) pour modérer sensiblement le trafic sur la route de Soral et en traversée du village (inverser la tendance) : - 30 % de trafic motorisé ! ;

- Assurer la bonne coopération avec les communes voisines afin de coordonner les politiques de mobilité et le développement des équipements dédiés.

IV. Fiches de mesure

Les fiches mentionnant le logo suivant comprennent des mesures traitant de l'adaptation au changement climatique.



4.3.1 Vie communale

-  C1 Promouvoir la culture du territoire au sein des écoles
- C2 Définir des lieux pouvant accueillir des activités sportives et / ou culturelles
- C3 Intégrer l'accueil des activités nocturnes et culturelles au sein de la commune

4.3.2 Environnement et climat

-  E1 Développer un programme ambitieux de protection et d'augmentation de la biodiversité
-  E2 Positionner Confignon comme poumon vert à l'échelle intercommunale, tout en valorisant les espaces verts pour la création de lien social, la détente et l'apprentissage
-  E3 Créer un écoParc modèle aux Cherpines
-  E4 Utiliser l'énergie de manière rationnelle et favoriser les ressources énergétiques renouvelables locales
-  E5 Soutenir le développement de la consommation responsable par des actions de sensibilisation et assurer une gestion des déchets efficace et intelligente
-  E6 Améliorer la gestion globale des eaux en visant à la rendre respectueuse du cycle naturel

-  E7 Lutter contre les îlots de chaleur sur le territoire communal
-  E8 Développer les circuits courts et la mutualisation des biens
-  E9 Mettre en œuvre une stratégie d'arborisation ambitieuse
- E10 Garantir un équilibre des ambiances sonores de la commune

4.3.3 Espace non bâti

-  NB1 Proposer une planification de la zone agricole à l'échelle intercommunale
-  NB2 Qualifier les franges des secteurs bâtis en limite de la zone agricole
-  NB3 Qualifier la césure verte
- NB4 Aménager la Croisée de Confignon
- NB5 Mettre en œuvre l'image directrice du Vallon de l'Aire
- NB6 Elaborer un projet d'aménagement de l'espace public pour la route de Soral
- NB7 Valoriser les espaces publics communaux

4.3.4 Urbanisation

-  U1 Stratégie d'évolution de la zone 5
-  U2 Fixer des objectifs qualitatifs pour les projets d'urbanisation et d'aménagement sur le territoire communal
- U3 Mettre en place une stratégie foncière
-  U4 Préserver le caractère rural de la zone 4BP
- U5 Valoriser le patrimoine bâti de Confignon
-  U6 GP Cherpines - synthèse des mesures

4.3.5 Mobilité



M1 Créer des perméabilités entre le quartier de Cressy et le parc des Molliers



M2 Améliorer et créer de nouvelles traversées pour les piétons et les cyclistes sur la route de Chancy



M3 Encourager la mobilité douce à travers le coteau sud (développement des itinéraires)

M4 Favoriser l'accessibilité des interfaces de transports publics de la route de Chancy

M5 Dégager des opportunités de cheminement dans la zone 5

M6 Requalifier la route de Soral

Mesures		Horizon de planification			Etat de coordination		
n°	Numéro	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans	Info. Pré.	En cours	Réalisée

Vie Communale							
C1	A1	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans		X	
C1	A2	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans			
C2	A1	0-5 ans				X	
C2	A2, A3	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans		X	
C2	A4		5-10 ans			X	
C3	A1	0-5 ans			X		

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme ; pôle social)
Conseil Municipal
Direction et corps enseignant des écoles primaires

Écoliers de 7p et 8p des écoles de Cressy et Confignon

MESURES LIÉES

C03 E01 E02 E05 E07 E08 NB04 NB05

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif

C1 O1 Promouvoir la culture du territoire au sein des écoles.

Actions

C1 A1 Organiser au début de l'année scolaire un moment de **dialogue entre le maire et les écoliers de 7p et 8p** des écoles de Confignon sur les questions liées à l'**aménagement du territoire**. Préparer cette intervention avec la direction des écoles primaires et le corps enseignant avant la fin de l'année scolaire précédente.

C1 A2 Organiser chaque année scolaire un **atelier de travail pratique** lié aux questions de l'aménagement du territoire avec les écoliers de 7p et 8p des écoles primaires de Confignon et des intervenants externes selon les thématiques abordées. Organiser une **restitution publique** de ce travail lors d'un événement communal (Festival de l'aménagement par exemple) : exposition, tables-ronde...

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : service de la participation citoyenne de l'office de l'urbanisme

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

/

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS



Travaux des écoliers de 7p et 8p des écoles de Confignon et de Cressy (octobre 2019)

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.2
3.1.3.2
3.1.3.5

GOUVERNANCE

Services techniques communaux
(pôle aménagement,
aménagement et urbanisme ; pôle
social)
Conseil Municipal
Ecoliers de 7p et 8p des écoles de
Cressy et Confignon

MESURES LIÉES

C01 C03 E02 E05 NB04 NB05 U03

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs

- C2 O1** Définir des lieux pouvant accueillir des activités sportives et / ou culturelles.
C2 O2 Tenir compte des recommandations des enfants de 7p et 8p identifiées à l'issue du processus participatif.

Actions

C2 A1 Mettre en oeuvre le projet du **parc de Vuillonex** comme :

- un lieu pouvant accueillir les espaces de quartier suivants : place de jeux, espace ludique, événements, espaces de loisirs, des espaces de délasserement, etc.
- un lieu de nature en lien avec le parc des Molliers et l'espace agricole de la césure verte comprenant des espaces dédiés à la biodiversité, des potagers, des cordons arborés, etc.

C2 A2 Etudier l'opportunité de réaliser des **espaces communs** dans les nouveaux logements pour répondre au manque de locaux destinés à accueillir des **activités culturelles ou de loisirs** (danse, poterie, cours de langue ou de musique).

C2 A3 Equiper les espaces libres majeurs de la commune pour permettre l'installation de services éphémères selon les saisons.

C2 A4 Relocaliser les tennis de Vuillonex aux abords de l'école de Confignon sur la zone de verdure.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : service cantonal de
la culture, service cantonal du sport,
OCBA
Communes de Bernex et de Plan-les-
Ouates

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

PA3 mesure EP4-05 (2024-2027)

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Grand Projet des Cherpines
PLQ de Vuillonex
Grand Projet Bernex

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.2.3
3.1.5.1
3.1.5.2
3.4.4

GOUVERNANCE

Services techniques communaux
(pôle aménagement, aménagement et
urbanisme ; pôle social)
Conseil Municipal
Citoyen/nés

MESURES LIÉES

C02 E03 U03

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif

C3 O1 Multiplier les usages dans l'écoParc des Cherpines pour accueillir des activités nocturnes et culturelles.

Action

C3 A1 De manière pérenne, au sein des infrastructures de l'écoParc, proposer différents usages pour animer la zone industrielle en dehors des horaires d'activités, le soir et le week-end.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : service cantonal de la culture, service cantonal du sport, OCBA
Commune de Plan-les-Ouates
COPIL Grand Projet Cherpines
GD Cherpines SA

FTI

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

PDQ des Cherpines
Plan directeur de zone industrielle et artisanale EcoParc industriel des Cherpines (Confignon, Plan-les-Ouates), 2018
Règlement directeur de la zone de développement industriel et artisanal « écoParc industriel des Cherpines », 2018

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

GENÈVE, LA NUIT

STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA VIE NOCTURNE
CULTURELLE ET FESTIVE

République et Canton de Genève
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office de l'urbanisme

GRAND PROJET / CHERPINES



1. OPPORTUNITÉ

- départ des Jardins de Charotons
ZDIA : stade de procédure. Rachat des terrains
par la FTL.

2. TYPE DE LIEU

- bâtiments agricoles prévus démolis

3. MISE À DISPOSITION

- transitoire ou pérenne (à définir)
- 1er scénario : transitoire entre le départ des uns
et le démarrage du chantier
- 2ème scénario : maintien de ces bâtiments
à destination nocturne au sein de la zone
industrielle

4. BUT GESTION ET USAGE

- à définir en fonction de l'aptitude du lieu et d'une
communauté d'intérêts.

5. TEMPORALITÉ DE MISE ŒUVRE

- courte

6. FINANCEMENT

- en fonction du projet ZDIA / terrain et bâtiments
contrôlés par l'Etat

Référence :

Genève, la nuit stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive, République du Canton de Genève, DALE,
juin 2017

Mesures		Horizon de planification			Etat de coordination		
n°	Numéro	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans	Info. Pré.	En cours	Réalisée
Environnement							
E1	A1	0-5 ans				X	
E1	A2	0-5 ans			X		
E1	A3		5-10 ans		X		
E1	A3	0-5 ans				X	
E1	A3	0-5 ans					X
E1	A4		5-10 ans		X		
E1	A5		5-10 ans		X		
E1	A6	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans		X	X
E1	A7	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
E1	A9			+ 10 ans	X		
E1	A10			+10 ans	X		
E1	A11	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
E1	A12	0-5 ans				X	
E1	A13			+10 ans	X		
E1	A14		5-10 ans	+ 10 ans	X		
E2	A1		5-10 ans			X	
E2	A2		5-10 ans		X		
E2	A3	0-5 ans			X		
E2	A4	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E2	A5	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	X
E2	A6			+10 ans	X		
E3	A1	0-5 ans	5-10 ans			X	
E3	A2	0-5 ans	5-10 ans			X	
E4	A1	0-5 ans				X	
E4	A2		5-10 ans	+10 ans	X		
E4	A3	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	X
E4	A4	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X	X	
E4	A5	0-5 ans				X	
E4	A6	0-5 ans				X	
E5	A1	0-5 ans			X		
E5	A2	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans			X
E5	A3	0-5 ans				X	
E5	A4		5-10 ans	+10 ans	X		
E5	A5	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	
E5	A6	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E5	A7		X	X	X		
E5	A8	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	
E5	A9			X	X		
E5	A10		X		X		
E6	A1		5-10 ans		X		
E6	A2	0-5 ans				X	
E6	A3	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	
E6	A4	0-5ans			X		
E7	A1	0-5 ans			X		
E7	A2		PLQ Vuillonnex	PLQ Cherpines			
E7	A3	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E7	A4	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E7	A5	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E7	A6	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E7	A7	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E7	A8	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E8			5-10 ans	+10 ans	X		
E9	A1			+10 ans	X		
E9	A2			+10 ans	X		
E9	A3			+10 ans	X		
E9	A4	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	
E9	A5	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	
E9	A6	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E10	A1	0-5 ans	5-10 ans		X		
E10	A2	0-5 ans	5-10 ans		X		
E10	A3	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
E10	A4	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.2.2
3.2.9.1
3.3.2.2
3.3.2.3
3.3.4.1

3.3.4.2
3.3.4.3
3.4.6

INSTANCES CONCERNÉES

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 E02 E03 E06 NB02 NB04 NB05 NB06 NB07 U01 U03

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

E1 A1 Intégration de critères favorisant la biodiversité dans les **phases préalables** à la réalisation des projets intercommunaux majeurs (Cherpines et Vuillonnex) en collaboration avec les communes de Bernex et Plan-les-Ouates. Organiser un concours paysager en intégrant les enjeux de la biodiversité, selon consultation avec un bureau d'études en écologie

E1 A2 Réserver au moins **20% de la surface du périmètre pour la biodiversité** lors de la réalisation des grands projets cités ci-dessus. Renforcer la biodiversité par l'apport d'une plue-value (par ex. diversité des milieux, intégration dans infrastructures écologiques). À noter que les espaces verts nécessitant un entretien intensif (p.ex. parcs où il n'y a pas de gestion différenciée, terrains de sport et aires de jeux, toitures engazonnées) ne sont pas considérés fonctionnels du point de vue de la biodiversité

E1 A3 Création de 6 différents **milieux de substitution** lors de l'aménagement des nouvelles surfaces pour la biodiversité: milieu poinnier (min. 10 m²), milieu humide (min. 5 m²), milieu boisé (min 200 m²), milieu bocager (min. 100 m²), milieu prairial (min. 10 m²), milieu rocheux (min 5 m²). Eviter strictement les espèces sur liste noire (plantations interdites et campagnes d'arrachage) et favoriser les espèces indigènes.

E1 A4 Mise en place des **barrières naturelles** entre les surfaces dédiées à l'homme (circulation des piétons, loisirs etc.) et à la biodiversité

E1 A5 **Inventaire** des valeurs biologiques existantes avant réalisation des nouveaux projets, mise en place des mesures de protection lors des travaux de terrassements. Mise en place d'un processus de suivi environnemental de réalisation (SER)

E1 A6 Inclure des **aménagements permettant la connectivité et le déplacement pour la petite et moyenne faune** (éviter les aménagements dangereux et inadaptés comme les puits, sauts de loup, trottoirs hauts, clôtures et barrières infranchissables, etc.), **une trame noire et une stratégie d'éclairage adaptés pour la petite faune nocturne** et mise en place d'aménagements favorables (nichoirs à insectes, gîtes, murgiers, haies, ruches, indigènes et autres micro-structures).

E1 A7 Mise en place d'un **entretien extensif différencié** des espaces verts (Parc des Evaux, Parc de Vuillonnex, le cimetière) et des espaces publics en général (bords des routes, cheminements, préaux, etc.) qui permet la préservation des cycles vitaux de la végétation. Mise en place d'un plan de suivi pour pérenniser les mesures.

E1 A8 Réaliser une **gestion des eaux à ciel ouvert** partout où c'est possible. Elle doit comporter des tronçons avec des caractéristiques naturelles, en privilégiant les techniques de génie végétal. Les chéneaux, fossés et plans d'eau doivent être végétalisés avec des espèces locales.

E1 A9 Utilisation des **surfaces perméables** (p.ex. pavés engazonnés, graviers, copeaux en bois, etc.) pour tous les chemins pour piétons et des places de parking extérieures nouvellement aménagés. Installation de végétation sur les toitures plates, en majorité extensives, lors de nouvelles constructions et favoriser leur installation lors de rénovations (par ex. réfection de l'échantéité).

E1 A10 En collaboration avec la Commune de Bernex, rétablissement de la **connexion écologique** pour la faune terrestre, perturbée actuellement entre la vallée du Rhône (La Rade de Genève et le Rhône, milieu Ramsar) et le vallon de l'Aire renaturé. Construction d'un pont vert en-dessus de la route de Chancy (en plus du passage MD), permettant la continuité du corridor.

E1 A11 De par sa participation active dans le groupe de représentants pour la planification du Vallon de l'Aire (Image Directrice en cours d'étude), la Commune de Confignon doit veiller à :

- La conservation du vallon de l'Aire et sa promotion comme réservoir de biodiversité ;
- Promouvoir le principe de la maison de l'Aire afin de sensibiliser le public à la rivière.

E1 A12 Optimiser l'éclairage public afin de créer en réseau de trame noire favorable à la biodiversité.

E1 A13 La commune applique le principe de plantation d'un nouvel arbre pour chaque nouvel habitant.

E1 A14 Le projet de tangentielle bus doit intégrer les actions précédentes visant la protection de la biodiversité et le développement de continuités écologiques.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : Services cantonaux en charge de l'environnement, de l'agriculture et de la mobilité

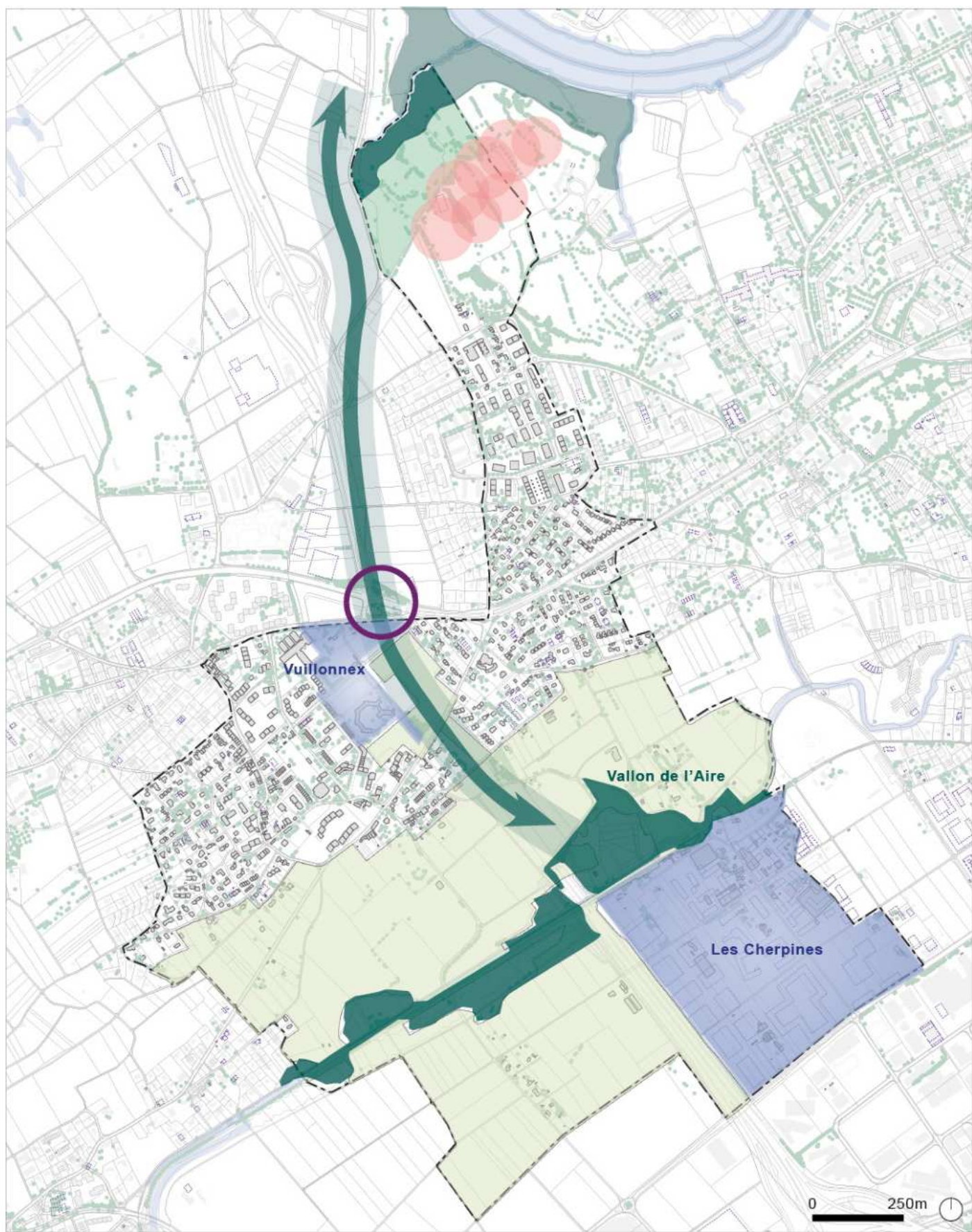
GP Cherpines
Communes de Bernex, Plan-les-Ouates, Onex

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030)
Plan d'entretien différencié 2022-2025 des espaces verts communaux (Atelier Nature et Paysage)
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Bernex-Est (Vuillonnex)
Cherpines



- | | | |
|---|--|---|
| Futurs quartiers | Milieu boisé avec valeur importante à préserver | Milieu bocager, entretien extensif à développer |
| Zone agricole | Corridor écologique à rétablir | Terrains de sport existants (entretien intensif) |
| | Traversée pour la faune à aménager | |

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1 3.3.4.1
 3.1.5.3 3.3.4.2
 3.2.2 3.3.4.3
 3.2.9.1 3.5.3.1
 3.3.2.2
 3.3.2.3

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle
 aménagement : aménagement et
 urbanisme, délégation environnement
 et énergies)

MESURES LIÉES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

C01 C02 C03 E01 E03 NB01 NB02 NB04 NB05 NB06 NB07 U01 U03 M01 M03 M05



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs

E2 O1 Exiger un **label de durabilité** pour les deux nouveaux quartiers majeurs (Cherpines et Vuillonnex). Les critères doivent considérer non-seulement les nouvelles directives cantonales de l'énergie, les aspects environnementaux mais également les aspects socio-culturels (p.ex. label OPL ou équivalent).

E2 O2 Implanter les nouveaux bâtiments de façon à garantir une **ambiance sonore adéquate**. Positionner les bâtiments d'activités dans les périmètres ou proches des routes fréquentées et les habitations dans les zones calmes.

E2 O3 Implanter les nouveaux bâtiments de façon à garantir une utilisation de lumière naturelle maximisée tout en évitant le risque de surchauffe l'été.

Actions

E2 A1 Aménager un **jardin pédagogique** dans le futur quartier des Cherpines.

E2 A2 Compléter le réseau des promenades thématiques avec les panneaux explicatifs dans les milieux naturels aménagés de la césure verte (cheminement surélevé en platelages sur pilotis pour éviter l'empiétement et le dérangement de la faune par les êtres humains et les chiens).

E2 A3 Aménager des **potagers urbains** dans le quartier des Cherpines. Mise en place d'une charte pour l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires et les barrières entre les parcelles. Organiser des formations sur la permaculture.

E2 A4 Établir un **plan de plantation d'arbres** offrant un cadre vert aux habitants, ainsi qu'une fonction écologique. Choisir une grande variété d'espèces indigènes avec une résistance importante aux tempêtes, aux organismes nuisibles, au stress hydrique et aux incendies. Éviter la plantation des arbres en lignes droites, privilégier la réalisation des milieux boisés naturels et diversifiés.

E2 A5 Mettre en place une **démarche participative** et d'une campagne d'information concernant l'aspect poumon-vert de la commune: informer et impliquer les habitants concernant les mesures mises en place pour la protection de la nature et pour le développement socio-culturel de type promenades thématiques.

E2 A6 Encourager une **production biologique** dans les zones agricoles de la commune pour éviter la pollution du sol et des eaux.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

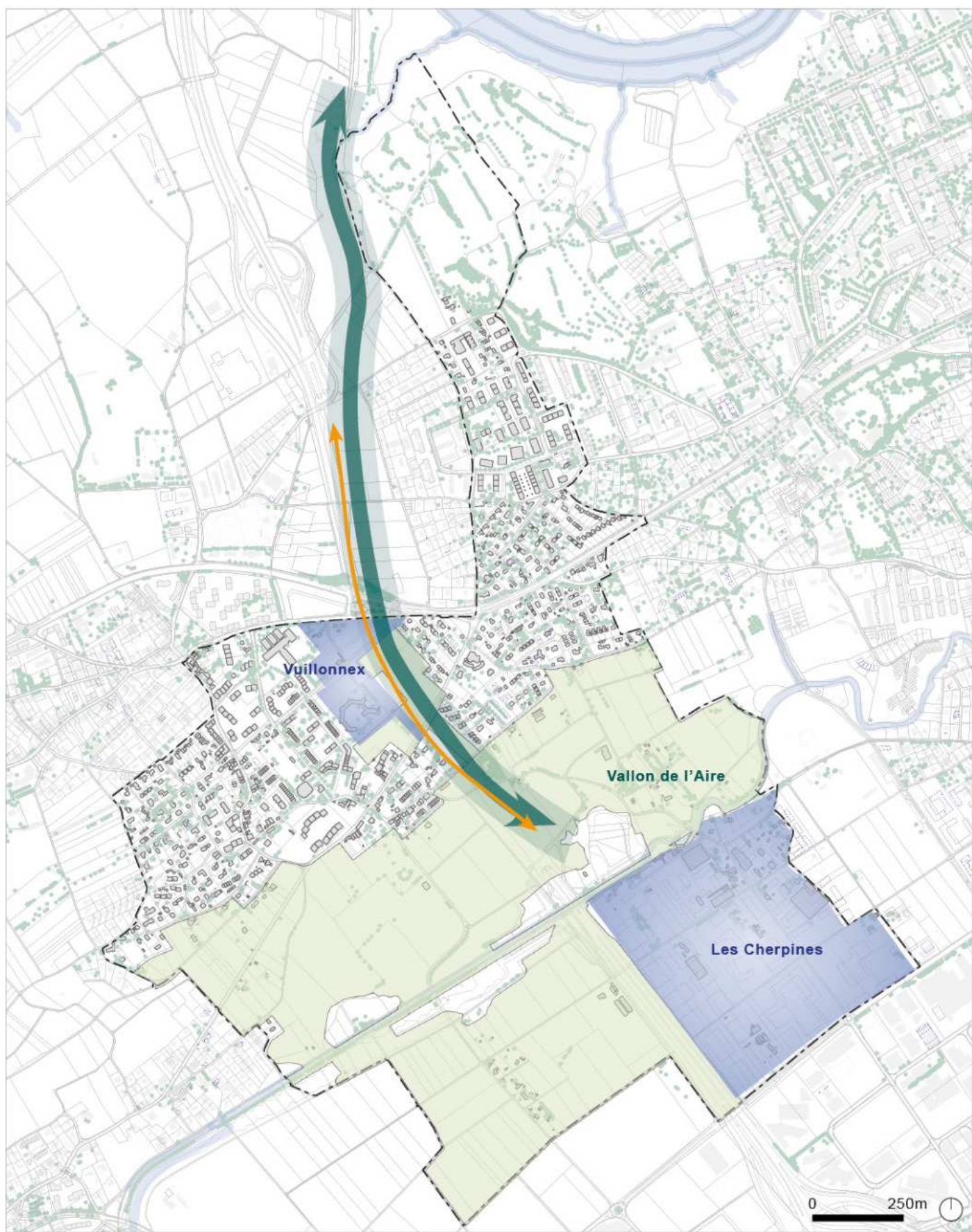
Etat de Genève, OCAN
 Canton de Genève dont gouvernance
 GP Cherpines
 Communes d'Onex, de Bernex, de
 Plan-les-Ouates

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

L 1 07 Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la
 mobilité douce et les transports publics dans l'aire
 urbaine (LAVMT)
 Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030)
 Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise
 Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

PLQ Vuillonnex
 Cherpines



- Futurs quartiers
- Zone agricole
- Mise en place d'un parcours pour les mobilités douces
- Corridor écologique à rétablir

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1 3.4.3.2
 3.2.1
 3.2.2.3
 3.2.3
 3.2.7
 3.2.9.2

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 C04 E01 E02 E03 NB01 U03 M03

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

E3 O1 Contribuer au développement de la zone en cohérence avec les **cinq principes écoParc** proposés par la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève (FTI).

E3 O2 Évaluer les **synergies possibles entre activités agricoles et artisanales**

E3 O3 Préserver la population des **accidents majeurs** et des catastrophes en lien avec une nouvelle zone industrielle et artisanal sur une commune qui n'en a jamais eu sur son territoire.

E3 O4 La commune s'assure que l'Ecoparc génère des revenus substantiels et durables pour la commune.

Actions :

E3 A1 Prendre une part active et constructive à la **commission écoParc** qui sera initiée par la FTI et organiser sa participation et ses contributions pour être force de proposition. Au cas où la commission n'a pas lieu, la commune adoptera une politique proactive.

E3 A2 Transférer les cultures hors-sol de la ZAS actuelle sur les futures toitures de l'écoParc : développer la thématique de la construction de serres sur les toits des bâtiments industriels (approfondissement de l'analyse sur la ZAS, à une échelle intercommunale).

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

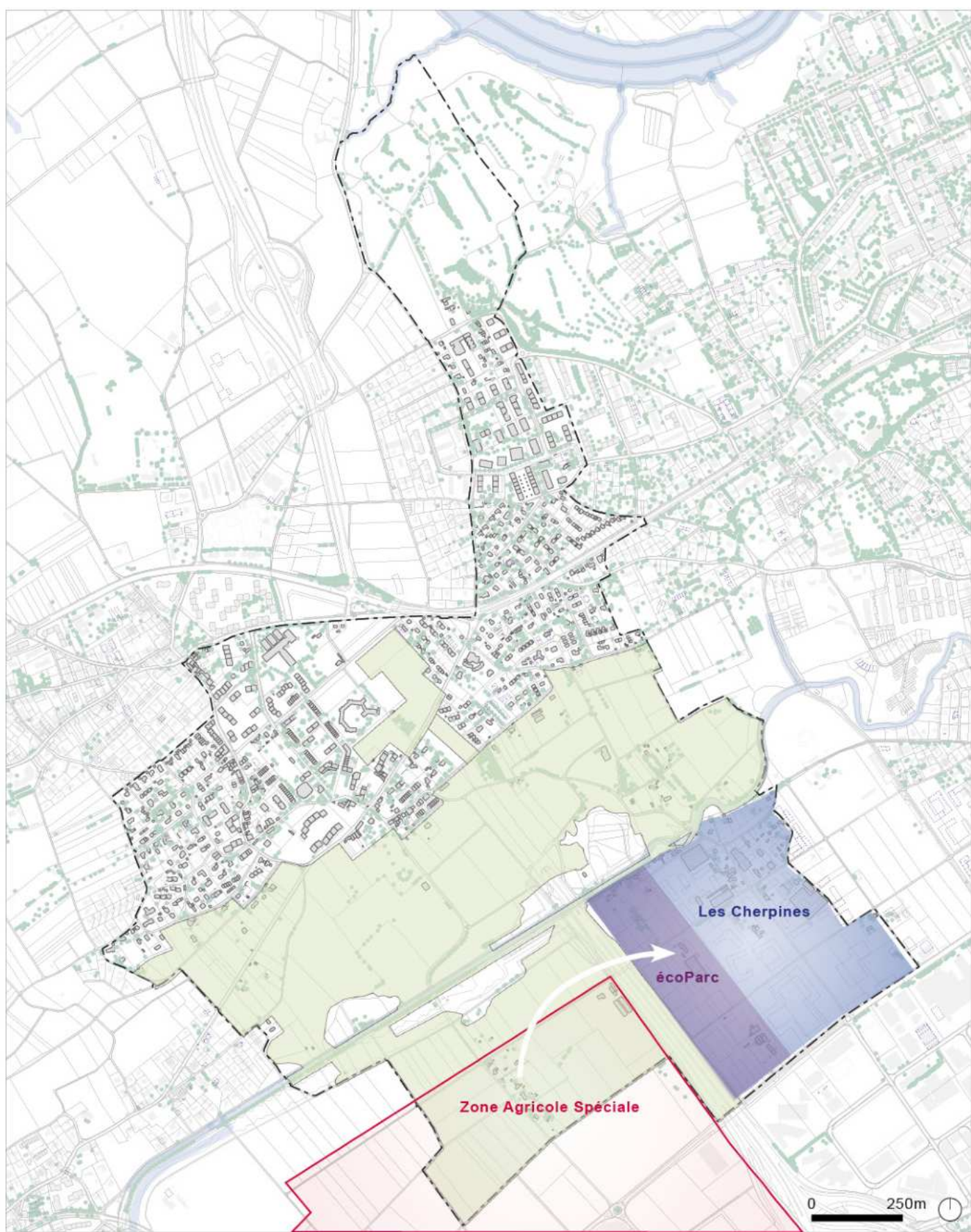
Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)
 Commune de Plan-les-Ouates
 DIRPRO GP Cherpines

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Loi et règlement écoParc industriel de la FTI
 Plan directeur de zone industrielle et artisanale EcoParc industriel des Cherpines (Confignon, Plan-les-Ouates), 2018
 Règlement directeur de la zone de développement industriel et artisanal « écoParc industriel des Cherpines », 2018

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

GP Cherpines



- Quartier des Cherpines
- écoParc des Cherpines
- Zone agricole
- Zone Agricole Spéciale

→ Transfert des cultures hors-sol de la ZAS sur les toitures de l'écoParc

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.1

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 E03 U01 U02 U04

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs

E4 01 Diminuer à l'horizon 2035 de 37% les émissions de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 2005.

E4 02 Atteindre un taux annuel de rénovation de 2%.

E4 03 Développer la production d'énergie électrique et thermique renouvelable locale (couvrir 40% des besoins de chaleur à des énergies renouvelables à l'horizon 2035).

E4 04 Couvrir 10% des besoins électriques du territoire communal à l'horizon 2035 par de la production photovoltaïque sur les toitures disponibles.

E4 05 Freiner l'augmentation de la demande électrique grâce à la limitation des besoins de rafraîchissement dans les constructions neuves et à l'efficacité des appareils électriques.

Actions

E4 A1 Favoriser la rénovation des bâtiments construits avant 2000 en priorité, grâce à des programmes de communication et d'encouragement volontaristes

E4 A2 Viser le niveau de performance THPE-2000W pour toutes les nouvelles constructions et veiller au développement durable des nouveaux quartiers à travers des démarches de labellisation.

E4 A3 Poursuivre et renforcer le programme « Sortir du fossile ».

E4 A4 Intensifier la valorisation de la chaleur de l'environnement (rejets, air, eau/nappe, sous-sol) à travers l'installation de pompes à chaleur, en particulier lors de la rénovation des bâtiments et du remplacement des installations de chauffage. Amorcer notamment la réflexion sur la valorisation des rejets de chaleur à la ZDIA des Cherpines.

E4 A5 Profiter des projets d'infrastructures de transport (routes, tramway) pour le développement des réseaux de chauffage à distance à moindre coût.

E4 A6 Optimiser l'éclairage public communal en conciliant économie d'énergie et besoins des habitants, en ayant une approche smart city.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : OCEN
Communes d'Onex, Bernex, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux
COPIL Grand Projet Cherpines
COPIL Grand Projet Bernex-Est

GP Cherpines SA
SIG
Energie Durable SA
Propriétaires immobiliers

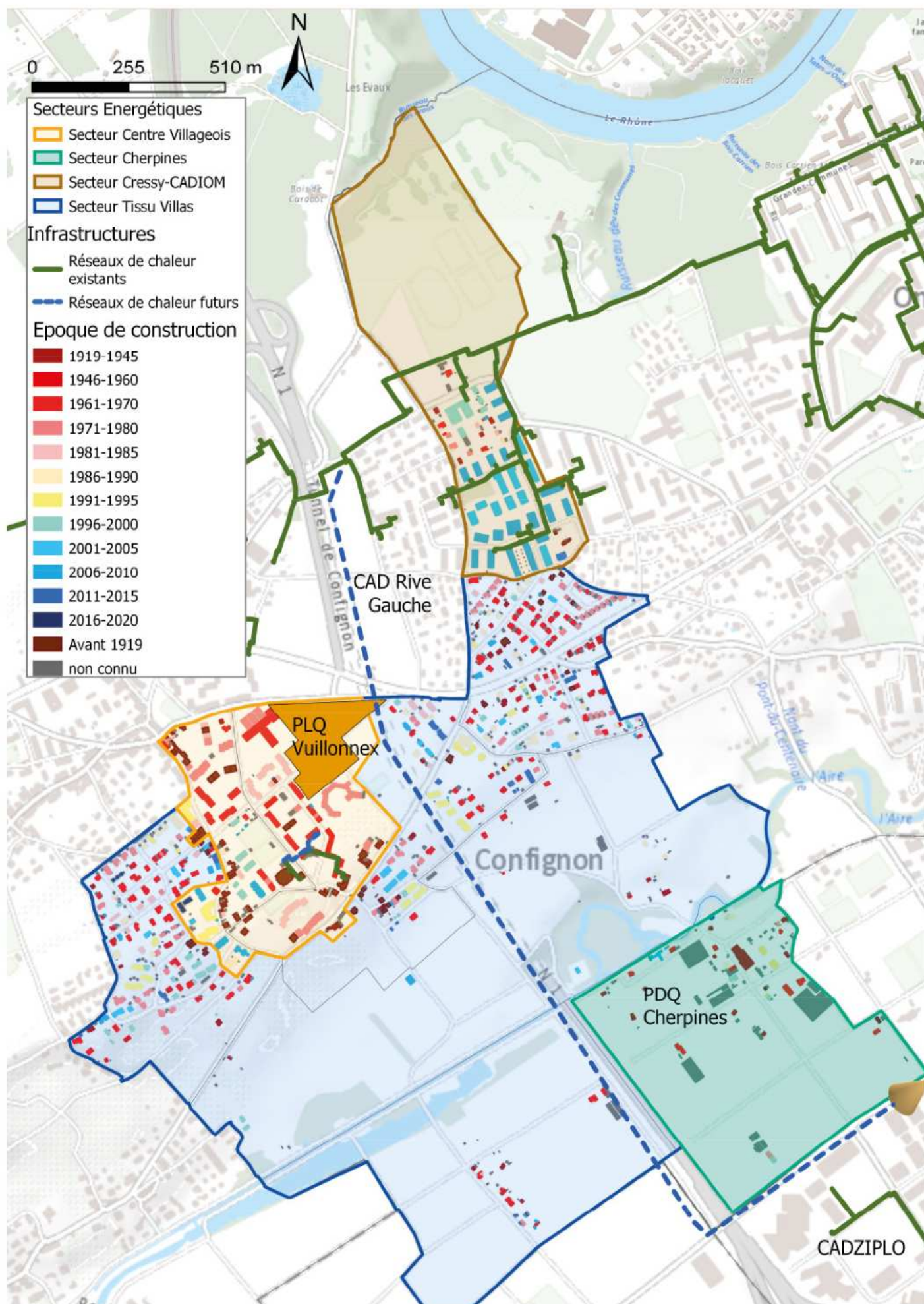
AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

UD4-04 Les Cherpines (2027)
PDCn D02
Plan Directeur des Énergies de Réseau
CET 2011-09 PACA St Julien /Plaine de l'Aire
CET 2011-20 Zones agricoles spéciales
CET 2014-03 Bernex Est
CET PLQ 30123 «Vuillonnex»

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

PLQ Vuillonnex
GéniTerre
CAD communal

Cherpines



VISION DIRECTRICE

DESCRIPTION DU SECTEUR ET AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	MESURES	ACTEURS À IMPLIQUER	FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES À PRIVILÉGIER
Secteur Village – réseaux CAD communal et Réseau thermique structurant (RTS)			
Secteur dense, ancien et protégé (4BP), ensemble de logements collectifs peu performants et dépendants des énergies fossiles. Planifier l'extension du réseau CAD communal au bois. Poursuivre la démarche « sortir du fossile » combinant développement/extension de réseaux CAD et mesures individuelles. Encourager la rénovation et l'assainissement énergétique.	Planifier le déploiement des réseaux thermiques en assurant une large répartition géographique et la complémentarité entre le réseau thermique structurant (Géniterre) et le CAD Communal. Cibler en priorité les ensembles collectifs et envisager une interconnexion entre les deux réseaux avec les porteurs du projet. Affiner le tracé des réseaux et leur zone d'influence tenant compte des contraintes d'encombrement du sous-sol. Favoriser en complément les mesures individuelles : rénovations, remplacement chaudières fossile et chauffage électrique par des PAC ou autres systèmes renouvelables. Promouvoir un développement harmonieux du solaire afin de préserver l'identité villageoise.	Commune (subventions, facilitation, information et sensibilisation). OCEN (initier l'étude d'opportunité du réseau structurant). Propriétaires (choix de se raccorder, d'adopter des mesures d'efficacité et de sortie du fossile), dont la Fondation pour le logement à Confignon. SIG (implémenter les solutions de réseaux, Eco21-Chaleur renouvelable). Energie-Durable SA (déployer l'extension du CAD Communal et coordonner l'interconnexion).	i. Réseaux thermiques structurants et communaux. ii. Solutions individuelles : PAC air et/ou solaire thermique. iii. Valorisation solaire des toitures et intégration dans le tissu villageois selon le Guide pour les installations solaires à Genève. iv. Mesures d'incitation fortes pour compléter les incitations cantonales à rénover toiture et façades (grands bâtiments à cibler prioritairement).
Secteur Développement (PLQ Vuillonex et Cherpines) – réseaux basse température ou Réseau thermique structurant (RTS)			
Périmètres des PLQ Vuillonex et du Grand Projet Cherpines. Assurer l'arrivée du réseau thermique structurant (RTS) (Géniterre) pour approvisionner le secteur avec une part en énergies renouvelables supérieure à 80% afin de faciliter l'adoption des standards de très haute performance énergétique (THPE-2000W) par les développeurs.	Initier une étude d'opportunité précisant le déploiement du RTS sur Cherpines, et les potentiels de valorisation des rejets de la ZDIA). Promouvoir les quartiers durables et constructions à faible émission de gaz à effet de serre, haute efficacité énergétique et confortable été comme hiver (construction, exploitation, mobilité) ; cf. démarches de quartier SNBS ou Minergie. Promouvoir le regroupement de consommation propre autour de centrales PV des nouveaux quartiers (Smart Grid). Développer des bâtiments résilients aux changements climatiques en limitant les apports de chaleur estivale.	Commune (facilitateur / suivi des études). OCEN (piloter la politique de déploiement des RTS). Promoteurs (choix de se raccorder, d'adopter des labels ou hauts standards énergétiques). SIG ou autres exploitants (implanter les réseaux).	Valorisation solaire des toitures. i. Réseaux thermiques structurants et communaux. ii. Smart Grids de quartier, Communautés électriques locales (CEL) et Regroupements pour la consommation propre (RCP). iii. Solutions individuelles uniquement en cas d'infaisabilité technique ou financière d'un raccordement : PAC air ou géothermie (Vuillonex uniquement) + solaire PV.
Secteur Zones de villas et de maraîchers – solutions décentralisées			
Secteur peu dense comprenant principalement des villas et quelques activités maraîchères. Promouvoir des solutions d'économie d'énergie et de transition vers du chauffage utilisant les sources renouvelables.	Mettre en œuvre la démarche « sortir du fossile » auprès des propriétaires, et autres démarches subventionnées par le Canton (https://www.genergie2050.ch/). Accompagner les agriculteurs dans la sortie des énergies fossiles.	Commune (facilitation, information et sensibilisation). OCEN, SIG (étude CET-ZAS, CAD maraîchers, géothermie de moyenne profondeur et subventions). Propriétaires / maraîchers (adoption de mesures d'économie, de sortie du fossile). Commune de Bernex (intercommunalités : réseau CAD maraîchers-Lully-Sézenove).	Valorisation solaire des toitures. i. Solutions individuelles : PAC (air ou sondes). ii. Réseaux RTS si proximité ou réseau intercommunal.
Secteur Cressy – réseau CAD – PAC individuelles			
Secteur urbain, constructions relativement récentes alimentées en grande partie par CADIOM. Intensifier la connexion à CADIOM et/ou promouvoir les solutions individuelles hors fossile.	Accompagner la transition énergétique des bords de Cressy (grand consommateur). Faible marge d'amélioration (quartier étant récent et déjà raccordé à CADIOM). -> Mesures ponctuelles : Transition des bâtiments récents – rue J. Berthet/Ed. Vallet (actuellement au gaz) vers CADIOM ou PAC air.	Commune (facilitateur / suivi de l'étude réseau CAD). OCEN, SIG (subventions). Société CADIOM, SIG (exploitation CAD). Propriétaires / maraîchers (choix de se raccorder, adoption de mesures d'économie, de sortie du fossile).	Valorisation solaire des toitures. i. Connexion à CADIOM des bâtiments non raccordés. ii. Solutions individuelles renouvelables : PAC air et solaire PV ou thermique.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.6
3.2.9.3

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 C02 C03

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

E5 01 Soutenir le développement de la consommation responsable et la réduction des déchets.

E5 02 Assurer une gestion des déchets efficace et intelligente.

Actions :

Réduction des déchets

E5 A1 Soutenir et conseiller les habitants, les commerces et les entreprises de la commune à la réduction de leurs déchets en proposant des suivis personnalisés, en organisant des ateliers et des manifestations (marchés, «urban plogging») sur la thématique du «zéro déchet» avec potentiellement la collaboration de l'association Zero Waste Switzerland

E5 A2 Lancer un appel à projets parmi la population et dans les établissements scolaires autour de la thématique de la consommation responsable afin de faire participer activement la population aux solutions de réduction des déchets

E5 A3 Rendre obligatoire la vaisselle réutilisable pour la distribution de nourriture et de boisson lors de manifestations publiques sur la commune

E5 A4 Sensibiliser les commerçants et les restaurateurs à la suppression des sacs plastiques et emballages à usage unique

E5 A5 Mettre en place des boîtes d'échange dans les futurs quartiers et écoParc

E5 A6 Organiser des ateliers ou cafés de réparation gratuits pour la population afin d'encourager les consommateurs à prolonger la durée de vie de leurs objets

Assurer une gestion des déchets efficace et intelligente

E5 A7 Mettre en place une voirie commune avec les communes voisines pour rationaliser et digitaliser la gestion des déchets urbains des ménages et des entreprises :

- Intercommunalité Confignon - Plan-les-Ouates : futur quartiers des Cherpines et écoParc
- Intercommunalité Confignon – Bernex : Vuillonnex, Centre villageois et Cressy

E5 A8 Offrir à la population des collectes de proximité en favorisant l'implantation de points de récupération enterrés ou semi-enterrés et supprimer à terme les levées au porte à porte (apport volontaire seulement)

E5 A9 Prévoir pour les espaces publics, espaces verts, promenades les installations nécessaires pour la collecte et le tri des déchets (PET, alu, papier, gobelet, emballage de nourriture, mégots, etc...) afin d'éviter le littering

E5 A10 Etudier la possibilité de production et réutilisation de compost sur le territoire communal à partir des déchets organiques (économie circulaire)

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Ville de Genève
Communes de Plan-les-Ouates, de Bernex, d'Onex

Fédération Romande des Consommateurs
Zero Waste Switzerland

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan cantonal de gestion des déchets et suivant et futur plan cantonal 2019-2024

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Bernex-Est (Vuillonnex)
Cherpines

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.8
3.2.9.4

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 E01 U03

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

E6 O1 Prioriser l'infiltration des eaux pluviales dans le terrain et améliorer la gestion globale des eaux visant à la rendre respectueuse du cycle naturel.

- Revenir à un cycle de l'eau le plus naturel possible en favorisant l'évapotranspiration, l'infiltration et la décantation des eaux pluviales (végétalisation des surfaces/toitures, évacuation des eaux pluviales à ciel ouvert dans des rigoles ou fossés végétalisés)
- Utilisation de revêtements adaptés (perméables) pour les places de stationnement et les voiries
- Développement de capacité de rétention en favorisant les solutions à ciel ouvert, mutualisées (en toiture végétalisée, ouvrages paysagers...) et coordonnées avec les parcelles voisines (les ouvrages mutualisés nécessitent un entretien régulier, qui peut être réalisé par la commune sur la base d'une convention)
- Valorisation écologique et sociale des ouvrages de gestion des eaux

E6 O2 : Mettre en oeuvre un principe de gestion exemplaire des eaux claires et des eaux grises.

Actions :

E6 A1 Créer des ouvrages de rétention centralisés dans le cadre de projets d'aménagement.

E6 A2 Créer des ouvrages de rétention à la parcelle (dans les zones où la densification du tissu existant ne peut pas faire l'objet de mesures centralisées de gestion des eaux)

E6 A3 Action 3.1.20 du PREE – Autres chaussées : Les emplacements ne sont pas précisés pour la route du Grand Lancy et la route de Soral et l'opportunité liée à un aménagement du territoire doit être étudiée. Une action de protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation par ruissellement de surface doit être menée dans ce cadre. Les eaux de l'autoroute doivent en principe être gérées en site propre.

E6 A4 : Déconnecter les eaux pluviales du réseau de collecte. Cette démarche permet de limiter le risque de ruissellement de surface, de soulager les réseaux d'évacuation des eaux, de protéger les milieux récepteurs des pollutions et de valoriser les pluies au bénéfice de la végétation. Cette action est en lien avec les actions E6.A1 et E6.A3.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : Oceau, Département des infrastructures (DI), Office cantonal des transports (OCT), Département du territoire (DT), Office cantonal de l'eau (OCEau)

Communes de Bernex, de Plan-les-Ouates, d'Onex

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) Aire-Drize d'octobre 2013
Image directrice du Vallon de l'Aire
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Grand projet des Cherpines
PLQ de Vuillonex
Image directrice Vallon de l'Aire

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.9.2

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

E7 O1 Aménager les rues et les espaces publics de manière à créer un maillage de fraîcheur.

E7 O2 Développer un maillage de l'ombre.

E7 O3 Intégrer systématiquement des critères ambitieux de durabilité aux demandes d'offres et appels d'offres pour l'aménagement des futurs quartiers.

Actions :

E7 A1 Privilégier le maintien de surface en pleine terre non transformée et renoncer autant que possible aux espaces sur dalle.

E7 A2 Augmenter le taux de canopée en fonction de la typologie des rues et du potentiel qu'elles présentent.

E7 A3 Utiliser des revêtements clairs et/ou perméables au lieu des surfaces asphaltées.

E7 A4 Arboriser les espaces publics dans le but d'améliorer l'ombrage et le confort climatique.

E7 A5 Arboriser et perméabiliser les sols des espaces extérieurs des structures d'accueil.

E7 A6 Revaloriser le préau de l'école de Confignon et de l'école des Cherpines (arboriser et perméabiliser les sols).

E7 A7 Exiger une végétalisation des toits/façades/cours aux nouvelles constructions et lors des rénovations de bâtiments.

E7 A8 Mettre en réseau les différents espaces publics de la commune, l'arborisation existante et empruntant les principaux itinéraires identifiés au PDCP.

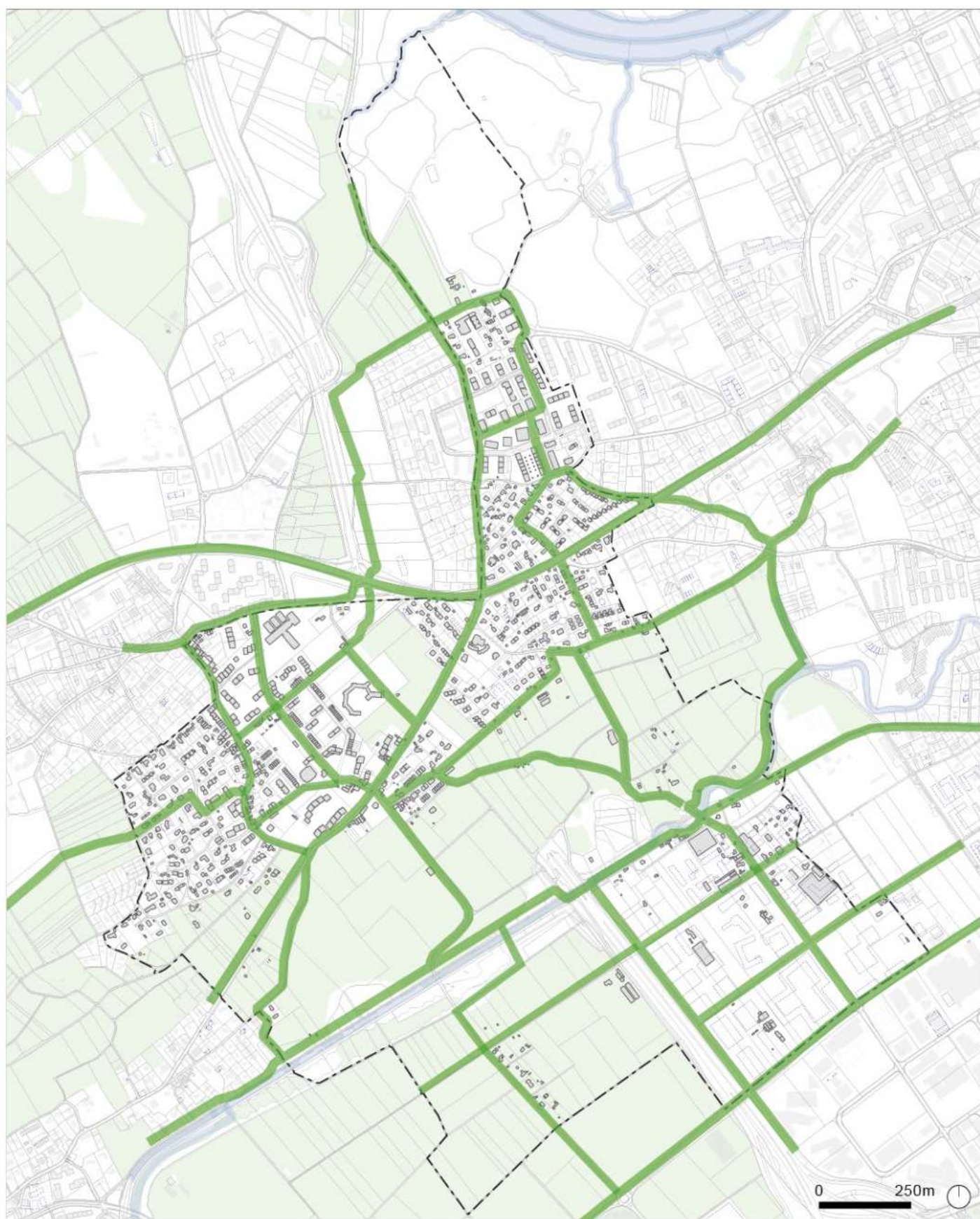
ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : Office de l'Urbanisme, Office cantonal de l'environnement, Office cantonal agriculture et nature, Office cantonal de l'Eau
Communes de Bernex, d'Onex et de Plan-les-Ouates

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

PDCP
Plan Climat Cantonal 2030
L 1 07 Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (LAVMT)
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS



— Maillage de l'ombre à développer

Zone agricole

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.6

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

E05

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

Encourager les circuits économiques courts auprès de la population **sur l'ensemble de la commune et particulièrement** dans les nouveaux quartiers (**Cherpines et Vuillonex**).

E8 O1 Sur l'ensemble de la commune :

- Encourager la création de potagers urbains communautaires
- Utiliser des plantes issues de la production biologique et favoriser les plantes légumières dans les massifs d'ornement de la commune
- Renforcer la sensibilisation au littering pour les élèves
- Intégrer la création des potagers urbains sur les parcelles et/ou toitures des nouveaux bâtiments lorsque cela s'avère possible

E8 O2 Dans les nouveaux quartiers (Cherpines et Vuillonex) :

- Développer un système de consignes regroupant des productrices et producteurs locaux et la Commune (p.ex. vigneronnes et vignerons, brasseries, etc.)
- Promouvoir les systèmes de récupération et de redistribution des invendus auprès des restaurants/ boulangeries, etc.
- Favoriser un réseau d'économie circulaire au sein des entreprises de l'écoParc
- Favoriser l'implantation au sein de l'écoParc d'entreprises pouvant fonctionner en synergie avec les entreprises déjà en place
- Développer des espaces de travail partagés dans le domaine de l'artisanat pour mutualiser les compétences et le matériel.
- Développer des espaces visant la mutualisation et les échanges de biens (bibliothèque d'objets, carsharing)
- Encourager le développement de systèmes d'autopartage mutualisés (carsharing).

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : Office de l'Urbanisme
Développeurs / constructeurs
FTI

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

O1-E11 Atteindre un taux de canopée de **33,5% sur l'espace arborisable de la commune** (voir la Stratégie d'arborisation cantonale. Le taux de canopée actuelle de Confignon est de 23,0%). A l'échelle des secteurs, atteindre :

- Le Coteau : **25,6%** (canopée actuelle 20%),
- Confignon - Village : **25,6%** (canopée actuelle 20%),
- Cressy - Evaux : **25,6%** (canopée actuelle 20%),
- Cressy - Sur-le-Beau : **25,6%** (canopée actuelle 20%),
- Plaine-de-l'Aire - Les Charrotons : **25,6%** (canopée actuelle 20%).

O2-E11 Créer et connecter les îlots de fraîcheur.

O3-E11 Compléter le maillage de l'ombre.

Actions :

E11 A1 Adapter la stratégie d'arborisation au contexte urbain et/ou naturel.

E11 A2 Favoriser la plantation d'arbres dont les essences sont résistantes aux changements climatiques.

E11 A3 Penser l'arborisation au travers du triptyque eau-sol-arbre. Intégrer la végétalisation des pieds d'arbres.

E11 A4 Arboriser les espaces publics dans le but d'améliorer l'ombrage et le confort climatique.

E11 A5 Mettre en réseau les différents espaces publics de la commune, l'arborisation existante et empruntant les principaux itinéraires identifiés au PDCP.

E11 A6 Arboriser les abords de la césure verte lorsque c'est possible afin de compléter le maillage existant.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : Office cantonal agriculture et nature

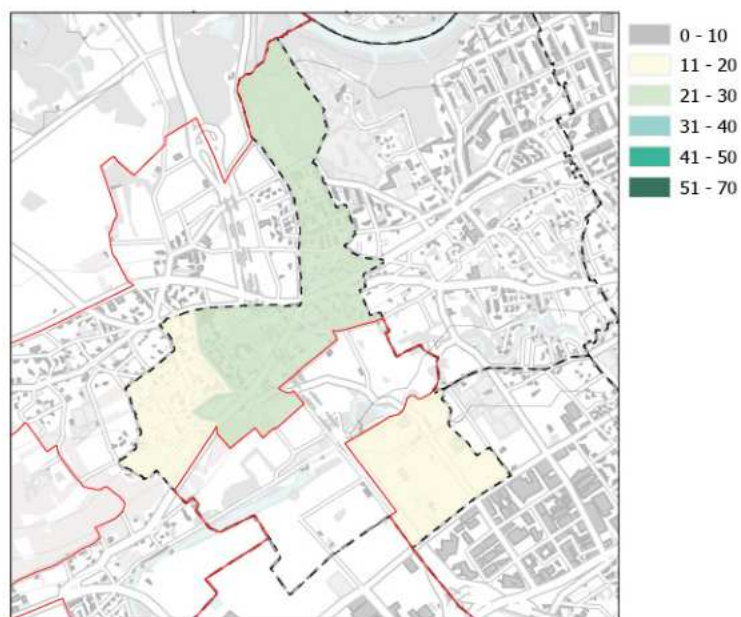
AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

L 1 07 Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (LAVMT)
Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030)
Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise
Stratégie d'arborisation communale (en cours)

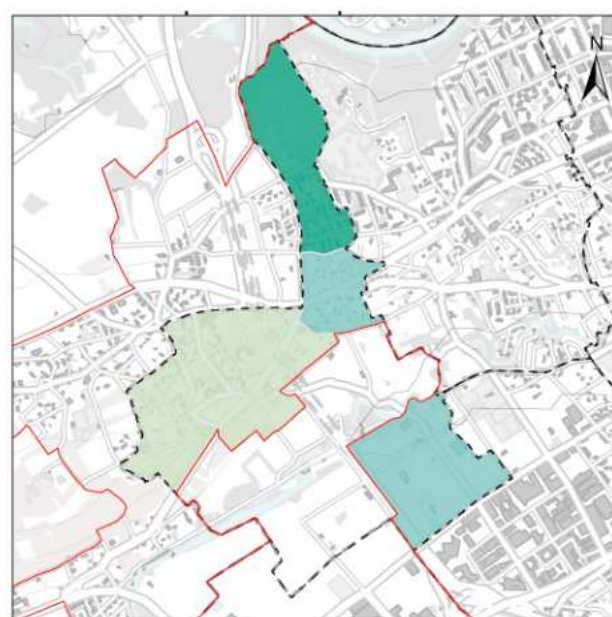
COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCÉDURES

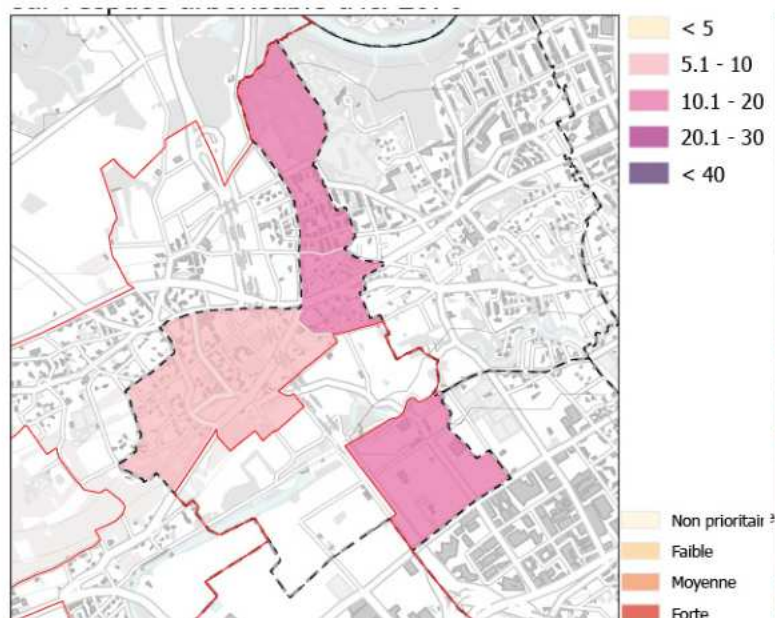
Taux de canopée sur l'espace arborisable 2019



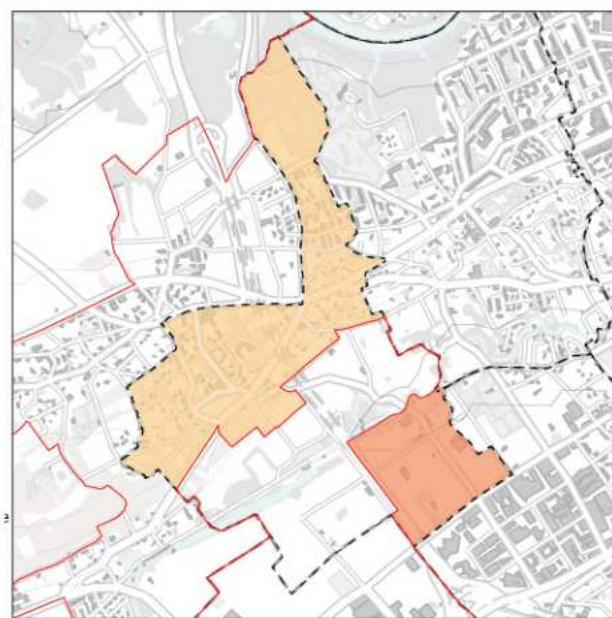
Taux de canopée sur l'espace arborisable 2070



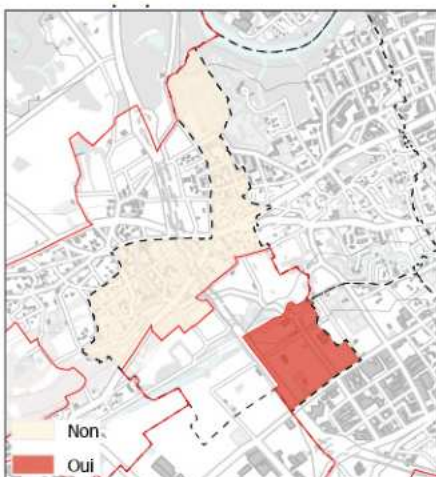
Effort en % de canopée à gagner sur l'espace arborisable d'ici 2070



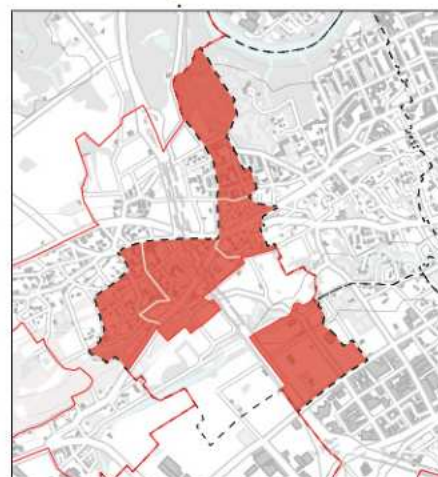
Zones prioritaires échelle du girec (cumul)



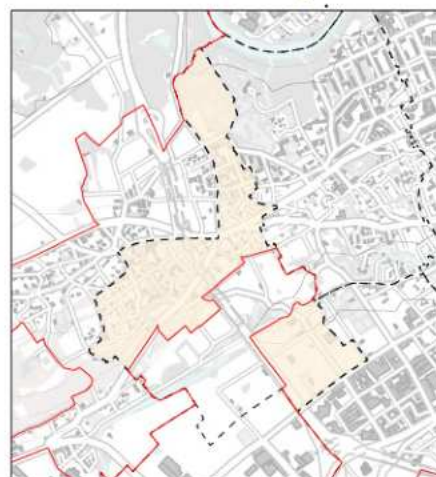
Priorité population



Priorité canopée



Priorité confort thermique



Source : Feuille de route de la Stratégie d'arborisation, Annexe M4, Fiches accompagnement des communes, Commune de Confignon, p.14

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.6

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

E05

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

- O1** Préserver et valoriser les zones calmes existantes
- O2** Intégrer la dimension sonore dans la planification urbaine et les projets d'aménagement
- O3** Réduire l'exposition des populations au bruit excessif

E10 A1 Etablir un diagnostic sonore territorial précis permettant d'identifier :

- Les zones calmes existantes (parcs publics, bords de l'Aire, espace agricole, parc des Evaux)
- Les zones exposées au bruit : routes cantonales (route de Chancy et de Soral), écoParc des Cherpines
- Les lieux d'animation (écoles de Cressy et de Confignon, place du Village, restaurants, cafés, futurs équipements culturels)

E10 A2 Définir des corridors de silence

- Préserver les zones calmes existantes
- Étendre les zones calmes autour des EMS et lieux sensibles.

E10 A3 Réduire les nuisances sonores routières

- Si les valeurs maximales admises de bruit routier sont dépassées, mettre en place des mesures compensatoires (comme l'installation de revêtements silencieux (enrobés phoniques) par exemple).

E10 A4 Définir une gestion des lieux d'animation

- Mettre en place une cartographie dynamique des lieux festifs (terrasses, bars, futurs équipements aux Cherpines et Vuillonex).
- Mettre en place de charte de bonne conduite acoustique pour les établissements (horaires, dispositifs anti-bruit, médiation nocturne).
- Encourager le développement d'espaces de fête isolés (éloignés des logements, avec accompagnement acoustique).

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : Service cantonal du développement durable (SDD), Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Mesures		Horizon de planification			Etat de coordination		
n°	Numéro	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans	Info. Pré.	En cours	Réalisée

Espace non bâti							
NB1	A1	0-5 ans			X		
NB1	A2		5-10 ans	+10 ans	X		
NB2	A1	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
NB2	A2	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
NB2	A3	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
NB2	A4	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans		X	
NB2	A5	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
NB3	A1	0-5ans				X	
NB3	A2	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans		X	
NB3	A3	0-5ans	5-10 ans		X		
NB3	A4	0-5ans	5-10 ans		X		
NB3	A5	0-5ans	5-10 ans	5-10 ans	X		
NB3	A6	0-5ans	5-10 ans	5-10 ans	X		
NB4	A1	0-5ans	5-10 ans	5-10 ans	X		
NB5	A1	0-5ans	5-10 ans	5-10 ans	X		
NB6	A1	0-5ans	5-10 ans		X		
NB6	A2	0-5ans	5-10 ans		X		
NB6	A2	0-5ans			X		
NB7	A1		5-10 ans			X	
NB7	A2	0-5ans	5-10 ans		X		
NB7	A3		5-10 ans		X		

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.3.3

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 E02 E03 NB02 NB03 NB04

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

NB1 O1 Développer une vision cohérente de l'espace rural de la commune en tenant compte des contraintes internes et externes aux exploitations agricoles.*

Actions :

NB1 A1 Procéder à un diagnostic agricole prenant en compte notamment l'évolution probable de chaque exploitation agricole de la commune, l'impact des développements et autres pertes de SAU sur la zone agricole (césure verte, Cherpines, etc.) ainsi que les potentiels conflits qui existent dans la zone d'étude quant à l'utilisation des terrains agricoles (cultures, ZAS, loisirs-détente, etc.)

NB1 A2 Définir une planification de la zone agricole à l'échelle communale :

- identification des éléments non agricoles en ZA («toiletage» de la zone agricole), étude des possibilités de relocalisation de ces éléments hors zone agricole ou «légalisation» de ces éléments
- identification des éléments naturels à préserver en zone agricole, en lien avec l'exploitabilité des parcelles agricoles et les Surfaces Pour la Biodiversité
- réflexion autour du positionnement des SPB pour traiter des thématiques spécifiques (canalisation du public, etc.) -> voir mesure NB02 : Qualifier les franges des secteurs bâtis en limite de la zone agricole
- réflexion autour de l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles (critères à respecter).
- réflexion autour des Zones Agricoles Spéciales (intérêt, évolution des pratiques, impact visuel sur le grand paysage, voir Image directrice du Vallon de l'Aire).

** : ces actions seront développées en fonction du projet pilote «planification de l'espace rural» en cours sur la rive gauche. Une réflexion devra en outre être menée par rapport à l'accès au foncier.*

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

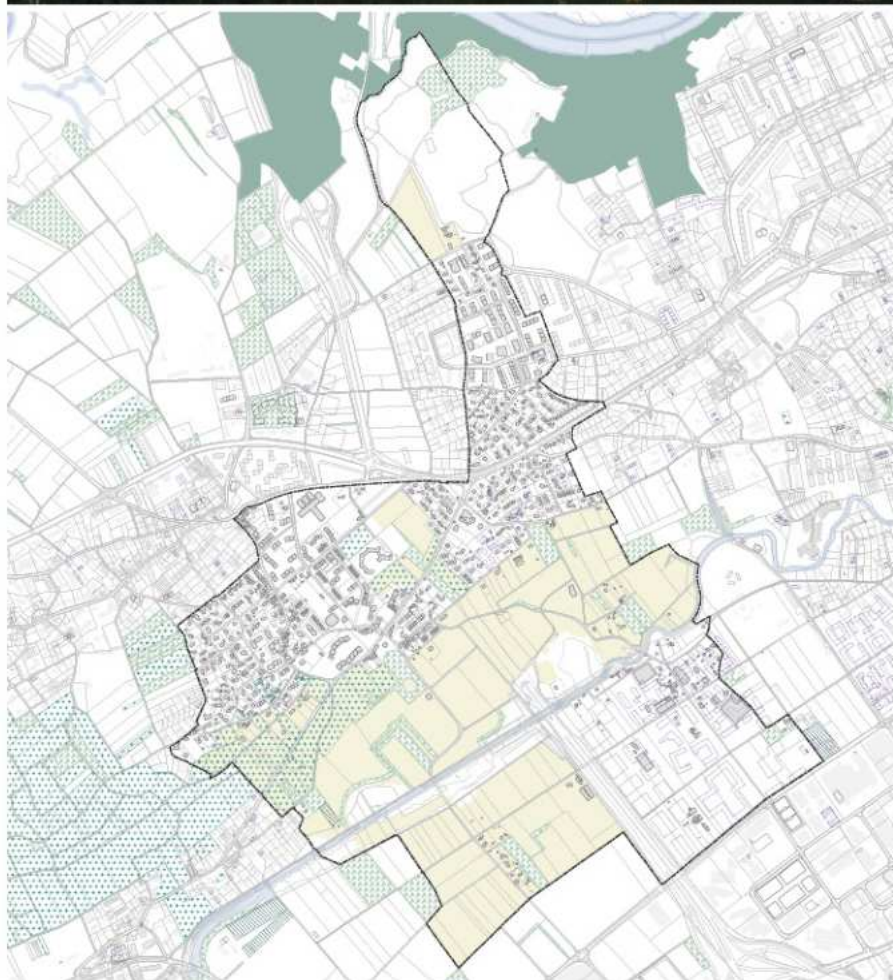
Direction du projet d'agglomération AgriGenève
Etat de Genève : Office cantonal agriculture et nature
Communes de Bernex et Perly-Certoux
(dans une moindre mesure, Plan-les-Ouates et Onex)

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

PA 4 UD4-04 (2027), PA5 EP4-26 (2032-2036)
Conception cantonale du paysage
PDCn A15 B05 C02 C04
Recensement Architectural Cantonal
Réseau Ecologique Genevois (REG 2014)
Projet pilote « planification de l'espace rural » en cours sur la rive gauche
Image directrice du Vallon de l'Aire en cours

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Tous les projets de développement urbain touchant la zone agricole
Tangentielle TC



Etat actuel de la zone agricole de Confignon

- Zone agricole
- Vignobles
- Surfaces de promotion de la biodiversité

0 250m

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.3.2.1
3.3.2.2
3.2.2
3.2.9.1

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 E01 E02 E03 NB02 NB03 NB04
U01 U03 M04

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

NB2 O1 Valoriser le patrimoine paysager et les pratiques agricoles par un traitement qualitatif des franges : perméabilité des vues, accompagnement végétal, réseaux écologiques, cheminements ponctuels, etc.

NB2 O2 Favoriser la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité en limite de zone à bâtir.

Actions :

NB2 A1 Engager une démarche intercommunale visant l'élaboration d'une vision d'ensemble du traitement des franges distinguant les 3 situations types (1. limite de zone = limite parcellaire / 2. Limite de zone = chemin / 3. Interface bâtie hors zone).
Coordination avec Bernex pour la zone villa partagée et Lully.

NB2 A2 Favoriser la qualité paysagère et la fonctionnalité écologique des franges agricoles en se référant aux recommandations générales établies dans la Stratégie d'évolution de la zone 5 (chap.6, 1.3.a.)

NB2 A3 Établir des recommandations et proposer des mesures incitatives pour l'aménagement qualitatif des limites des parcelles bâties en limite de la zone agricole distinguant les 3 situations types (1. limite de zone = limite parcellaire / 2. Limite de zone = chemin / 3. Limite de zone à l'intérieur des secteurs bâtis).

NB2 A4 Aménager des micros espaces publics relais le long des principaux itinéraires de promenade pour valoriser des points de vue sur le paysage et l'activité agricole. CF Promenades thématiques, étude Voie Verte Bernex Bâtie, PDCP

NB2 A5 Favoriser l'agroforesterie dans la plaine de l'Aire, en arborisant les chemins existants en bordure des zone agricole.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

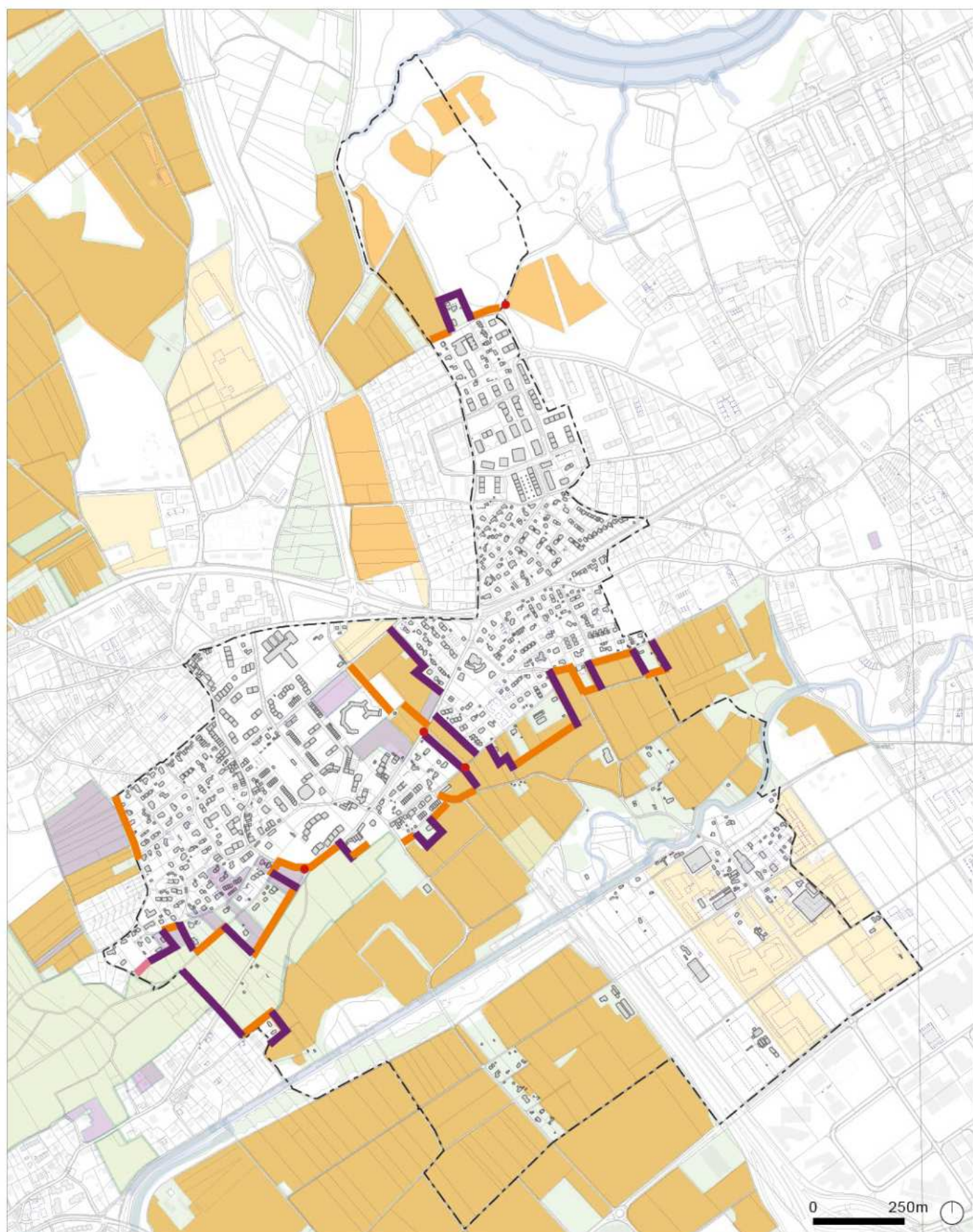
Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office cantonal
agriculture et nature, OCBA, OCLPF
Communes de Bernex, Onex
AgriGenève

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

PA EP4-15 (2026)
PDCn A06 A15 B03 B05 C01 C02 C03C05 C06
C07 C08
Conception paysage cantonale
Plan Guide d'Onex
PDCP

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Schéma directeur du parc des
Evaux
Tangentielle TC
Etude Voie Verte Bernex Bâtie



■ Limite zone = limite parcellaire

■ Interface bâtie hors zone

■ Limite zone = chemin

● Micro espace public à aménager

■ Surface d'assolement

■ Cadastre viticole

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.2.2
3.2.9.1
3.3.2.1
3.3.4.1
3.5.3.1

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 C02 C03 E01 E02 NB02 U03 M02
M04

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

NB3 O1 Consolider la pénétrante de verdure Aire-Rhône entre le coteau sud et le parc des Evaux (en coordination avec la commune de Bernex, via le parc des Molliers et le parc de Vuillonex).

NB3 O2 Assurer la continuité et l'attractivité des liaisons MD entre la césure verte et l'Aire et consolider le maillage vert

Actions :

NB3 A1 Affirmer la vocation de loisirs doux et définir la capacité d'accueil d'aménagements publics et d'activités collectives (cheminements, plantations, espaces publics de proximité, jardins, prairie fleurie, etc.) en lien avec les développements du secteur de Vuillonex (CF MEP), dans le respect des enjeux agricoles, paysagers et environnementaux.

NB3 A2 Traiter les franges agricoles des zones villas de Murcie et Sur Puy de manière à augmenter leur valeur environnementale et paysagère en se référant aux recommandations générales établies dans la Stratégie d'évolution de la zone 5 (chap.6, 1.3.a.). Le traitement de la frange urbaine doit prendre place dans le périmètre de la zone à bâtir.

NB3 A3 Renforcer la connexion écologique et la biodiversité entre les parcelles de la césure verte et les espaces ouverts attenants (futur parc du Vuillonex, jardins privés, école, etc.) (voir E1 A6 et E1 A10).

NB3 A4 Mutualiser un cheminement MD qui relie le chemin de Murcie et le chemin des Marais, plantation d'arbres isolés, aménagement de haltes le long du chemin de Murlaz.

NB3 A5 Créer une liaison pour les mobilités douces en privilégiant un itinéraire sur les chemins existants afin de réduire l'impact sur la césure verte.

NB3 A6 En accord avec la stratégie partagée entre la Commune de Confignon et l'OCLPF (mesure U3 A4), permettre le développement d'un projet d'espace public sur la parcelle 10'328 faisant partie de la césure verte.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office cantonal
agriculture et nature, OCBA, OCLPF,
Office cantonal des transports

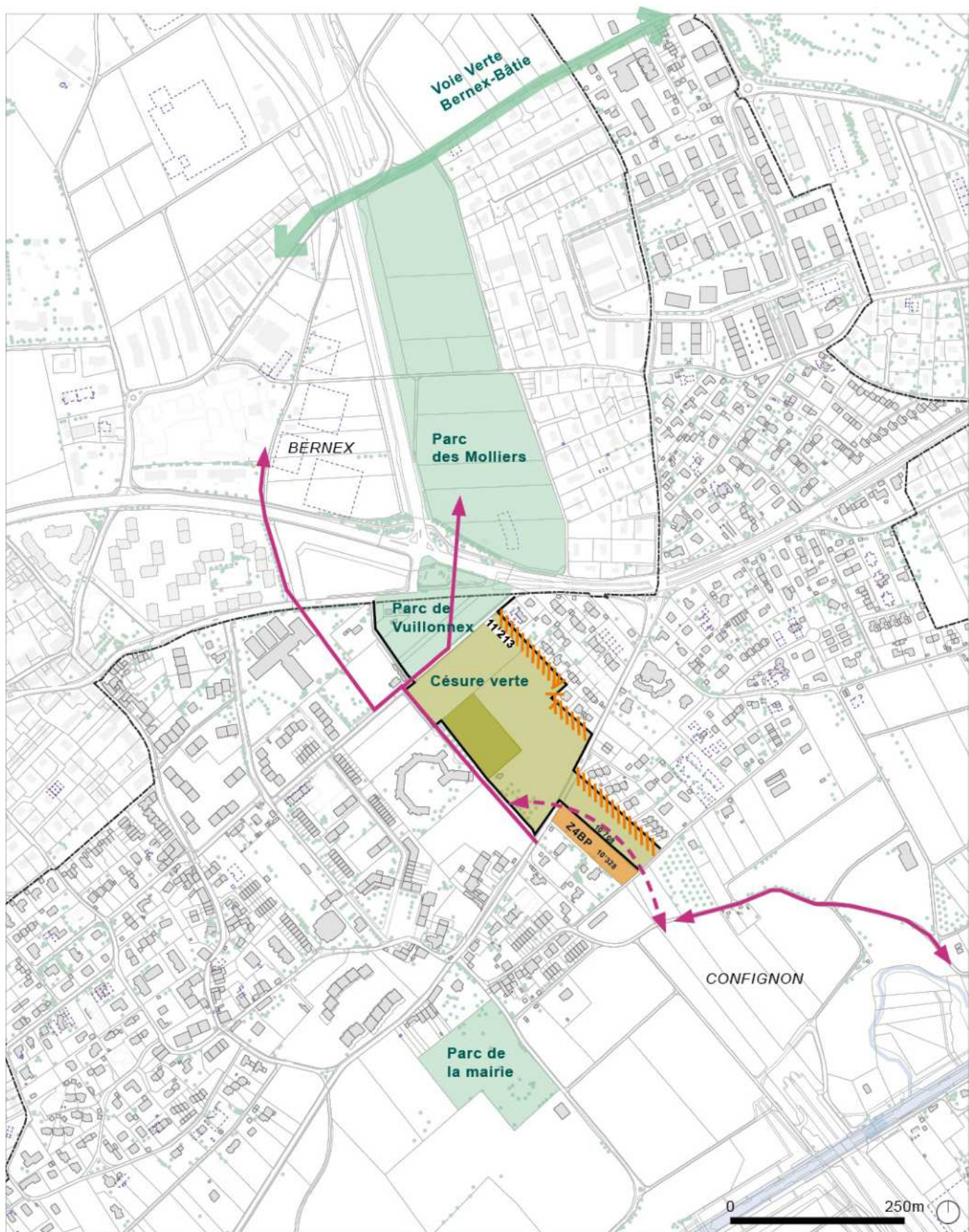
Commune de Bernex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Schéma directeur du parc des Evaux
Parc des Molliers
Parc de Vuillonex
Tangentielle TC

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Conception paysage cantonale
PLQ Vuillonex
PA5 mesure 34-13 (2028-2032)
PA4 mesure 34-17 (2024-2027)
PA3 mesures 35-21 (2027), EP4-05 (2027)



Parcs et espaces de verdure

Terrains de sport

Continuités MD à assurer

Césure verte

Interface avec la zone villas

Voie Verte d'Agglomération Bernex-Bâtie à formaliser

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.3.2.3
3.4.3.3
3.4.6
3.4.7.1.1

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 C03 E01 E02 U03 M02 M05

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

NB4 O1 Créer un espace public de rencontre intercommunal à l'articulation historique entre les secteurs nord et le centre de la commune, en coordination avec le projet de requalification de la route de Chancy en boulevard urbain.

NB4 O2 En accord avec la stratégie partagée entre la Commune de Confignon et l'OCLPF (mesure U3 A4), **assurer la continuité paysagère et mobilités douces** en direction de la césure verte et des parcs du Vuillonnex et des Molliers (route de Soral et boulevard urbain route de Chancy)

Action :

NB4 A1 En accord avec la stratégie partagée entre la Commune de Confignon et l'OCLPF (mesure U3 A4), établir un **projet de requalification des parcelles publiques disponibles de part et d'autre de la route de Chancy**. Identifier les potentiels en équipements à même d'activer l'espace public en complément des arrêts de transports publics.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

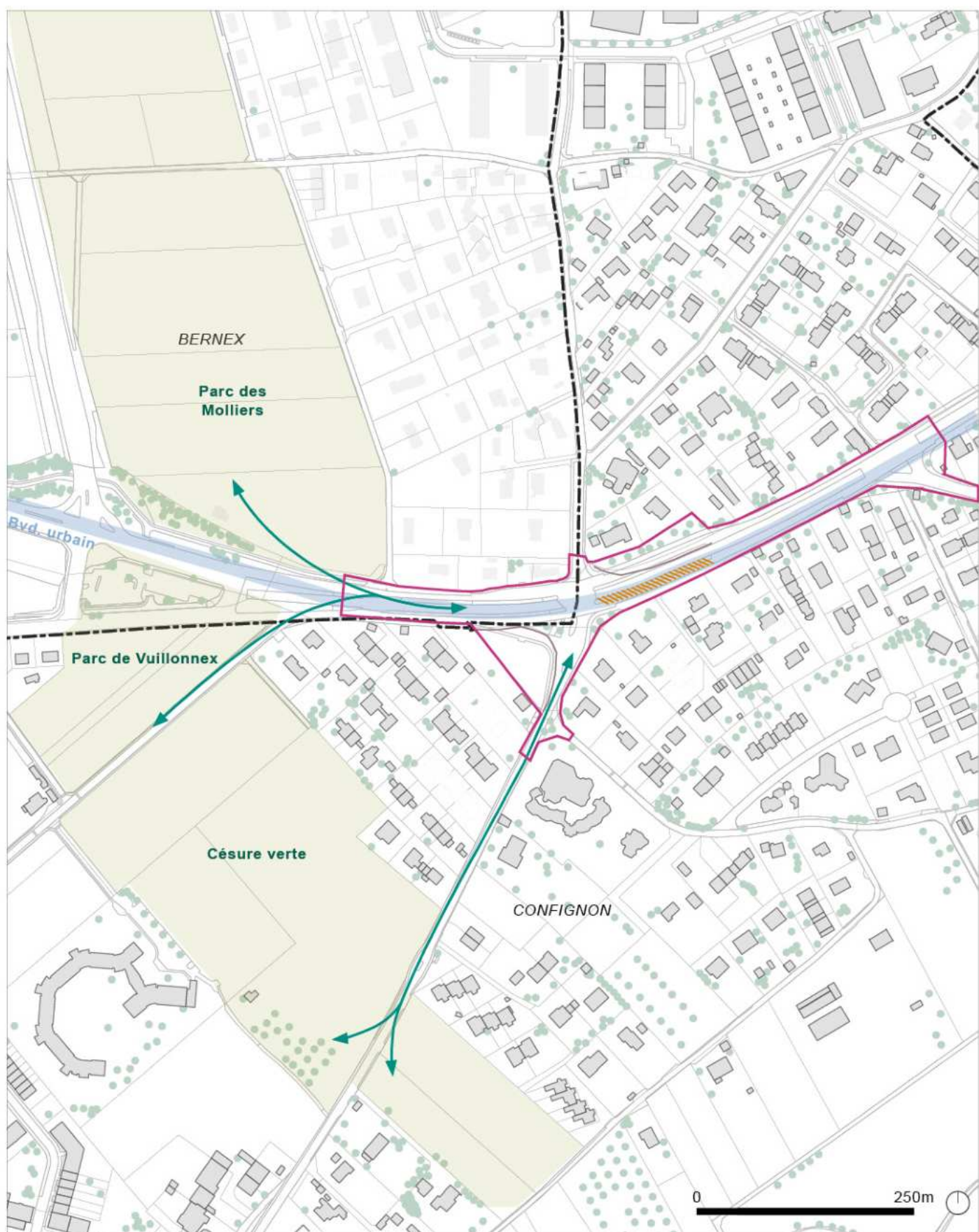
Etat de Genève : Office de l'urbanisme, Office cantonal des transports, Office cantonal du génie civil, Direction du projet d'agglomération, OCBA, OCLPF
Communes de Bernex, d'Onex

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Stratégie cantonale espaces publics (OU / en cours)
Conception cantonale du paysage
PA3 mesure EP4-05 (2027)
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Boulevard urbain route de Chancy
Parc des Molliers
Parc de Vuillonnex
Etude Axes cyclables sur la route du Grand-Lancy



Périmètre d'aménagement

↔ Continuités MD à assurer

Parcelles propriété des collectivités (Etat de Genève)

▨▨▨▨▨ Arrêt TC

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.3.1

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 E01 E02 M04

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

À l'échelle du cours d'eau

L'Aire renaturée demeure un espace privilégié de rencontre entre le public et la nature, avec des mesures adaptées pour limiter la pression humaine.

La fréquentation des loisirs le long de l'Aire est mieux répartie en incitant les visiteurs à emprunter des itinéraires alternatifs de qualité, sous forme de boucles latérales, sans créer de nouvelles surfaces imperméabilisées.

À l'échelle du Vallon et au-delà

Le Vallon de l'Aire est reconnu et mis en valeur comme un paysage d'exception.

L'infrastructure écologique et les corridors naturels du bassin versant de l'Aire sont renforcés.

Les ressources locales, voire celles du bassin versant, sont protégées sur le long terme grâce à un suivi régulier adapté à chaque échelle de pertinence.

Organisation de la gouvernance

Le dialogue entre les différents usagers et acteurs est intégré à la gestion du site.

La compréhension mutuelle entre riverains, visiteurs, autorités et agriculteurs est renforcée.

Des actions d'information et de sensibilisation sont mises en place sur le terrain et en ligne.

Action :

NB5 A1 Mettre en œuvre à l'échelle communale, les principes directeurs de l'Image Directrice du Vallon de l'Aire, actuellement en cours d'élaboration.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office des
patrimoines et sites, Office cantonal
de l'environnement, Office cantonal
agriculture et nature, Office de
l'Urbanisme, Office cantonal de l'Eau,
CMNS

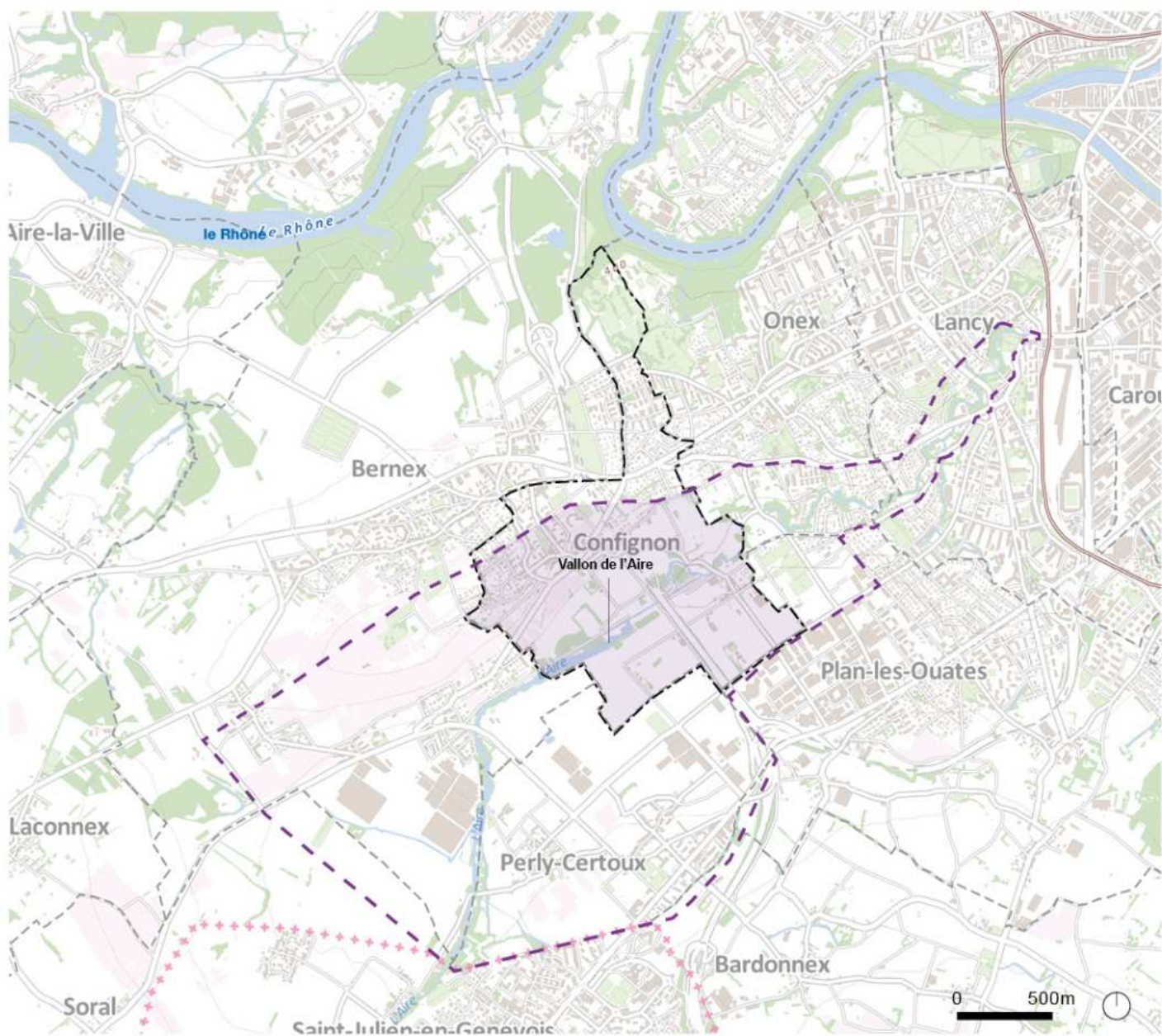
Communes de (Saint-Julien), Perly-
Certoux, Bernex, Plan-les-Ouates, Onex,
Lancy, (Ville de Genève)
ANPVA
ASC

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Conception cantonale du paysage
Image Directrice du Vallon de l'Aire
PA4 mesures 62-00 (2035), 35-29 (2025),
PA3 mesures 35-21 (2030),
PA5 mesures 34-13 (2028-2032), EP4-25
(2028-2032), 35-37 (2028-2032), EP 4-26
2032-2036),

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Grand Projet Cherpines
Tangentielle TC



— Périètre de l'image directrice du Vallon de l'Aire

— Territoire de Confignon compris dans le p ri tre de l'image directrice du Vallon de l'Aire

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.3.2.3
3.5.3

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01 C02 E01 E02 NB02 U03 M03

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

NB6 O1 Réhabiliter la route de Soral comme voie structurante du territoire communal, par un projet qui valorise les différentes séquences traversées, sécurise les MD et assure la fonctionnalité TC et TIM.

Actions :

NB6 A1 Mener une étude d'aménagement et de mobilité avec le Canton, de la Croisée de Confignon à la limite communale avec la commune de Bernex.

NB6 A2 Dans les réflexions, intégrer la promenade thématique «Confignon - Aire - Cherpines» de la Mairie à la rampe de Chavant.

NB6 A3 Mener une étude portant sur la protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation par ruissellement de surface dans le cadre du réaménagement de la route de Soral.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

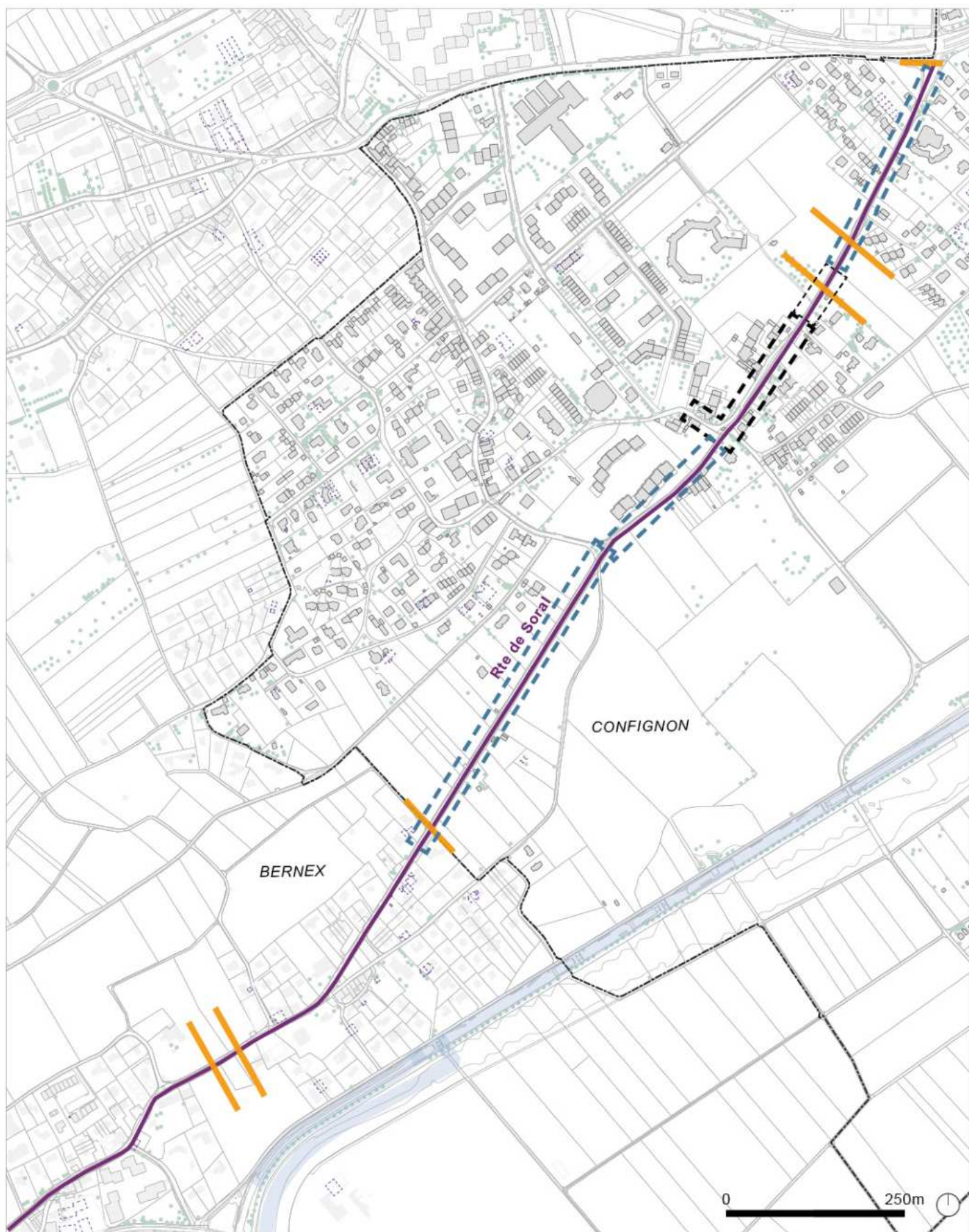
Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office cantonal
des transports, Office cantonal des
bâtiments, Office cantonal du génie
civil
Commune de Bernex

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Stratégie cantonale espaces publics (OU / en
cours)
PDCP
Tangentielle bus
PATC
PA5 mesure 34-25 (2032-2036)

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Etude du réaménagement
Aménagement Nord- Sud MD
Route de Soral, Promenade des
rêveries, ch. Pontverre en cours



- Route de Soral
- Marquage des séquences
- Secteurs de projet «Aménagement Nord-Sud MD Route de Soral, Promenade des Rêveries, ch. de Pontverre, court / long terme
- Secteurs à étudier

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.3.2

GOUVERNANCE

Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C1 C2 C3 E1 E2 E3 E7 E8 E9 NB2 NB3 NB4 NB5 NB6 U3 M2 M4

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

NB7 O1 Renforcer la qualité et la cohérence des espaces publics à l'échelle communale

NB7 O2 Développer un maillage arboré et ombragé continu

NB7 O3 Favoriser des espaces publics inclusifs, vivants et adaptables

Actions :

NB7 A1 Élaborer une charte communale des espaces publics définissant les principes d'aménagement, de mobilier, de revêtement, de plantations et de gestion, en lien avec les futurs aménagements des Cherpines : Jardins de l'Aire, place centrale, parc des Charrotons, etc.

NB7 A2 Créer un schéma directeur communal des espaces publics intégrant le «maillage de l'ombre», les cheminements piétons et les liaisons inter-quartiers (y compris en lien avec les équipements scolaires, sociaux et sportifs).

NB7 A3 Renforcer l'arborisation des espaces publics existants et futurs (rues, places, cheminements) en assurant une continuité ombragée (voir la fiche E9 *Mettre en oeuvre une stratégie d'arborisation ambitieuse*).

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office de l'Urbanisme,
Office cantonal de l'agriculture et de la
nature, Office cantonal des transports

Commune de Plan-les-Ouates

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

GP Cherpines
Schéma directeur du parc des Evaux
Parc de Vuillonex
Tangentielle TC

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Conception paysage cantonale
PLQ Vuillonex
PA5 mesure 34-13 (2028-2032)
PA4 mesure 34-17 (2024-2027)
PA3 mesures 35-21 (2027), EP4-05 (2027)

Mesures		Horizon de planification			Etat de coordination		
n°	Numéro	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans	Info. Pré.	En cours	Réalisée
Urbanisation							
U1	A1	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U1	A2	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U2	A1	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U2	A2	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U3	A1	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U3	A2	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U4	A1, A2, A3, A4	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
U4	A5, A6, A7	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
U4	A8	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
U4	A9, A10	0-5ans	5-10 ans	+ 10 ans	X		
U5	A1	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U5	A2	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U5	A3	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
U5	A4	0-5 ans			X		
U6	Cherpines						

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.4.7

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Services techniques communaux (pôle
aménagement : aménagement et
urbanisme, délégation environnement
et énergies)

MESURES LIÉES

E01 E02 E05 E06 E07 NB02 NB04 NB05
U02 U03 U05 M01 M02 M04 M05

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

U1 O1 Mettre en oeuvre la «Stratégie d'évolution de la zone 5 de Confignon» (en annexe du PDCom) au gré des opportunités en respectant les conditions et recommandations suivantes développées au chapitre 6. :

CONDITIONS

Les conditions relatives à l'évolution de la zone 5, sont regroupées par thématiques :

1. Maillage vert et biodiversité
2. Gestion des eaux pluviales
3. Patrimoine et Paysage
4. Mobilité douce et espaces publics
5. Développement durable
6. Architecture et morphologie

RECOMMANDATIONS

1. Aménagements favorables à la biodiversité
2. Sols et mouvements de terre
- 3 Topographie et ruissellement des eaux
4. Cession ou servitude à destination d'espaces d'intérêt public

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève (DT)
Direction du projet d'agglomération
OCBA, OCLPF

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

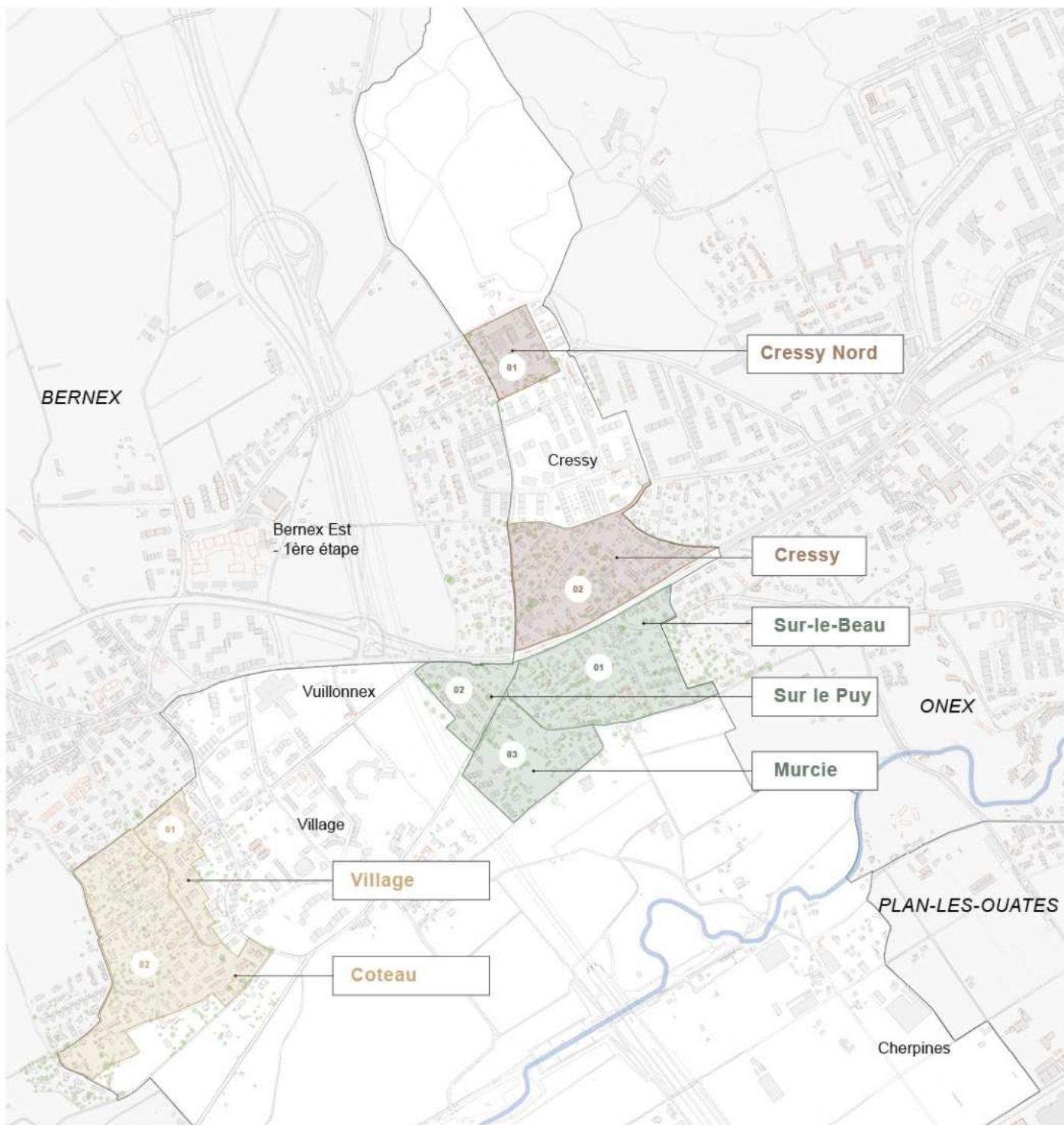
PA UD4-12 (2024-2027)
Stratégie d'évolution de la zone 5 de
Confignon
PDCP
Plan guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Répartition des secteurs de la zone 5 de Confignon

SEPT SECTEURS :

- Cressy Nord, Cressy
- Sur-le-Beau, Sur le Puy, Murcie
- Village, Coteau



EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5
3.2.2
3.2.8
3.2.9
3.3.1
3.4.8

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C02 C03 C04 E01 E02 E03 E06 E07 NB02
NB03 NB04 NB05 NB07 U01 U04 U05

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

- U2 01** Intégrer les principes de durabilité et de résilience climatique dans tous les projets
- U2 02** Favoriser un développement urbain respectueux des paysages et de l'identité locale
- U2 03** Impliquer les habitant-e-s dans les processus de planification et de conception

Actions :

U2 A1 Appliquer les conditions et recommandations pertinentes de la «Stratégie d'évolution de la zone 5 de Confignon» aux projets des autres zones d'affectation de la commune. A savoir :

1. Maillage vert et biodiversité
2. Gestion des eaux pluviales
3. Patrimoine et paysage
4. Réseaux de mobilité
5. Dispositions relatives à l'intégration urbaine et paysagère et à la qualité de vie
6. Critères architecturaux

U2 A2 Impliquer de manière **systématique la population** dans le cadre de projets d'aménagement sous la forme de consultation ou de concertation dès le stade de l'élaboration des cahiers des charges.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : OCAN, OCT, OCBA,
OCLPF
Communes d'Onex, de Plan-les-Ouates
et Bernex

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

PA5 mesures 34-13 (2028-2032), EP4-25 (2028-2032), 35-37 (2028-2032), EP4-26 (2032-2036), 34-25 (2032-2036), EP4-23 (2024-2028)
PA4 mesure 34-17 (2024-2027)
PA3 : 35-21, 35-22, EP4-05, EP4-11, EP4-15
Stratégie d'évolution de la zone 5 de Confignon
Plan Guide d'Onex
PDCP

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.4.6
3.4.7.1
3.4.7.3

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Fondation du Logement
Propriétaires privés
Coopératives d'habitat

MESURES LIÉES

U02 U03

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

U3 O1 Fixer des **objectifs qualitatifs** en matière de construction ou de rénovation des logements appartenant à la Fondation du Logement

Actions :

U3 A1 Mettre en place une **veille stratégique** pour les terrains identifiés comme porteurs d'enjeux ou de terrains susceptibles d'être construits dans le but d'acquérir des droits à bâtir pour la Commune de Confignon, notamment pour la future gare des Cherpines.

U3 A2 Mettre en place une stratégie partagée entre la Commune de Confignon, les offices cantonaux et propriétaires privés afin de permettre le développement de projets communaux identifiés par le PDCom, le PDGP et la Stratégie d'évolution de la zone 5 sur les parcelles propriété privée ou propriétés (celles de l'Etat de Genève en particulier). A l'issue de pesées d'intérêts des différents acteurs, cette stratégie devra définir les modalités d'échanges fonciers, cessions, servitudes, etc. ainsi que de gestion et d'entretien des espaces au bénéfice de la Commune.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : OCBA, OCLPF
Propriétaires privés

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Stratégie de la zone villa de Confignon
Stratégie communale aux Cherpines
Stratégie communale au Vuillonnex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.9
3.3.1
3.4.3

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01, E01, E02, E04, E07, NB02, NB04, U02, U05

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

- U04 01 Secteurs A : Conserver le caractère villageois
- U04 02 Secteurs B : Assurer une transition douce avec l'espace rural
- U04 03 Secteurs C : Requalifier les espaces libres
- U04 04 Pour l'ensemble de la zone 4BP, assurer un maillage de l'ombre efficace
- U04 05 Pour l'ensemble de la zone 4BP, respecter la topographie marquée et des dégagements paysagers.

Actions :

Secteurs A

U04 A1 Préserver les marqueurs de l'espace-rue

- Conserver les murs ou portails, les arbres et la végétation grimpant sur les murs.
- Dans le cas d'un nouveau développement, s'inspirer de ces éléments pour qualifier l'aménagement.

U04 A2 Traiter les espaces intermédiaires

- Éviter la privatisation des espaces intermédiaires par le cloisonnement. Définir des secteurs prioritaires.
- Éviter l'utilisation de palissades ou de murs réalisés dans des matériaux trop différents du site.
- Maintenir des hauteurs laissant porter le regard vers les bâtiments.

U04 A3 Mettre en valeur les espaces libres et les jardins :

- Préserver autant que possible, l'alternance entre bâti, cours et jardins, venelles.
- Encourager la mise en place de potagers, de vergers et la plantation d'arbres. Limiter, autant que possible le recours au seul engazonnement, stérile pour la biodiversité et non générateur de fraîcheur.

U04 A4 Qualifier la matérialité des sols :

- Éviter de recouvrir les sols avec des revêtements étrangers au site comme de l'asphalte.
- Tenir compte de la matérialité des sols existants et conserver les pavages en bordure de chaussée et dans certaines cours.
- Éviter autant que possible les matériaux imperméables.
- Privilégier autant que possible des matériaux avec un albédo élevé.

Secteurs B

U04 A5 Respecter la topographie (mouvements de terre, implantation des constructions)

U04 A6 Traiter les limites de manière qualitative avec l'espace rural (voir mesure NB02, NB04)

U04 A7 Préserver les vues : Selon les cas, un traitement spécifique de la limite parcellaire doit être mis en place : par exemple limitation de la hauteur des séparations parcellaires à 1.50 m.

Secteurs C

U04 A8 Mettre en place des aménagements en faveur du piéton et de la biodiversité : plantations, cheminements modes doux, etc. Qualifier le traitement paysager des limites avec le domaine public. Voir PDCP en annexe.

Pour l'ensemble de la zone 4BP

U04 A9 Développer le maillage arboré pour connecter les entités existantes.

U04 A10 Assurer le respect de la trame existante par les implantations bâties, en particulier dans le secteur avec une topographie marquée et des dégagements paysagers.

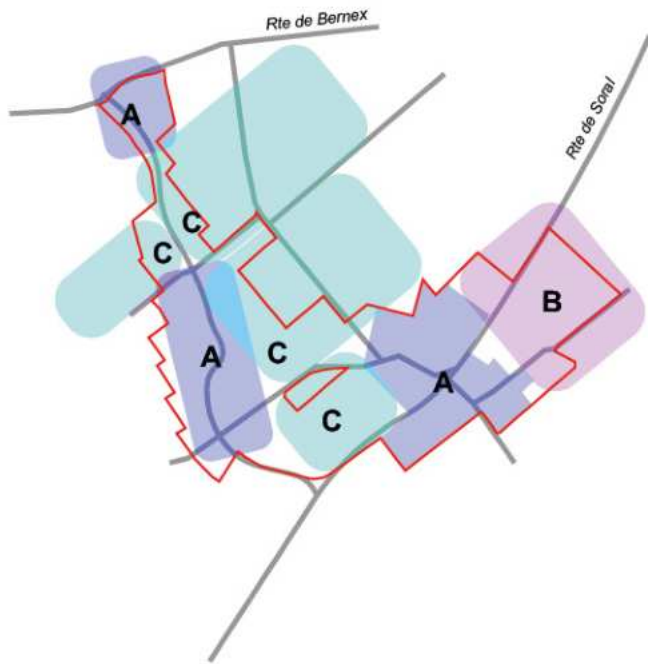
ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : OU, OPS, OCBA,
OCLPF
Propriétaires privés

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

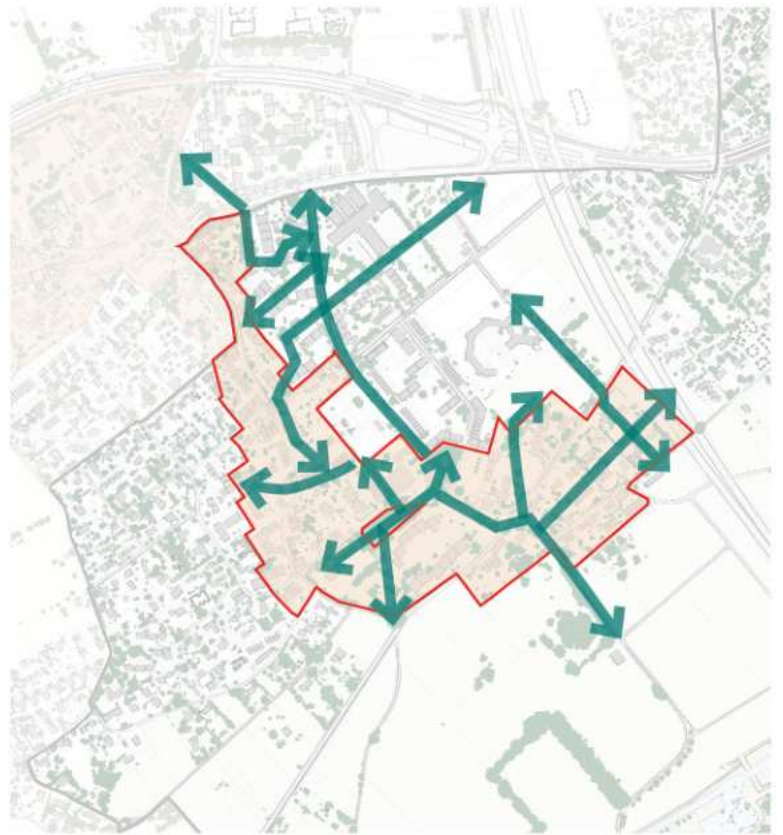
Stratégie d'évolution de la zone 5 de
Confignon
PDCP

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS



Zone 4BP, différents ensembles bâtis

- A** Tissu villageois ancien
- B** Tissu proche du tissu de villas
- C** Tissu de petits collectifs
- Zone 4BP de Confignon



Zone 4BP, maillage arboré à développer

- ➔ Connexions à développer

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.9
3.3.1
3.4.3

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

MESURES LIÉES

C01, E01, E02, E04, E07, NB02, NB04, U01, U02, U05

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

- U5 01** Préserver les éléments identitaires des domaines à valeur patrimoniale (jardins historiques, périmètres à valeur d'ensemble) (voir sur la carte ci-jointe).
U5 02 Préserver la substance des chemins historiques (IVS).
U5 03 Élaboration d'une étude de stratégie de présentation de patrimoine bâti.

Actions :

U05 A1 Dans ces secteurs, tout développement est conditionné à l'établissement d'une image directrice validée par l'exécutif communal, l'OPS, l'OCAN et l'OU. La nature de l'instrument de planification sera déterminée sur la base de l'importance du projet et de son risque de porter atteinte à la valeur d'ensemble. Cette détermination, ainsi que l'étendue du périmètre sera faite par la Commune, en étroite consultation avec l'OPS, l'OCAN et l'OU.

U05 A2 Les images directrices devront définir notamment :

- > Les mesures permettant de préserver les qualités patrimoniales du bâti, des jardins et de l'environnement du domaine ;
- > Les bâtiments préservés et l'implantation des nouvelles constructions ;
- > La végétation existante (avec indication notamment des essences, de l'emprise de leur couronne et du diamètre du tronc) et celle projetée ;
- > Les accès et stationnements, en recherchant leur mutualisation entre propriétaires afin de diminuer leur impact ;
- > Le traitement paysager des jardins (éviter un fractionnement des jardins) et le taux de pleine terre ;
- > Le traitement paysager des limites avec le domaine public ;
- > Les éléments historiques, naturels ou patrimoniaux doivent être documentés.

U05 A3 Les projets situés le long de ces axes doivent tenir compte de cette valeur patrimoniale et préserver les qualités spatiales, paysagères et naturelles de ceux-ci (tracé historique avec beaucoup de substance / avec substance), voire les reconstituer lorsqu'elles ont disparu :

Haies bocagères

- Conserver le pied des chênes anciens sur le domaine public chaque fois que c'est possible (la séparation parcellaire doit se trouver du côté de la parcelle privée) ;
- Proscrire les murs ou les palissades le long des alignements de chênes ;
- Proscrire la plantation de thuyas ou de lauriers au pied des haies bocagères ;
- Prévoir la plantation d'arbustes indigènes ou une bande herbeuse extensive au pied des arbres.

Alignements d'arbres

- Compléter les alignements d'arbres avec des essences indigènes et/ou adaptées aux changements climatiques

Paysage

- Respecter la topographie
- Respecter la logique d'implantation du bâti le long de la voirie

Mobilier

- En lien avec le PDCP, maintien/restauration de bancs, de fontaines

U05 A4 Elaborer une stratégie de préservation et de valorisation du patrimoine bâti et de ses abords.

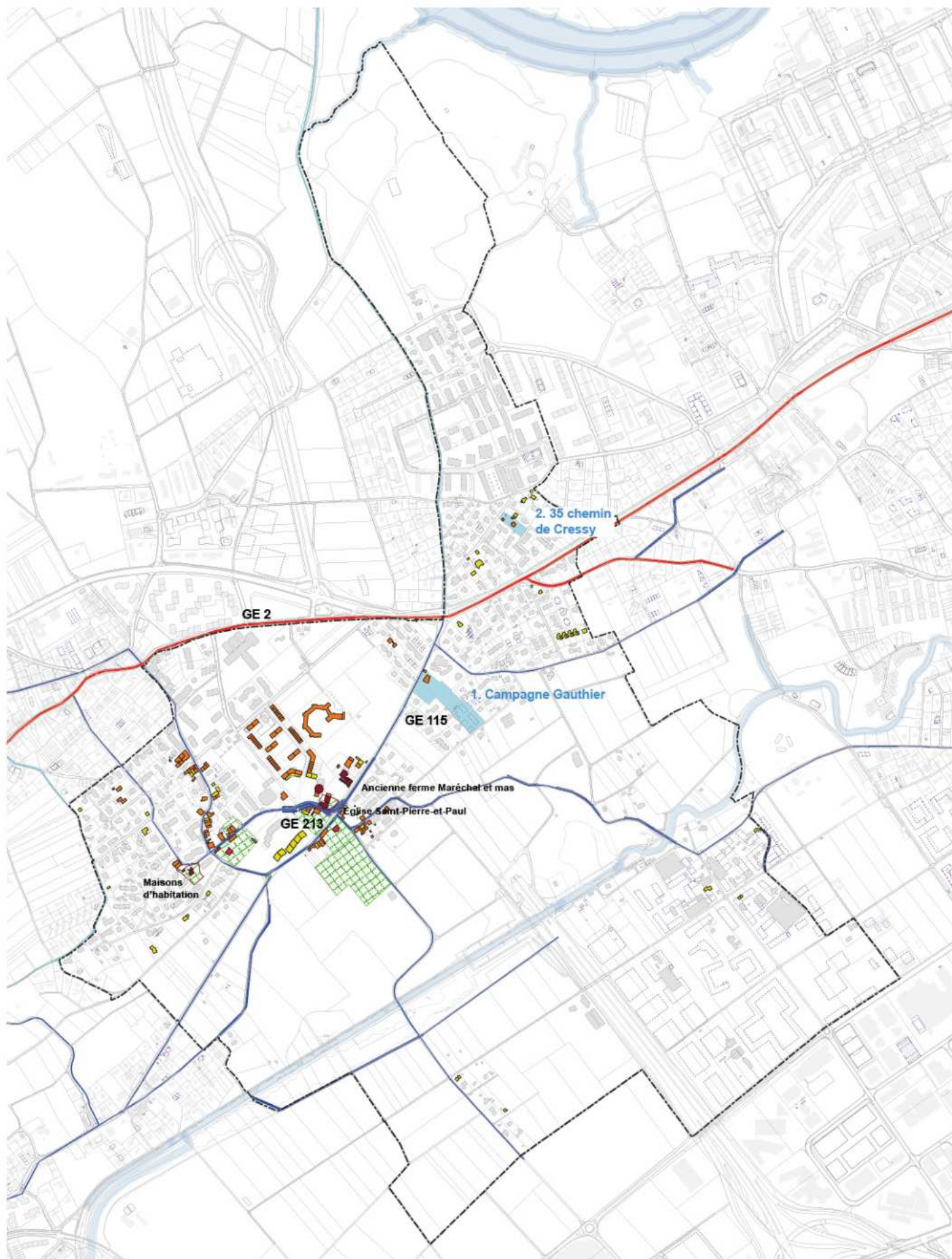
ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Etat de Genève : OPS

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Stratégie d'évolution de la zone 5 de Confignon
PDCP

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS



Légende

Objets et sites au bénéfice de mesures de protection

-  Mesures de protection, objets et bâtiments classés / à l'inventaire
- IVS importance
 - nationale, régionale, locale
 - peu / substance / beaucoup de substance

Recensement architectural :

-  bâtiment exceptionnel,
-  intéressant,
-  intérêt secondaire

-  Jardins historiques
-  Périmètres à valeur d'ensemble

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.2.9
3.3.1
3.4.3

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Services techniques communaux (pôle aménagement : aménagement et urbanisme, délégation environnement et énergies)

OBJECTIFS ET MESURES LIÉES

Objectifs :

- U6 O1** Anticiper les besoins en équipements publics des nouveaux habitants selon l'étagage des réalisations
U6 O2 Déployer les mêmes mesures aux Cherpines que sur l'ensemble du territoire communal
U6 O3 Elaborer une stratégie pour assurer l'intégration des nouveaux habitants dans la vie communale

Actions :

Urbanisme et planification stratégique

- U2 : Appliquer les mêmes objectifs qualitatifs pour tous les projets d'aménagement des Cherpines.
 U3 : Mettre en œuvre une veille foncière pour la future gare métro des Cherpines (anticipation stratégique).
 U6 A1 : Mettre en œuvre le réseau viaire, infrastructure structurante du développement.

Cadre de vie et qualité des espaces publics

- E2 A1, A2, A3 : Viser le développement de jardins pédagogiques, promenades thématiques, potagers urbains afin de créer un cadre de vie éducatif, participatif et durable.
 E10 : Garantir un équilibre des ambiances sonores dans les zones exposées au bruit (écoParc) et dans les lieux d'animation.
 E9 Atteindre un taux de canopée de 25,6% (canopée actuelle 20%).

Environnement, biodiversité et climat

- E2 A1 : Aménager un jardin pédagogique dans le futur quartier des Cherpines.
 E2 A2 : Compléter le réseau des promenades thématiques avec des panneaux explicatifs et cheminements adaptés (platelages) pour la faune.
 E2 A3 : Aménager des potagers urbains avec charte sans phytosanitaires, barrières et formations en permaculture.
 E9 Atteindre un taux de canopée de 25,6% (canopée actuelle 20%).
 E3 A1 : Amorcer la réflexion sur la valorisation des rejets de chaleur à la ZDIA des Cherpines.
 U2 : Fixer des objectifs qualitatifs et environnementaux pour les projets d'aménagement.

Mobilité et infrastructures

- U6 A1 : Mettre en œuvre le réseau viaire, infrastructure structurante du développement.
 M3 : Encourager la mobilité douce à travers le coteau sud.
 U3 : Mettre en œuvre une veille foncière pour la future gare métro des Cherpines (anticipation stratégique).
 E1 A14 : Le projet de tangentielle bus doit intégrer les actions précédentes visant la protection de la biodiversité et le développement de continuités écologiques.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération Etat de Genève : Office de l'Urbanisme, Office cantonal de l'agriculture et de la nature, Office cantonal des transports,	FTI Commune de Plan-les-Ouates
--	-----------------------------------

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

GP Cherpines
écoParc des Cherpines
Tangentielle TC

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Conception paysage cantonale
PDQ des Cherpines
PA5 mesure 34-13 (2028-2032)
PA4 mesure 34-17 (2024-2027)
PA3 mesures 35-21 (2027), EP4-05 (2027)
PDCP

Mesures		Horizon de planification			Etat de coordination		
n°	Numéro	0-5 ans	5-10 ans	+ 10 ans	Info. Pré.	En cours	Réalisée
Mobilité							
M1	A1		5-10 ans		X		
M1	A2		5-10 ans		X		
M2	A1	0-5 ans	5-10 ans		X		
M2	A2	0-5 ans	5-10 ans		X		
M2	A3	0-5 ans	5-10 ans		X		
M2	A4	0-5 ans	5-10 ans		X		
M2	A5	0-5 ans	5-10 ans		X		
M3	A1		5-10 ans		X		
M3	A2		5-10 ans		X		
M3	A3		5-10 ans		X		
M3	A4		5-10 ans		X		
M3	A5		5-10 ans		X		
M4	A1	0-5 ans	5-10 ans		X		
M4	A2	0-5 ans	5-10 ans		X		
M4	A3	0-5 ans	5-10 ans		X		
M5	A1	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans		X	
M5	A2	0-5 ans	5-10 ans	+10 ans	X		
M6	A1	0-5 ans	5-10 ans			X	
M6	A2	0-5 ans	5-10 ans			X	
M6	A3	0-5 ans	5-10 ans			X	
M6	A4	0-5 ans	5-10 ans			X	

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.4
3.1.5.1
3.1.5.3
3.3.4.2
3.5.2.1

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Propriétaire et exploitants des terrains
Associations communales et écoles

MESURES LIÉES

C01 C02 E02 M2 M3

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

M1 O1 Favoriser l'accessibilité du parc des Molliers comme espace de loisirs, de déambulation et support des mobilités douces (liaisons à diverses échelles) depuis le quartier de Cressy

Actions :

M1 A1 Veiller à l'intégration de cet enjeu (de ce besoin) (collaboration intercommunale et coordination au niveau des procédures techniques et administratives).

M1 A2 Assurer la continuité des cheminements envisagés sur le territoire communal de Confignon (aménagement spécifiques, franchissements), voir les documents : «Stratégie d'évolution de la zone 5 de Confignon» et le PDCP. Concernant les parcelles situées sur domaine privé cantonal, se référer à la stratégie partagée entre la Commune de Confignon et l'OCLPF (mesure U3 A4).

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

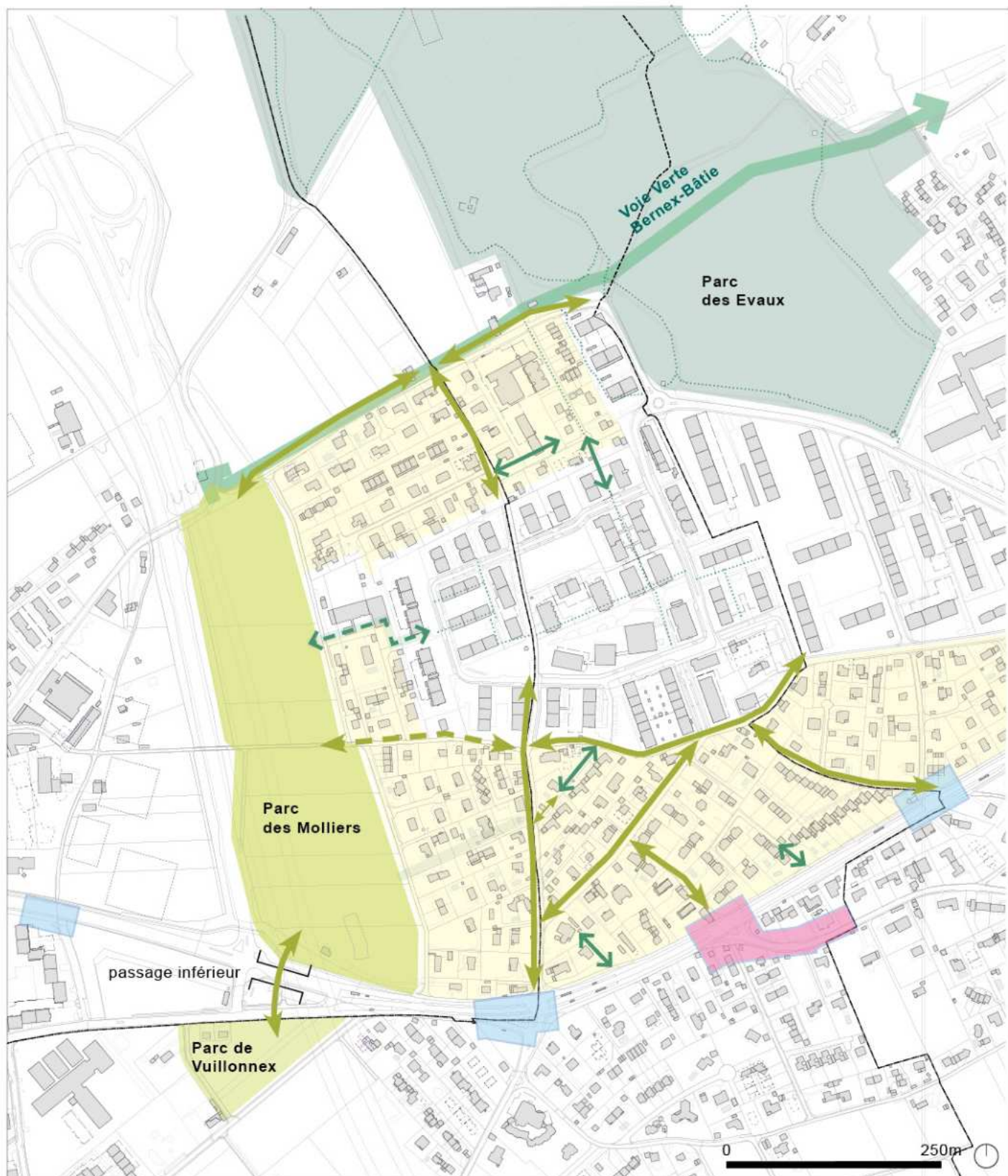
Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : OU, OCBA, OCLPF
Commune de Bernex

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan directeur communal de Bernex
PA4 mesure 34-17 (2024-2027)
PA5 mesures 34-15 (2032-2036), 34-24
(2032-2036), 34-25 (2032-2036)

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Tous les projets de développement
urbain touchant à la zone
d'habitation située sur la frange et
du parc des Molliers
Aménagement du Parc des Molliers



↔ Continuités à créer (hors territoire communal)

↔ Continuités à créer

..... Cheminement piéton existant

↔ / Liaison existante à optimiser / valoriser

■ Interface de transports publics à requalifier

■ Carrefour à requalifier

■ Zone 5 (Cressy, Bernex, Onex)

➔ Voie Verte d'Agglomération Bernex-Bâtie à formaliser

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.5.2.4
3.5.2.5
3.5.2.1

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Commune de Bernex
Associations communales et écoles

MESURES LIÉES

C01 C02 NB04 M1

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

- M2 O1** Favoriser les continuités piétonnes et cycles dans l'axe des parcs des Molliers et de Vuillonnex
- M2 O2** Assurer un accès efficace aux interfaces de transports publics
- M2 O3** Favoriser l'accessibilité et la perméabilité modes doux du secteur de « la Croisée ».

Actions :

- M2 A1** Profiter de la réalisation du parc de Vuillonnex pour améliorer les traversées piétonnes et cycles au franchissement de la route de Chancy et du ch. de Chaumont.
- M2 A2** Veiller au confort et à l'efficacité des cheminements en rabattement sur le nouvel arrêt P+R-Bernex (relocalisé dans le cadre du prolongement de la ligne 14) notamment en lien avec les différentes traversées proposées au niveau de la rue de Bernex. Etudier le cas échéant la possibilité d'une relocalisation éventuelle des passages-pour-piétons (et des mesures de gestion régulation, aménagement...).
- M2 A3** Etudier les possibilités d'une réduction du calibrage de la voirie, envisageable du fait de l'évolution à la baisse des charges de trafic (partie nord de la route de Chancy, débouché de la route de Soral, bypass route de Chancy - route de Soral). Favoriser la priorité des modes doux au travers de la stratégie de régulation.
- M2 A4** Limiter le caractère routier du secteur par une requalification des espaces de voirie (revêtements, intégration des équipements de mobilité, suppression des obstacles)
- M2 A5** Proposer une offre de stationnement « vélos » au niveau de l'interface de transports publics (transfert modal).

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

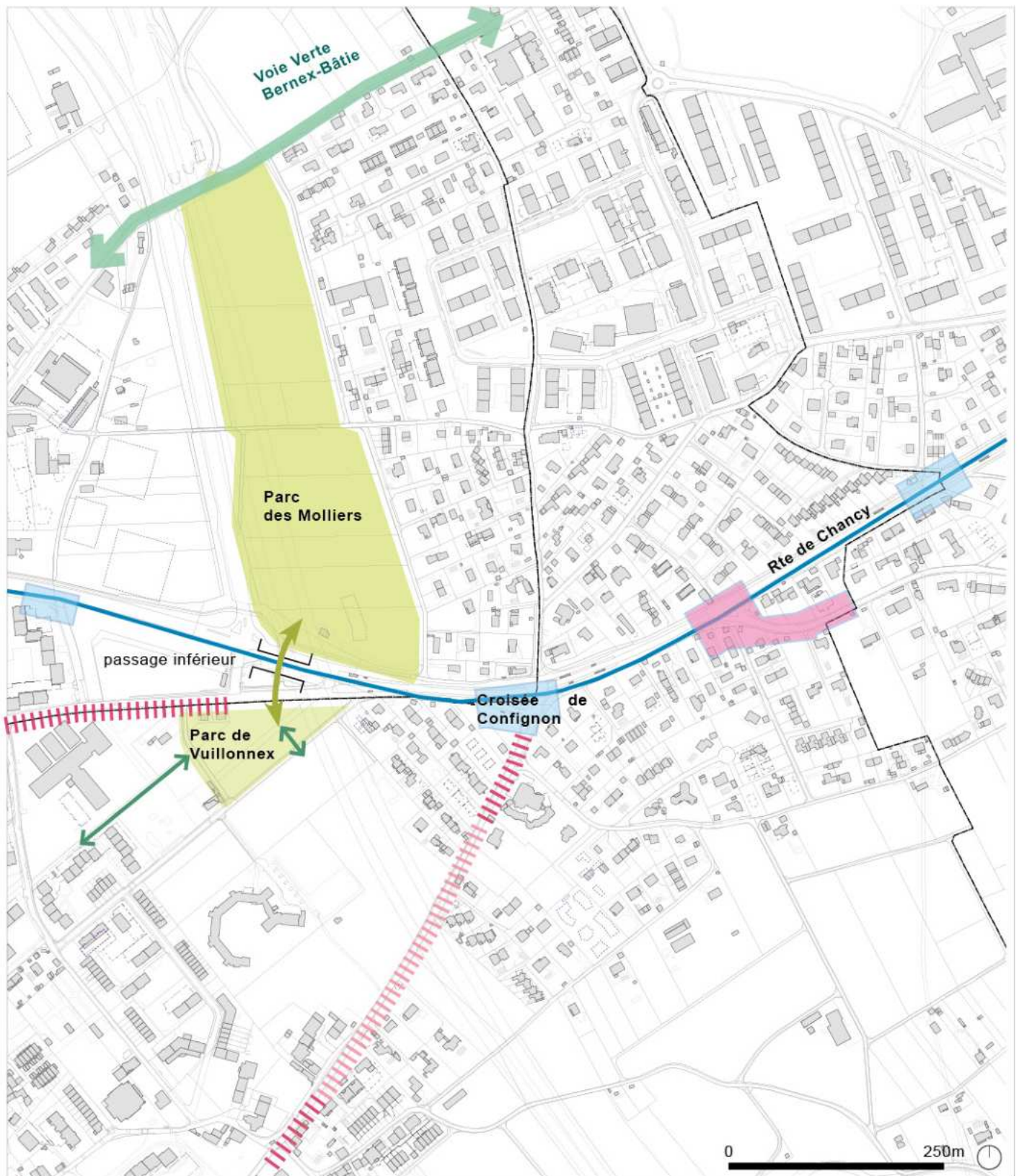
Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office cantonal des transports, Office cantonal du génie civil, OCBA, OCLPF
Communes de Bernex et d'Onex

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan directeur communal de Bernex
Plan directeur Cantonal
PLQ Vuillonnex
Grand Projet Bernex
PA4 mesure 34-17 (2024-2027)
PA5 mesures 34-13 (2028-2032), 34-15 (2032-2036), 34-24 (2032-2036), 34-25 (2032-2036)
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Aménagement du Parc des Molliers et requalification du passage inférieur de la route de Chancy.
Tangentielle bus



Passage inférieur



Continuités MD à créer



Interface de transports publics à requalifier



Parc des Molliers

Tram 14



Axe routier structurant à modifier (mesures fortes / limitées)



Parc de Vuillonnex



Carrefour à requalifier



Voie Verte d'Agglomération Bernex-Bâtie à formaliser

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.3.4.2
3.5.2.5
3.5.2.1

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Commune de Plan-les-Ouates
Propriétaire et exploitants des terrains
Associations et acteurs locaux (ASC,
ANPVA, APAA, Groupe de travail
B-O-C)

MESURES LIÉES

C01 C02 E02 E03 NB07 M1 M4

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectifs :

M3 O1 Développer les équipements à destination des modes doux

M3 O2 Favoriser l'usage et améliorer la visibilité / lisibilité des cheminements existants

Actions:

M3 A1 Profiter du développement de la tangentielle TC entre Bernex (P+R Vailly) et le Bachet-de-Pesay pour y intégrer des équipements à destination des modes doux en particulier du vélo (site mixte, piste cyclable) en soignant les accroches avec les réseaux connexes (promenade de l'Aire, route de Base...).

M3 A2 Si le tracé retenu pour la tangentielle longe la césure verte, saisir l'opportunité de la requalification pour y aménager un cheminement dédié aux piétons (traitement potentiellement parallèle aux infrastructures TC et cyclables de la tangentielle). Concernant la parcelle n°10'328 sur domaine privé cantonal, se référer à la stratégie partagée entre la Commune de Confignon et l'OCLPF (mesure U3 A4).

M3 A3 Etudier le franchissement de la route de Soral en parallèle des mesures de modération de trafic envisagée au niveau de l'axe.

M3 A4 Aménager, aux endroits opportuns (à définir), des haltes (espaces publics) en bordure de chemin ou aux croisements principaux (banc, arbres...)

M3 A5 Hiérarchiser les cheminements et développer les mesures d'aménagement/ de jalonnement en cohérence, afin d'éviter une percolation non-souhaitée des promeneurs (chemins agricoles, espaces naturels...)

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

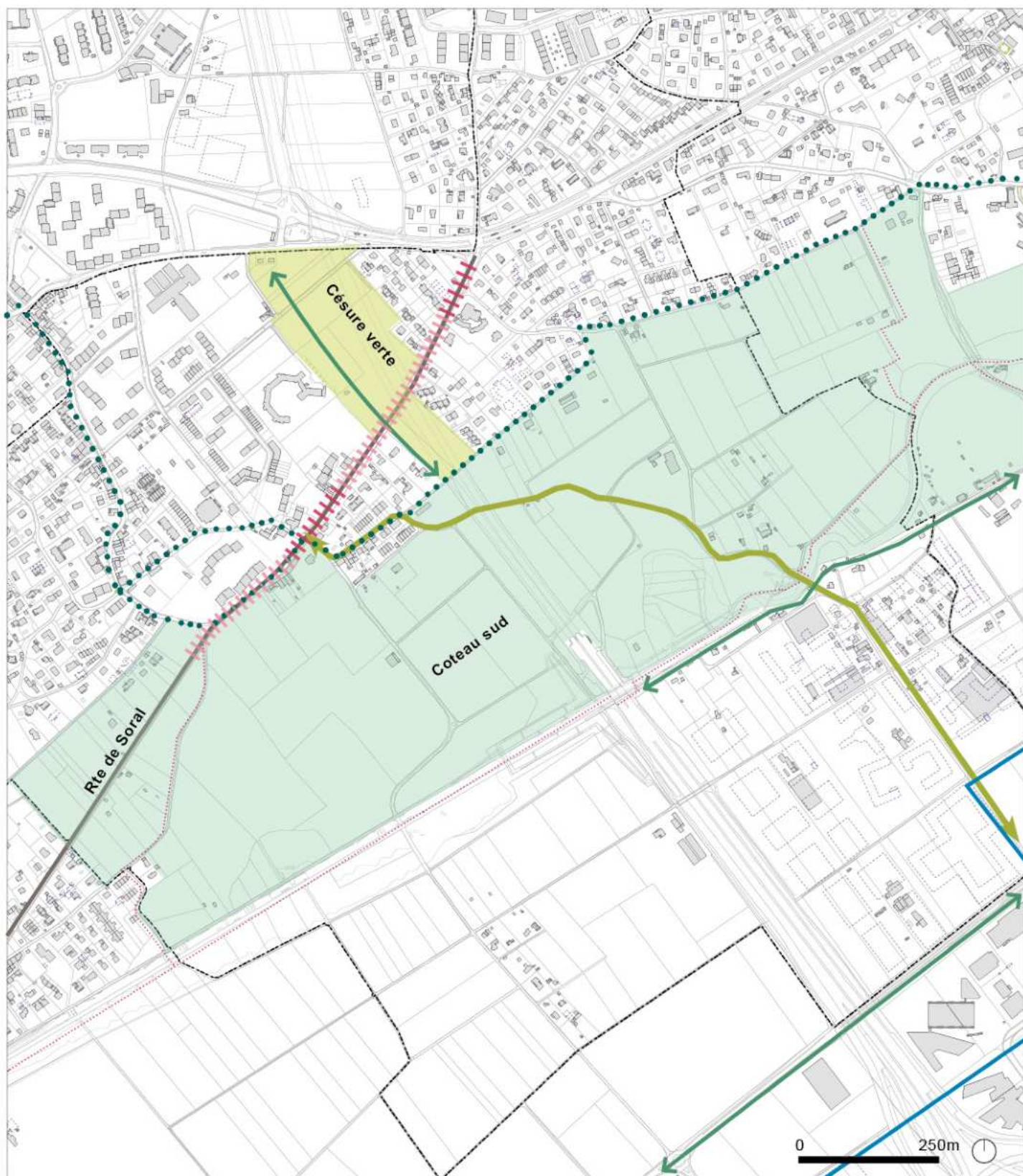
Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office cantonal des transports, Office cantonal de l'environnement,
OCBA, OCLPF
Communes d'Onex, Bernex et Plan-les-Ouates
TPG

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan directeur Cantonal
PATC 2019-2024
PA5 mesure 34-13 (2028-2032), 35-37 (2028-2032)
PA3 mesures 35-21, EP4-11
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Promenades thématiques développées par atelier quatre
Tangentielle TC



↔ Continuité à créer

..... Voies modes doux à développer (PDCn)

..... Cheminement piéton existant

↔ Liaison modes doux structurante existante (vélos privilégiés)

■ Césure verte

||||| Axe routier structurant à modifier (mesures fortes / limitées)

— Tram 15

■ Coteau sud

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.5.2.2

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Associations et acteurs locaux

MESURES LIÉES

C01 C04 NB02 NB04 NB06 M2

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

M4 O1 Favoriser l'accessibilité des interfaces de transports publics de la route de Chancy

Actions :

M4 A1 Développer les équipements de stationnements vélos au niveau des arrêts de tram (offres couvertes et sécurisées, non-mobilisables par les deux-roues motorisés).

M4 A2 Traiter les continuités piétonnes, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PLQ de Vuillonnex, mais également du réaménagement de la route de Soral ou de la Croisée de Confignon.

M4 A3 Réseau de desserte de quartier : modération généralisée et développement des espaces piétonniers (espaces publics, trottoirs, priorité piétonne : Z20)

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

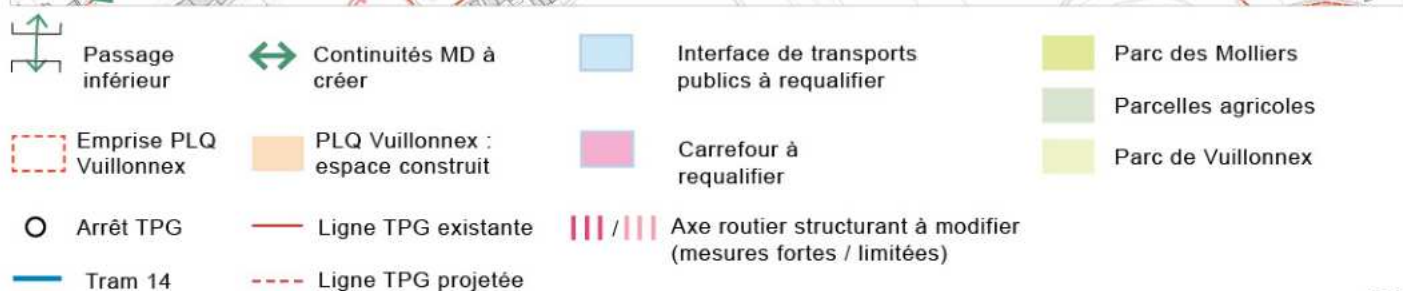
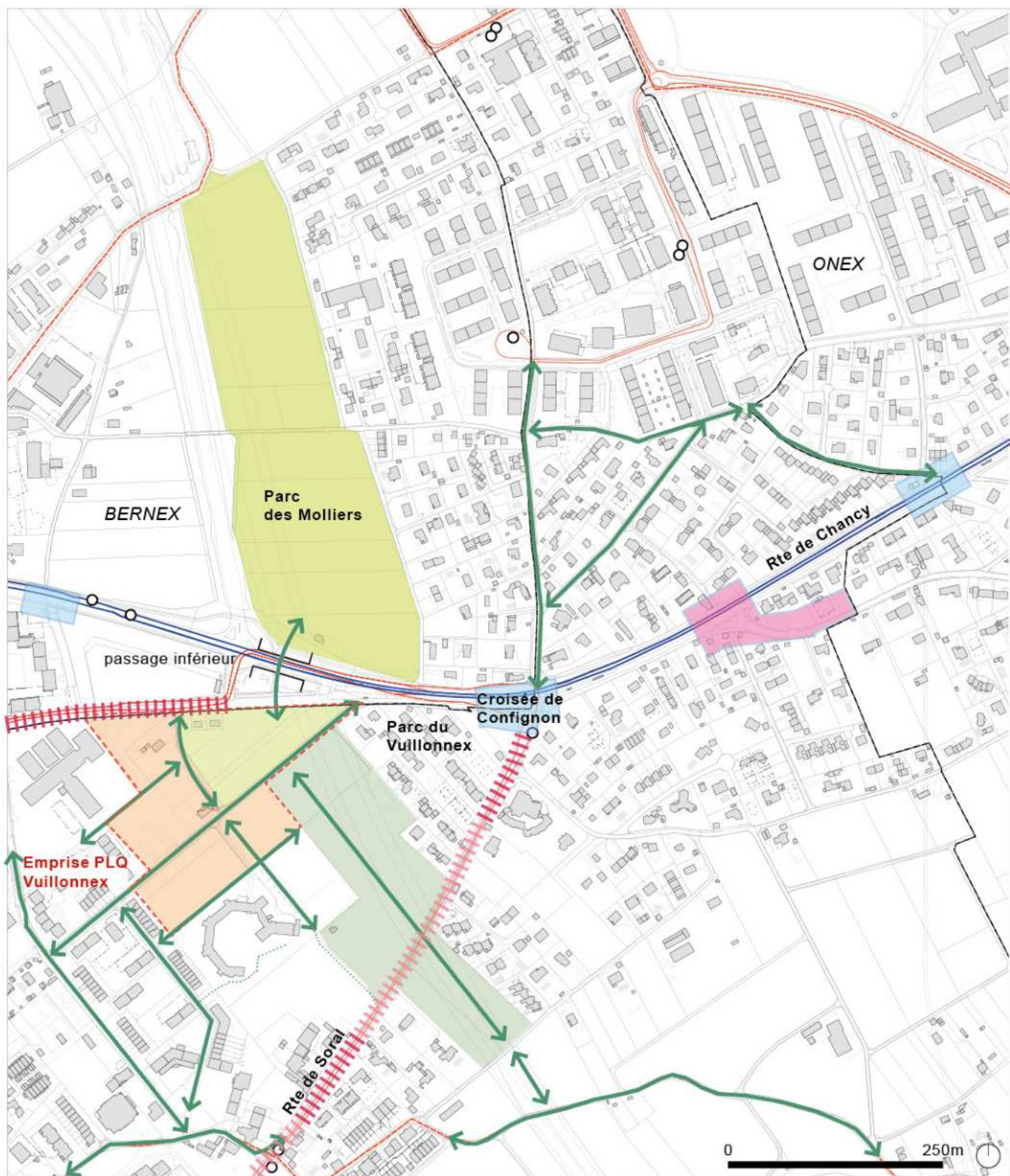
Direction du projet d'agglomération TPG
Etat de Genève : Office de l'urbanisme,
Office cantonal des transports, Office
cantonal du génie civil, OCBA, OCLPF
Communes de Bernex, Onex, Plan-les-
Ouates

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan directeur Cantonal
PATC 2019-2024
PA5 mesures 34-13 (2028-2032), 34-15 (2032-
2036), 34-24 (2032-2036), 34-25 (2032-2036)
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Tangentielle TC
Ligne tangentielle structurante (ex transport par câble)



EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.4.6
3.5.2.1

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal
Associations et acteurs locaux

MESURES LIÉES

C01 C02 E02 NB05 M1

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

M5 O1 Dégager des opportunités de cheminement en zone 5.

Actions :

M5 A1 Mettre en place une **veille stratégique** pour les terrains identifiés comme porteurs d'opportunité de cheminements.

M5 A2 Négocier des **servitudes de passage** aux endroits identifiés au gré des opportunités des opérations foncières.

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : OU, OCT, OCBA,
OCLPF
Communes de Bernex, d'Onex et de
Plan-les-Ouates

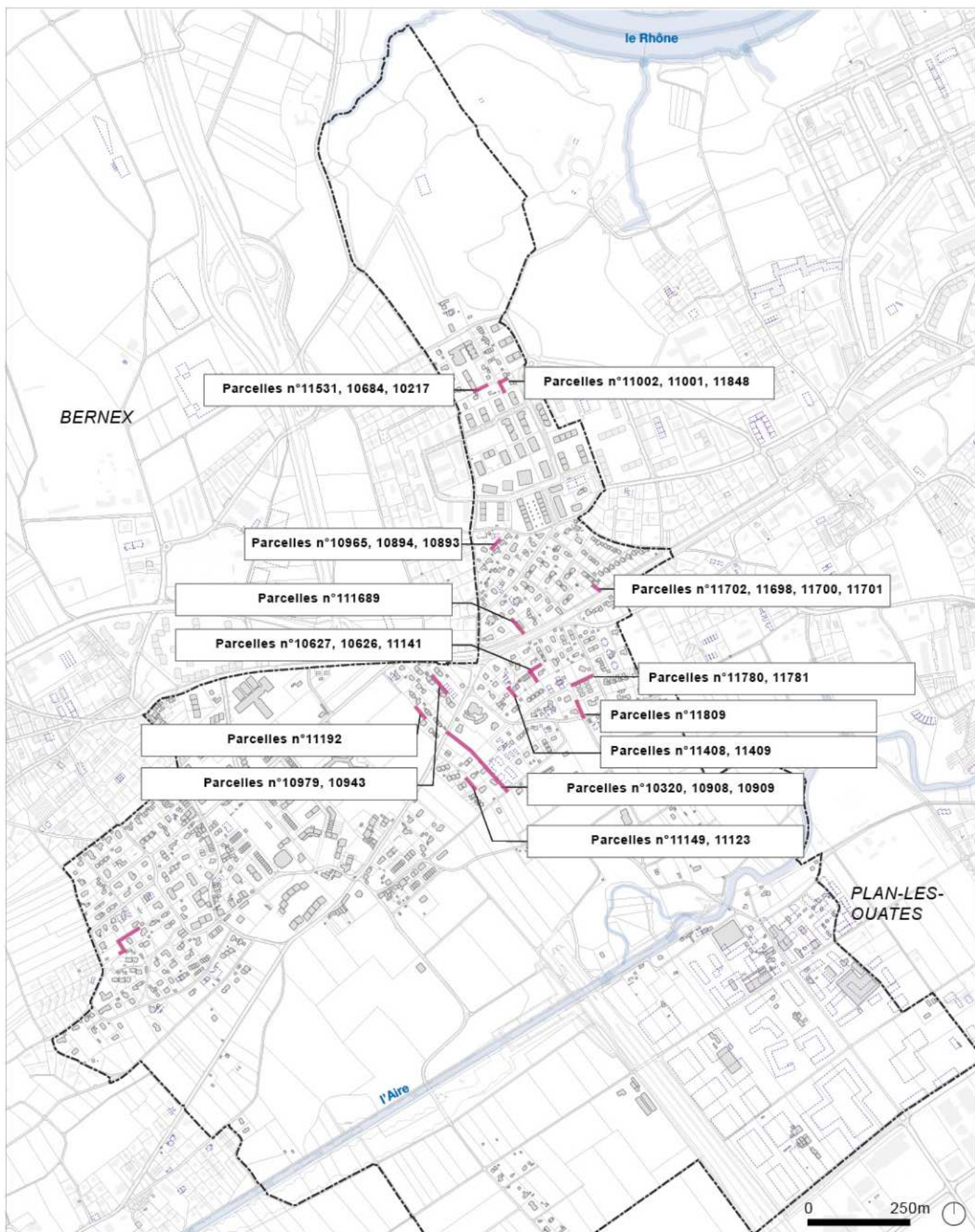
AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan directeur Cantonal
PATC 2019-2024
Stratégie d'évolution de la zone 5 de
Confignon
Plan Guide d'Onex

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Projets de densification de la zone 5
Aménagement du Parc des Molliers
Aménagement du Parc de Vuillonex

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET
PROCÉDURES



— Perméabilité piétonne à créer

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

3.1.5.1
3.5.2.1
3.5.2.2
3.5.2.3
3.5.2.5

GOUVERNANCE

Conseil administratif
Commissions du Conseil municipal

MESURES LIÉES

C01 NB07 M2 M3 M4

CHAMPS D'ACTION ET DÉMARCHES

Objectif :

M6 O1 Requalifier la route de Soral selon l'étude «Aménagement Nord- Sud MD, Route de Soral, Promenade des rêveries, ch. Pontverre» en cours.

Actions :

M6 A2 Développer les mesures de modération de trafic à même d'assurer le respect des limitations de vitesse prescrites, en intégrant les contraintes liées à la progression des transports publics (décrochement horizontal plutôt que vertical par exemple).

M6 A3 Redéfinir les gabarits de chaussée sur la base des marges de manœuvre offertes par l'abaissement des vitesses de circulation et développer en parallèle les espaces de circulation piétons et les espaces publics.

M6 A4 Réaménager la traversée piétonne dans l'axe de la Promenade des Rêveries afin de renforcer la sécurité et le confort des usagers.

M6 A5 Selon le tracé retenu pour la tangentielle, traiter le franchissement de la route de Soral et les équipements modes doux concomitants (équipements, gestion...).

ACTEURS / INSTANCES TIERCES

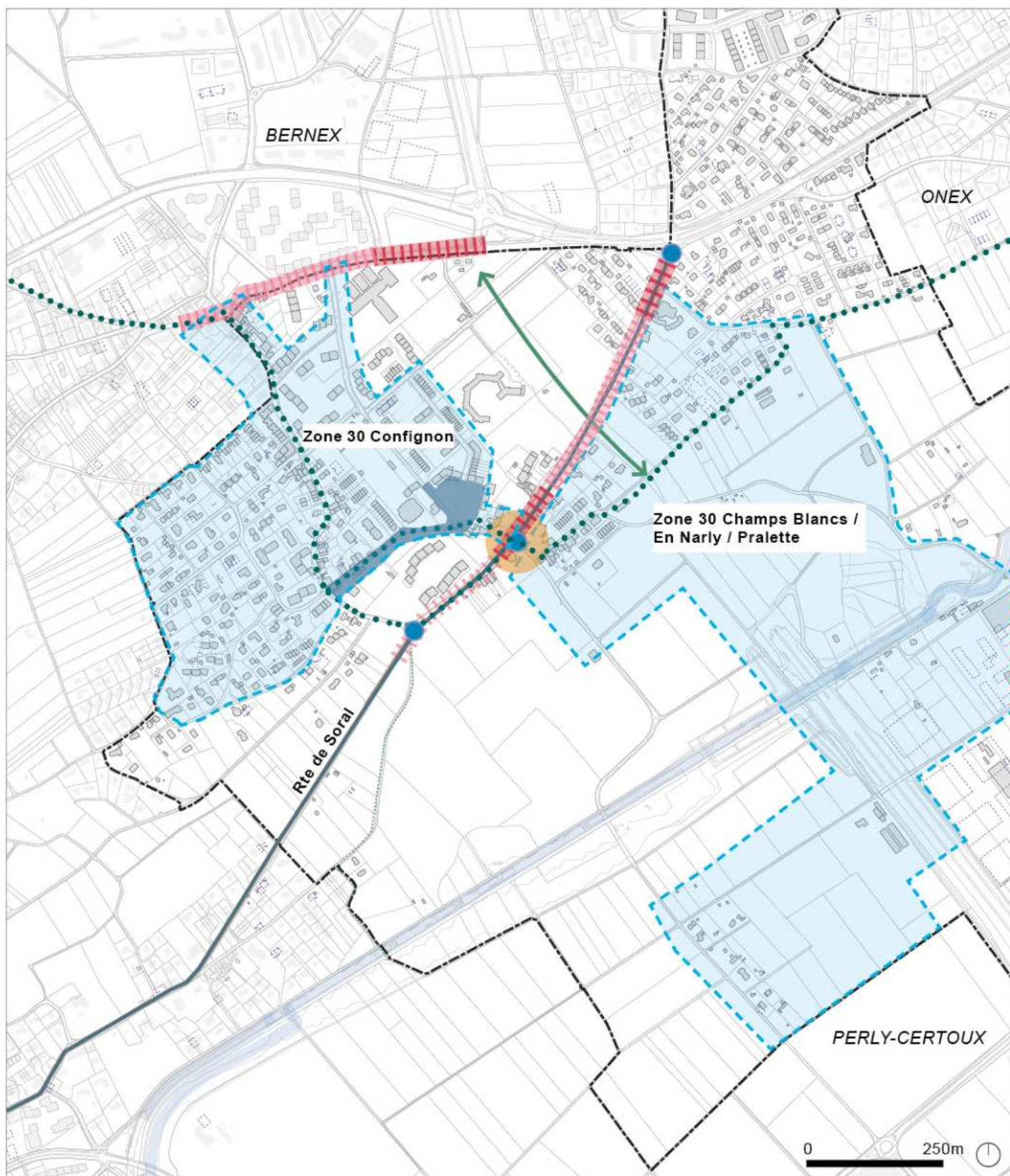
Direction du projet d'agglomération
Etat de Genève : Office cantonal des transports, Office cantonal du génie civil
Communes de Bernex et de Plan-les-Ouates
TPG

AUTRES RÉFÉRENCES DE PLANIFICATION

Plan directeur Cantonal
PATC 2019-2024
PA5 mesure 34-13 (2028-2032), 34-25 (2032-2036)

COORDINATION AVEC D'AUTRES PROJETS

Boulevard des Abarrois
Tangentielle TC



↔ Continuité à créer

..... Cheminement piéton existant

||||| Axe routier structurant à modifier
(mesures fortes / limitées)

..... Voies modes doux
à développer (PDCn)

Zone / régime 30 km/h

Zone de rencontre

— Ligne de transport
public

● Arrêt de transport
public

● Traversée piétonne à réaménager